

Profil



Troisième groupe français et cinquième leader européen du BTP et des concessions. Eiffage réalise grâce à ses 70 000 collaborateurs un chiffre d'affaires de 11,3 milliards d'euros sur ses chantiers en France, en Europe et dans le monde, et de 2 milliards d'euros dans ses concessions et partenariats public-privé.

Les expertises réunies de la construction, des travaux publics, de l'énergie et du métal, notamment dans le cadre de concessions et de PPP, ont fait d'Eiffage l'auteur de nombreux ouvrages de référence. Le viaduc de Millau, bien sûr, qui a vu passer son 28 millionième véhicule ; l'autoroute A65 Pau-Langon et la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras, toutes deux mises en service commercial en décembre 2010; ou encore le Grand Stade Lille Métropole dont la première pierre – symbolique – a été posée en septembre 2010: toutes ces réalisations, achevées ou en cours, illustrent la synergie entre les différents métiers du Groupe.

Elles sont autant d'atouts que l'on ne peut dissocier d'un actionnariat salarié sur lequel Eiffage s'appuie depuis 20 ans et qui fait sa force, sa cohésion et sa spécificité. 85% des salariés du Groupe sont, en France, ses actionnaires : une expérience unique parmi les grands groupes français qui exprime toute la confiance que les collaborateurs d'Eiffage portent à leur société.

Aménager et construire tout en valorisant la qualité de vie de chacun est bien la marque d'Eiffage.



13 330 millions d'euros

70 893 au 31.12.2010 hors intérimaires

24 Activités

- 26 Concessions et PPP
- 32 APRR
- 36 Construction
- 40 Travaux Publics
- Énergie
- 48 Métal

52 Rapport financier



Le rapport de développement durable du groupe Eiffage est édité séparément. Il fait partie intégrante du présent document



Message du Président



Un nouvel élan

Comme chaque quart de siècle, Eiffage change de patron : Pierre Berger me succède comme administrateur Directeur Général le 1^{er} juillet 2011.

Depuis le 5 janvier, il prend en main les dossiers du futur qui ne manquent pas : le grand stade de Lille est un défi technique, économique et de délai; puis, la ligne ferroviaire à grande vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire : elle est de loin le plus grand contrat de PPP jamais confié, comme titulaire pressenti, au Groupe qui bénéficie de l'expérience de la LGV Perpignan-Figueras et de l'A65 Pau-Langon.

Les marchés financiers semblent partager l'enthousiasme des collaborateurs d'Eiffage pour ce rajeunissement du leadership, comme pour les nouveaux enjeux des années qui viennent: le cours de l'action en Bourse a bondi d'un quart en quelques semaines; un carnet de commandes en hausse sensible augure bien du redressement des marges des travaux publics et de l'énergie qui ont été érodées pendant la crise.

À 42 ans, Pierre Berger a vingt ans d'expérience de la technique, de la gestion et du management du bâtiment et des travaux publics. C'est dans la sérénité, à l'intérieur comme à l'extérieur, que le relais se passe avec mon soutien total. Je suis convaincu que les succès à venir feront pâlir ceux du passé.

Jean-François Roverato Président-Directeur général

2005

L'État français choisit Eiffage/Macquarie pour reprendre ses participations dans les Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), le deuxième groupe autoroutier en France.

2008

Eiffage est choisi pour le contrat de partenariat public-privé pour la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance pour 31 ans du Grand Stade Lille Métropole.

2010

Eiffage fête les 20 ans de son actionnariat salarié, une pleine réussite et une expérience unique parmi les grands groupes français.





L'inauguration le 14 décembre 2010 de l'autoroute A65 Pau-Langon réalisée par Eiffage en concession, marque le lancement d'une nouvelle génération d'infrastructures autoroutières plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Après deux ans de travaux sur lesquels sont intervenus tous les métiers d'Eiffage, Pau est désormais à 1 h 30 seulement de sa capitale régionale Bordeaux, soit un gain de temps de 50 minutes: de quoi insuffler un nouveau dynamisme aux régions traversées par les 150 km de la nouvelle autoroute.

Temps forts

2010

les succès de l'année



Inauguration de l'autoroute A65 Pau-Langon

L'A65 a été inaugurée le 14 décembre 2010 après plus de deux ans de travaux. Cette autoroute 2 x 2 voies, longue de 150 km, relie désormais Pau à Bordeaux, permettant des gains de temps (50 minutes), de sécurité, et des avantages économiques considérables (désenclavement du département des Landes). Emblème d'une nouvelle génération d'infrastructures autoroutières par son respect des normes du Grenelle de l'Environnement, l'A65 a été confiée en concession à A'Liénor, filiale à 65% d'Eiffage, pour les 56 années à venir.



APRR ouvre un nouvel accès sur l'autoroute A41

Le diffuseur n°15.1 à Seynod sud en Haute-Savoie permet depuis novembre 2010 une meilleure desserte des zones d'activité du sud d'Annecy et soulage la RD 1201 d'un million de véhicules par an. La gare de péage, téléexploitée 24h/24, est équipée d'un auvent intégrant des panneaux photovoltaïques.



Livraison du viaduc de la Savoureuse

Le viaduc de la Savoureuse, dernier des guatre lots de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône auxquels ont participé les équipes d'Eiffage Travaux Publics, a été livré en mars 2010. Cet ouvrage mixte béton-acier long de 816 mètres surplombe la vallée de la Savoureuse entre Belfort et Montbéliard et franchit successivement



la rivière éponyme, l'autoroute A36, le canal de la Haute-Saône et la RN 437. Sa construction, aux côtés des équipes d'Eiffel, a nécessité 30 mois de travaux, quelque 22 000 m³ de béton et 10 000 tonnes d'acier.



Une tour à La Défense

Les équipes Grands Projets d'Eiffage Construction ont remporté celui de la tour Majunga, dans le quartier d'affaires de La Défense. La réalisation de cette tour, haute de 190 mètres, qui compte 42 étages, 69 500 m² de bureaux et représente un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros, fait également intervenir Goyer, filiale d'Eiffel, et Eiffage Travaux Publics. Ce gratte-ciel HQE® visant le label BBC Effinergie doit être livré fin 2013.







Eiffage Construction retenu pour la reconversion de l'Hôtel-Dieu de Lyon

Les hospices civils de Lyon ont fait le choix d'Eiffage Construction pour transformer le plus vieil hôpital lyonnais en complexe hôtelier de luxe. 150 millions d'euros d'investissement seront nécessaires pour convertir les bâtiments des XVIIIe et XVIIIe siècles en un hôtel Intercontinental 5 étoiles de 140 chambres et des commerces haut de gamme, bureaux et centre de convention. L'ouverture est prévue pour 2016.



Mise à disposition du bâtiment médico-technique du CHU de Rennes

Le bâtiment médico-technique du CHU de Pontchaillou à Rennes, réalisé par un groupement concessionconstruction dirigé par Eiffage Construction Bretagne, a été mis à disposition en février 2010. Il regroupe les pharmacies, un plateau de laboratoires, le service d'hématologie clinique adultes et la stérilisation centrale du CHU. H'Ennez, filiale à 100 % d'Eiffage, en assure la maintenance sur 22 ans.



Réhabilitation du théâtre de la Gaîté lyrique

Eiffage Construction Val-de-Seine a mené les travaux de réhabilitation du théâtre de la Gaîté lyrique à Paris dont le traitement de la facade classée a été confié à Pradeau & Morin. Les 13 000 m² de ce théâtre construit en 1861 et fermé depuis plus de 20 ans seront désormais dédiés aux cultures numériques et aux musiques actuelles.





Eiffage mécène du Palais Garnier

La bâche Eiffage, trompe-l'œil de 950 m² installé en février 2010 en facade du Palais Garnier, aura masqué pendant un an les travaux de rénovation de la rotonde Zambelli menés par Pradeau & Morin dans le cadre d'une opération de mécénat.

Eiffage présente également sur cette bâche les colonnes de Buren, la pyramide du Louvre, le Palais Garnier et la passerelle Simone-de-Beauvoir, autant de réalisations auxquelles le Groupe a contribué ou sur lesquelles il est intervenu en tant que mécène.









AREA-groupe Eiffage, partenaire officiel d'Annecy 2018

AREA, société des Autoroutes Rhône-Alpes filiale d'APRR, a rejoint en septembre 2010 les neuf partenaires officiels de rang national et international apportant un soutien majeur à la candidature française pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2018.

Temps forts

2010

les succès de l'année



L'autoroute Dakar-Diamniadio en bonne voie

Les travaux de la seconde phase de l'autoroute Dakar-Diamniadio ont été lancés le 12 février 2010 en présence du président sénégalais Abdoulaye Wade. L'autoroute est réalisée par la Société Eiffage de la Nouvelle Autoroute Concédée (Senac) dans le cadre d'un PPP d'une durée de trente ans. Elle doit faciliter l'accès à la capitale et permettre l'irrigation du nouvel aéroport international Blaise-Diagne. L'ouverture définitive est prévue pour 2013.



Laos: fin des travaux sur la centrale de Nam Theun 2

Clemessy a réalisé le «balance of plant» (équipements auxiliaires) électrique du complexe hydroélectrique de Nam Theun 2 au Laos, une centrale de 1 070 MW destinée à alimenter le Laos et la Thaïlande. Les travaux se sont achevés le 4 octobre 2010... marquant la fin d'une longue aventure puisque le premier chiffrage avait été réalisé en 1995!



Trois centrales dans les DOM

Le chantier de la troisième centrale thermique construite pour EDF outre-mer a été engagé en septembre 2010, en Guadeloupe. Associée à MAN (moteurs Diesel) et Clemessy, Eiffage TP réalise trois centrales énergétiques à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe, des projets dont le seul génie civil représente un montant de 280 millions d'euros.



Eiffage Sénégal réhabilite le pont Faidherbe

Ce pont, construit en 1897 dans la ville de Saint-Louis au Sénégal et classé au patrimoine mondial de l'humanité, est en cours de réhabilitation depuis 2008. Ses sept travées doivent être remplacées sous contrainte temporelle forte, afin de minimiser l'impact sur le trafic. Fabriquées à l'usine Eiffel de Lauterbourg en Alsace, les nouvelles travées sont substituées tous les mois et demi environ pour une réception du chantier au printemps 2011. Le remplacement de la travée tournante doit permettre le rétablissement de la circulation sur le fleuve Sénégal.



L'art de la façade à l'aéroport international de Roissy

Eiffel réalise l'enveloppe du nouveau satellite S4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, entièrement dédié aux gros porteurs. Cet important contrat (48 millions d'euros) recouvre une grande diversité de travaux (façades vitrées, couverture, verrières, serrurerie...).





Temps forts

2010

les succès de l'année

Mise en service commerciale de la LGV Perpignan-Figueras

La ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras, première jonction grande vitesse entre la France et l'Espagne, a été mise en service le 19 décembre 2010. L'exploitation commerciale de la ligne se fait, dans un premier temps, jusqu'à Figueras (nord-est de l'Espagne), puis son rattachement au TGV espagnol permettra de joindre Paris à Barcelone en 5 h 30 (contre un temps de parcours actuel de plus de 8 heures). Pour le moment, le gain de temps, non négligeable, est de 50 minutes.

La couverture du nouvel aéroport de Berlin signée Eiffel

Il s'agit du contrat le plus important que la filiale allemande d'Eiffel, Eiffel Deutschland, ait jamais eu à réaliser. À ce jour, c'est le plus gros chantier d'Eiffel en Europe: 10 000 tonnes de couverture qui, du fait de délais très courts, ont été fabriquées simultanément dans huit usines différentes.

Eiffage renforce ses savoir-faire dans l'industrie pharmaceutique

Clemessy a acquis en 2010 la société belge Hyline, spécialisée en installation de réseaux de distribution des utilités propres dans l'industrie pharmaceutique, et leader dans son domaine en Belgique. Cette acquisition permet à Clemessy de développer son offre tuyauterie propre et de proposer une prestation d'ensemblier des réseaux de distribution des utilités propres.

4

Nouvelles compétences routières en Allemagne

Eiffage Travaux Publics a repris début 2010 Faber, entreprise familiale centenaire, essentiellement routière, solidement ancrée au sud de Francfort. Forte de 800 collaborateurs, la société réalise 120 millions d'euros de chiffre d'affaires et s'est en outre développée en ex-Allemagne de l'Est. Son entrée renforce la branche Travaux Publics outre-Rhin, déjà présente au travers d'entreprises généralistes (Heinrich Walter Bau), routières (Lanwehr) et spécialistes des voies ferrées (Wittfeld et Eiffage Rail Deutschland).



Grand Stade Lille Métropole: un stade au cœur de l'Europe

Une étape critique a été franchie à l'automne 2010 avec le pivotage des deux méga-poutres destinées à soutenir la toiture mobile du stade. Ces monstres d'acier, de 180 mètres de long et 1 800 tonnes chacun, ont pivoté de 90° pour être placés dans leur configuration définitive. Les travaux sont donc bien avancés pour ce stade de plus 50 000 places, rendu unique par sa toiture mobile autorisant une configuration « boîte à spectacles » de 30 000 places, dont la livraison est prévue pour l'été 2012. La première pierre, symbolique, de cet ouvrage réalisé par Eiffage en PPP a été posée le 27 septembre 2010 en présence de Martine Aubry, présidente de Lille Métropole Communauté urbaine.

25 millionième véhicule pour le viaduc de Millau

Le viaduc a accueilli en juillet 2010 son 25 millionième véhicule. Interrogé sur le viaduc qu'il emprunte régulièrement, le conducteur de ce véhicule

«d'exception» a déclaré gagner jusqu'à trois heures de route lors des pointes estivales grâce à la réalisation d'Eiffage. On comprend que le succès de l'ouvrage, qui, depuis juin, offre également un service de télépéage sans arrêt aux automobilistes qui l'empruntent, ne se démente pas depuis son ouverture... au point de voir passer, en mars 2011, son 28 millionième véhicule!





Temps forts

2010

les succès de l'année



La biodiversité prend la pose

Le concours photo organisé auprès des collaborateurs d'Eiffage sur le thème de la biodiversité a connu un succès fulgurant, avec plus de 1 600 clichés présentés. La qualité exceptionnelle des photos et leur diversité ont conduit les organisateurs à récompenser 24 lauréats... une vraie réussite pour ce concours qui fait écho aux actions et aux engagements d'Eiffage en faveur de la biodiversité, lancé symboliquement le 22 mai 2010, journée mondiale de la biodiversité.



Centre hospitalier sud-francilien: la tri-génération associée à la biomasse, une première en Europe

Forclum a mis en place un système inédit : 80 % de la production d'énergie du CHSF sont issus d'une chaudière tri-génération (chaleur, froid, électricité), utilisant la biomasse (bois), largement disponible en Île-de-France. Le CHSF, réalisé en synergie par toutes les branches d'Eiffage, a été livré au début de l'année 2011: il s'agit du plus important PPP hospitalier en Europe, couvrant les besoins d'une population de 600 000 personnes. Premier établissement de santé certifié HQE® bâtiments tertiaires, le CHSF a été récompensé par les Victoires de la modernisation de l'État.

APRR lance la première application iPhone autoroutière

La première application iPhone autoroutière a été lancée en juillet 2010 sur l'autoroute A6 : grâce à son système de géolocalisation, elle permet aux passagers de se divertir dans leur voiture en répondant à des questions en relation avec leur itinéraire.





Naissance d'Eiffage Thermie

Eiffage Thermie, née de la fusion de Forclim et Crystal au sein de Forclum, se positionne dans le trio de tête des entreprises spécialisées dans le génie climatique en France,

avec pour vocation la réalisation des infrastructures de production d'énergie, la distribution des fluides et le contrôle

des installations thermiques de ses clients. Avec un chiffre d'affaires de 435 millions d'euros, la nouvelle entité regroupe plus de 2 000 collaborateurs sur quelque 50 implantations réparties sur l'ensemble du territoire.



Contrats de performance énergétique pour les lycées du Centre

Eiffage a remporté le 19 juillet 2010, sous l'impulsion de Forclum, un contrat de performance énergétique (CPE) d'une durée de 15 ans pour 18 lycées de la région Centre. Ce PPP porte sur la rénovation du bâti, mais aussi sur la conception et la construction de solutions énergétiques peu consommatrices d'énergies non renouvelables. L'objectif est de réaliser une économie d'énergie de 40 % et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 57%. Une démarche de sensibilisation des usagers des lycées sera mise en place afin de les impliquer dans ce projet.



L'actionnariat salarié fête ses 20 ans

Nul n'en doute aujourd'hui, Eiffage a renforcé sa cohésion, sa prospérité et son indépendance grâce à l'actionnariat salarié, qui a fêté ses 20 ans en mars 2010. Une expérience unique qui repose sur une valeur essentielle: la confiance. Depuis vingt ans, les collaborateurs de l'entreprise, quel que soit leur statut, ont été associés à son développement au travers d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES), puis par la mise en place d'une SICAV d'actionnariat salarié (SICAVAS), 85% des salariés en France sont aujourd'hui actionnaires.

Chiffres clés Groupe

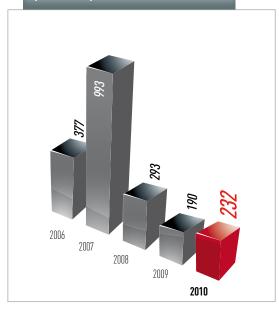
Visibilité

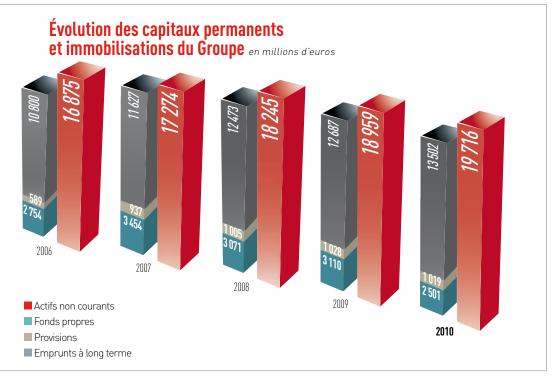
& solidité financière

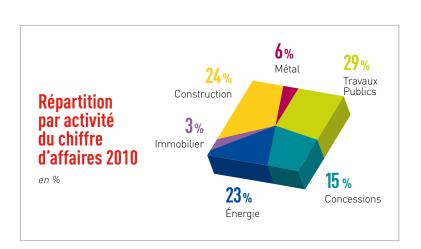
Résultat opérationnel **COURANT** en millions d'euros

2006 2007 2008 2010

Résultat net consolidé (part du Groupe) en millions d'euros

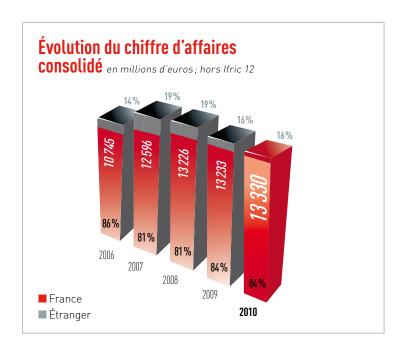












Chiffre d'affaires consolidé

par nature d'activité (h.t.)

En millions d'euros	2009	2010	Variation
Construction	3 704	3 620	-2,3%
dont immobilier	531	456	
Travaux Publics	3 731	3 888	+4,2%
Énergie	3 194	3 094	-3,1%
Métal	706	737	+4,3%
Total Travaux	11 335	11339	+ 0,0 %
Concessions (hors Ifric 12)	1898	1 991	+4,9%
TOTAL GROUPE (hors Ifric 12)	13 233	13 330	+ 0,7 %
dont :			
France	11 159	11 185	+0,2%
Europe	1 959	2 046	+4,4%
Monde	115	99	- 13,9%
Chiffre d'affaires « Construction » des Concessions (Ifric 12)	365	306	n.s.

NOTA BENE: Eiffage a décidé d'appliquer, par anticipation, dans ses comptes consolidés 2009 l'interprétation lfric 12 des normes comptables relatives aux Concessions; lorsqu'elles sont impactées, les données comptables présentées dans ces tableaux ont été retraitées en conséquence pour les exercices 2007 et 2008.

Bourse & actionnariat

L'action Eiffage

Place de cotation

Euronext Paris; Compartiment A

Code isin

FR 0000 130452

Valeur nominale

4 euros

Éligible

au PEA et au SRD

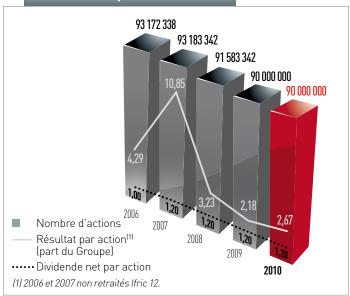
SBF 120®; CAC MID 60®;

Euronext FAS IAS

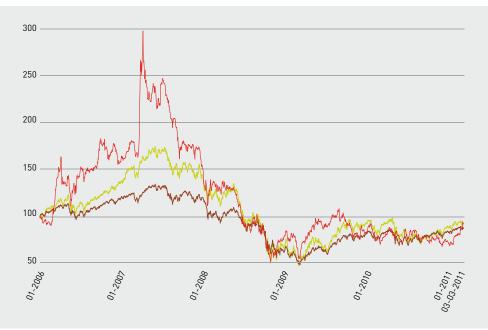
Codes

Bloomberg: FGR FP Reuters: FOUG. PA

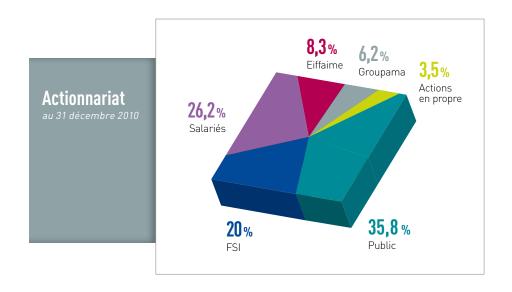




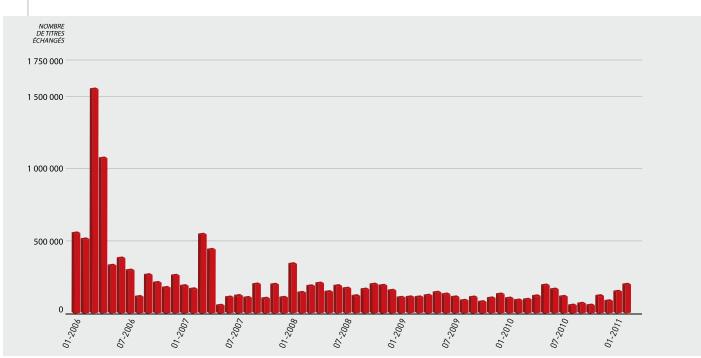
Performance du titre Eiffage depuis 2006 (rebasé SBF 120 et ICB Construction & Materials)







Moyenne mensuelle des échanges quotidiens du titre Eiffage (sur Euronext Paris)









«Bleu blanc rouge»: cette libellule écarlate (Crocothemis erythraea) est l'une des 24 lauréates du concours photo organisé en 2010 auprès des collaborateurs d'Eiffage sur le thème de la biodiversité. Plus de 1 600 clichés sont parvenus aux directions du Développement

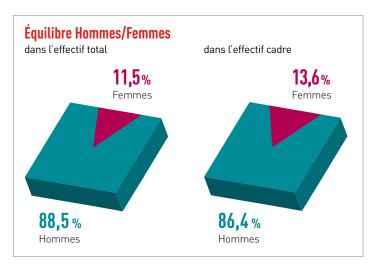
durable du Groupe, pour une sélection aussi passionnante qu'ardue. Ce concours fait écho aux multiples actions et engagements d'Eiffage en faveur de la promotion de l'enjeu «biodiversité».

Engagements et développement durable

Sens et responsabilité

Par son engagement et sa capacité d'innovation, Eiffage anticipe les changements liés à l'évolution de la réglementation et se mobilise pour aller au-delà, ajoutant à l'impératif de performance la question du sens et de la responsabilité.





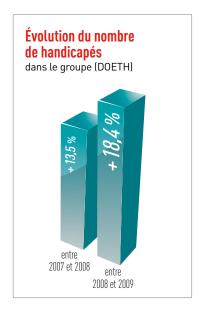
Des valeurs fortes et pérennes

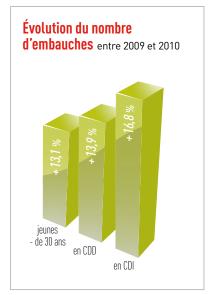
Depuis 1991, la Charte des valeurs d'Eiffage constitue un socle commun et fédérateur connu de tous les salariés, incarnant les engagements du Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes. Après la redéfinition et la réaffirmation de ces valeurs il y a trois ans, et pour rendre plus lisible la politique d'Eiffage en matière d'éthique, la Direction du Développement durable a réalisé cette année, un cahier « Éthique & Engagements » rassemblant les éléments constitutifs de la démarche déontologique du Groupe, qu'il s'agisse de respect de la concurrence, des personnes, des fournisseurs, de l'environnement, des engagements internationaux ou de la mise en place de garde-fous internes et externes.

Ces valeurs fédératrices, Eiffage les doit entre autres au fort engagement de ses salariés dans la Sicavas. qui fait du Groupe, depuis 20 ans, une entreprise à part. Et malgré une année économique difficile, les résultats ont encore été au rendez-vous en 2010 avec 141 millions d'euros collectés auprès de 29 000 salariés. À cette confiance sans faille, Eiffage répond par un engagement sur tous les fronts auprès de ses collaborateurs. En matière de sécurité tout d'abord, en consolidant au fil des ans une politique de prévention rigoureuse qui s'articule désormais autour de deux impératifs : l'obligation de sécurité et l'objectif zéro accident. APRR, le groupe autoroutier le moins accidentogène de France en ce qui concerne son personnel, a ainsi initié en 2010 une vaste campagne de prévention autour du slogan «Tous producteurs de sécurité».

Outre les formations dédiées à la sécurité, l'accent est mis sur les formations qualifiantes avec, pour les ouvriers, la Validation des acquis par l'expérience, un dispositif de reconnaissance des compétences par l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de qualification professionnelle. Les Centres régionaux Eiffage de formation accompagnent quant à eux les cadres, avec une progression significative du nombre de participants (+ 46 %), tandis que l'Institut Eiffage a comme chaque année accueilli deux promotions – ce sont donc en huit ans plus de 230 cadres à potentiel qui ont été formés par les professeurs de l'Essec dans le cadre d'un cursus équivalant à un MBA aménagé.







Enfin, Eiffage a accompagné en 2010 plusieurs milliers de jeunes en alternance, pour lesquels certaines branches (Eiffel et Eiffage Travaux Publics) ont choisi d'ouvrir leurs propres centres de formation.

En matière de diversité, l'homogénéisation des pratiques appuyée en 2010 par le déploiement du PADEC (plan d'actions diversité égalité des chances) s'est renforcée. Le PADEC a défini des objectifs de parité hommes/femmes ciblant le recrutement et l'égalité de traitement. Est menée par ailleurs une expérience pilote de mentorat, cursus de réflexion réunissant 10 mentorées et 10 duos de mentors, hommes et femmes. Le PADEC a également défini début 2010 des axes de progrès dans la gestion des collaborateurs seniors, principalement en termes de suivi de carrière et de maintien dans l'emploi. Enfin, après la vaste campagne de sensibilisation lancée en 2009 sur le sujet, Eiffage a demandé à ses branches un objectif chiffré d'emploi des travailleurs handicapés, fixé en avril 2010.

Eiffage et ses collaborateurs, actifs ou retraités, s'engagent aussi par le biais de la Fondation Eiffage, créée en 2008, dans de multiples actions de solidarité en faveur de l'intégration sociale et professionnelle et de l'environnement. L'objectif fixé à la Fondation pour 2010 a été atteint, avec 22 nouveaux projets soutenus représentant un engagement financier de plus de 290 000 euros. Deux projets phares à noter : la restauration d'une façade du Palais Garnier à Paris et la convention signée avec Solidarités nouvelles pour le logement, association œuvrant en faveur du logement des personnes en situation de grande précarité.

Réduction de l'empreinte écologique

Eiffage, plus que jamais conscient de l'importance de la maîtrise de son empreinte écologique, s'efforce d'accélérer la rupture avec les pratiques antérieures. C'est le cas relatif aux émissions de gaz à effet de serre (GES) par exemple, contre lesquelles les mesures déployées dans le Groupe sont multiples : élaboration de plans transports afin de réduire l'usage de la voiture, optimisation de la production des enrobés, très émettrice, chez Eiffage Travaux Publics, développement de l'éco-conduite et renouvellement du parc automobile au sein du Groupe, déploiement par APRR du télépéage sans arrêt... Outre cela, Eiffage conçoit puis intègre à son offre commerciale une gamme d'éco-comparateurs permettant un calcul précis des émissions de GES inhérentes à chaque variante commerciale proposée au client, afin d'objectiver le choix de ce dernier.

Le bilan des émissions de carbone tend aujourd'hui à devenir un incontournable du dossier de réponse aux appels d'offres : Eiffage instruit donc ses réponses pour les projets d'infrastructures majeures en collaboration avec une maîtrise d'ouvrage dédiée à l'empreinte carbone. Sont étudiés l'organisation générale du chantier, le choix des procédés, des matériaux, des fournisseurs en phase de conception et d'exécution... avec une première dans la profession : le fonds d'arbitrage carbone imaginé dans le cadre de l'appel d'offres pour la LGV Bretagne – Pays de la Loire. Doté de six millions d'euros, il permettra à Eiffage de financer toute proposition alternative de mode constructif ayant

Engagements et développement durable

Les mesures d'évitement et d'atténuation d'impact environnemental mises en œuvre en phase construction de l'A65 atteignent 150 millions d'euros sur ce projet de 1,2 milliard. À cela s'ajoutent les mesures compensatoires destinées, pendant la durée de la concession (55 ans), à « rembourser les dettes écologiques » contractées auprès d'espèces faunistiques et floristiques protégées.



pour objectif de diminuer les émissions de CO₂ de 20 % pendant la phase de construction et cela même si la solution moins carbonée s'avère plus onéreuse.

Eiffage s'efforce également de limiter son impact sur la biodiversité et les espèces menacées. Élaborée en 2009, la Charte biodiversité a été déployée tout au long de 2010 et a fait l'objet d'un engagement officiel du Groupe auprès de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) dans le cadre de l'initiative Countdown 2010. Eiffage a aussi dans ce cadre finalisé le lancement de la première Chaire d'entreprise relative aux interactions entre la biodiversité,

l'environnement et les grandes infrastructures Ichaire BEGI à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne). Le Groupe a par ailleurs renforcé sa communication sur la biodiversité en accompagnant des actions telles que la publication de l'ouvrage La biodiversité dans l'espace francophone par l'UICN, et partagé son expérience relative à la compensation environnementale acquise sur l'A65 (université d'été du WWF, groupe de travail « Investissements publics et préservation de la biodiversité » du Centre d'analyse stratégique) - expérience présentée par l'UICN dans une brochure rassemblant 20 initiatives de biodiversité particulièrement réussies à l'échelle mondiale. L'année aura été prolifique en actions de tous ordres. avec la sensibilisation des parties prenantes (concours photo interne sur le thème de la biodiversité), le soutien à la recherche scientifique (thèse sur la dispersion génétique des amphibiens de part et d'autre de l'A6, recherche européenne sur la propagation de la chytridiomycose sur les batraciens), des actions d'information (premier challenge interne sur la préservation de la biodiversité chez Eiffage Travaux Publics), et des états des lieux points de départ d'une action adaptée l'observatoire de la biodiversité sur le site de production d'Eiffel à Lauterbourg).

Construction durable

Construire durable, c'est conjuguer maîtrise des coûts, hautes performances et impact environnemental minimal, avec une place prépondérante accordée à l'innovation

Phosphore III, «La Ruche».



Préparer l'avenir

Dès 2007, Eiffage s'est engagé dans une démarche de Recherche et Développement (R&D) prospective au service de la conduite du changement, avec la conception d'un aménagement urbain durable anticipant le changement climatique. Baptisé Phosphore, ce programme fait appel à des ingénieurs issus de tous les métiers du Groupe qui travaillent sur des projets virtuels inscrits dans un cahier des charges des plus contraignants : recours exclusif aux énergies renouvelables, sobriété des prélèvements en eau, air et énergie, chasse aux émissions de GES... Phosphore est entré en octobre 2010 dans sa troisième phase, quittant la zone d'Arenc à Marseille pour un nouveau terrain de jeu virtuel, à Strasbourg. Entamés en octobre 2010 ces travaux de réflexion seront achevés en juin 2011 avec notamment la finalisation du référentiel de

de zones de compensation environnementale

et aux synergies entre les métiers du Groupe. Pour atteindre ces objectifs. Eiffage peut aujourd'hui s'appuyer sur une large gamme de procédés et pratiques exclusifs et de produits innovants développés par ses branches.

Eiffage Travaux Publics innove ainsi autour de plusieurs axes : chantiers économes permettant de réduire de moitié la consommation d'énergie et les émissions de GES, recyclage des chaussées, revêtements toujours plus résistants et matériaux hautement performants.

Eiffel, par le biais de sa filiale Goyer, articule quant à elle sa réflexion sur la performance énergétique des façades autour d'un concept né de Phosphore: les façades AAA, qui intègrent des automatismes dédiés à la gestion climatique des bâtiments et font appel à un système de menuiserie traditionnelle compétitif.

Forclum, qui se positionne comme un acteur majeur du marché de l'efficience énergétique, élabore pour sa part des solutions de télémesure et télégestion destinées à maîtriser les dépenses énergétiques – contrôle à distance de l'éclairage public, mesure à distance des compteurs de gaz, d'électricité et d'eau – tandis qu'APRR rend les autoroutes moins gourmandes en énergie grâce au recours à l'intensité modulée de l'éclairage et à la montée en puissance des LED.

Eiffage Construction, enfin, enrichit continuellement ses savoir-faire en matière de performance énergétique, via l'isolation optimale de l'enveloppe, en recourant à de nouveaux matériaux. Les métiers

d'Eiffage se mobilisent également pour limiter leur consommation en eau et améliorer la qualité des eaux rejetées. Ainsi la commune de Pleurtuit (22) accueillera-t-elle en 2011 une nouvelle usine de production d'eau, un projet d'Eiffage Construction dont la particularité est d'être le premier site de production d'eau potable labellisé HQE®.

Sur le plan de l'amélioration de la performance des bâtiments existants, 2010 restera l'année des établissements

d'enseignement avec la signature avec la région Centre d'un contrat de performance énergétique visant à réaliser l'isolation et la rénovation d'équipements d'énergies renouvelables puis à exploiter 18 lycées, avec un objectif de réduction de la consommation d'énergie de 40 % et des émissions de GES de 50%. Les énergies renouvelables produites par les lycées représenteront 14% de l'énergie finale consommée.



Le Volta, siège de Forclum à Saint-Denis (93), officiellement labellisé HPE, niveau BBC-Effinergie par Certivéa, est le premier bâtiment tertiaire privé à obtenir cette certification en Île-de-France.

construction durable Haute Qualité de Vie® (HQVie®), directement applicable sur des opérations courantes. Né des travaux de Phosphore, HQVie® favorise une approche systémique de la conception des projets urbains intégrant les plus hauts standards du développement durable et traitant des dimensions constitutives de la ville durable : respect des spécificités locales, sobriété et gestion raisonnée des flux (énergie, déchets, eau, mobilités). Déposé en 2008 et 2009 auprès de l'INPI, le concept est déjà expérimenté dans les réponses aux appels d'offres. Phosphore a également recours aux procédés brevetés par les équipes R&D des branches d'Eiffage, qui démontrent là leur dynamisme en matière d'innovation. Il en est ainsi d'APRR, qui participe au développement de systèmes

de transports intelligents en Europe, notamment dans le cadre du programme Easy Way qui vise à réduire la congestion et les émissions de CO₂. Chez Clemessy, de nombreux projets contribuent aux objectifs du Grenelle II: véhicule et avion électriques, gestion de l'énergie, maintenance prédictive de centrales de production d'énergies renouvelables... La R&D d'Eiffage Construction, qui participe activement à Phosphore III Strasbourg, a breveté cette année un système novateur d'isolation thermique extérieure visant le marché de la rénovation et du bâtiment basse consommation, dénommé Sisec®. La R&D d'Eiffage Travaux Publics se développe pour sa part autour de projets d'envergures multiples, dont le projet transfrontalier TRACC (Techniques routières adaptées au changement

climatique) avec un objectif de réduction des GES lors des travaux sur infrastructures, et le projet européen MIRIAM visant à imaginer un revêtement de chaussée à «basse consommation». Chez Eiffel, la culture de l'innovation est une réalité quotidienne inscrite dans le business model même de l'entreprise, reconnue pour ses opérations hors normes (méga-poutre du Grand Stade Lille Métropole, viaduc sans appui de la Grande Ravine sur l'île de la Réunion, primé en 2010). Chez Forclum, enfin, l'innovation se focalise sur l'optimisation énergétique dans le domaine tertiaire, les bâtiments basse consommation dans le domaine des infrastructures, la mise en valeur urbaine, les transports propres et une action soutenue dans les systèmes de production d'énergie.









L'année 2010 a consacré la synergie entre les différentes expertises d'Eiffage, réunies au sein des projets de concessions et de partenariats public-privé (PPP). Elles ont permis la livraison en décembre de l'autoroute A65 Pau-Langon, exemplaire par son respect de l'environnement, la mise en service commerciale de la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras, première connexion grande vitesse entre la France et l'Espagne, ou encore la mise à disposition du centre hospitalier sud-francilien début 2011.

2011 offre des perspectives tout aussi positives avec l'avancée soutenue des chantiers du Grand Stade Lille Métropole dont la première pierre – symbolique – a été posée en septembre 2010, du siège de la direction générale de la Gendarmerie nationale et le choix d'Eiffage pour la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire.

1991
millions d'euros
de chiffre d'affaires

Infrastructures routières et ferroviaires : des succès en France et à l'international

Dans le domaine des études d'infrastructures, l'année 2010 aura vu les études d'A63, d'A150, du contournement routier de Vichy et la remise de l'offre initiale du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier. Mais elle aura d'abord été marquée par le projet de la LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire, pour laquelle le conseil d'administration de Réseau Ferré de France (RFF) a déclaré Eiffage titulaire pressenti (voir encadré). Le choix d'Eiffage par RFF s'inscrit dans la continuité de l'investissement du Groupe dans la réalisation clés en main d'infrastructures ferroviaires, dont une première étape a été la signature, le 17 février 2004, de la concession de la ligne ferroviaire à grande vitesse Perpignan-Figueras attribuée à TP Ferro. filiale commune d'Eiffage et du groupe espagnol ACS. Si les travaux de cette ligne, qui représentent un investissement de 1 100 millions d'euros, sont achevés depuis le 17 février 2009 dans les délais fixés au contrat, il a fallu attendre la réalisation par l'ADIF du raccordement à Figueras pour faire circuler les trains. C'est chose faite depuis le 19 décembre 2010 et les TGV relient maintenant Paris à Figueras en moins de 5h30. En Allemagne, le PPP d'entretien de voirie de Kreis-Lippe, dont le contrat a été signé en août 2009, s'est vu attribuer par



l'administration fédérale le prix de l'innovation des PPP de voirie en avril 2010. Les travaux de l'autoroute Dakar-Diamniadio ont démarré et le closing financier a été réalisé le 14 novembre 2010

La LGV Perpignan-Figueras qui, désormais, relie la France à l'Espagne, franchit les Pyrénées en trois minutes.

Sécurité, défense, éducation : de nombreux projets livrés, en cours et à venir

Les équipes du Groupe. soit plus d'une trentaine de collaborateurs, assurent par ailleurs et pour encore environ 25 années la maintenance des quatre prisons de Béziers, Corbas, Nancy et Roanne livrées entre le 23 septembre 2008 et le 23 juillet 2009. La gendarmerie de Châteauroux a été livrée le 19 janvier 2010 et Eiffage en assure aujourd'hui l'exploitation-maintenance.

Les travaux du siège de la direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux se poursuivent activement, conformément au planning qui prévoit une livraison à l'automne 2011. D'importantes études de PPP bâtimentaires ont par ailleurs été menées. Eiffage s'est ainsi vu attribuer les contrats du lycée de Jarny (58 millions

d'euros d'investissements et 20 années d'exploitation) et celui de performance énergétique des lycées de la région Centre (36 millions d'euros d'investissements et 15 années d'exploitation). Tout au long de l'année, les équipes du Groupe associées au cabinet Foster and Partners, à EADS et à Elior ont étudié le projet d'installation du ministère

de la Défense sur le site de Balard, pour remettre leur offre finale le 11 janvier 2011. En Belgique, Eiffage et Eiffage Benelux ont poursuivi, en collaboration avec DG Infra+, l'étude de PPP des prisons de Leuze-en-Hainaut (Mons) et de Marche-en-Famenne (Charleroi) dont les offres techniques ont été remises le 23 décembre 2010 et les offres financières le 9 février 2011.

Participations

100% YVELINES CONNECTIC COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC **DE MILLAU** (Haut Débit Yvelines – Second réseau) 36% **NORSCUT** 81% CONNECTIC 39 (Haut Débit Jura) 33% **TUNNEL PRADO CARENAGE ALLIANCE CONNECTIC** 81% TP FERRO 50% (Haut Débit Belfort-Delle-65% A'LIENOR Héricourt-Montbéliard) 41.5% TUNNEL PRADO SUD ARMOR CONNECTIC (Haut Débit 100% SENAC (Autoroute Dakar-Côtes-d'Armor) Diamniadio au Sénégal) 81% CAPAIX CONNECTIC (Haut Débit 100% EIFFAGE LIPPE (Entretien routier Pays d'Aix-en-Provence) pour Kreis Lippe en Allemagne) 50% AD'TIM (Haut Débit 100% EIFFAGE CONNECTIC 78 Drôme-Ardèche) (Haut Débit Yvelines)

Réseaux à haut débit : plus de 3 000 m de fibres optiques mis en œuvre

Eiffage est titulaire de quelques contrats de délégation de service public de réseaux à haut débit. Au titre de ces contrats. plus de 3 000 m de fibres optiques ont été mis en œuvre. Les réseaux de la communauté du Pays d'Aix-en-Provence et du département de Meurthe-et-Moselle ont été inaugurés. Alliance Connectic, filiale d'Eiffage en charge du très haut débit sur le territoire de l'aire urbaine de Belfort, Montbéliard. Héricourt et Delle, a activé l'ensemble des services prévus au contrat. Les travaux d'Yvelines Connectic se poursuivent dans la perspective d'une livraison à la fin 2011.



Des travaux de fibres optiques sont actuellement en cours de réalisation dans les Yvelines.

Les réseaux de Côtes-d'Armor et de Drôme-Ardèche sont en cours de finalisation. Les résultats d'Eiffage Connectic 78 sont toujours très satisfaisants et permettent la réalisation d'extensions.

LE PROJET DE LGV BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

L'offre initiale du projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire a été remise le 16 décembre 2009. Après une phase de questions – réponses, Eiffage a été invité, en avril 2010, comme les deux groupements concurrents, à un cycle de négociations préalables à la remise d'une offre finale le 13 octobre. Le 18 janvier 2011, le conseil d'administration de Réseau Ferré de France (RFF) a déclaré Eiffage titulaire pressenti de ce PPP d'une durée de 25 ans qui prévoit la construction et la maintenance de 180 km de ligne nouvelle à grande vitesse et de 30 km de raccordement, qui permettront de relier Paris à Rennes en moins de 1 h 30. RFF et Eiffage prévoient de signer le contrat avant la fin du premier semestre 2011 dans la perspective d'un achèvement des travaux à l'automne 2016.

Une activité intense dans les PPP hospitaliers

L'année 2010 aura vu une activité intense dans les PPP hospitaliers. Eiffage a livré le 28 février l'hôpital de Rennes; les travaux de celui d'Annemasse (445 lits) se sont déroulés conformément au planning qui prévoit une livraison le 21 juillet 2011. Au 31 décembre, le clos couvert était achevé et l'ensemble des travaux sont très avancés en vue d'un démarrage des opérations préalables à la réception en mars 2011. Enfin les travaux de l'hôpital du Sud-Francilien (un millier de lits) auront été menés à bien, pour une mise à disposition le 17 janvier 2011, à la date contractuelle. Il s'agit du plus important PPP hospitalier d'Europe dont Eiffage vient d'achever la construction après quatre années et demie d'études et de travaux et dont il assurera la maintenance jusqu'en 2041.



Le centre hospitalier intercommunal d'Annemasse Bonneville.

15,77% SEQUALUM (Haut Débit Hauts-de-Seine)

MEMONET (Haut Débit Meurthe-et-Moselle)

100% OPTIMEP 4 (Établissements pénitentiaires)

100% HEVEIL (Centre hospitalier sud-francilien)

100% H'ENNEZ (Centre hospitalier de Rennes)

100% HANVOL (Centre hospitalier d'Annemasse-Bonneville)

100% SOPRANO (Marché du Plessis-Robinson)

100% CENTOR 36 (Gendarmerie de Châteauroux)

100% ELISA (Grand Stade Lille Métropole)

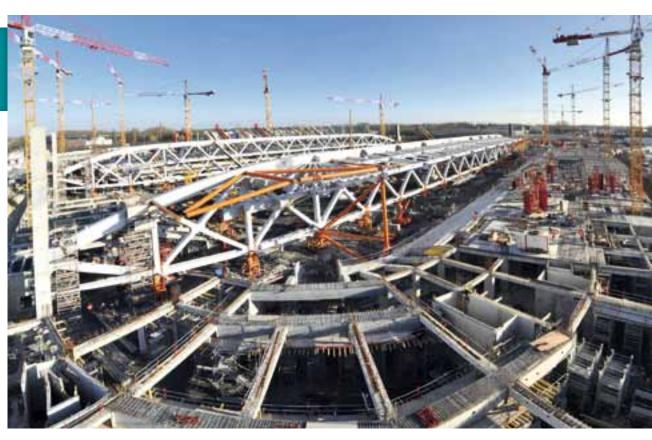
100% EIFFIGEN (Siège de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux)

100% EIFFICENTRE (CPE de 18 lycées et 4 bâtiments administratifs)

100% EIFALTIS (Espaces annexes du Grand Stade Lille Métropole)

14763 millione

Plus de 650 compagnons et 12 grues s'activent sur le chantier du Grand Stade Lille Métropole.



Le Grand Stade Lille Métropole prend forme

Après l'obtention du permis de construire en décembre 2009 au terme de 13 mois d'enquêtes publiques et de procédures administratives, les travaux de construction du Grand Stade Lille Métropole ont été lancés fin mars 2010 avec la réalisation des quelque 1 800 pieux devant servir d'assise à l'ouvrage. Ces pieux en béton armé ont été ancrés à une profondeur de 15 à 20 mètres, après réalisation des terrassements – 480 000 m³ au total. Au préalable avaient

été menés à bien les travaux préparatoires de comblement des anciennes carrières de craie, avec l'injection de 68 000 m³ de coulis. l'arasement de la butte et le traitement des sols l'examen de 350 000 m³ de terre donnant lieu à 220 000 analyses chimiques. Depuis mars, les travaux avancent à un rythme soutenu, sans interruption, les différents métiers du Groupe œuvrant en parallèle sur le chantier. En juin et juillet 2010 ont

respectivement été entamés, au sol pour des raisons de sécurité, l'assemblage des deux méga-poutres destinées à supporter la toiture mobile, et celui des quatre éléments de la structure métallique de la toiture. Associée à la pelouse rétractable, la toiture mobile confère au stade son caractère unique dans la mesure où elle permet une configuration en «boîte à spectacles» pouvant accueillir sports en salle, spectacles culturels,



Inauguration de l'autoroute A65 Pau-Langon

Dans le grand sud-ouest, Eiffage a mis en service, dans un délai record de deux ans et demi de travaux, les 150 km de l'autoroute de Gascogne, première autoroute de l'ère post-Grenelle. Pas moins de 162 ouvrages d'art, dont 15 viaducs, garantissent



2010, UNE EXCELLENTE ANNÉE POUR NORSCUT

Au Portugal, Norscut, concessionnaire de l'autoroute A24, a connu une année 2010 de forte reprise. Le redressement du trafic pressenti fin 2009 s'est confirmé de manière spectaculaire, la croissance annuelle s'établissant à 18,2 %. 2010 a également vu le raccordement de l'A24 au réseau autoroutier espagnol le 19 juin, ainsi que l'ouverture au public de la quatrième station service.

musicaux... Puis en septembre ont été posés les premiers gradins, rendant toute symbolique la pose de la première pierre le 27 du même mois, qui a consacré la rapide avancée des travaux. C'est également cet automne qu'a eu lieu le basculement des deux méga-poutres: de 180 mètres de long et 1800 tonnes chacune, elles ont pivoté de 90° et se trouvent désormais placées dans leur configuration définitive. En décembre, enfin, a été

réalisée la première des 66 crémaillères (poutre inclinée épousant les marches des gradins) du niveau 2, correspondant aux tribunes hautes. Une prochaine étape de taille sera franchie à la fin du printemps 2011 avec le levage d'un seul tenant de la toiture, lourde de 7 400 tonnes, à une hauteur de 27 mètres... avant la livraison l'été suivant d'un stade unique au monde qui pourra dès lors accueillir plus de 50 00 personnes - 30 000

dans sa configuration «boîte à spectacles». En parallèle au chantier du stade ont débuté les travaux des espaces annexes. en novembre 2010, après l'obtention du permis de construire en août. Construits sur 18 800 m² environ, ces espaces comprendront un hôtel 3 étoiles Park Inn de 127 chambres, un hôtel 2 étoiles B&B de 99 chambres, une résidence services gérée par la société Sergic, un pôle santé destiné à la remise en

forme des sportifs dont la gestion est confiée à la Générale de Santé, une dizaine de restaurants et 350 places de parking réparties sur deux niveaux. Réalisé par les équipes d'Eifaltis dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière conclu avec Eiffage Immobilier Nord Pas-de-Calais, cet ensemble immobilier contribuera à assurer une animation permanente à proximité directe du stade.

LE VIADUC DE MILLAU

4,8 millions de véhicules ont franchi le viaduc de Millau en 2010, soit une progression de 1 % par rapport à 2009. Cette évolution se répartit de la façon suivante : + 4,1 % pour les poids lourds, + 0,7 % pour les véhicules légers. 385 000 poids lourds ont transité par le viaduc en 2010, soit plus de 1 000 par jour pour cette catégorie de véhicules qui représente 8,1 % du trafic total.

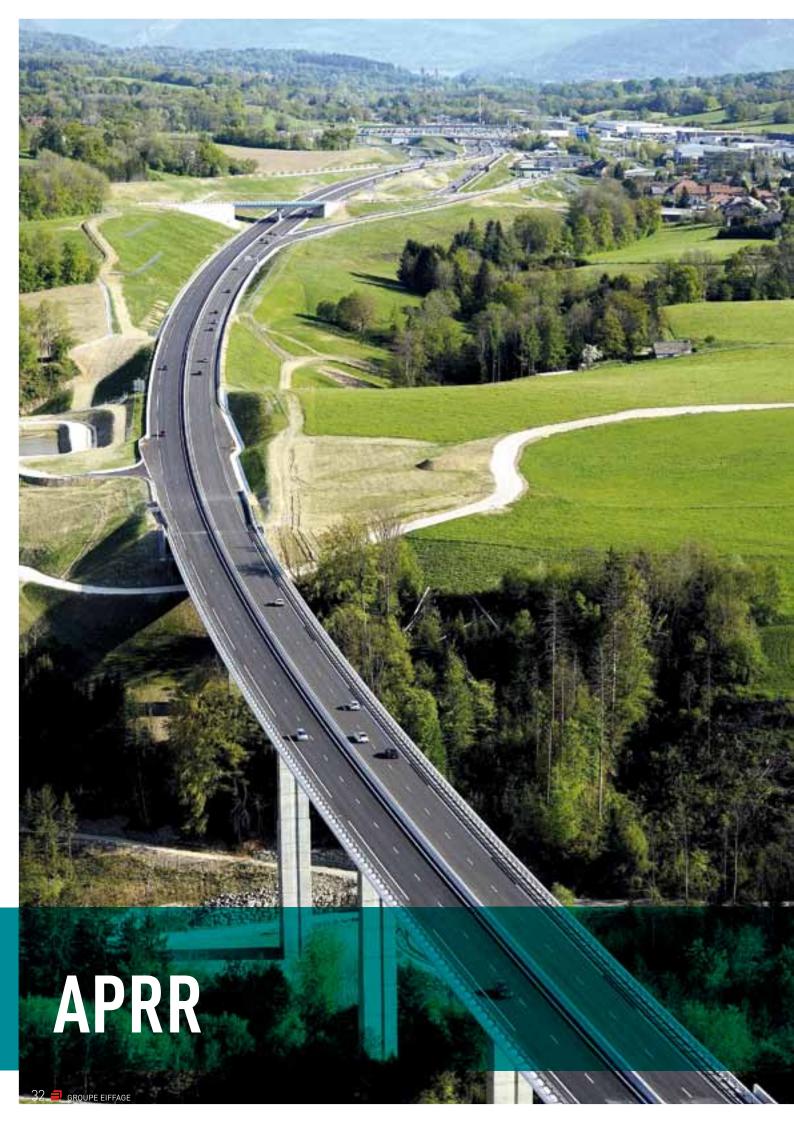
Une campagne de communication à destination des transporteurs a été menée pour la quatrième année, afin d'inciter les professionnels à emprunter la voie la plus directe entre la région parisienne et le sud de la France, alors même que le raccordement de l'A75 et de l'A9 permet désormais un trajet 100 % autoroute entre Paris et Béziers. Un nouveau record de 62 931 passages a été enregistré le 31 juillet, et c'est en juillet également que le viaduc a accueilli son 25 millionième passager – un mois après la mise en place d'un service de télépéage sans arrêt

la transparence de ce grand ouvrage linéaire dans son environnement humain, hydraulique et faunistique. Huit diffuseurs et deux échangeurs autoroutiers assurent les dessertes locales et le raccordement au réseau autoroutier national, participant ainsi au développement économique des territoires traversés.

1 372 ha de territoires naturels sont restaurés afin de compenser l'impact de la réalisation et l'exploitation de l'A65 sur la biodiversité. Eiffage

s'est également engagé à en assurer la conservation pendant la durée de la concession et à financer des programmes de restauration des espèces en voie de disparition. Eiffage, au travers de sa filiale A'Liénor, assurera pendant 56 ans, dans le cadre d'une mission de service public, l'exploitation et l'entretien de ce nouvel axe structurant pour la région aquitaine.

1372 de territoires naturels restaurés





Les conditions météorologiques difficiles, que ce soit au début de l'année avec un hiver 2009-2010 exceptionnellement neigeux ou en fin d'année 2010 avec un nouvel hiver particulièrement précoce, ont naturellement pesé sur l'activité du groupe APRR, mais 2010 marque néanmoins une reprise du trafic sur le réseau, tout particulièrement celui des poids lourds grâce à un début de reprise économique.

2010 a marqué le véritable lancement des investissements liés aux deux contrats de plan APRR et AREA, qui vont permettre d'accélérer le développement et la modernisation des deux réseaux. Les travaux de trois opérations d'envergure se sont poursuivis en 2010 :

a la section Les Échets/La Boisse d'A432 pour désengorger le nord-est de Lyon, mise en service début février 2011;

a le contournement sud de Mâcon (A406), mis en service début mars 2011;

a la desserte de Montluçon depuis l'A71 (A714), dont la mise en service est prévue au printemps 2011.

L'amélioration de la sécurité, le développement du réseau, le renforcement de l'offre de services et l'amélioration de la performance économique, constituent les quatre objectifs majeurs de la stratégie de la **marque Eiffage.**



3981 collaborateurs

1940
millions d'euros
de chiffre d'affaires

milliards

de kilomètres parcourus

L'A41 nord, Liane qui relie la Haute-Savoie et la Suisse est une infrastructure de pointe.

Améliorer l'insertion du réseau dans son environnement

Une part significative des investissements est dédiée au traitement des eaux de ruissellement, à la protection contre le bruit et aux mesures en faveur de la biodiversité. Ces investissements concernent aussi bien les sections nouvelles en cours de construction que le réseau déjà exploité.

Progresser dans le respect des engagements

L'année 2010 a été marquée par une nouvelle croissance des performances opérationnelles. Le trafic tous véhicules du groupe APRR progresse (+ 2,6%), dans un contexte général de légère reprise économique et le chiffre d'affaires a progressé de 4,3%. APRR met tout en œuvre pour concrétiser les gains de productivité engendrés par

la modernisation des péages, et pour favoriser l'adaptation des équipes aux nouvelles organisations, faisant ainsi baisser ses coûts d'exploitation par kilomètre parcouru. L'EBITDA et la marge d'EBITDA ont poursuivi leur progression, ces résultats traduisant la pertinence du choix d'un modèle de croissance rentable et pérenne.

La sécurité, enjeu de tous les instants

Le groupe APRR a poursuivi en 2010 les efforts déployés depuis plusieurs années dans l'amélioration de la sécurité des clients et des collaborateurs. Le taux d'accidents corporels est resté stable entre 2009 et 2010 mais le nombre de tués sur l'ensemble du réseau augmente (39 tués contre 31 en 2009), ceci étant probablement dû à la nette reprise du trafic des poids lourds. Des améliorations significatives du réseau ont été réalisées en 2010 avec la fin de l'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute A31 entre Beaune et Langres et l'ouverture d'un nouveau diffuseur à Seynod sur l'A41 au sud d'Annecy.

Outre ces investissements en infrastructures. de nombreuses actions

concrètes sont mises en œuvre: développement des dispositifs de vidéosurveillance pour améliorer la gestion du trafic, multiplication des exercices de sécurité « grandeur nature » notamment dans les tunnels. diffusion de campagnes de sensibilisation : port de la ceinture à l'arrière. conduite hivernale et l'inattention qui est la cause de 35% des accidents de la circulation.

Fondement du métier autoroutier, le sens du service structure toute l'activité du Groupe. Il s'illustre, entre autres, par des actions diversifiées: meilleure gestion de l'occupation des places de parking poids lourds par des capteurs intégrés qui



alimenteront des panneaux à message variable en amont des aires, amélioration de la qualité de l'accueil dans les points d'accueil clients, information travaux par e-mail, valorisation et animation des aires de services en période de vacances...

La gestion du trafic repose sur l'implication permanente des hommes et des femmes. À la moindre difficulté, ils agissent instantanément.



Respectez leur vie, ils protègent la vôtre

Première du genre pour le groupe APRR, cette campagne a mis en avant les femmes et les hommes qui, tout au long de l'année, interviennent pour la sécurité des automobilistes. Ils sont plus de 500 sur les réseaux



Moderniser le péage : priorité au télépéage sans arrêt

En 2010, le Groupe est entré dans une phase active de modernisation des péages avec le déploiement du télépéage sans arrêt.

Le télépéage, qui représente sur l'année près de 45% des transactions (contre 42,5% en 2009), connaît une forte croissance grâce à la poursuite du développement des formules d'abonnement pour les véhicules légers. Le Groupe a poursuivi une politique active de commercialisation des badges de télépéage qui a permis aux ventes de progresser significativement pour constituer un portefeuille de 893 000 badges au 31 décembre 2010. Cinq gares bénéficient déjà de l'équipement télépéage sans arrêt (Dijon-Crimolois,

Pérouges, Chignin, Saint-Éxupéry et Seynod) avant un déploiement plus massif à partir de 2011 sur les barrières de péage. Ce nouveau mode de péage contribue grandement au confort du conducteur en supprimant la sujétion d'un quasi-arrêt au péage avec, à la clé, plus de sécurité et moins d'émission de CO₂. Désormais, 121 gares sur les 145 que compte le Groupe sont télé-exploitées partiellement ou totalement à la fin de 2010.

La filière péage a connu une importante évolution avec la signature d'accords encadrant l'évolution du travail dans cette filière et en permettant le développement de nouvelles compétences pour pérenniser l'emploi.

INTERVIEW



Olivier Perroux, conducteur d'opération, responsable maîtrise d'œuvre télépéage sans arrêt.

Qu'est-ce que le télépéage sans arrêt exactement?

« S'insérant dans le projet de loi du Grenelle de l'environnement, le télépéage sans arrêt est inscrit dans les deux contrats de plans 2009-2013 conclus avec l'État. C'est un enjeu important, en raison de la fluidité de passage des véhicules légers et des poids lourds abonnés. Le télépéage sans arrêt présente des caractéristiques techniques qui le distinguent du télépéage classique. Un périphérique intelligent, en fait une sorte d'antenne, est installé 24 mètres en amont de la barrière. Quand le véhicule se présente à une vitesse de 30 km/h, ce capteur lit le badge et autorise le passage. L'ouverture de la barrière est temporisée, ce qui permet de réguler les vitesses.

Le télépéage ne modifie ni l'exploitation ni le matériel du péage. Seul le personnel de maintenance doit se familiariser avec un nouveau fonctionnement. D'ici à la fin de 2013, ce nouveau service sera proposé aux abonnés télépéage sur 7 barrières AREA, 10 barrières et 22 gares APRR.

APRR et AREA, présents 24 h/24 pour veiller au bien-être et à la sûreté des automobilistes. Leurs missions les exposent directement au danger que représente la circulation sur autoroute: toute intervention peut avoir des conséquences dramatiques. Cette campagne a pour but de sensibiliser les conducteurs et d'atteindre l'obiectif «zéro accident». 16 agents faisant partie du personnel

se sont portés volontaires pour incarner l'image du Groupe à travers une campagne de communication de grande ampleur. Depuis juin 2010, ce sont leurs visages que l'on retrouve à l'arrière des quelque 500 fourgons du Groupe, avec un slogan fort: «Respectez sa vie, il (ou elle) protège la vôtre»

+ de 500 personnes interviennent sur les réseaux

APRR et AREA





Construire

une marque européenne, une offre globale et innovante

Acteur majeur du BTP en Europe, Eiffage Construction réunit l'ensemble des métiers liés à l'aménagement urbain, la promotion immobilière, la construction, la maintenance et le *facility management*. Fortement implantée en France avec 11 directions régionales, l'entreprise est présente au Benelux, au Portugal, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie.

Les capacités opérationnelles d'Eiffage Construction lui permettent de conduire de grands projets d'aménagement ou de partenariats public-privé (PPP) mettant en œuvre des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

À l'écoute de ses clients et partenaires, l'entreprise met à leur disposition une offre globale et multiproduit intégrant un accompagnement depuis la conception du projet jusqu'aux opérations de maintenance. Ensemble, construire autrement, telle est **la marque d'Eiffage.**



3 6 2 0 millions d'euros de chiffre d'affaires

Compagnons sur le chantier du siège social Eiffage Construction à Vélizy dont la livraison est prévue à l'automne 2011. 4 620 millions d'euros

Équipements publics : la maîtrise d'opérations complexes et diversifiées

La conception-réalisation d'équipements publics exige des compétences multiples dont Eiffage Construction a la complète maîtrise. Qu'il s'agisse de partenariats public-privé portés par Eiffage ou de contrats en conceptionconstruction, Eiffage Construction accompagne l'État et les collectivités territoriales dans des domaines très diversifiés partout en France. Outre la mise à disposition des gendarmeries situées à Pont-l'Évêgue et à Châteauroux, dont l'exploitation par Eiffage **Construction Services** a commencé, le Groupe a réalisé, pour le compte

de la SNCF, la première gare bioclimatique en France située à Bellegarde-sur-Valserine dans l'Ain. Quant au chantier de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux, les travaux se poursuivent pour une livraison prévue fin 2011. Dans le secteur de la santé, Eiffage Construction a consolidé son expertise avec la mise à disposition du bâtiment médicotechnique du CHU de Rennes et de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Masseube dans le Gers, ainsi que la marche à blanc du centre



hospitalier sud-francilien (CHSF) à Corbeil-Essonnes, premier PPP hospitalier en Europe. Capitalisant sur ces expériences majeures. l'entreprise poursuit les travaux du centre hospitalier Alpes-Léman et de la cité sanitaire nazairienne dont les mises à disposition respectives sont prévues mi-2011 et début 2012.

Modèle de construction durable et plus grand hôp**i**tal de France réalisé à ce jour avec plus de 1 000 lits, 37 unités d'hospitalisation, 20 salles de bloc opératoire et 130 salles de consultation, le centre hospitalier sud-francilien est le premier hôpital certifié NF bâtiments tertiaires - démarche HQE®.

Ressources humaines : l'homme au cœur de notre métier

Motivée par la volonté de rester proche et à l'écoute de ses collaborateurs, la direction générale d'Eiffage Construction a réalisé une enquête d'opinion dans le courant de l'année 2010. Avec plus de 69% de participants, les résultats ont révélé un fort degré d'engagement et un niveau de satisfaction

particulièrement élevé que le management souhaite consolider à travers une démarche d'amélioration continue. Impulsée par une forte implication de la direction générale, la politique handicap, menée dans le cadre de la convention signée avec l'Agefiph en 2009, s'est déployée dans toutes les entités d'Eiffage

Construction, entreprise handi-accueillante. En matière de prévention, l'opération « Effet Domino » s'est poursuivie cette année et s'est vu renforcer par un plan d'actions national prévoyant, notamment, la mise en place d'un processus préalable à tout démarrage de chantier et de nouvelles dispositions techniques

définies avec les services matériel et méthodes. L'objectif à terme étant d'atteindre un taux de fréquence en-deçà de 20. À travers ses actions en matière de management, d'intégration et de prévention, Eiffage Construction démontre sa volonté de placer l'être humain au cœur de son métier.



À Lyon, Eiffage Immobilier reconvertit l'Hôtel-Dieu

La nouvelle est tombée en octobre : Eiffage Immobilier a été retenue par la ville de Lyon pour la reconversion de l'Hôtel-Dieu en un complexe hôtelier intégrant un établissement 5 étoiles du groupe Intercontinental,

L'année du déploiement des logements énergétiques

Dans la poursuite de la livraison de la résidence Le Languedoc à Rennes, premier immeuble d'habitat collectif BBC de la région avec une consommation inférieure à 34 kWh par m² et par an, Eiffage Construction a déployé cette année son offre de logements énergétiquement performants dans l'habitat privé comme dans le logement social. Les premières opérations ÉcoÉco (écologique et économique) comme la résidence de 72 logements en accession à Peypin dans les Bouches-du-Rhône, et H2CO (habitat à coûts et consommations optimisés) avec une opération pilote de 55 logements sociaux à Vannes sont en cours de travaux. Cette dynamique de l'année 2010 s'est également illustrée à travers l'activité riche et innovante d'Eiffage Immobilier totalisant près de 3 000 logements réservés. Outre la poursuite des Zac

Asnières-Quartier-de-Seine et Quartier St-Eloi à Wissous développées par Eiffage Aménagement, le lancement de la Zac les-Hauts-de-Joinville, véritable éco-quartier de 500 logements. la commercialisation de programmes BBC ou THPE comme à Melun ou Saint-Denis placent l'intelligence énergétique au cœur des opérations développées par Eiffage Immobilier. Avec plus de 5 000 logements sous maîtrise foncière, l'offre d'Eiffage Immobilier en matière d'habitat économe en énergie connaîtra un fort développement partout en France dans les années à venir.

La résidence «Le Languedoc» composée de 200 logements pour étudiants à Rennes. Premier immeuble d'habitat collectif BBC conçu et réalisé par Eiffage Construction Ouest.



INTERVIEW



Francois Jullemier, Directeur général adjoint d'Eiffage Construction

« Des innovations écologiques à coûts et consommations optimisés »

Quel est le positionnement d'Eiffage Construction en matière de développement durable?

L'intégration du développement durable dans nos métiers à travers l'éco-conception et l'écoconstruction est un enjeu stratégique. Apporter à nos clients des solutions innovantes, respectueuses de l'environnement à coûts et consommations optimisés. telle est notre ambition.

Quelles sont les innovations opérationnelles en 2010? Les concepts H2CO et ÉcoÉco enrichissent désormais

notre offre de logements écologiques économiques. Ils intègrent en outre les dernières innovations du Groupe comme les modules de salles de bains HVA Concept™ et la pompe à chaleur Pac.R². Quant au Sisec, nouveau concept d'isolant thermique extérieur pour façades, il a été breveté en juillet et permet d'atteindre des performances BBC dans le neuf comme en réhabilitation. De facon plus globale et dans une démarche d'amélioration continue, Eiffage Construction participe activement au projet Phosphore, véritable laboratoire d'innovation durable à l'échelle d'une ville.

des commerces haut de gamme, un centre de congrès avec auditorium, des bureaux et des jardins botaniques. La rénovation des 62 000 m² du site débutera en 2012 pour une ouverture en 2016. Avec cette reconversion prestigieuse, le Groupe affiche une nouvelle fois sa capacité à conduire des opérations

mixtes de grande envergure, telle l'opération Colbert livrée cette année à Nevers, ou celle du Grand Carré de Jaude lancée à Clermont-Ferrand avec 51 000 m² Shon intégrant un centre commercial, un cinéma, près de 200 logements, un hôtel de 126 chambres, des bureaux et une résidence de tourisme.







Eiffage Travaux Publics maîtrise l'ensemble des métiers liés à la conception-construction routière et ferroviaire, au génie civil, à l'assainissement-environnement et aux terrassements.

Dotée de bureaux d'études et de laboratoires intégrés, l'entreprise est de longue date reconnue pour son savoir-faire en matière de qualité, d'innovation et de respect des engagements.

Eiffage Travaux Publics est présente sur l'ensemble du territoire national à travers huit directions régionales et trois pôles de spécialités, dans la Péninsule ibérique, en Allemagne et au Sénégal où elle exerce ses différents métiers. Elle se range, en outre, parmi les premiers fournisseurs de granulats, liants et enrobés, en France et en Espagne. Grâce au rachat fin 2009 d'une entreprise allemande, Eiffage Travaux Publics exporte désormais jusqu'en Asie un savoir-faire d'ingénieriste ferroviaire et par là même, la marque d'Eiffage.



3888 millions d'euros de chiffre d'affaires

Sur l'A4U, la nouvelle couche de roulement du tablier nord du viaduc de Sylans est désormais constituée du même enrobé à hautes performances – fabriqué à partir du bitume Orthoprène® et imaginé dans les laboratoires de l'entreprise – que celui du viaduc de Millau. 2980
millions d'euros
Carnet de commandes

INTERVIEW



Erick Lemonnier, directeur du service Prévention.

L'objectif affiché d'Eiffage Travaux Publics de parvenir à « O accident » est-il réaliste ?

Il est le seul acceptable et doit faire l'objet de tous nos efforts. Un tiers de nos établissements l'ont d'ailleurs atteint cette année. ce qui prouve bien que rien n'est impossible.

Comment y parvient-on?

En impliquant l'ensemble de nos collaborateurs. Nous avons accueilli tous nos chefs de chantier en séminaire sur le thème de la prévention ; puis tout notre encadrement de travaux, avant de rencontrer, cette année. les directeurs d'établissement. Tous nos ouvriers ont également

suivi notre programme de Savoirs minimaux de sécurité.

Qu'en est-il de ces SMS?

Un nouveau module, élaboré avec des partenaires spécialisés (nutritionnistes, médecins du travail, OPPBTP, Cramif, INPES...) sera prochainement déployé. Il reprendra des thématiques concourant au bien-être physique, mental et social de nos collaborateurs, depuis l'équilibre alimentaire jusqu'aux addictions en passant, notamment, par les conditions climatiques ou la lutte contre l'exposition aux vibrations. Le chemin est encore long. mais je suis confiant dans notre capacité à relever les défis.

Une marque en trois dimensions

En hausse de 4,2% sur l'exercice précédent à structure réelle, grâce au rachat de deux entreprises allemandes, Faber et Heitkamp Rail, devenue Eiffage Rail Deutschland, le chiffre d'affaires de l'activité Travaux publics subit, à périmètre comparable, une diminution de 1,2%. Les conditions météorologiques, particulièrement rudes en début et en fin d'année, conjuguées aux difficultés d'approvisionnement en bitume et en carburant

rencontrées à l'automne, expliquent, en France, cette baisse, alors même qu'en Espagne, la crise économique a entraîné une chute de 13% de l'activité. Néanmoins. l'entreprise a enregistré trois beaux succès en fin d'année. La livraison de l'autoroute A65 Pau-Langon; la mise en service de la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras, livrée en février 2009 conformément au planning; l'achèvement des travaux de l'A432 près de Lyon.



Proche: un engagement

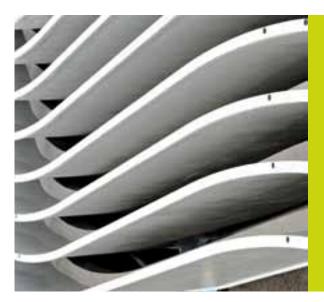
Des chantiers d'entretien de chaussées ont aussi été menés sur de nombreuses autoroutes (A6, A8, A9, A40, A41, A43, A49...), mais également sur le réseau départemental, à travers tout le pays, notamment via des marchés pluriannuels. Au fil des années, les savoir-faire des équipes de l'entreprise

en matière d'aménagement urbain, secteur d'activité en plein essor, se sont fortement développés.

De nombreuses interventions alliant travaux de réseaux, de pavage, de mobilier urbain... ont été réalisées en centres-villes, aux abords de bâtiments publics (hôpitaux, collèges, lycées...)

ou privés (immeubles de logements, de bureaux, lotissements, surfaces commerciales ou industrielles...), comme par exemple les aménagements de la place d'Armentières, de la Motte-Rouge à La Rochelle, de l'école vétérinaire de Toulouse ou encore ceux

commandés par Ikéa à Reims, Schenker Joyau près du Mans, Carrefour à Nanteuil-les-Meaux, ou La Poste à Saint-Lô, sans oublier les promoteurs qui, cette année encore, ont accordé leur confiance à l'entreprise et au premier rang desquels figure Eiffage Immobilier.



Une mise aux normes «hors normes»

Acteur majeur des grands projets : une conviction

En matière d'ouvrages d'art, le viaduc de la Savoureuse a été remis à RFF au printemps dernier, tandis que Cofiroute réceptionnait, sur l'A71, le viaduc précontraint franchissant la Loire à Orléans. Des ouvrages à haute technicité mais de taille plus modeste ont été exécutés en région: passerelle haubanée du Paillon à Nice, viaduc du Torranchin sur l'A89 dans le Rhône, pont des Couteaux à Roubaix, conjointement avec Eiffel. Dans les travaux souterrains, outre la mise en service, début 2011, de l'intégralité du Duplex A86 – un tunnel bitubes superposés – démarré voilà plus de dix ans, le creusement du prolongement de la ligne 12 du métro parisien se poursuit, tout comme celui du 3e lot du collecteur VL9

à Créteil, du tunnel de Violay sur l'A89 ou des galeries de reconnaissance pour l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) à Bure dans la Meuse. Le marché semble particulièrement bien orienté, comme en témoigne notamment la commande du tunnel d'interconnexion électrique France-Espagne obtenu en groupement pour Inelfe début 2011. Si le chantier du Grand Stade Lille Métropole est sans conteste la plus belle illustration du moment en termes de génie civil, plusieurs opérations de couvertures de voies ferrées se déroulent en région parisienne, ainsi que des chantiers de stations d'épuration de toutes capacités de traitement.



De même, plusieurs centrales thermiques en métropole et dans les départements d'outre-mer (Réunion, Martinique, Guadeloupe) construites avec Clemessy, confortent l'expérience des hommes de l'entreprise dans le domaine de l'énergie. Ces derniers ont d'ailleurs remporté, début 2011, le contrat des travaux préliminaires à la centrale nucléaire de Penly.

Pour RFF, après le viaduc de la Savoureuse sur la LGV Rhin-Rhône, l'entreprise va s'atteler à la conceptionconstruction du viaduc de Landbach sur le prolongement de la LGV Est ainsi qu'au lot 35. Quant à la construction de la LGV Bretagne – Pays-de-la-Loire, don Eiffage est attributaire pressenti, elle en assurera le pilotage et la majorité des travaux.

Multimétier : une vocation

Ces trois opérations multimétiers, à l'instar d'autres, moins médiatisées – déviation d'Agen, diffuseur de Chaux-Balmont sur l'A41, barreau de liaison A13 / RD 613 ou projets de tramways ou de transports en commun en site propre –, confirment une tendance apparue dès la création de la branche: la promotion des projets mobilisant toutes les compétences d'Eiffage Travaux Publics, voire l'ensemble des savoir-faire du groupe Eiffage. Eiffage Travaux Publics réalise quelque 25 000 chantiers chaque année: des opérations de toutes tailles, dans tous les domaines des travaux publics. En 2010, dans celui de la route, l'importante rénovation de l'A25 dans le Nord – concrétisée

par le remplacement de dalles californiennes en très mauvais état par 420 000 tonnes d'enrobés – a été livrée début octobre, peu après les aménagements de la RD 25 entre Le Muy et Saint-Raphaël dans le Var.

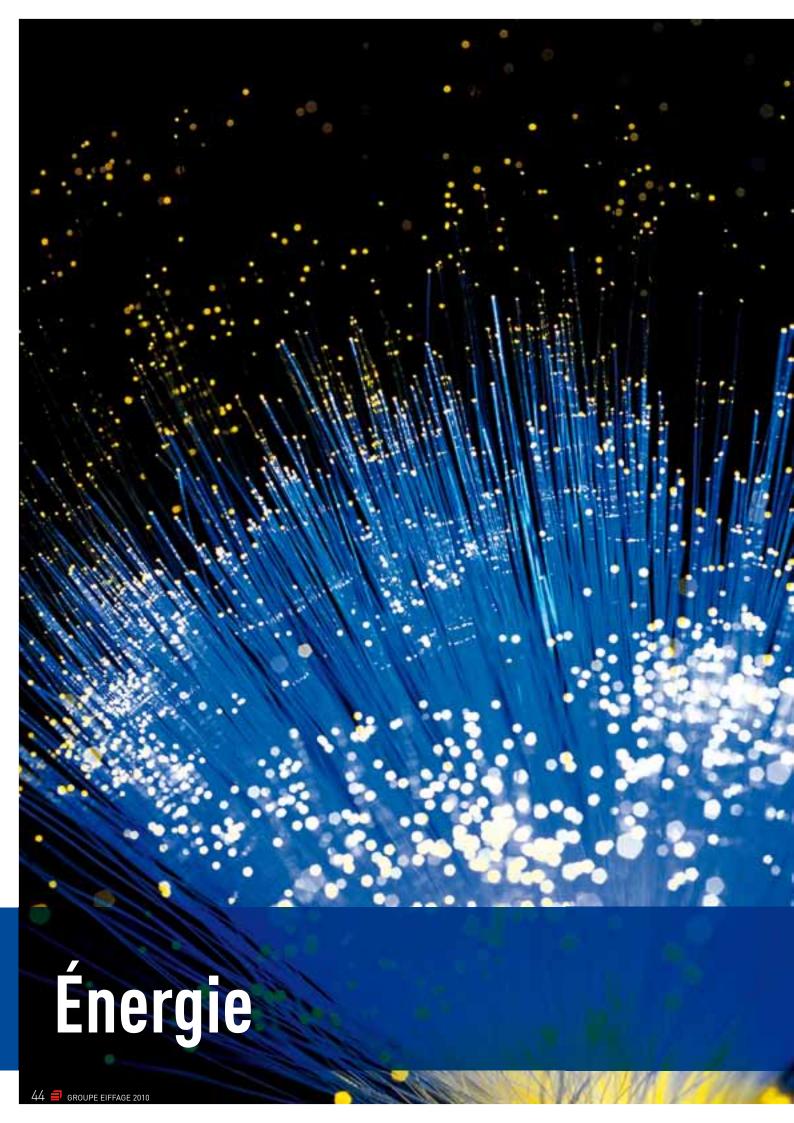


A65, un beau défi

Pour Eiffage Travaux Publics, les 150 km de l'autoroute A65 Pau-Langon, ouverte à la circulation le 16 décembre 2010, ont nécessité le terrassement de 17,5 millions de mètres cubes de terre, la construction de 162 ouvrages d'art ainsi que la fabrication et l'application de quelque 2000

oersonnes

ont participé à la construction, en un temps record, de cette nouvelle autoroute.





Le contexte n'a jamais été aussi favorable au développement du pôle Eiffage Énergie qu'actuellement. Les besoins énergétiques ne cessent d'augmenter pour assurer le meilleur confort des utilisateurs, alors que les moyens de production centralisés ou de distribution classique de l'énergie atteignent leurs limites économiques et environnementales.

Ces enjeux offrent de réelles perspectives de développement et font émerger une nouvelle approche globale de gestion de l'énergie, combinant l'ensemble de nos savoir-faire en génie électrique et en génie climatique.

En parallèle, les industriels redoublent d'exigences en matière d'innovation, de fiabilité et d'optimisation de leurs équipements de production. Les offres et les expertises d'Eiffage Énergie dédiées aux travaux neufs et à la maintenance permettent à chaque acteur économique de trouver la réponse et l'accompagnement indispensables aux enjeux de productivité et de compétitivité, c'est la marque d'Eiffage.



3094
millions d'euros
de chiffre d'affaires

Grâce à ses compétences et à son expérience, Forclum développe pour Eiffage une expertise dans la conception, la réalisation et l'exploitationmaintenance des réseaux haut débit, aussi bien sur des projets départementaux que sur des boucles locales. 2265
millions d'euros
Carnet de commandes

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Face à la raréfaction des énergies fossiles et à l'augmentation du coût de production de l'énergie, Forclum et Clemessy proposent à leurs donneurs d'ordre de tendre vers leur autonomie énergétique, en les accompagnant dans l'utilisation des énergies alternatives. Cogénération, biomasse, géothermie, photovoltaïque ou éolien, Eiffage Énergie maîtrise toute la palette des technologies et assure pleinement son rôle de concepteur en combinant les solutions les plus adaptées à chaque projet.

Sur les marchés publics comme privés, de vastes programmes de réhabilitation ou de réalisation neuve de bâtiments sont désormais portés par une très haute exigence d'efficacité énergétique, tant dans le domaine du génie électrique que dans celui du génie climatique. Pour répondre à ces attentes, tout en s'adaptant à la capacité d'investissements de chaque client, Eiffage Énergie propose une offre graduelle de réhabilitation énergétique et d'exploitation des bâtiments.



Afin de maintenir ses compétences d'énergéticien au plus haut niveau d'expertise, Eiffage Énergie innove également en matière de conception et de réalisation d'installations énergétiques en construction neuve.

La plus grande centrale biomasse de France, située à Facture en Gironde, est entrée en production à la fin de l'été 2010. Deux turbines de 20 et 40 MW permettent de valoriser plus de 500 000 tonnes de déchets bois.



Située à l'est de Paris sur les boulevards des Maréchaux, l'extension de la ligne T3 du tramway constitue un chantier considérable pour Forclum qui était déjà présente lors de la réalisation du premier tronçon.

Infrastructures et réseaux linéaires

Les infrastructures linéaires constituent un fonds d'activité historique et solide, recouvrant plusieurs spécialités majoritairement dédiées aux collectivités territoriales et aux distributeurs d'énergie. Eiffage Énergie propose une offre complète de valorisation et de sûreté urbaine intégrant l'éclairage public, la vidéo-protection, la gestion du trafic et la signalisation routière, les bornes de recharge

de véhicules propres, les réseaux de communication haut débit, le photovoltaïque et l'éolien urbain, et le développement des transports propres. Eiffage Énergie reste un acteur de référence pour la réalisation, l'entretien et la rénovation de réseaux de distribution d'énergie électrique à très haute tension - lignes ferroviaires à grande vitesse, lignes et postes de transformation, avec une forte activité déployée à l'export.



Une année porteuse d'innovations

Équipements et services à l'industrie

Contrôle-commande, automatisme, informatique industrielle, supervision. instrumentation, mécanique ou électromécanique, les équipes maîtrisent l'ensemble des techniques pour concevoir, intégrer et mettre en service

les systèmes et équipements dédiés aux process de fabrication. Les compétences multitechniques, conjuguées aux capacités de recherche et de développement, ont permis de développer des expertises reconnues en

mesures et contrôles, essais et simulations. Au quotidien, Eiffage Énergie travaille aux côtés des industries les plus exigeantes: nucléaire, spatiale, aéronautique, pétrochimique, pharmaceutique ou automobile.



Pour Areva, Eiffage Énergie intervient sur le centre d'essais hydrauliques de Maubeuge. Ce centre teste les installations de refroidissement destinées au cœur du réacteur.

De la conception à l'exploitation

La performance des entreprises, soutenue par les politiques d'aide à l'innovation et à la compétitivité, s'inscrit dans un raisonnement global à long terme. L'important développement des services énergétiques, plébiscité par les clients, génère vis-à-vis d'eux un engagement fort dans la durée. C'est pourquoi est intégrée dans chaque projet, dès leur phase de conception, l'optimisation de la maintenance et de l'exploitation des futurs équipements.

NOE Data Center

Deux ans, 43 000 heures d'études et 175 000 heures de chantier ont été nécessaires pour réaliser les courants forts et les courants faibles du centre de calculs et d'hébergement informatique d'EDF situé à Val-de-Reuil, dans l'Eure. La mobilisation des moyens et des compétences du pôle énergie a été privilégiée pour réaliser les équipements de ce centre d'une superficie de 14 000 m². Au plus fort de ce chantier, 230 personnes ont été affectées

à la mise en œuvre des équipements d'énergie, de confort et de sécurité de ce site sensible.

Un contrat de performance énergétique

Un contrat de performance énergétique d'une durée de 15 ans a été conclu par le Groupe avec la région Centre pour la rénovation de 18 lycées. Ce dispositif de partenariat public-privé porte sur la rénovation du bâti et la mise en œuvre de solutions énergétiques peu consommatrices. L'objectif porte

sur une économie d'énergie de 40% et une réduction des gaz à effet de serre à hauteur de 57%.

Naissance d'Eiffage Thermie

La fusion de deux spécialistes du génie climatique, Forclim et Crystal, donne naissance à Eiffage Thermie qui s'impose désormais parmi les leaders du marché français, avec pour vocation la réalisation des infrastructures de production d'énergie, la distribution des fluides et le contrôle des installations thermiques de ses clients.





Leader historique de la construction métallique, concepteur industriel et ensemblier, Eiffel met sa capacité d'innovation et son savoir-faire au service de réalisations complexes et variées, en France et à l'international: ouvrages d'art, façades et enveloppes structurelles, structures lourdes de bâtiments et usines, mécanique, chaudronnerie, tuyauterie, maintenance et trayaux industriels.

En 2010, l'activité d'Eiffel a été soutenue dans ses métiers « traditionnels » avec les grands chantiers d'équipement, le nucléaire et la montée en puissance des ponts Unibridge®. L'année a été cependant plus difficile dans les activités de services à l'industrie, mais la richesse, la variété et la complémentarité des métiers de la branche Métal lui ont permis de garder le cap.

Concevoir l'exceptionnel est bien la marque d'Eiffage.



737
millions d'euros
de chiffre d'affaires

870 millions d'euros

Le Grand Stade Lille Métropole, un chantier exceptionnel, une aventure humaine.

2010, une année de contrastes

Depuis deux ans, la branche Métal s'est développée en intégrant 15 entreprises exerçant des métiers complémentaires à ses activités «historiques», de la maintenance industrielle à la façade avec l'entreprise Laubeuf acquise en 2010. La diversité de ses métiers est aujourd'hui une grande force pour la branche.

L'activité est toujours très soutenue dans le nucléaire (centrales neuves et maintenance du parc existant) et les grands chantiers d'équipement (satellite S4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, Grand Stade Lille Métropole, pôle de loisirs de Lyon-Confluence).

Dans le domaine de l'énergie, la fabrication d'une plateforme pétrolière destinée au redéploiement du champ Anguille pour Total Gabon a commencé. Le savoir-faire historique de Munch et une année 2010 dynamique confortent la place de premier plan d'Eiffel en matière de grosse chaudronnerie. Munch a notamment poursuivi la fabrication d'équipements pour l'EPR de Flamanville et le retubage des centrales de Chinon et de Bugey. Eiffel est présente sur les trois EPR en construction dans le monde : à Olkiluoto en Finlande, à Taishan en Chine et à Flamanville où les fabrications des consoles du pont polaire, du tampon matériel et des ponts de manutention de combustible sont aujourd'hui achevées. La montée en puissance des ponts Unibridge®, en particulier aux Philippines, s'est traduite par plus de 90 000 heures de travail dans les ateliers de production d'Eiffel UK et Iberica, de Fos-sur-Mer et de Maizières-lès-Metz. L'activité des ouvrages d'art a connu cette année encore de belles réalisations comme les viaducs de la Saône au nord de Lyon et celui sur l'Adour à

Bayonne ou la réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal.

Les quatre grandes usines du Groupe (Lauterbourg en Alsace. Maizières-lès-Metz et Munch en Lorraine. Fos-sur-Mer en Méditerranée) ont vu leur activité, en 2010, se développer de manière très satisfaisante et continueront de fonctionner à plein en 2011, avec la réalisation de projets importants et complexes. Dans le métier de l'enveloppe, l'intégration de l'entreprise Laubeuf vient compléter les compétences de Goyer et du métier des Ouvrages Spéciaux. L'année 2010 est marquée par le démarrage de chantiers d'envergure, tels que la Fondation pour la Création Louis Vuitton illustrant à la fois leur expertise technique

et leur capacité d'innovation. Les métiers liés à l'industrie (maintenance et travaux industriels) ont souffert de la diminution des investissements et de la faiblesse des contrats de maintenance. La crise a été violente pour la majorité de nos sociétés, au premier rang desquelles Eiffel Industrie, mais Eiffel a su, là encore, s'adapter et s'orienter vers de nouveaux marchés ou les consolider (hydraulique, nucléaire, réparation navale, pharmacie, automobile...). Par ailleurs, la bonne tenue

des métiers de spécialité tels que la robinetterie avec Barep ou le multiservices dans l'automobile avec GER2i conforte la stratégie de déploiement sur des niches.

Réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal Construit en 1897, le pont entièrement métallique de près de 500 mètres de long est essentiel à la vie économique locale. Les équipes d'Eiffel disposent donc de seulement 24 heures pour remplacer chacune des 7 anciennes travées par une nouvelle.





Le Grand Stade Lille Métropole

Chantier phare de l'année, le Grand Stade Lille Métropole n'est pas juste un stade de plus de 50 000 places. mais un équipement culturel et sportif modulable, d'où la complexité de sa conception. Eiffel participe à ce projet comme concepteur et constructeur de la charpente métallique, de la couverture et des façades. Sa très grande

Les activités liées aux services à l'industrie, une autre facette des métiers d'Eiffel.



Un plan d'actions pour le développement durable

Le plan d'actions développement durable définit 12 axes stratégiques pour 2010-2011. Il a été mesuré pour chacune des 30 entités qui composent Eiffel en France afin d'assurer la cohérence et le partage des meilleures pratiques. En matière d'environnement, la certification ISO 14001 est en cours de déploiement dans toute la branche Eiffel. Une campagne originale et novatrice sur l'environnement a été lancée dans les bureaux et les usines, sur les chantiers et sur les implantations industrielles des clients.

RÉCOMPENSES

Le plus bel ouvrage de construction métallique

Décerné chaque année par le Syndicat de la construction métallique de France (SCMF), le prix du plus bel ouvrage de construction métallique récompense à nouveau Eiffel, pour le viaduc de la Grande Ravine sur l'île de la Réunion. Le jury a tenu à saluer la performance de cet ouvrage d'art d'une élégante finesse avec ses 300 mètres d'un seul tenant au-dessus d'un vide de 710 mètres.

Le prix de l'ingénierie pour le pont Kennedy à Bonn

Eiffel Deutschland a reçu le prix de l'ingénierie 2010 pour l'élargissement du pont Kennedy enjambant le Rhin par trois piles porteuses. L'ouvrage, d'une portée de 400 mètres, a été élargi par deux voies de circulation supplémentaires et des voies piétonnes de chaque côté. Le raccordement des nouveaux éléments à l'ancien pont relevait de la haute précision. Le jury a souligné la qualité des travaux d'ingénierie réalisés dans toutes les phases du contrat, de la planification au processus de montage et aux modifications après examen de la situation.

Prévention et partage d'expérience pour une sécurité accrue

L'objectif zéro accident a été le fil conducteur des actions menées en 2010 dans toute la branche Métal et le processus de certification MASE a été initié pour l'ensemble des entités. L'expérience acquise par l'activité

de maintenance industrielle en matière de sécurité, notamment par les équipes d'Eiffel Industrie et Barep, a été étendue à toute la branche grâce à la formation et aux réunions de partage et d'échanges.

technicité, le nombre d'intervenants et une coactivité importante, font de ce chantier un ouvrage exceptionnel.

Avec ses 39 810 m² de couverture. 3 800 m² de facade, 10 000 tonnes d'acier, 100 000 boulons, ce stade représente des chiffres vertigineux pour la branche Métal et mobilise neuf usines en France et en Europe. L'ensemble constitué par les quatre panneaux de 80 m x 35 m

de la toiture mobile et les deux méga-poutres longitudinales de 205 m de portée représente à lui seul un poids de 7 000 tonnes. équivalent à celui de la tour Eiffel. La phase de construction a débuté en mai 2010. Les poutres et les éléments des toitures ont été réceptionnés en troncons et assemblés sur le site. L'ensemble des méga-poutres et des toitures sera hissé au printemps 2011.

10000 tonnes d'acier







Rapport de gestion du Conseil d'Administration

(Le rapport de gestion à l'Assemblée doit s'entendre de l'ensemble des documents figurant dans le document de référence).

Pour la deuxième année consécutive, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est resté stable à 13,33 milliards d'euros (contre 13.23 en 2009, soit + 0,7%), le carnet de commandes rebondissant à 10,74 milliards d'euros (soit + 8,7%).

La progression régulière du carnet de commandes depuis le point bas de septembre 2009 est cohérente avec les chiffres publiés par les instances professionnelles et l'État en France où Eiffage réalise 84% de ses travaux: la production dans le secteur de la construction a cessé de régresser et s'oriente vers un léger mieux en 2011.

Pourtant, le début et la fin de l'année 2010 ont été marqués par des épisodes neigeux importants et perturbateurs du trafic des autoroutes et de l'avancement des chantiers.

Les marges opérationnelles courantes des filiales de travaux ont subi une nouvelle érosion, revenant de 5% en 2006 à 2,5% en 2010. pendant que celles des concessions progressaient à nouveau à 38,9% (contre 37,2%) tout comme celles du trafic sur le réseau d'APRR: + 2% pour les véhicules légers et + 6,1% pour les poids lourds (et respectivement + 4,1% et - 10,3% par rapport au pic de 2007).

Les investissements ont atteint le niveau très élevé de 2,31 milliards d'euros, contre 1,42 milliard d'euros, du fait de l'acquisition en juin des minoritaires d'APRR (en permettant ainsi l'intégration au groupe fiscal d'Eiffarie).

La trésorerie des branches «travaux» est restée stable, mais les investissements dans les concessions ont alimenté la dette relative à ces dernières qui s'élève à 13.76 milliards d'euros (versus 13 milliards d'euros en 2009): son remboursement est assuré par les revenus récurrents des concessions et PPP. Le seul refinancement à échéance proche (février 2013) est celui d'Eiffarie, société associant Macquarie et Eiffage et contrôlant 98% d'APRR, à hauteur de 3.6 milliards d'euros: la levée sur le marché par APRR, en janvier 2011, d'1 milliard d'euros d'obligations est une première étape de ce refinancement et constitue un signal positif, tout comme la croissance des résultats, du trafic et du chiffre d'affaires d'APRR.

Par ailleurs, le Groupe a renouvelé, en décembre 2010, un engagement de crédit à cinq ans de 700 millions d'euros consenti par dix banques, et réactive pour la même durée le processus de financement par titrisation de créances commerciales à hauteur de 400 millions d'euros qui avait financé le cycle d'exploitation de 2002 à 2007 et été mis en sommeil lors de la cession de la participation d'Eiffage dans Cofiroute.

La fin de 2010 a vu l'inauguration de l'autoroute A65 Pau-Langon, le 14 décembre, et la circulation des premiers TGV entre Perpignan et Figueras le 19 décembre : 150 kilomètres d'autoroute construits en deux ans et demi et 44,4 kilomètres de ligne à grande vitesse qualifiaient particulièrement Eiffage pour le PPP de la LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire pour lequel le Groupe a été désigné titulaire pressenti le 18 janvier 2011.

Parallèlement, le processus de succession du Président-Directeur général, Jean-Francois Roverato, s'est conclu le 8 décembre par la nomination unanime de Pierre Berger comme Directeur Général Délégué à compter du 5 janvier 2011 et Directeur Général à effet du 1er juillet 2011; Pierre Berger a été par ailleurs coopté comme administrateur en remplacement d'Anne Duthilleul, démissionnaire.

Globalement, le chiffre d'affaires des concessions (hors Ifric 12) a augmenté de 4,9 % à 1,99 milliard d'euros.

Les tendances attendues il y a un an pour le trafic en 2010 sur les réseaux d'APRR et d'Area, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds, ont été largement dépassées comme indiqué cidessus, malgré les perturbations climatiques et celles liées à la réforme des retraites.

Le trafic a ainsi crû de 2,6 % (contre 0,3 % en 2009) et les recettes de 4,3% (précédemment 1,4%) à 1,94 milliard d'euros.

L'EBITDA du Groupe APRR s'élève à 1 326 millions d'euros, soit une marge de 68,4%, contre 68% en 2009, et son résultat opérationnel courant à 937 millions d'euros (+ 8%).

Grâce à cette progression et à une nouvelle baisse des frais financiers de 40 millions d'euros, le résultat net du groupe APRR atteint 419 millions d'euros (contre 349 millions d'euros en 2009).

Un nouvel accord a été conclu avec les organisations syndicales d'Area (après APRR en 2009) portant sur le fonctionnement et l'organisation du péage. La modernisation du péage s'est poursuivie avec un pourcentage de transactions automatiques de 77,5% (après 73,1% en 2009), un nombre de badges Liber-t frisant maintenant 900 000 et 122 gares sur 146 télé-exploitées totalement ou partiellement.

La mise en place de barrières de péage sans arrêt, un meilleur traitement des effluents et la protection d'espèces animales et végétales se développent dans le cadre des deux contrats de plan APRR et Area jusqu'en 2013.

La mauvaise nouvelle de l'année concerne la sécurité: après une baisse très importante en 2008, un palier en 2009, les accidents augmentent avec le trafic: 39 décès et 362 accidents corporels en 2010, contre respectivement 31 et 343.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes, préoccupées par la montée des comportements hypovigilants, équipent les chaussées de bandes rugueuses, sensibilisent leurs clients sur le réseau et dans les médias et sollicitent une intervention plus ferme des forces

Les investissements ont atteint 370 millions d'euros et devraient, dans le cadre des contrats de plan, rester à ce niveau en 2011. Les tarifs ont augmenté de 2,1% au 1er février 2011, à comparer à 0,5% un an auparavant.

Les nouveaux raccordements au sud de Mâcon (A406), au nord de Lyon (A432) et vers Montlucon (A714) sont terminés. Un nouveau tronçon d'élargissement sera engagé sur l'A36, entre Belfort et Montbéliard, et l'élargissement de l'A31, entre Beaune et Langres, s'achèvera mi 2011.

La montée du trafic de l'A41 Nord, entre Annecy et Genève, reste insuffisante pour rejoindre les hypothèses d'origine, élaborées





Les aléas climatiques ont ralenti la croissance du trafic du viaduc de Millau qui a toutefois enregistré un nouveau record de passages à 63 000 véhicules le 31 juillet; début 2011, 27,5 millions de véhicules avaient emprunté le viaduc et la croissance devrait s'accélérer puisque l'A75, raccordée à l'A9 en décembre 2010, assure maintenant la continuité autoroutière entre Clermont-Ferrand et Béziers. Globalement, le trafic a crû de 0,9% et le chiffre d'affaires de 2,4% (à comparer à 0,8% et 5,7% un an auparavant).

La SMTPC voit se poursuivre la croissance de son trafic (+ 2,5 %), de son chiffre d'affaires (+ 2,3 % à 35 millions d'euros) et de son résultat (+3,5% à 10,5 millions d'euros). La délibération de Marseille Métropole, le concédant, approuvant la déclaration du projet de nouveau tunnel Prado Sud, a été récemment annulée par le Tribunal Administratif de Marseille; une nouvelle délibération a été prise le 11 février 2011

Au Portugal, l'État a décidé de renoncer au péage virtuel pour Norscut dont le trafic croît vigoureusement. Le contrat devrait se transformer en simple disponibilité en 2011.

Depuis le 19 décembre 2010, deux TGV par jour dans chaque sens relient Paris à Figueras avec une bonne fréquentation; des trains de fret circulent aussi. Les utilisateurs peuvent ainsi se préparer à l'ouverture de la liaison à grande vitesse entre Figueras et Barcelone qui permettra l'exploitation normale de la ligne dans quelque deux

L'A65 Pau-Langon, dans laquelle Eiffage détient un intérêt de 65%, a été inaugurée le 14 décembre 2010, exactement 4 ans après la signature du contrat de concession; le tracé est agréable, les mesures de protection de l'environnement et notamment des espèces protégées présentes seront mises en œuvre, pendant les 55 ans de la concession, par la Caisse des Dépôts Biodiversité. Le trafic, compte tenu des intempéries de décembre, est encourageant.

Des offres ont été remises pour l'A63, l'A150, le contournement routier de Vichy et le contournement ferroviaire de Nîmes-Montpellier, les deux premières en concession, les deux autres en PPP.

Depuis le 18 janvier 2011, les équipes d'Eiffage sont au travail pour préparer la signature à l'été du contrat de partenariat pour la construction, l'exploitation et la maintenance de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes, soit environ 180 kilomètres de ligne nouvelle, en vue d'une terminaison des travaux à l'automne 2016: les cadences prévues sont identiques à celles constatées sur l'A65 en ce qui concerne les terrassements et ouvrages d'art, et les spécificités ferroviaires identiques à celles mises en œuvre avec succès entre Perpignan et Figueras.

Une pause est enregistrée dans le développement des réseaux de fibre optique dont l'essentiel est livré. Le principal projet encore en construction prévoit la réalisation d'ici à la fin de cette année de 80 kilomètres de fibres optiques dans les Yvelines.

Eiffage exploite maintenant quatre établissements pénitentiaires, une caserne de Gendarmerie et une structure hospitalière (à Rennes). Le centre hospitalier Sud Francilien a été livré à la date prévue, en janvier 2011. Il est le plus grand réalisé en PPP en Europe; sa qualité et sa technicité suscitent des commentaires louangeurs, notamment dans les médias. Il doit recevoir des patients à compter du printemps, suivi à l'été par la remise des clés du centre hospitalier Alpes-Léman et, au début de 2012, de celui de Saint-Nazaire, tous deux réalisés dans le cadre de baux emphytéotiques hospitaliers.

Les travaux du siège de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à Issy-les-Moulineaux se poursuivent normalement en vue d'un achèvement dans l'été.

A été conclu le contrat de performance énergétique des lycées de la région Centre et attribué le PPP du lycée de Jarny (en Lorraine) respectivement pour 36 et 59 millions d'euros.

Malgré un harcèlement judiciaire, les intempéries et guelgues manifestations liées aux retraites, le chantier du PPP du grand Stade de Lille progresse à vive allure, éveillant l'intérêt et l'admiration des habitants de la métropole lilloise qui, très nombreux, visitent le pavillon d'accueil en pleine vue du chantier.

Se poursuivent, au Sénégal, la construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio dont le financement a été signé le 14 novembre 2010, et, en Allemagne, la rénovation et la maintenance des routes de Kreis Lippe, en Westphalie, dans le cadre d'un PPP.

Une offre finale a été remise en Belgique, le 9 février 2011, pour deux établissements pénitentiaires en PPP.



Le pôle énergie d'Eiffage vit une transition difficile mais riche de promesses : Forclum a intégré Crystal, accédant ainsi au trio de tête des climaticiens français; a mis en service la LGV Perpignan-Figueras dont la signalisation est conforme à la norme européenne ERTMS2; a livré et mis en exploitation le CHU de Rennes dans le cadre d'un bail emphytéotique hospitalier; assure l'exploitation et la maintenance de quatre établissements pénitentiaires. Enfin, la réception du CHSF (Centre hospitalier Sud-Francilien), à Corbeil Evry, a été prononcée en date du 17 janvier 2011, comme prévu au contrat de partenariat.

L'apprentissage de technologies novatrices comme les systèmes hospitaliers, ou plus anciennes, comme le chauffage au bois du CHSF, a pesé sur les comptes: le chiffre d'affaires du pôle énergie revient à 3,09 milliards d'euros (- 3,1% et - 3,2% à périmètre constant), la marge opérationnelle à 1,5% (contre 2,1%), alors que le carnet de commandes amorce un redressement à 2,27 milliards d'euros, à comparer à 2,12 milliards d'euros un an auparavant.

Le chiffre d'affaires de Forclum, incluant Crystal, s'élève à 2,51 milliards d'euros (-3,2%) et son résultat opérationnel courant à 38 millions d'euros (– 31 %) : au freinage des investissements industriels, s'est ajoutée la phase de développement des activités liées à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires et industriels et leur maintenance. Ces nouvelles activités viennent en relais des secteurs traditionnels comme l'électrification rurale et l'éclairage public qui subissent depuis plusieurs années une érosion des marges. Des programmes importants de formation ont été lancés, telles les formations «énergétiques» délivrées



Rapport de gestion du Conseil d'Administration

à plus de 600 collaborateurs. Parallèlement, un effort particulier, concomitant à l'arrivée de Crystal, de simplification des structures et d'allègement des strates hiérarchiques a été engagé pour porter d'ici à 2013 la marge opérationnelle à son niveau antérieur à la crise.

En Europe (Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal), les résultats sont redevenus positifs grâce à un vigoureux travail d'adaptation en Espagne. Le chiffre d'affaires a baissé de 57 millions d'euros à 518 millions d'euros.

Parmi les contrats marquants, on peut citer la signalisation tricolore des carrefours de Lyon et Villeurbanne, l'éclairage et la signalisation du tramway T3 à Paris et la mise en lumière des grilles du château de Versailles, la climatisation de la tour CMA CGM à Marseille, des fermes photovoltaïques et de nombreuses centrales de cogénération, en attendant les lots génie électrique et génie climatique du nouvel hôpital d'Orléans qui sera livré en 2015.

En Italie, Elettromeccanica Galli a réalisé les travaux de génie électrique du nouveau quartier d'affaires Porta Nuova à Milan et conserve un résultat convenable.

En Allemagne, NAT compte bénéficier du rebond des investissements dans l'industrie automobile. Globalement, l'activité y est attendue stable.

Du fait de l'accord conclu avec les instances représentatives du personnel préalablement à son acquisition fin 2008, Clemessy conserve une organisation indépendante, tout en coordonnant les offres commerciales avec Forclum et Eiffel. Après un fort freinage, les demandes des clients industriels amorcent une reprise; ainsi, le carnet de commandes progresse de 2% à 481 millions d'euros, tout comme le chiffre d'affaires à 580 millions d'euros, le résultat opérationnel revenant de 12 millions d'euros à 10,9 millions d'euros.

En 2010, Clemessy a continué de travailler tant en métropole qu'outre-mer pour ses grands clients, tels Auchan sur l'optimisation énergétique dans ses magasins, EDF sur le parc nucléaire français, le CNES à Kourou, General Motors à Shanghai, Eiffage Concessions au Sénégal.

Se poursuit, en partenariat avec Eiffage Travaux Publics, la construction de centrales thermiques dans les DOM (Réunion, Martinique et Guadeloupe).



Le chiffre d'affaires d'Eiffage Travaux Publics croît de 4,2% à 3,89 milliards d'euros, mais baisse de 1,2 % à périmètre comparable du fait, d'un côté de la très forte activité réalisée sur le chantier de l'A65 Pau-Langon et de l'autre de la première consolidation de sociétés routières et ferroviaires acquises fin 2009 en Allemagne.

Le carnet de commandes fléchit de 2,3% à 2,98 milliards d'euros. Il ne prend pas en compte la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire dont la signature du contrat de partenariat est attendue à l'été 2011.

La marge opérationnelle se réduit à nouveau à 1,7%, contre 3,2% en 2009 et 4,3% en 2008. Deux phénomènes sont à l'origine de cette contre-performance: d'une part, les marchés routiers locaux ont été très fortement disputés et, d'autre part, les intempéries de

début et de fin d'année ont entraîné des surcoûts pour tenir les délais des chantiers sensibles comme l'A65, l'A432 au nord de Lyon et le grand Stade de Lille.

Ces trois opérations multimétiers confirment une tendance apparue dès la création de la branche: la multiplication des projets mobilisant toutes les compétences d'Eiffage Travaux Publics, voire l'ensemble des savoir-faire du groupe Eiffage.

En France, dans ce domaine, outre l'A65, aux chiffres impressionnants (150 kilomètres, 17,5 millions de m³ de terrassements, 162 ouvrages d'art, 2 millions de tonnes d'enrobés fabriquées et appliquées... le tout en moins de 30 mois), l'A432 (pour APRR) est assez emblématique: 12 kilomètres de voies nouvelles au nord-est de Lyon qui bouclent la liaison autoroutière entre l'A46 Nord et les Alpes. Il convient également de citer la déviation d'Agen (pour la communauté d'agglomération), le diffuseur de Chaux-Balmont sur l'A41 (pour APRR) ou encore le barreau de liaison entre l'A13 et la RD 613 (pour SAPN) près de Caen, sans oublier de multiples chantiers de tramways qui, à Angers, Montpellier, Tours, Orléans, Le Havre, Paris et Dijon, mobilisent terrassiers, génie civilistes, assainisseurs, routiers, équipementiers de la route et spécialistes des voies ferrées.

En matière de grands travaux routiers, un million de tonnes d'enrobés ont été fabriquées et appliquées cette année par Appia Grands Travaux, ainsi que 80 000 m³ de béton et plusieurs chantiers méritent l'attention à l'instar de la rénovation de l'A25 dans le Nord. Sur cette opération, menée en deux campagnes au lieu de trois et, elle aussi, livrée en avance, 420 000 tonnes d'enrobés sont venues remplacer les dalles californiennes détériorées au fil des années par un trafic particulièrement dense.

Parallèlement, les équipes régionales de l'entreprise sont intervenues sur les autoroutes A6, A40, A41, A43 et A49 en Rhône-Alpes pour y réaliser des chantiers d'entretien, de même qu'en Méditerranée, sur les axes A8 et A9, où le raccordement de l'A9 à l'A75 a également été terminé.

Sur le réseau routier, les aménagements de la RD25 entre Le Muy et Saint-Raphaël ont été achevés – équipements de la route compris – au printemps; le projet de déplacement du Lido entre Sète et Marseillan sera lui définitivement livré en 2011, à l'issue de 4 années de travaux

Dans le Nord, la déviation de Fresnoy a été ouverte à la circulation en décembre ; quant aux travaux de celle de Cantin – première voie voulue «durable» par le Conseil général du Nord – ils reprendront, trêve hivernale oblige, au printemps prochain.

Dans l'Est, le chantier de l'échangeur de Thiéblemont sur la nationale 4 a démarré. Il devrait se poursuivre jusqu'en 2012.

Dans l'Ouest, les produits et procédés innovants de l'entreprise – EBT® (Enrobés basse température), EMF (enrobeuse mobile à froid), Arc® 700 (Atelier de retraitement de chaussées) ou GB5® (Grave bitume 5) – ont été mis en avant à travers plusieurs chantiers, en particulier en Normandie et dans la Sarthe où le produit Biocold® a été utilisé à Écommoy.

Générateurs d'activité, des marchés départementaux d'enrobés, de graves émulsions, d'enduits superficiels... ont été obtenus ou reconduits dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Vendée, le Rhône, l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées..., parfois pour plusieurs années. En revanche, dans le Pas-de-Calais, un important contrat du même type n'a pas été prorogé, plongeant les équipes locales dans une situation difficile.

Les équipes routières ont également investi plusieurs ports et aéroports, notamment au Havre où elles ont participé au projet Pélican 2. Eiffage Travaux Publics réalise de l'ordre de 25 000 chantiers chaque

Beaucoup d'entre eux concernent des interventions routières, de « petits » terrassements ou de l'aménagement urbain au sens large, pouvant inclure des travaux de réseaux, de pavage, de mobilier

Dans ce troisième domaine, il peut s'agir de réhabilitation de centresvilles, de friches industrielles, de travaux pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), mais également de création de parkings de surface ou de voiries associées à des bâtiments, publics (hôpitaux, collèges, lycées...) ou privés (immeubles de logements ou de bureaux, lotissements...), comme de plates-formes livrées à des industriels.

Entrent dans cette catégorie, les aménagements de la place d'Armentières, de l'hyper-centre de Tourcoing, de la place de la Motte Rouge à La Rochelle, de l'école vétérinaire de Toulouse, du centre hospitalier spécialisé d'Allonnes ou des innombrables chantiers de voirie enregistrés sur tout le territoire, tant pour des communes ou communautés de communes que pour des entreprises privées. Ikéa à Reims, Schenker Joyau près du Mans, Airbus à Toulouse, Carrefour à Nanteuil-les-Meaux, Intermarché à Orthez, Lafarge à Lanester, Leclerc à Fécamp, La Poste à Saint-Lô, Sita en Seine-et-Marne, en Dordogne et dans le Morbihan, Décathlon à Mondeville pour son village Oxylane qui regroupe commerces, lieux d'activités sportives et événementielles, mais également Nexity, Kaufman & Broad ou, bien sûr, Eiffage Construction ont ainsi fait confiance à Eiffage Travaux Publics en 2010.

Dans le secteur ferroviaire, le rachat d'Heitkamp Rail, rebaptisée Eiffage Rail Deutschland, aux côtés de Wittfeld en Allemagne et d'Eiffage Rail en France, permet de constituer un pôle Construction ferroviaire complet qui intervient jusqu'en Asie - Chine et Taïwan sur des missions d'ingénierie.

En France, le pôle participe d'ores et déjà aux travaux du tramway de Dijon, au programme de renouvellement de voies en Midi-Pyrénées, au prolongement de la LGV Est, en attendant la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays-de-la-Loire.

Côté ouvrages d'art, le viaduc de la Savoureuse, dernier ouvrage d'art de la future LGV Rhin-Rhône, a été remis au printemps dernier à RFF pour qui seront prochainement lancés les travaux du viaduc de Landbach sur le prolongement de la LGV Est. Cet ouvrage d'art est le troisième confié à une entreprise en conception-construction et le troisième remporté par Eiffage Travaux Publics, après le viaduc de Jaulny sur le premier lot de la LGV Est et le pont sur la Garonne à Bordeaux. À souligner également, la livraison à Cofiroute du viaduc précontraint sur la Loire à Orléans (A71), dans le courant de

Dans les travaux souterrains, outre la mise en service, début 2011, de l'intégralité du Duplex A86 - un tunnel bitube superposés démarré voilà plus de dix ans et au creusement duquel 300 personnes de l'entreprise ont été associées, plusieurs chantiers sont en cours

En Ile-de-France, ils concernent essentiellement le prolongement de la ligne 12 du métro parisien et le 3º lot du collecteur VL9 à Créteil. En province, le tunnel du Violay sur l'A89 avance conformément au planning; dans les Pyrénées-Orientales, non loin du tunnel ferroviaire Perpignan-Figueras, un deuxième ouvrage va être percé sous les Pyrénées pour y faire passer des lignes à très haute tension.

À Marseille, va démarrer la réhabilitation du tunnel du Vieux Port. Non loin de là, les équipes monégasques de Sitren sont pressenties pour la réalisation du tunnel descendant de Monaco dont le début des travaux est prévu en 2012.

À noter, la livraison d'un second poste de commandement enterré - après celui d'Istres - sur la base aérienne de Bourges-Avord et, dans la Meuse, à Bure, la poursuite, par les équipes rhônalpines, du creusement de galeries de reconnaissance pour l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra).

En matière de génie civil, le chantier du grand Stade Lille métropole bat son plein. Après la réalisation de 1 700 pieux, l'évacuation de 300 000 m³ de terres dépolluées, la première ligne de gradins et la précontrainte des poutres métalliques de toiture sont en cours.

À Paris, l'importante opération de couvertures des voies ferrées menant à la gare d'Austerlitz se poursuit dans le 13e arrondissement. La couverture des voies du RER A se prolonge elle aussi à l'est, après une première tranche conduite à Vincennes et Saint-Mandé il y a quelques années. À Lyon, un chantier d'envergure va démarrer pour la réfection de la voie K dans la gare de Lyon Part-Dieu.

Le plus grand projet de traitement de l'eau actuellement en cours en Europe est mené à bien par Eiffage Travaux Publics. Il concerne la mise aux normes de la station d'épuration Seine Aval à l'ouest de Paris dont le génie civil s'achèvera en 2011 et qui fait appel à l'une des innovations du Groupe: le béton à ultra-hautes performances BSI® pour la couverture de certains bâtiments, matériau auquel d'ailleurs Eiffage Construction recourt pour les gradins des arènes de Fréjus, imaginés par Francesco Flavigny, architecte en chef des Monuments historiques et l'école des arts de Carcassonne, due au cabinet Jacques Ripault et Denise Duhart.

En termes de stations d'épuration, Chambéry, Albi, Bergues, Ferques, Montdidier, Pierrepont ou Bordeaux ont également bénéficié du savoir-faire du Groupe.

Des châteaux d'eau ont parallèlement été remis à leurs propriétaires près de Bayonne et de Cergy-Pontoise et une activité hydraulique maintenue, tant en métropole qu'à la Réunion, à travers la filiale spécialisée Hydrotech.

En matière de déchets, plusieurs centres de tri ont été créés en 2010, notamment à Evin Malmaison dans le Pas-de-Calais et Belberaud en Haute-Garonne, ainsi que des casiers dans certains centres d'enfouissement techniques.

L'énergie est aussi au cœur des préoccupations de l'entreprise. Plusieurs projets phares sont en cours pour EDF et la notification des travaux préliminaires à la centrale nucléaire de Penly est

Une centrale thermique à cycle combiné touche à sa fin à Blénodlès-Pont-à-Mousson, deux autres sont en pleine activité à Port Est à la Réunion et Bellefontaine en Martinique, tandis que démarre un quatrième équipement à Pointe Jarry en Guadeloupe.



Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Simultanément, des équipes bretonnes et rhônalpines ont participé à la création de fermes éoliennes.

Des chantiers d'ouvrages d'art en milieu aquatique ont été signés par les équipes dédiées aux travaux maritimes et fluviaux, lesquelles participent également, aux côtés d'Eiffel, au chantier du bac de Barcarin pour la traversée du Rhône. Elles interviendront également sur le projet de terminal multivrac de Dunkerque en réalisant le prolongement de l'ouvrage via un rideau de palplanches de 28 mètres de haut à 40 mètres de la berge.

Hormis les travaux de réseaux et d'assainissement classiques réalisés en très grand nombre et partout en France chaque année, Eiffage Travaux Publics a également développé les travaux de forage au micro-tunnelier. Une galerie a ainsi été terminée entre les portes Dorée et de Charenton à Paris. Une autre, lancée en juin 2010 pour la Société du canal de Provence devrait être parachevée en septembre.

D'autres activités dites de «niches» représentent aussi chaque année une part du chiffre d'affaires, comme par exemple les travaux de Résirep pour Eurotunnel ou de dépollution exercés par les filiales savoyarde Gauthey et normande Boutté.

En Europe, Eiffage Travaux Publics est essentiellement implanté en Allemagne et en Espagne.

Outre-Rhin, le chiffre d'affaires se répartit entre des activités routières, de réseaux et de rail.

Dans ce dernier domaine, une participation au plan Rail Midi-Pyrénées est en cours en France et un important chantier se dessine pour 2011 autour du nœud ferroviaire d'Erfurt.

En Espagne, l'activité est essentiellement routière et industrielle. Eiffage Infraestructuras, la filiale locale souffre très fortement de la crise économique qui affecte l'ensemble de l'économie ibérique et concentre actuellement ses efforts sur une plate-forme de LGV dans le sud du pays.

Sont également à retenir quelques missions ponctuelles assumées par les grands travaux routiers en Italie et au Portugal où les perspectives semblent bien orientées en matière d'entretien de chaussées autoroutières.

Au Sénégal, les travaux de l'autoroute de l'Avenir, dont la concession a été confiée à Eiffage avancent. Ils ont été lancés en février 2010 et comprennent pour les 20,3 kilomètres du tracé et ses 2 kilomètres de raccordement, 2,4 millions de m³ de remblais et quelque 350 000 tonnes d'enrobés.

Eiffage Travaux Publics qui détient tant en France, qu'en Espagne et en Allemagne, un ensemble important de moyens de production routiers - 30 usines de liants, 120 carrières, plus de 200 postes d'enrobage fixes et mobiles – a renforcé son dispositif en toute fin d'année 2010 en rachetant à Lafarge, en association avec Holcim, 4 centrales à béton et 8 carrières situées en Alsace.



2010 aura été une excellente année pour Eiffage Construction pour l'ensemble de ses métiers: aménagement, promotion immobilière, bâtiment, maintenance et facility management.

Le chiffre d'affaires d'Eiffage Construction s'élève à 3 620 millions d'euros, en réduction de 2,3% par rapport à 2009 (dont 2,7% à périmètre et change constants).

Le résultat opérationnel courant, pour sa part, s'établit à 157 millions d'euros, soit 4,3% du chiffre d'affaires, en augmentation de 8,3% par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaires immobilier, tous produits confondus, s'élève à 456 millions d'euros pour un résultat opérationnel courant de 8,3%. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur de l'habitation, il est à noter une progression de 15% du nombre de réservations par rapport à 2009, avec 2 962 logements réservés dans l'exercice dont 23 % en bloc. Seuls 12 logements achevés étaient invendus au 31 décembre 2010.

2010 aura aussi été pour Eiffage Construction une année exceptionnelle en termes de prise de commandes, avec plus de 15 mois d'activité couverts par le carnet fin 2010, à 4,62 milliards d'euros, en progression de 14,9% sur l'année. Parmi les succès commerciaux les plus remarquables : les 69 500 m² shon de la tour Majunga à la Défense pour Unibail-Rodamco, la reconversion de l'Hôtel-Dieu à Lyon en complexe hôtelier comprenant un hôtel Intercontinental 5 étoiles, 13 000 m² de commerces haut de gamme et 15 000 m² de bureaux, la Cité des Métiers pour Hermès à Pantin, ou encore les PPP du lycée de Jarny et des lycées de la région Centre à réaliser dans le cadre d'un CPE (Contrat de performance énergétique) avec Forclum. La qualité de ce carnet de commandes permet à Eiffage Construction d'envisager sereinement les années à venir et d'atténuer la déception de la perte du projet du Ministère de la Défense à Balard, malgré l'engagement des équipes associées à Lord Norman

Dans le domaine des grands projets d'aménagement urbain, sont particulièrement à mentionner: le lancement des «Hauts de Joinville-le-Pont» - éco-quartier de 500 logements avec 5 000 m² de commerces, des équipements publics et la création d'un parc urbain de 3 000 m²-, la poursuite des Zac Quartier de Seine à Asnières, Quartier Saint-Eloi à Wissous, Ville d'Eté à Arcachon, Landy Sud à Saint-Denis, représentant un total de plus de 250 000 m² shon. Le quartier du Landy Sud, dernier lancé, se distingue par ses caractéristiques énergétiques. En effet, après la livraison du Volta, premier immeuble privé de bureaux certifié BBC Effinergie en Ilede-France, deux immeubles de logements en accession THPE (Très haute performance énergétique), certifiés NF Logement démarche HQE®, sont en cours de commercialisation.

Les travaux de l'opération «Grand Carré de Jaude» à Clermont-Ferrand, initiée par Eiffage Immobilier il y a plus de dix ans, ont démarré: centre commercial, complexe cinématographique, 184 logements, hôtel, bureaux, résidence de tourisme et parking composent cet ensemble de 51 000 m^2 shon. Celle de Colbert à Nevers, à usage de bureaux et commerces, située dans l'enceinte d'un ancien hôpital du 17^e siècle, a quant à elle, été achevée et livrée par Eiffage Immobilier.

Le logement a contribué de façon très significative à l'activité d'Eiffage Construction au travers de son activité immobilière. Citons parmi les opérations livrées cette année par Eiffage immobilier : les Allées de l'Impératrice à Compiègne, Le Victoria à Chambéry - première résidence BBC (Bâtiment basse consommation) de la région et la résidence Park Avenue à Marseille. De nouvelles commercialisations ont été lancées, telles que les Jardins du Carrel à Caen. Le Bruckhof à Strasbourg et le Carré Gambetta à Nice.

Plus de 5 000 logements sont sous maîtrise foncière et permettront à Eiffage Immobilier de lancer aux moments les plus opportuns de nouveaux projets, garantissant ainsi un bon niveau d'activité sur les années à venir.

Parmi les opérations résidentielles réalisées par Eiffage Construction pour le compte de maîtres d'ouvrage extérieurs, sont particulièrement à relever: la résidence Le Languedoc à Rennes, premier bâtiment d'habitat collectif certifié BBC au niveau régional, le Carré Royal à Amiens dont les façades classées Monuments Historiques ont été préservées et 228 logements dans la Zac Seguin-Rives à Boulogne-Billancourt.

La prévision pour 2011 en matière de logement demeure très dynamique avec notamment la réalisation de 340 logements à Issy-les-Moulineaux, près de 200 logements sociaux à Jeumont, ou encore 120 logements en conception-construction à Vannes.

Le développement de produits gérés à travers des résidences de tourisme en ville, mer ou montagne s'est aussi poursuivi tout au cours de l'année avec la livraison par Eiffage Immobilier de la résidence de tourisme 4 étoiles les Thermes du Val André à Pléneuf, du Residhome Plazza à Arcachon et des 161 logements du Suite Home de Guyancourt.

L'année 2010 a été très active en matière d'immobilier tertiaire : de nombreux immeubles de bureaux ont été livrés parmi lesquels: Grand Axe 2 à Nanterre, la tour Gallieni à Paris menée dans le cadre d'une réhabilitation lourde, Le Volnay - premier immeuble Bepoc (Bâtiment à énergie positive zéro carbone) réalisé par le Groupe - à Amiens, Seolis, premier bâtiment HQE® des Deux-Sèvres, les bureaux Ozanam à Marseille et deux bâtiments à Villejuif.

Parmi les opérations en cours ou en perspective, citons le futur siège social d'Eiffage Construction, bâtiment HQE® et BBC Effinergie, vendu en 2010 par Eiffage Immobilier à la Foncière des Régions. En 2011, débuteront les travaux du nouveau siège régional d'Eiffage Construction Atlantique, immeuble BBC (Bâtiment basse consommation) de 4 500 m² shon ainsi que des opérations d'envergure telles que le siège social de Pomona pour le compte de Cogedim, la Cité des Métiers pour Hermès à Pantin et les bureaux de la Macif à Niort.

L'activité centres commerciaux aura été marquée par l'inauguration de celui de Barreiro au Portugal, l'ouverture du pôle de commerces et de loisirs de la caserne de Bonne à Grenoble, premier éco-quartier de France et la réalisation en cours des 160 000 m² shon de celui de Lyon Confluence pour le compte d'Unibail-Rodamco, en partenariat avec les autres branches du Groupe.

L'activité hôtelière s'est quant à elle illustrée par la livraison de l'hôtel Majestic à Cannes et de l'hôtel-casino Barrière à Lille. Eiffage Construction poursuit dans cette voie et a été retenu par Cogedim pour la transformation des bâtiments du 17e siècle de l'Hôtel-Dieu à Marseille en un hôtel de luxe 5 étoiles, comprenant entre autres un centre de conférences, 180 chambres et 16 suites royales; réalise également les 314 chambres de l'hôtel La Part-Dieu à Lyon pour le compte d'Euroéquipements et le Grand Hôtel de Pléneuf-Val-André. Enfin, Eiffage Immobilier Nord - Pas-de-Calais a lancé les travaux des espaces annexes du grand Stade de Lille d'une surface de 19 000 m² shon comprenant hôtels, bureaux, résidence services et pôle santé pour sportifs.

Ont été construits cette année de nombreux équipements publics, tels les commissariats de Villeurbanne et d'Hyères, l'Hôtel du département de Haute-Garonne à Toulouse, la première gare bioclimatique située à Bellegarde-sur-Valserine, le Bocage du CHU de

Dijon, l'hôpital d'Avignon ou encore l'hôpital privé du Havre. Parmi les affaires signées en 2010, figurent le pôle santé d'Oréliance à Orléans, l'hôpital de Villeneuve-la-Garenne, le rectorat de Dijon et l'hôtel de Police de Clermont-Ferrand.

Dans le domaine éducatif et culturel, l'année aura été significative avec la livraison de l'espace culturel Georges Prêtre à Waziers, du théâtre de la Gaîté Lyrique à Paris, du campus de l'Edhec à Lille et la rénovation de l'église Saint-Sulpice à Paris. D'autres opérations prestigieuses sont en cours ou en carnet de commandes comme la construction du musée du Louvre à Lens, la rénovation de la rotonde Zambelli de l'Opéra de Paris, des galeries du Palais Royal et de la bibliothèque de la Sorbonne à Paris.

L'activité de maintenance aura été marquée par la mise en exploitation du CHU de Rennes, des gendarmeries de Pont-l'Evêque et de Châteauroux. Ces marchés viennent consolider l'expérience acquise par Eiffage Construction Services dans la maintenance des quatre établissements pénitentiaires de Roanne, Lyon-Corbas, Nancy et Béziers. Les mises à disposition du centre hospitalier Sud Francilien, de la Cité sanitaire de Saint-Nazaire, du centre hospitalier intercommunal Annemasse-Bonneville et de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à Issy-les-Moulineaux permettront la montée en puissance de cette activité en 2011.

Eiffage Construction a reçu de nombreuses récompenses et distinctions: les Pyramides d'argent et d'or pour l'immeuble Hélianthe, siège régional des branches du groupe Eiffage, à Lyon; le Concept de logement H2CO (Habitation à coûts et consommations optimisés) primé par le Puca (Plan urbanisme construction architecture); la Pyramide d'argent pour l'opération Odyssée Marianne, résidence de 70 logements réalisée par Eiffage Immobilier à Montpellier; le «Rubans du Patrimoine 2010» pour la réhabilitation et l'extension en espace culturel du château de Jérusalem (demeure du 19e siècle) à Waziers.

En Europe, Eiffage Construction a enregistré un chiffre d'affaires de 777 millions d'euros, en hausse de 4%.

Classé parmi les premiers acteurs de la construction et de la promotion immobilière avec un chiffre d'affaires de 678 millions d'euros en 2010 (+ 2% versus 2009), Eiffage Benelux intervient dans des secteurs très diversifiés, tels que le logement, l'immobilier tertiaire, l'hôtellerie et l'industrie. Dans le secteur hydraulique, la société Combined Marine Terminal Operations Worldwide (CTOW) a été créée en joint venture afin de répondre à une demande croissante des clients souhaitant n'avoir qu'un seul interlocuteur pour toutes les activités de leur terminal.

Parmi les opérations livrées: l'hôtel Aloft Brussels Schuman comprenant 147 chambres, les 24 000 m² de bureaux du Volta à Bruxelles, la rénovation du bâtiment principal de l'université de Hasselt et la station d'épuration Namur-Brumagne d'une capacité de 90 000 EH (Equivalent Habitant). Sont notamment en cours de travaux: 31 000 m² bureaux pour la gare du Midi, ainsi qu'une ligne ferroviaire entre Brussels International Airport et Malines-Anvers.

En République tchèque où le contexte reste difficile, l'activité se concentre sur la région d'Ostrava (Moravie). Eiffage Construction Ceska Republika, nouvelle dénomination, a réalisé l'aire sportive multifonctionnelle de Cesky Tesin (40 000 m²), la halle sportive et la rénovation de deux gymnases à Havirov, la rénovation partielle de l'hôpital d'Orlova et le centre administratif et commercial de Biskupska à Ostrava qui sera livré dans le courant de l'année 2011. S'ajoutent à cette liste un centre commercial à Chomutov (11 000 m²) et la piscine municipale de Luhacovice.



Rapport de gestion du Conseil d'Administration

En Pologne, Eiffage Budownictwo Mitex, a enregistré une forte hausse de son chiffre d'affaires qui s'établit à 111 millions d'euros. Son carnet de commandes de 201 millions d'euros lui ouvre de belles perspectives pour 2011. De nombreuses opérations d'envergure sont en cours parmi lesquelles: un stade de 22 500 places à Bialystok, un hôtel SPA de 600 chambres à Swinoujscie, un hôtel Campanile & Première classe de 288 chambres à Wroclaw, ainsi qu'un complexe sportif avec piscine à Varsovie.



Le chiffre d'affaires d'Eiffel est en croissance de 4,4 % à 737 millions d'euros, dont - 3,5% à périmètre et change constants, malgré les forts ralentissements de l'activité de Goyer dans le secteur des façades tertiaires en aluminium et de celle d'Eiffel Deutschland consécutif à l'achèvement du chantier de l'aérogare de Berlin.

Cette progression globale est due, outre l'avancement du grand Stade de Lille, au développement des ponts modulaires à montage rapide sous la marque Unibridge®, en association avec le groupe Matière, et à l'acquisition de deux petites sociétés, l'une dans le domaine de la façade structurelle, l'autre dans la maintenance hydraulique, apportant respectivement des chiffres d'affaires de 15 millions et 1,5 million d'euros.

Toujours grâce à Unibridge® et aussi à l'attribution d'un important viaduc sur la Moselle en Allemagne, le carnet de commandes est en croissance de 25,2% à 870 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant revient de 18,7 millions d'euros à 16,6 millions d'euros, du fait d'une très forte concurrence dans les services à l'industrie qui a laminé les marges; un début de reprise dans ce secteur est espéré en 2011.

Dans le nucléaire, Eiffel travaille sur le réacteur d'Olkiluoto (Finlande) où le pont polaire et le tampon d'acier au réacteur ont été installés, fournit les mêmes prestations à Taïshan (Chine) et plusieurs ponts roulants et ce même tampon à Flamanville. Dans le parc existant, Eiffel procède à la substitution de générateurs de vapeur sur les sites du Blayais, de Fessenheim, de Chinon et à la rénovation des condenseurs sur les sites nucléaires de Cattenom, de Chinon, et sur le site thermique de Martigues. La fabrication à Lauterbourg d'emballages TN24BH pour le transport de produits irradiés se poursuit.

La construction à Fos-sur-Mer de la plate-forme Anguille pour Total Gabon a commencé; un projet au Nigeria est en négociation.

L'achèvement de la reconstruction à l'identique du Pont Faidherbe à Saint-Louis-du-Sénégal est prévu au printemps 2011.

La porte de l'écluse Louis-Joubert a été acheminée jusqu'au port de Saint-Nazaire pour remplacer l'ancienne qui date de 1934.

La construction et la mise en place de la couverture et des façades du satellite 4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle 2 se poursuivent normalement, tout comme la toiture tridimensionnelle du pôle de loisirs et commerces à Lyon-Confluence.

À la suite d'études menées depuis le printemps 2009, Eiffel a signé en 2010 le contrat pour la construction et la mise en œuvre des verrières très complexes de la fondation Louis Vuitton pour l'Innovation, conçues par l'architecte Frank Gehry; la livraison fin 2012 risque d'être compromise par l'annulation du permis de construire début 2011.

En matière d'ouvrages d'art, a été livré le viaduc de la Savoureuse, en Franche-Comté, qui est le plus important de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône; parmi les ponts exceptionnels, on peut également citer ceux de l'A406 sur la Saône, de La Côtière sur l'A432 et sur l'Adour à Bayonne.

Le plus emblématique des ouvrages en cours de réalisation par Eiffel reste le grand Stade de Lille où les toitures mobiles ont été posées sur des rampes de lançage devant les amener sur les mégapoutres de 200 mètres de portée et de 18 mètres de haut, en vue du relevage, à la fin du printemps, de l'ensemble (soit 7 500 tonnes) qui reposera sur quatre poteaux à 40 mètres de hauteur.

Eiffel Industrie et les autres sociétés de services à l'industrie ont réussi à renouveler leurs contrats de maintenance (en sacrifiant la marge) et à diversifier leur activité hors de la chimie, de la pétrochimie et de l'automobile vers le nucléaire, la navale, l'aéronautique, la pharmacie et l'hydraulique.

Dans le métier de la façade, Goyer s'est développé dans les opérations de bâtiments d'équipement (hôpitaux en particulier) du fait de la récession de l'immobilier tertiaire, mais la reprise dans ce secteur a permis de traiter, en fin d'exercice, les façades de la tour Majunga à La Défense.



Eiffage applique depuis l'exercice 2009 l'interprétation IFRIC 12, spécifique aux immobilisations en concessions.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 24 février 2011, le seul événement significatif a été la désignation d'Eiffage comme titulaire pressenti du contrat de partenariat pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation pendant 25 ans de la Ligne à Grande Vitesse Le Mans-Rennes.

La poursuite des conditions économiques déprimées en Europe, l'impact des aléas climatiques du début et de la fin de l'année ainsi que les difficultés rencontrées sur quelques grands chantiers ont occulté le début du redressement de l'activité observé en France dans les activités travaux du Groupe dont le résultat opérationnel courant a baissé pour la quatrième année consécutive à 288 millions d'euros

La marge opérationnelle courante des branches travaux s'est repliée à 2,5%, loin de l'objectif de 5% atteint en 2006.

La progression de la part des Concessions à 775 millions d'euros permet au résultat opérationnel courant du Groupe d'atteindre 1 041 millions d'euros, soit une marge globale de 7,8% contre 7,7% en 2009, confirmant la résistance du Groupe aux aléas conjoncturels grâce à la robustesse des concessions et, en premier lieu, d'APRR.

Le coût des études des projets de PPP et des concessions a encore été important en 2010 mais les efforts du Groupe ont été récompensés par quelques succès et surtout sa désignation comme titulaire pressenti de la LGV Bretagne Pays-de-Loire, le projet le plus important jamais obtenu par le Groupe. Le maintien, depuis 2008, malgré la crise, d'un outil de production dimensionné pour les grands projets trouve là toute sa justification.

Le résultat net consolidé part du Groupe progresse de 22% à 232 millions d'euros grâce, notamment, à la non-récurrence de la prime exceptionnelle d'intéressement versée aux collaborateurs du Groupe en 2009.

Les sommes versées aux salariés au titre de l'intéressement, de la participation et de l'abondement ont ainsi été ramenées à 157 millions d'euros en 2010 contre 224 millions d'euros en 2009.

L'augmentation du capital d'Eiffarie (523 millions d'euros pour la part d'Eiffage) lui permettant d'acquérir le solde du capital d'APRR a porté la dette d'Eiffage et des branches travaux à 203 millions d'euros fin 2010, contre une trésorerie de 488 millions d'euros un an auparavant.

À la suite de l'achat en juin 2010 des actions détenues par les fonds Elliott et Sandell, Eiffarie a lancé une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire en septembre. Celle-ci a fait l'objet d'un recours de la part du Conseil Général de la Saône-et-Loire auprès de la Cour d'appel de Paris dont la décision est attendue pour le 17 mars 2011.

Conformément à sa stratégie, Eiffage a poursuivi ses investissements dans les concessions et les PPP, et l'endettement les finançant a atteint 13 763 millions d'euros fin 2010, en augmentation de 781 millions d'euros. Les investissements ont été réalisés pour partie par APRR (310 millions d'euros) et, pour le reste (721 millions d'euros), dans les projets de concessions et de PPP en cours d'exécution (principalement A65, les hôpitaux du Sud Francilien et d'Annemasse, le Grand Stade de Lille). La quasi-totalité de cet endettement (13 178 millions d'euros) était sans recours sur Eiffage fin 2010. Une part significative, 539 millions d'euros, correspond à la juste valeur des instruments de couvertures mis en place pour fixer le taux d'intérêts à long terme. La baisse des taux a augmenté cette part de 151 millions d'euros en 2010.

La croissance externe a été modérée en 2010 à 48 millions d'euros dont l'essentiel a porté sur l'acquisition de carrières et de centrales à béton en Alsace par Eiffage Travaux Publics, fin 2010, auprès de Lafarge.

Eiffage disposait fin 2010 de financements confirmés non utilisés de 470 millions d'euros jusqu'en 2015 et d'autres lignes qui lui permettront de financer sa part de fonds propres et de prêts d'actionnaires des nouveaux projets de concessions et de PPP, ceci sans compter le renouvellement pour 5 ans de la ligne de titrisation de créances commerciales de 400 millions d'euros au cours du premier trimestre 2011.

Il est rappelé que la dette des concessions et PPP est à long terme, à taux fixes ou indexés sur l'inflation, son amortissement s'étale jusqu'en 2051 pour le viaduc de Millau et 2018 pour APRR. Les covenants relatifs aux différents financements sont largement respectés tant à fin 2010 qu'à terme, selon les prévisions régulièrement mises à jour.

Dès septembre 2010, Eiffage et Macquarie ont mandaté la banque Rothschild pour les conseiller dans le refinancement de la dette bancaire d'Eiffarie (3,6 milliards d'euros à fin 2010) et de la ligne de liquidité d'APRR dont les échéances sont en février 2013.

Une première étape a été franchie dès janvier 2011 avec une émission obligataire d'APRR d'un milliard d'euros à échéance janvier 2017 (coupon de 5%), suivie d'un placement privé de 50 millions d'euros à échéance janvier 2021 auprès de la CNP (coupon 3,3%, indexation à l'inflation)

L'excellent accueil de ces opérations sur un marché pourtant difficile permet d'envisager de nouvelles émissions et placements qui s'intégreront dans un plan d'ensemble dont le bouclage est prévu début 2012, un an avant l'échéance des financements concernés, afin de satisfaire les critères de liquidité des agences de notation. Ce plan leur a été présenté début 2011, l'objectif d'Eiffage et de Macquarie étant de consolider la notation d'APRR dans la catégorie des BBB (BBB- actuellement), particulièrement chez Standard & Poor's qui l'a mise sous surveillance négative en juin 2009.

La liquidité d'APRR était supérieure à deux ans début 2011, la ligne d'1,8 milliard d'euros n'étant pas tirée, suite à l'émission obligataire du 7 janvier.

La répartition du capital et des droits de vote était la suivante au 31 décembre 2010, sans changements significatifs durant l'exercice.

	Participation en capital	Droits de vote*
FSI	20,00%	20,70%
Groupama	6,20%	6,40%
Salariés du Groupe	26,20%	27,10%
– Détention collective **	25,50%	26,40%
– Actionnariat direct	0,70%	0,70%
Eiffaime	8,30%	8,60%

^{*} Les droits de vote ont été calculés en déduisant des droits de vote théoriques ceux de l'autocontrôle

L'action Eiffage a évolué au cours de 2010 entre un plus haut de 43,23 euros et un plus bas de 32,37 euros pour clôturer l'année à 33,00 euros, une baisse de 16,3% sur 12 mois, alors que le CAC 40 perdait 3,3% et que le SBF restait stable.

Comme en 2009, les volumes échangés sur NYSE Euronext, dont la part de marché sur le titre Eiffage a été de 56% en moyenne sur 2010, sont restés faibles, représentant 33,3% du capital contre 35,3% en 2009.

Eiffage, dans le cadre des autorisations des Assemblées Générales du 22 avril 2009 et du 21 avril 2010, a acheté 777 550 et vendu 749 667 de ses propres actions au titre d'un contrat de liquidité souscrit le 10 décembre 2009 ; 165 850 actions ont été transférées à des collaborateurs du Groupe par exercice d'options d'achat ou acquisition d'actions attribuées gratuitement en 2008. Aucune réallocation des actions détenues n'est intervenue dans l'année.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008, le Conseil de votre société a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés qui a été souscrite pour 186 458 actions à un prix unitaire de 30,79 euros incluant une décote de 20 % de la valeur moyenne de l'action au cours des 20 séances de Bourse précédant sa décision. Afin d'éviter toute dilution, le Conseil a décidé de procéder à l'annulation d'un nombre identique d'actions ainsi que l'y a autorisé l'Assemblée Générale du 21 avril 2010.

^{**} Sicavas Eiffage 2000, FCPE 2011, Eiffage classique



Rapport de gestion du Conseil d'Administration

		% du capital
Nombre d'actions achetées en 2010	777 550 actions	0,8%
Nombre d'actions transférées en 2010	165 850 actions	0,2%
Nombre d'actions cédées en 2010	749 667 actions	0,8%
Nombre d'actions nouvelles souscrites en 2010	186 458 actions	0,2%
Nombre d'actions annulées en 2010	186 458 actions	0,2%
Cours moyen des achats	37,24 euros	
Cours moyen des ventes	37,64 euros	
Montant des frais de négociation (HT)	61 166 euros	
Nombre d'actions inscrites au 31.12.2010	3 092 832 actions	3,4%
Valeur au cours d'achat des actions détenues	152 813 929 euros	
Valeur nominale des actions détenues	12 371 328 euros	



La société mère du Groupe, Eiffage SA, a dégagé un bénéfice net en 2010 de 210 millions d'euros contre 240 millions en 2009 et 388 millions en 2008.

Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la santé financière du Groupe et de ses perspectives, de maintenir le dividende à 1,20 euro. Ce dividende s'appliquerait aux 90 000 000 actions existantes. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	2007	2008	2009	
Nombre d'actions	93 183 342	90 000 000	90 000 000	
Revenus éligibles à la réfaction	111 820	010,40 € 108 000	000,00€	108 000 000,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction		-		

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs est annexée au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions en 2010. Celles-ci ont été préparées par les travaux des trois Comités (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique). Le Comité d'Audit (anciennement dénommé Comité des Comptes) est composé de trois Administrateurs dont deux indépendants, M. Bruno Flichy qui en assure la présidence et M. Jean-Louis Charles, et M. Jean Claude Kerbœuf.

Le Comité Stratégique est composé de MM. Bruno Flichy, Jean -François Roverato et Dominique Marcel, ce dernier en assurant la présidence. Le Comité des Nominations et des Rémunérations, comprend également Mme Béatrice Brénéol et M. Demetrio Ullastres, Administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice, Mme Anne Duthilleul et M. Alain Quinet ont démissionné de leur mandat d'Administrateur. M. Pierre Berger a été coopté le 8 décembre 2010 comme Administrateur sur le poste de Mme Duthilleul.

M. Serge Michel a démissionné en février 2011.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2010, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'AMF, le Conseil doit vous informer des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées; ces informations ainsi que celles relatives aux rémunérations des mandataires sociaux figurent aux pages 144 à 146 du document de référence 2010 qui est partie intégrante du rapport de gestion à l'Assemblée.

Aucun des mandataires sociaux n'a bénéficié d'option d'achat ou de souscription d'actions. Ils ne bénéficient pas non plus de prime d'arrivée, de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs sont fournies dans l'annexe aux comptes de la société Eiffage, page 116 du document de référence.



Le Conseil d'Administration soumet à votre vote la ratification de la coontation au poste d'Administrateur de M. Pierre Berger, de Mme Thérèse Cornil et de M. Jean-Yves Gilet. Les mandats de Mme Thérèse Cornil et de MM. Jean-Louis Charles, Dominique Marcel et Jean-Yves Gilet viennent à échéance avec la présente Assemblée; le Conseil d'Administration soumet à votre vote le renouvellement de leurs mandats.

Si vous l'élisez, Mme Cornil sera indépendante au sens du code AFEP-Medef. Ainsi, si vous suivez les propositions de votre Conseil, celui-ci sera composé de 10 membres, dont 4 indépendants, 3 représentants des principaux actionnaires, 1 représentant des salariés actionnaires et 2 dirigeants.

Il respectera ainsi, d'une part, les critères de bonne gouvernance du code AFEP-Medef en ce qui concerne le nombre d'Administrateurs indépendants et, d'autre part, la parité hommes-femmes fixée par la loi du 27 janvier 2011, pour l'échéance 2014.

Dans le domaine financier, il vous est proposé de renouveler les délégations données au Conseil en vue d'acquérir en Bourse jusqu'à 10% du capital social.

Il vous est par ailleurs proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription afin de permettre à la Société de faire appel à ses actionnaires avec souplesse et rapidité si elle estimait qu'il était dans son intérêt de le faire.

Le montant des augmentations ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros de nominal

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que du capital, leur montant nominal ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Conformément aux dispositions autorisées par la loi, il vous est proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter, dans la limite de 15%, le nombre de titres en cas d'augmentation de capital afin de faire face à des demandes excédentaires en cas de succès de ladite augmentation de capital.

Il vous est également proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital dans la limite de 10% du capital au moment de l'émission en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Ceci permettra à la Société de réaliser rapidement des acquisitions rémunérées en actions. La suppression du droit préférentiel de souscription est naturellement nécessaire s'agissant d'apports en nature pour lesquels les actions émises sont réservées à l'apporteur.

Ces autorisations seront données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et déterminer les modalités d'émission, notamment, date, prix, parité, taux d'intérêts, montant et forme des valeurs.

Il vous est rappelé qu'aux termes de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale mixte doit, lors de toute décision d'augmentation de capital, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

En conséquence, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une telle augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros. Naturellement, la mise en œuvre d'une telle augmentation de capital suppose la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés bénéficiaires de l'émission.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options d'achat d'actions pour un million d'actions Eiffage et des attributions gratuites d'actions Eiffage pour un million d'actions.

Comme pour les plans en cours qui concernent au total 788 collaborateurs, ces options et ces attributions gratuites viseraient à intéresser aux performances du Groupe les responsables opérationnels et particulièrement les plus jeunes. En ce qui concerne les options, elles ne prévoiraient aucune décote et le Conseil veillera, avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations, comme il l'a fait lors du dernier plan d'attribution d'options en 2009, à respecter les principes de proportion à la rémunération totale de chaque bénéficiaire et de périodicité qui figurent dans les recommandations AFEP-Medef.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose en conséquence d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



Éléments financiers

Évolution du chiffre d'affaires du groupe Eiffage

	I		
En millions d'euros	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires par branche			
Construction	4 118	3 704	3 620
Travaux Publics	3 932	3 731	3 888
Énergie	2 591	3 194	3 094
Métal	717	706	737
Concessions (hors IFRIC 12)	1 868	1 898	1 991
TOTAL	13 226	13 233	13 330
Chiffre d'affaires par zone géographique			
France	10 733	11 159	11 185
Europe	2 357	1 959	2 046
Reste du monde	136	115	99
TOTAL	13 226	13 233	13 330

Le chiffre d'affaires cité dans le présent document de référence et dans les commentaires et publications sur l'activité du Groupe correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées;
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

Il ne comprend pas le chiffre d'affaires «Construction» des activités de Concessions de services publics résultant de l'interprétation IFRIC 12.

Effectifs du Groupe

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice.

Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle	2008	2009	2010
Cadres	7 954	9 353	10 906
Etam	18 219	21 157	20 286
Ouvriers	38 816	40 448	39 777
TOTAL	64 989	70 958	70 969
Effectifs moyens par branche	2008	2009	2010
Construction	16 382	15 761	15 454
Travaux Publics	21 538	21 332	22 425
Énergie	18 962	25 239	24 486
Métal	4 088	4 698	4 715
Concessions	4 019	3 928	3 889
TOTAL	64 989	70 958	70 969
Effectifs moyens par zone géographique	2008	2009	2010
France	52 956	59 300	58 742
Europe	11 391	10 901	11 260
Reste du monde	642	757	967
TOTAL	64 989	70 958	70 969

Résultat opérationnel courant par branche

(2008 retraité IFRIC 12)

En millions d'euros	2008	2009	2010
Construction	186	145	157
Travaux Publics	168	121	65
Énergie	97	65	49
Métal	14	19	17
Concessions	688	706	775
Holding	- 56	- 39	- 22
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	+ 1 097	+ 1 017	+ 1 041

Répartition des immobilisations par branche

(Actifs non courants et participation dans les entreprises associées) (2008 retraité IFRIC 12)

En millions d'euros	2008	2009	2010
Construction	678	664	668
Travaux Publics	982	999	1 051
Énergie	698	708	701
Métal	151	160	164
Concessions	15 188	15 719	16 260
Holding	100	149	189
TOTAL GROUPE	17 797	18 399	19 033

Investissements du Groupe

En millions d'euros	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles	6	23	30
Immobilisations corporelles	255	176	161
Concessions/Partenariats Public-Privé	980	1 150	2 067*
Croissance externe	538	75	48
TOTAL	1 779	1 424	2 306

^{*} Dont achat de titres APRR: 975 millions

INVESTISSEMENTS CORPORELS

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe. Ayant atteint un plus haut en 2008, particulièrement dans les Travaux Publics, ils se sont contractés en 2009 et 2010 (- 37%).

CONCESSIONS / PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

lles investissements regroupés dans cette rubrique comprennent les investissements incorporels, corporels et financiers des sociétés concessionnaires ou titulaires de contrats de PPP)

Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions puis dans les opérations de Partenariats Public-Privé (PPP) a porté ses fruits avec les attributions successives d'un contrat de 155 km d'autoroute à péage virtuel au Portugal, la concession du viaduc de Millau en France, la concession de la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras entre la France et l'Espagne, la concession de l'autoroute A65 entre Pau et Langon, la concession

du Tunnel Prado Sud à Marseille et les contrats en PPP d'un lot de 4 prisons, du Centre Hospitalier Sud Francilien, de centres hospitaliers à Rennes, Annemasse et St-Nazaire, du siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, de plusieurs gendarmeries et du Grand Stade de Lille; hors de France, outre le projet Norscut au Portugal, le Groupe a remporté un contrat de PPP routier en Allemagne et la concession d'une autoroute au Sénégal. En 2010, ont été conclus le CPE des lycées de la région Centre et le PPP du lycée de Jarny en Lorraine. Les investissements nécessaires pour la construction et la mise en service de ces infrastructures mobilisent des moyens importants.

En 2006, Eiffage a pris le contrôle d'APRR au travers de la société Eiffarie - consortium créé entre Eiffage et des fonds d'investissement du groupe Macquarie – qui a acquis 81,5% de son capital pour un investissement net total de 4,6 milliards d'euros; en 2010, Eiffarie a porté sa détention au-delà de 95% par achat d'actions détenues par des fonds d'arbitrage et lancé une OPRRO sur le reste des actions d'APRR. Cette procédure ayant fait l'objet d'un recours



Éléments financiers

auprès de la Cour d'appel de Paris a été suspendue jusqu'à la décision de la Cour, attendue en mars 2011. Au 31 décembre 2010, Eiffarie détenait ainsi 98,2% du capital d'APRR, moyennant un investissement supplémentaire de 975 millions d'euros.

En 2008, les investissements d'APRR se sont élevés à 452 millions d'euros auxquels il faut ajouter 110 millions d'investissements en fonds propres dans la société Adelac qui exploite l'autoroute A41 entrée en service en décembre; les autres investissements du Groupe sont relatifs au développement de la concession d'A'Liénor (A65 Pau-Langon), et aux programmes de PPP de prisons et d'hôpitaux essentiellement.

En 2009, les investissements d'APRR se sont élevés à 432 millions d'euros; 391 millions ont été investis par A'Liénor (A65) et 275 millions dans divers programmes de PPP, hospitaliers pour l'essentiel.

En 2010, les investissements d'APRR se sont élevés à 370 millions d'euros; 347 millions ont été investis par A'Liénor pour la terminaison de la construction de l'A65 et 375 millions ont été investis dans divers programmes de PPP.

CROISSANCE EXTERNE (hors concessions)

En 2008, Eiffage a acquis les sociétés Clemessy et Crystal qui sont venues renforcer, avec Forclum, le pôle Énergie.

En 2009, Eiffage a volontairement réduit le rythme de sa croissance externe pour concentrer ses investissements dans les Concessions. L'acquisition la plus notable est celle de la société Heitkamp, spécialisée dans la pose de voies ferrées.

En 2010, les sommes consacrées à la croissance externe ont de nouveau décru; les acquisitions les plus notables sont celles de la société Faber (Travaux Publics en Allemagne) et d'un ensemble de carrières en Alsace.

Facteurs de risques

(la gestion des risques financiers est exposée à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés page 79)

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le cœur de métier du Groupe étant principalement la conception et la réalisation de chantiers, les risques opérationnels se situent à toutes les étapes du processus.

Lors de la prise d'affaires, le risque opérationnel peut se matérialiser par la sous-estimation de la charge de main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ouvrage et par la mauvaise estimation des quantités de matériaux. De même, une mauvaise appréciation des exigences du client peut constituer un risque opérationnel majeur. L'environnement du chantier (accès du chantier, contrainte de voisinage, réglementations diverses,...) est également un critère important à intégrer dans la réalisation du chantier.

Pour palier ces risques, chaque affaire étudiée fait l'objet d'une sélection des clients et d'une analyse de sa faisabilité et de sa technicité. Il existe une étape de revue détaillée de l'offre qui intègre les critères juridiques et financiers liés au projet et au client.

Un processus de validation est mis en place pour chaque chiffrage, dimensionné en fonction de sa taille. Celui-ci permet de vérifier et de valider les options de chiffrage retenues. Une contre-étude est réalisée par la conduite de travaux pour les chantiers de taille significative, nécessitant des temps de main-d'œuvre importants.

Le principe des délégations de pouvoirs du Groupe permet de limiter l'impact financier de ce risque.

Lors de la phase d'exécution des chantiers, certains aléas peuvent intervenir, qu'il s'agisse d'intempéries, de composition des sols (fondation, terrassement,...) ou d'accidents. Aussi, la qualité (délais, reprises,...) des ouvrages dépendra de la maîtrise de ces risques opérationnels.

Le Groupe a comme priorité absolue la sécurité de ses salariés et des personnes intervenant sur les chantiers. Cette volonté passe par des moyens importants en termes de formation, de renouvellement de matériel et d'analyse régulière des risques sur chantier avec l'encadrement. C'est avec une équipe compétente, consciente et alerte sur ces risques, que les chantiers se déroulent de manière satisfaisante. En parallèle, l'organisation des chantiers repose sur le principe de préparation et de responsabilisation de chacun. Des points d'avancement sont régulièrement faits tout au long du chantier pour vérifier le bon suivi des objectifs définis en termes de délais, de satisfaction du client et de coûts.

Cette exigence est déclinée également auprès des partenaires (sous-traitants et fournisseurs) avec lesquels le Groupe travaille. Ces derniers sont régulièrement évalués selon des critères précis de respect des valeurs et des principes du Groupe.

RISQUES SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à des mouvements sporadiques sur le coût de certaines matières premières, notamment le pétrole (carburant, lubrifiants, bitume), le ciment, l'acier, l'aluminium et le cuivre. Pour faire face à ce risque, un service Achats est présent au sein de chaque Branche, relayé dans les directions régionales. Il veille à anticiper ces évolutions par la négociation de contrats cadres avec des formules de révision de prix maîtrisées qui complètent la protection assurée par les clauses de révision contenues dans les marchés publics. La taille du Groupe et sa capacité à regrouper ses achats permettent de peser significativement lors des négociations tarifaires, mais également sur les modalités d'approvisionnement et de paiement.

Certains marchés importants peuvent faire l'objet d'actions de couverture sur les matières premières, telles que le cuivre, le fuel ou le bitume.

RISQUES SUR L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Chaque patron d'entité opérationnelle a reçu en 2009 et en 2010 une information et une formation personnalisée sur ces risques couvrant tant les ententes entre concurrents que les arrangements avec des clients et s'est formellement engagé à respecter les directives du Groupe. Conformément à ses règles éthiques et au devoir d'exemplarité qu'il demande à chaque salarié, le Groupe a précisé sa démarche commerciale auprès de ses collaborateurs et durci les sanctions à leur encontre.

RISQUES INDUSTRIELS

De par la nature de ses activités, le Groupe est relativement peu exposé aux risques industriels.

Il existe un risque lié aux contacts inopinés avec des produits chimiques dangereux ainsi qu'un risque de pertes d'exploitation éventuelles pour des clients, consécutives à des interventions par des sociétés du Groupe.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Sur le plan environnemental, des réglementations spécifiques s'appliquent aux activités des différentes branches : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de divers matériaux dans le secteur routier, protection des milieux naturels et de la biodiversité pendant les chantiers et en phase exploitation des infrastructures linéaires, etc.

Le programme d'actions mis en œuvre pour gérer ces risques est présenté en détail dans le rapport annuel développement durable (pages 67 à 93).

Le coût et le montant des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur sont présentés dans ce même rapport page 137.

Concernant le risque lié aux émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre, la direction développement durable

- la réglementation relative au système européen de quotas de CO₂ qui s'applique à la carrière de Bocahut (Aisne), seule entité soumise à une allocation de quotas d'émissions de ${\rm CO}_2$ au sein de la branche Eiffage Travaux Publics;
- la mise en place de la loi Grenelle II (loi portant engagement national pour l'environnement) imposant la réalisation avant le 31/12/2012 d'un Bilan Carbone® des activités du Groupe. Le Groupe continue de renforcer ses compétences internes et prépare en 2011 l'établissement d'un nouveau Bilan Carbone® à l'échelle du Groupe. Concernant le risque lié à la préservation de la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, le Groupe a approfondi son positionnement d'excellence dans ce domaine en :
- déployant la «Charte Biodiversité» du Groupe signée du P-DG et en assurant une promotion auprès des institutions et des entreprises partenaires;
- poursuivant les formations au sein de la première Chaire d'entreprise, en partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon-La Sorbonne, dédiée à la problématique « Environnement, biodiversité et grandes infrastructures»;
- réalisant en interne à destination de toutes les directions opérationnelles des branches du Groupe un outil intitulé «pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité», qui expose les modalités réglementaires liées aux lois Grenelle, ainsi que les solutions de génie écologique en phase chantier et en phase exploitation.

RISQUES DE MARCHÉ

Hors la dette sans recours des sociétés concessionnaires consolidées, Eiffage est peu endetté (203 millions d'endettement net au 31 décembre 2010). La dette nette sans recours relative aux activités de Concessions (13 178 millions d'euros au 31 décembre 2010) est portée par APRR et son holding de contrôle Eiffarie dont 83 % à taux fixe ou couvert, par le holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation, par la société A'Liénor concessionnaire de

l'autoroute A65 Pau-Langon entièrement à taux fixe et des sociétés titulaires de contrats de PPP en exploitation (prisons, hôpitaux, gendarmeries). Les éléments d'appréciation de l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt sont détaillés dans l'annexe aux Comptes Consolidés, page 92 et page 93, notes 20 et 21.

Par ailleurs, 98% de son chiffre d'affaires étant réalisé sur les marchés de la zone euro, le Groupe est très peu exposé au risque de

Eiffage n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie étant placés en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Eiffage disposait en 2010 de deux lignes de liquidité à échéance 2012 pour un montant total de 708 millions d'euros; en décembre 2010, une nouvelle ligne de 700 millions annulant les deux précédentes a été négociée avec un syndicat de 10 banques françaises et internationales. Cette facilité, qui était utilisée à hauteur de 230 millions d'euros au 31 décembre 2010, viendra à expiration en décembre 2015.

Par ailleurs, le programme de titrisation de créances commerciales d'un montant de 400 millions d'euros dont disposait le Groupe et dont l'utilisation avait été suspendue en 2007 est en cours de renouvellement et viendra ainsi augmenter la liquidité d'Eiffage.

De son côté, APRR dispose depuis 2007 d'un programme d'émission d'obligations (EMTN) d'un montant maximum de 6 milliards d'euros dans le cadre duquel elle a déjà procédé à cinq émissions, la dernière de 1 milliard d'euros en janvier 2011 qui a permis de reconstituer entièrement une ligne de liquidité de 1,8 milliard négociée en 2006 pour une durée de 7 ans. La mise en place d'un programme de billets de trésorerie est à l'étude pour 2011. L'ensemble de ces concours doit permettre à APRR de couvrir ses besoins d'investissement et de refinancement de sa dette existante. Par ailleurs. la dette d'acquisition d'Eiffarie (montant net de 3.6 milliards d'euros au 31.12.2010) arrivera à échéance en février 2013. Eiffage et Macquarie ont mandaté dès 2010 un conseil financier en vue du refinancement de cette dette – et de la ligne de liquidité d'APRR – au début de l'année 2012

Les covenants auxquels ces dettes sont éventuellement soumises et leur respect au 31.12.2010 sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21 page 94.

RISQUES JURIDIQUES

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.



Éléments financiers

ASSURANCES

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'autoassurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importants font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie conséquente (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment); ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance du Groupe veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'autoassurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites:

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003. Ce programme de garantie bénéficie à APRR et ses filiales depuis leur intégration dans le Groupe.
- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.
- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, en ce compris APRR et ses filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R.C., vol,
- Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2010 à 55 millions d'euros contre 54 millions en 2009 et 47 millions en 2008.

Nantissements d'actifs -**Engagements hors bilan**

Eiffage a renouvelé en 2007 un programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 77 - Actifs et passifs financiers.

En 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC), Eiffage a été amené à nantir au profit des prêteurs 505 920 actions représentant 8,7% du capital de la SMTPC.

En 2006, Eiffarie – holding de contrôle d'APRR – a nanti la totalité des actions APRR qu'elle détenait (soit 92 101 132 actions représentant 81,48% du capital d'APRR) au profit des banques qui ont financé leur acquisition. Ce financement a une durée de 7 ans.

Les actions acquises en 2010 ont également été nanties au profit de ces banques, portant le nombre total à 111 033 934 (98,2% du capital).

En 2007, dans le cadre du refinancement de la CEVM et de son holding de contrôle VP2, la totalité des actions de CEVM ont été nanties au profit des prêteurs et de leurs assureurs. Ce financement a une durée de 44 ans

D'une manière générale, les financements de projet dans le domaine des Concessions ou des Partenariats Public-Privé nécessitent le nantissement au profit des prêteurs et de leurs garants des titres des sociétés créées à cet effet, qui sont titulaires de tels

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 40 de l'annexe aux comptes consolidés (page 106).

Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

Litiges et arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Information sur les tendances

Le Groupe aborde l'année 2011 avec un carnet de commandes record de 10,7 milliards d'euros que viendront compléter les succès commerciaux majeurs du début 2011 parmi lesquels la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes sera le plus grand contrat jamais obtenu dans l'histoire d'Eiffage.

Les Concessions devraient continuer à tirer l'activité et les résultats du Groupe vers le haut (chiffre d'affaires consolidé 2011 estimé à 13,7 milliards d'euros, + 3,1%), notamment grâce à l'effet relutif de l'acquisition des minoritaires d'APRR. Les branches travaux devraient retrouver une croissance modérée (+ 2,4% à 11,6 milliards d'euros) qui devrait s'accélérer en 2012 sous l'autorité de Pierre Berger qui assurera la Direction Générale du Groupe à partir du 1er juillet 2011.

CARNET DE COMMANDES AU 1^{ER} JANVIER 2011

	Au	Au	
Millions d'euros	01-01-2010	01-01-2011	Variation
Construction	4 020	4 620	+ 14,9%
Travaux Publics	3 050	2 980	- 2,3%
Énergie	2 115	2 265	+ 7,1%
Métal	695	870	+ 25,2%
TOTAL	9 880	10 735	+ 8,7%

PRÉVISION DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2011

	2010	2011	
Millions d'euros		prévisions	Variation
Construction	3 620	3 900	+ 7,7%
dont immobilier	456	550	
Travaux Publics	3 888	3 850	- 1,0%
Énergie	3 094	3 050	- 1,4%
Métal	737	800	+8,5%
Concessions	1 991	2 140	+7,5%
TOTAL	13 330	13 740	+3,1%
Dont:			
– France	11 185	11 540	+3,2%
– Europe	2 046	2 100	+2,6%
– Reste du monde	99	100	+1,0 %

Les informations financières trimestrielles de la fin des 1er et 3e trimestres seront diffusées respectivement les 5 mai et 4 novembre 2011; le rapport financier semestriel et les comptes semestriels seront diffusés et publiés le 31 août 2011.

Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu entre la clôture du dernier exercice et la date de dépôt du présent document.



Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2010

ACTIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	1 373	1 352
Immeubles de placement	7	7	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7-8	13 301	13 089
Goodwill	7-9	2 850	2 830
Autres immobilisations incorporelles	7	107	84
Participations dans les entreprises associées	7-10	137	127
Actifs financiers opérationnels non courants	7	1 028	679
Autres actifs financiers	7	230	231
Impôts différés	16	683	560
Total actif non courant		19 716	18 959
Actif courant			
Stocks	11	457	414
Clients et autres débiteurs	12	3 798	3 598
Impôts courants	16	6	20
Actifs financiers opérationnels courants		6	5
Autres actifs	15	1 136	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-20	874	1 051
TOTAL DE L'ACTIF		25 993	25 252

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capitaux propres			
Capital	22	360	360
Réserves consolidées		2 050	2 172
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 184	-124
Résultat de l'exercice		232	190
Capitaux propres part du Groupe		2 458	2 598
Intérêts minoritaires		43	512
Total des capitaux propres		2 501	3 110
Passif non courant			
Emprunts	20	13 501	12 687
Impôts différés	16	1 620	1 678
Provisions non courantes	23	469	470
Autres passifs non courants		32	33
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	25	2 676	2 763
Emprunts et dettes financières diverses	20	320	263
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	20	1 019	595
Dettes d'impôt sur le résultat	16	82	73
Provisions courantes	23	551	558
Autres passifs	26	3 222	3 022
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		25 993	25 252

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2010

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produit des activités opérationnelles		13 553	13 639
Autres produits de l'activité		15	6
Achats consommés		-2 841	-2 799
Charges de personnel		-3 449	-3 397
Charges externes		-5 144	-5 215
Impôts et taxes		-360	-360
Dotations aux amortissements		-811	- 790
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		-12	-62
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		12	-33
Autres produits et charges d'exploitation	32	78	28
Résultat opérationnel courant		1 041	1 017
Autres produits et charges opérationnels	33	-34	-110
Résultat opérationnel		1 007	907
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		26	39
Coût de l'endettement financier brut		-506	-511
Coût de l'endettement financier net		-480	-472
Autres produits et charges financiers	35	-22	-17
Quote-part du résultat des entreprises associées		4	-4
Impôt sur le résultat	16	- 183	– 145
RÉSULTAT NET		326	269
• part du Groupe		232	190
• intérêts minoritaires		94	79
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	37	2,67	2,18
Résultat dilué par action (part du Groupe)	37	2,60	2,11

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2010*

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net	326	269
Écarts de conversion	8	3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-148	-99
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	-9	-7
Impôts	51	34
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-98	-69
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROP	RES 228	200
• part du Groupe	176	160
• intérêts minoritaires	52	40

^{*} Intitulé « Résultat net global » dans notes ci-après.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS au 31 décembre 2010

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instru- ments financiers	Total part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total de capitau propre
Capitaux propres au 01/01/2010	360	236	2 126	15	-139	2 598	512	3 11
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	254	25
Opérations sur titres auto-détenus	_	_	6	_	_	6	_	
Paiements fondés sur des actions	_	_	5	_	_	5	_	
Distribution	_	_	- 104	_	_	-104	-25	- 12
Transactions avec les actionnaires	-	-	-93	-	-	-93	229	13
Résultat net de la période	-	-	232	-	-	232	94	32
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	_	-	_	8	-64	-56	-42	_9
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	232	8	-64	176	52	22
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle*	-	_	-221		-	-221	- 753	-97
Variation de périmètre et reclassement	-	_	2	-	-4	-2	3	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	360	236	2 046	23	- 207	2 458	43	2 5

^{*} exclusivement tiers APRR

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instru- ments financiers	Total part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2009	366	278	2 086	12	-110	2 632	439	3 071
Opérations sur capital	-6	-42	-5	-	-	-53	41	-12
Opérations sur titres auto-détenus	_	_	-44	_	-	-44	_	-44
Paiements fondés sur des actions	_	_	7	_	_	7	_	7
Distribution	_	_	- 105	_	_	- 105	-5	-110
Transactions avec les actionnaires	-6	-42	- 147	-	-	- 195	36	- 159
Résultat net de la période	-	-	190	-	-	190	80	270
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	_	_	_	3	-33	-30	-40	-70
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		190	3	-33	160	40	200
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-3	-	4	1	-3	-2
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	360	236	2 126	15	- 139	2 598	512	3 110

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ au 31 décembre 2010

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		968	1 723
Incidence des variations de cours des devises		2	_
Trésorerie d'ouverture corrigée		970	1 723
Résultat net		326	269
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		3	13
Dotation nette aux amortissements et provisions		728	765
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		-40	-50
Résultat sur cessions		-17	-15
Autofinancement		1 000	982
Charge nette d'intérêts		539	512
Intérêts versés		-523	-515
Charge d'impôt sur le résultat		183	145
Impôt sur le résultat payé		-299	-221
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	18	- 98	-60
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		802	843
Immobilisations incorporelles		-40	-37
Immobilisations incorporelles du domaine concédé [1]		-679	-771
Immobilisations corporelles		-209	-224
Immobilisations financières ^[2]		-1 378	-392
Total des acquisitions d'immobilisations		-2 306	-1 424
Cessions d'immobilisations		28	38
Trésorerie des entités acquises / cédées		15	-13
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		-2 263	-1 399
Dividendes versés aux actionnaires		-129	-111
Augmentation de capital (4)		254	41
Rachats et reventes d'actions propres		6	-96
Remboursement d'emprunts		-799	-1 309
Émission d'emprunts ^[3]		1 891	1 276
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		1 223	-199
Variation de trésorerie (I + II + III)		-238	-755
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	732	968

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

(1) Les principaux investissements de l'année 2010 dans les immobilisations incorporelles du domaine concédé, concernent :

(2) Les investissements de l'année 2010 dans les immobilisations financières, correspondent principalement à :

(3) L'augmentation des émissions d'emprunts est principalement liée aux investissements décrits ci-dessus.

[4] Pour l'année 2010, part des minoritaires dans les augmentations de capital d'Eiffarie (229 millions d'euros) et d'Aliénor (25 millions d'euros).

⁻ l'autoroute A'liénor pour 347 millions d'euros (390 millions d'euros en 2009); - le réseau APRR/AREA pour 310 millions d'euros (359 millions d'euros en 2009).

⁽²⁾ Les investissements de claimee 2010 dans les inmoditisations infancieres, correspondentes 175 millions d'euros pour l'acquisition de 15,9 % des titres APRR; - 352 millions d'euros pour les Partenariats Public-Privé (275 millions d'euros en 2009);

^{- 48} millions d'euros au titre de la croissance externe.



Notes aux comptes consolidés de l'exercice 2010

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Eiffage est domicilié au 163 quai du Docteur Dervaux, Asnières-sur-Seine, France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris compartiment A.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2011.

Fait significatif de l'exercice 2010:

Au cours de l'exercice 2010, Eiffarie, société dans laquelle le Groupe Eiffage a un intérêt de 50 % plus une action, a porté sa participation de 81,48 % à 98,22 % des actions du groupe APRR.

Une Offre Publique de Rachat suivi d'un Retrait Obligatoire des actions APRR a été déposée. Suite à un recours, les autorités judiciaires ont suspendu cette offre en septembre 2010.

2 PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1. BASE DE PRÉPARATION **DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

La monnaie fonctionnelle de la société mère Eiffage est l'euro; les comptes sont présentés en millions d'euros.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante ·

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010 (ou antérieurement) selon l'IASB et adoptées par l'Europe à compter du 1er janvier 2010.

- norme IFRS 3 Révisée «Regroupement d'entreprises» et amendements aux normes IAS 27 «États financiers consolidés et individuels», IAS 28 «Participation dans des entreprises associées» et IAS 31 «Participation dans les coentreprises»;
- interprétations IFRIC 15 «Accords pour la construction d'un bien immobilier», IFRIC 16 «Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires» et IFRIC 18 «Transferts d'actifs provenant de clients»:
- amendement à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » relatif aux transactions intragroupe réglées en trésorerie;
- améliorations aux normes IFRS émises en avril 2009.

La norme IAS 27, «États financiers consolidés et individuels» amendée, a été utilisée à compter du 1er janvier 2010 pour comptabiliser les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle, notamment pour l'acquisition par Eiffarie des 16,74 % des actions du groupe APRR mentionnée ci-dessus au titre des faits significatifs de l'exercice 2010. Le changement de méthode comptable a été appliqué prospectivement et n'a pas eu d'impact sur le résultat par

Selon la nouvelle méthode comptable, instaurée par cette norme amendée, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions entre les propriétaires agissant en cette qualité.

En conséquence aucun goodwill ne résulte de telles transactions.

Les ajustements liés à l'écart, à la date d'acquisition, entre la quotepart de la valeur comptable de l'actif net acquis et le coût de l'investissement sont constatés directement au sein de la part du groupe dans les capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les interprétations IFRIC 15, IFRIC 16, IFRIC 17 et IFRIC 18, l'amendement à IFRS 2 ainsi que les améliorations aux normes émises en avril 2009 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

L'interprétation IFRIC 12 a été appliquée par anticipation dès l'exercice 2009.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2010 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, à l'exception d'IFRS 9 «Instruments financiers» qui est applicable obligatoirement pour les états financiers 2013 du Groupe (sous réserve de son adoption par l'Union Européenne). Il pourrait modifier la classification et l'évaluation des actifs financiers. Le Groupe ne prévoit pas d'adopter cette norme par anticipation et les impacts éventuels n'ont pas été déterminés.

2.2. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques (le cas échéant amortis), à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS:

- instruments financiers disponibles à la vente;
- immeubles de placement;
- instruments financiers;
- instruments financiers dérivés.

Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 50 % et 20 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste «Autres produits et charges d'exploitation».

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1.5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

États financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les «gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres » de l'état du résultat net global.

2.3. CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES **PUBLICS**

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise :

- les actifs incorporels représentatifs d'un droit à facturer les utilisateurs du service public sans garantie du montant global à recevoir (cas par exemple des voies autoroutières concédées). Ce droit correspond à la juste valeur de la construction augmentée des frais financiers intercalaires reconnus pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée de la concession selon un rythme qui reflète la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé. Ils sont inscrits à l'actif du bilan au poste spécifique «Immobilisations incorporelles du domaine concédé»;
- les actifs financiers lorsque le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie. Ce droit est matérialisé par l'inscription à l'actif du bilan d'une créance financière évaluée en juste valeur de la trésorerie à recevoir. Cette créance est par la suite comptabilisée au coût amorti et remboursée par la perception de loyers versés par le concédant. La rémunération de la créance financière est inscrite en produits des activités opérationnelles. Ils sont inscrits à l'actif du bilan aux postes spécifiques «Actifs financiers opérationnels non courants» et «Actifs financiers opérationnels courants».

Certains contrats peuvent présenter des caractéristiques mixtes. Dans ce cas, seule la partie qui fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie est constatée en créance financière, le solde, représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public étant constaté en actif incorporel.

Les immobilisations corporelles, non contrôlées par le concédant, nécessaires à l'exploitation de la concession, telles que les immeubles d'exploitation, le matériel de péage, les véhicules de service sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilisation respective.

2.4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction selon les différents métiers exercés à savoir :

- Construction: conception et construction de bâtiments, promotion immobilière et entretien de constructions;
- Travaux Publics: génie civil, construction routière et entretien d'infrastructures et de production de matériaux;
- Énergie: travaux électriques, climatisation;
- Métal: construction métallique, services à l'industrie;
- Concessions et gestion de services publics: construction et gestion d'ouvrages dans le cadre de contrat de concession et de partenariats public-privé;
- Holding: gestion des participations et services aux sociétés du Groupe.

2.5. RECONNAISSANCE DU REVENU

2.5.1. Contrats de construction

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés: soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrages exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

2.5.2. Activité immobilière

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que des ventes notariées ou un contrat de promotion ont été signés.

Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

2.5.3. Activité de concessions et gestion de services publics

En phase d'exploitation, les revenus des immobilisations incorporelles du domaine concédé proviennent des péages perçus auprès des usagers pour utilisation du bien, et ceux des actifs financiers opérationnels, de la rémunération de la créance financière et des redevances d'entretien perçues.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Amortissement

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes:

■ Construction 20 à 40 ans ■ Installations techniques, matériels et outillage 3 à 15 ans Autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

Terrains de carrières

Les terrains de carrières sont évalués sur la base de la quantité prévisionnelle de matériaux à extraire du gisement. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.



2.7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont à la clôture de l'exercice, évalués en

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies. Des évaluations périodiques sont réalisées par les responsables du département gestion du patrimoine immobilier.

2.8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 «Regroupement d'entreprises» telle que révisée en 2008 pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon prospective.

Le goodwill à la date d'acquisition est évalué par l'écart à cette date entre d'une part, le coût de l'investissement augmenté des intérêts minoritaires et, le cas échéant, de la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise et d'autre part, le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Le Groupe choisit pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts minoritaires à la date d'acquisition:

- soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet),
- soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du goodwill partiel).

Lorsque la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en

Les coûts liés à l'acquisition autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titre de capital sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée «Regroupements d'entreprises», le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour ajuster les justes valeurs attribuées aux actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise.

Les goodwills et les écarts d'évaluation relatifs à des sociétés étrangères sont considérés appartenir à l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité.

2.9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

Elles sont représentatives du droit de l'entreprise concessionnaire à facturer l'utilisateur du service public. Elles figurent au bilan à la valeur historique de construction des ouvrages concédés, augmentées des frais financiers supportés pendant la période de construction. Elles sont amorties sur la durée de la concession selon un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de chaque concession.

2.10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si, et seulement si, les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Ces dépenses de développement concernent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois à cinq ans et des droits d'exploitation de carrières.

2.11. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les autres actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable : le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des UGT lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

Les goodwills ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwills qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les goodwills sont rattachés est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité

En pratique, la valeur recouvrable des groupes d'UGT est déterminée, en premier lieu, par leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable du groupe d'UGT, le Groupe calcule alors la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles basés sur les deux éléments

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
- résultat opérationnel + amortissements.
- variation du besoin en fonds de roulement.
- investissement de renouvellement,
- impôts:
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque groupe d'UGT, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT, hors concessions et gestion de services publics, est déterminée par actualisation à l'infini

La valeur recouvrable de l'UGT Concessions est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle des contrats.

2.12. ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

Ils sont représentatifs des créances financières issues des contrats de partenariats public-privé (P.P.P.) et du droit inconditionnel du concessionnaire à recevoir de la trésorerie (application de l'IFRIC 12). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel correspond, pour ces contrats, au taux de rentabilité interne du projet.

2.13. INSTRUMENTS FINANCIERS

2.13.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

La part à moins d'un an des emprunts est présentée en passif courant.

L'endettement potentiel correspondant au programme de titrisation serait présenté dans ce poste. Au 31 décembre 2010, la ligne de crédit associée à ce programme est en cours de renouvellement pour une durée de cinq années. La conclusion de ce programme est escomptée au cours du premier semestre 2011.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39: «Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation».

2.13.2. Comptabilisation et évaluation

a) Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de

b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée dans les «gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres». La valeur historique des titres non consolidés est représentative de leur juste valeur. Elle est dépréciée, le cas échéant, en cas de dégradation significative et prolongée de la rentabilité attendue. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.

c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur suivant en cela la politique de placement du Groupe.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

el Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

f) Les engagements de rachats d'intérêts minoritaires sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les dettes financières. La variation ultérieure de valeur, liée à la désactualisation, est comptabilisée en coût de l'endettement

La variation de valeur de l'engagement liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est inscrite en dette financière par contrepartie de l'écart d'acquisition pour les engagements liés à des acquisitions antérieures à la date d'application par le Groupe de la norme IFRS 3 Révisée et par résultat pour les engagements liés à des acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2010.

g) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées dans les «gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres» pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

2.14. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Les stocks immobiliers figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

2.15. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans cette rubrique.

Dans le cadre de son financement, le Groupe Eiffage a mis en place, à compter de l'exercice 2002, un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances. Les créances correspondantes sont maintenues dans cette rubrique au bilan consolidé.



2.16. IMPÔT COURANT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwills.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale)

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

L'impôt latent relatif aux résultats non distribués des sociétés mises en équivalence est porté au poste «Participations dans les entreprises associées».

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.17. CAPITAL SOCIAL

Titres d'autocontrôle

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

2.18. PROVISIONS

Provisions non courantes

Est classée sous cette rubrique la part à plus d'un an des:

Provisions pour maintien en l'état des ouvrages concédés

Afin de faire face à l'obligation de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées représentées par le droit incorporel cité au point 2.9., il est constitué des provisions calculées en fonction du coût de remplacement de certaines parties des infrastructures autoroutières. Elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer. De plus, elles sont actualisées, à la date d'établissement des états financiers, au taux moyen obtenu par le Groupe pour le financement de cette activité.

Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte:

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans);
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie;
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales;

- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires (3 %);
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ déterminé par l'indice iBoxx Corporates AA 10 + (4,50 %);
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (TH/TF Insee 04 - 061:
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changements d'hypothèses ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10% est amorti sur la durée de présence active moyenne résiduelle attendue des hénéficiaires

Les coûts des services passés résultent des changements de régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe, des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics et de la Métallurgie ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies, l'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Autres engagements en faveur du personnel

Le Groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits ci-dessus.

Provisions courantes

Elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation:

- provisions pour litiges et pénalités;
- provisions pour garanties données;
- provisions pour risques chantiers;
- provisions pour restructuration;
- ainsi que les provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

2.19. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour le Groupe, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation. Le nombre d'heures de formation acquises par les salariés s'élève à 5.2 millions.

2.20. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres.

La valeur des options est évaluée à la date d'attribution. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter. La juste valeur de l'avantage tient compte des conditions d'incessibilité pendant cinq ans des actions ainsi acquises dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

2.21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES **OPÉRATIONNELS**

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moinsvalues de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

2.22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et passifs.

2.23. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et amorti sur sa propre durée d'utilité lorsque l'on a une assurance raisonnable que la propriété de l'actif reviendra à l'entité à l'issue du contrat. Dans le cas contraire, le bien est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie un passif financier est constaté et amorti sur la durée du contrat de location

3 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Au 31 décembre, il n'y a pas de concentration sur les risques financiers exposés ci-après. De plus, l'État et les collectivités publiques représentent plus de 50 % de l'activité française du Groupe.

Exposition au risque de taux

Dans l'activité Concessions et gestion de services publics, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêts.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

Exposition au risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de Concessions et PPP, le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et PPP. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Par ailleurs, le Groupe mène, notamment dans le cadre de ses activités entrepreneuriales, une politique de mise en place et de renouvellement de lignes de crédit confirmées de 760 millions d'euros dont l'essentiel est à échéance 2015. Au 31 décembre 2010, l'utilisation de ces lignes s'élevait à 230 millions d'euros.

Par ailleurs, le programme de titrisation de créances commerciales de 400 millions d'euros est en cours de renouvellement pour une durée de cinq années. La conclusion de ce programme est escomptée au cours du premier semestre 2011.

Exposition au risque de crédit

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client :

D'une part, l'activité de Concessions et gestion de services publics où le risque d'insolvabilité est réduit soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et à paiement immédiat, soit d'encaissements contractuels de long terme avec des collectivités publiques (PPP).

D'autre part, l'activité entrepreneuriale est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de recouvrement.

En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

Exposition au risque de fluctuation du prix des matières premières

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre de marchés importants et non révisables, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de couverture de prix de matières premières concernant des approvisionnements dont les variations des prix sur les marchés mondiaux sont importantes.



4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Utilisation d'estimations

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans l'environnement économique et financier actuel qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement:

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat);
- les provisions;
- la valorisation des paiements en actions;
- le calcul des avantages du personnel (taux d'actualisation, inflation, taux de progression des salaires);
- les calculs de perte de valeur: principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation).

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. CONSOLIDATION DU GROUPE AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHÔNE (APRR)

Le Groupe exerce son contrôle sur le groupe APRR par l'intermédiaire de la société Financière Eiffarie, dont il est l'actionnaire majoritaire (50% des actions plus une) et qui elle-même détient 98,23 % des actions de la société APRR.

5.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE **DE CONSOLIDATION**

Les évolutions de périmètre dans les branches Travaux Publics, Énergie, Métal et Construction, ont les incidences suivantes sur les postes du bilan:

■ actifs non courants 47 millions d'euros; ■ actifs courants 33 millions d'euros; 7 millions d'euros: passifs non courants 34 millions d'euros ■ passifs courants

En termes de compte de résultat, les incidences totales s'élèvent respectivement, en chiffre d'affaires à 257 millions d'euros, en résultat opérationnel à - 3 millions d'euros et en résultat net à -4 millions d'euros*.

L'incidence nette en trésorerie des évolutions de périmètre s'élève à -32 millions d'euros après prise en compte de la trésorerie reçue.

Par ailleurs, l'augmentation du pourcentage d'intérêts dans le groupe APRR, comptabilisée selon les dispositions de la norme IAS 27 Révisée, a conduit à constater l'impact de l'investissement directement en capitaux propres pour -974 millions d'euros.

Ce montant se répartit en -221 millions d'euros pour la part du Groupe et -753 millions d'euros pour la part revenant aux intérêts minoritaires.

^{*} Ces chiffres incluent les montants relatifs à l'exploitation au cours de l'année 2010 de sociétés intégrées en cours d'année 2009 (notamment la société Eiffage Rail, ex Heitkamp Rail).

6 INFORMATION SECTORIELLE

6.1. ANNÉE 2010

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Énergie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 656	3 865	3 003	707	2 310	12	_	13 553
Ventes inter groupe	74	65	84	24	1	105	-353	_
Total	3 730	3 930	3 087	731	2 311	117	-353	13 553
Résultat opérationnel courant	157	65	49	17	775	-22	-	1 041
Résultat opérationnel	144	57	37	15	775	-21	_	1 007

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 536	2 017

6.2. ANNÉE 2009

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Énergie		oncessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 817	3 744	3 115	678	2 273	12	-	13 639
Ventes inter groupe	50	54	71	21	1	95	-292	_
Total	3 867	3 798	3 186	699	2 274	107	-292	13 639
Résultat opérationnel courant	145	121	64	19	706	-38	-	1 017
Résultat opérationnel	108	85	36	15	701	-38	_	907

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 749	1 890



7 ACTIFS NON COURANTS (HORS IMPÔTS DIFFÉRÉS)

7.1. ANNÉE 2010

A) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmen- tations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	404	15	-	7	-9	417
Constructions	383	18	_	19	-5	415
Installations techniques, matériel et outillage	1 055	63	1	116	-83	1 152
Autres immobilisations corporelles	1 308	-28	_	153	-92	1 341
Total immobilisations corporelles (1)	3 150	68	1	295	- 189	3 325
Immeubles de placement	7	-	-	-	-	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	18 521	9	_	721	-1	19 250
Goodwill (2)	2 830	14	6	_	_	2 850
Autres immobilisations incorporelles	252	9	-	40	-6	295
Participations dans les entreprises associées	127	25	-	4	-19	137
Actifs financiers opérationnels non courants	679	-1	-	350	-	1 028
Titres de participation non cotés	70	2	-	1	-2	71
Créances rattachées à des participations et autres	5 59	_	_	5	_	64
Prêts	100	-4	_	_	_	96
Autres immobilisations financières	25	-3	_	_	_	22
Total autres actifs financiers	254	-5	-	6	-2	253
Total des valeurs brutes	25 820	119	7	1 416	-217	27 145

B) Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmen- tations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	65	3	-	11	-9	70
Constructions	167	1	_	19	-4	183
Installations techniques, matériel et outillage	669	21	_	125	-70	745
Autres immobilisations corporelles	897	12	_	127	-82	954
Total immobilisations corporelles (1)	1 798	37	_	282	-165	1 952
Immeubles de placement	-	_	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 432	7	-	511	-1	5 949
Autres immobilisations incorporelles	168	6	-	19	-5	188
Participations dans les entreprises associées	-	_	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	_	_	-	_	_	_
Titres de participation non cotés	19	-1	-	1	-	19
Créances rattachées à des participations et autres	3	-	-	-	-	3
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1	_	_	_	-	1
Total autres actifs financiers	23	-1	_	1	_	23
Total amortissements et pertes de valeur	7 421	49	-	813	-171	8 112
IMMOBILISATIONS NETTES (A – B)	18 399	70	7	603	-46	19 033

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	84	- 78
Amortissements	67	-61
Valeurs nettes	17	- 17

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période.

7.2. ANNÉE 2009

A) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmen- tations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	394	-1	-	12	-1	404
Constructions	356	19	_	24	-16	383
Installations techniques, matériel et outillage	978	33	_	119	- 75	1 055
Autres immobilisations corporelles	1 270	-10	_	138	-90	1 308
Total immobilisations corporelles (1)	2 998	41	_	293	-182	3 150
Immeubles de placement	11	-4	-	-	-	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	17 762	6	_	755	-2	18 521
Goodwill (2)	2 793	35	2	_	_	2 830
Autres immobilisations incorporelles	214	5	-	37	-4	252
Participations dans les entreprises associées	138	9	-	-	-20	127
Actifs financiers opérationnels non courants	404	-1	-	276	-	679
Titres de participation non cotés	79	-10	-	1	-	70
Créances rattachées à des participations et autres	5 58	-2	_	3	_	59
Prêts	71	2	_	27	_	100
Autres immobilisations financières	22	-2	_	5	_	25
Total autres actifs financiers	230	-12	_	36	_	254
Total des valeurs brutes	24 550	79	2	1 397	-208	25 820

B) Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmen- tations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	55	-1	-	11	-	65
Constructions	158	1	_	18	-10	167
Installations techniques, matériel et outillage	590	22	_	120	-63	669
Autres immobilisations corporelles	845	7	_	122	-77	897
Total immobilisations corporelles [1]	1 648	29	-	271	-150	1 798
Immeubles de placement	-	_	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 925	6	-	503	-2	5 432
Autres immobilisations incorporelles	151	3	-	17	-3	168
Participations dans les entreprises associées	-	_	_	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	-	_	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	23	-4	-	1	-1	19
Créances rattachées à des participations et autres	5	-2	_	_	-	3
Prêts	-	_	_	_	-	-
Autres immobilisations financières	1	_	_	_	-	1
Total autres actifs financiers	29	-6	_	1	-1	23
Total amortissements et pertes de valeur	6 753	32	-	792	-156	7 421
IMMOBILISATIONS NETTES (A – B)	17 797	47	2	605	- 52	18 399

 $(1) \ Incidences \ des \ retraitements \ de \ location-financement \ (Norme\ IAS\ 17) \ dans \ les \ flux \ des \ immobilisations \ corporelles:$

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	70	-68
Amortissements	67	- 55
Valeurs nettes	3	-13

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période.



8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

Les principales concessions sont le réseau autoroutier APRR représentant un montant de 12 019 millions d'euros d'immobilisations, l'autoroute A'liénor pour 1 045 millions d'euros, et le Viaduc de Millau pour 384 millions d'euros.

Le groupe APRR exploite un réseau autoroutier aux termes de deux contrats de concession qui expirent en 2032.

Des contrats de Plan quinquennaux définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces contrats de concession et les conditions d'évolution tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

L'autoroute A'liénor est une concession autoroutière de 150 kilomètres, d'une durée de 60 ans, dont le tarif est fixé par l'autorité publique.

Le contrat de concession du Viaduc de Millau expire en 2079; ce contrat fixe le prix facturé aux usagers de l'ouvrage et les modalités de révision annuelle de ce prix.

9 GOODWILL

Les goodwills sont affectés aux groupes d'UGT définis par le Groupe et se répartissent comme suit par métiers :

	31/12/2009	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	31/12/2010
Construction	422	7	-	429
Travaux Publics	241	9	-	250
Énergie	507*	1	-	508
Métal	92*	3	_	95
Concessions et gestion de services publics	1568	-	-	1 568
TOTAL	2 830	20	-	2 850

^{*} Après reclassement de 52 millions d'euros de Énergie à Métal suite à la cession des activités « services à l'industrie » de Forclum à Eiffel.

Acquisitions de l'exercice

Le Groupe poursuit son développement en Allemagne par l'acquisition d'une société spécialisée dans les travaux routiers rattachée au secteur Travaux Publics.

Par ailleurs, le secteur Métal a acquis une société leader dans la réalisation de façades structurelles vitrées.

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2010.

Comme indiqué en note 2.11., les goodwills sont testés annuellement et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Dans un contexte où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines d'une part et où les pressions concurrentielles sont fortes d'autre part, les taux d'actualisation et les flux de trésorerie ont été déterminés avec prudence.

Les principaux paramètres du modèle sont les suivants :

Groupes d'UGT au sein des métiers	Taux d'actu 2010	alisation* 2009
Construction	7,1%	7,2%
Travaux Publics	6,6%	6,8%
Énergie	6,6%	6,8%
Métal	7,3%	7,5%
Concessions et gestion de services publics	5,6%	5,8%

^{*} Taux d'actualisation après impôt comme précisé en note 2.11.

Le Groupe a retenu un taux de croissance nul sur les groupes d'UGT hors concessions. Pour les concessions, le taux de croissance est variable sur la durée de vie du contrat en fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

Les résultats des tests de dépréciation sur les goodwills n'aboutissent pas à la constatation de perte de valeur.

Un changement raisonnablement possible d'hypothèses relatives aux tests de dépréciation réalisés pour chacun des groupes d'UGT ne conduirait pas à une charge de dépréciation des goodwills.

Le Groupe a, par ailleurs, réalisé des tests de sensibilité au niveau des métiers portant sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux de trésorerie.

Le taux d'actualisation et la variation à la baisse des flux de trésorerie, «points morts» à partir desquels la valeur comptable du métier serait supérieure à sa valeur d'utilité sont reproduits dans le tableau qui suit:

Métiers	Points morts des taux	Points morts des flux
Construction	N/A ^[1]	N/A ^[1]
Travaux Publics	10,6%	- 40 %
Énergie	9,4%	- 30 %
Métal	9,4%	- 20 %

⁽¹⁾ Les capitaux employés sur ce métier sont négatifs (excédent de Ressources en Fonds de Roulement).

10 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées concernent les sociétés : Adelac – Norscut – Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) - Société Prado Sud - TP Ferro et diverses autres sociétés, principalement de production de matériaux et de promotions immobilières.

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

2010	Adelac	Espace Midi	Est Granulats *	Jourdan Brussels Hôtel**	Norscut	SMTPC	Société Prado-Sud	TP Ferro	Unibridge
Données à 100%									
Produit des activités opérationnelles	27,6	-	-	8,4	90,6	34,7	-	-	2,2
Résultat opérationnel courant	7,9	-1,3	-	-0,2	49,0	16,8	_	-	0,1
Résultat opérationnel	7,0	-1,3	-	-0,2	49,0	16,8	_	-	0,1
Résultat net	-19,1	11,2	-	-0,7	4,4	9,3	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2010	56,8	21,2	48,5	3,3	2,1	65,7	9,0	36,8	9,1
Immobilisations corporelles	12,6	-	33,8	23,5	-	4,5	-	3,1	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	788,8	-	-	_	500,9	105,2	39,1	696,6	-
Autres immobilisations incorporelles	_	_	2,0	0,1	_	0,3	_	0,2	7,9
(Besoin) / Ressource en fonds de roulement	57,1	- 17,0	_	20,9	-0,1	1,8	-5,6	33,4	-1,1
Position financière nette	-720,3	0,4	_	0,7	-512,3	-42,8	-39,4	-445,0	0,1
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	3,7	24,3	8,0	13,0	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	24,5%	40,0%	50,0%	100,0%	36,0%	32,9%	41,5%	50,0%	49,0%
Quote-part de résultat net	-9,5	5,2	-	-0,7	1,6	3,2	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	13,9	8,5	24,3	3,3	0,7	21,6	3,7	18,4	4,4
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	47,7	-	-	-

^{*} Société acquise fin décembre 2010. Aucune donnée d'exploitation prise en compte sur l'exercice 2010. ** Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

2009	Adelac	Espace Midi	Jourdan Brussels Hôtel*	Norscut	SMTPC	Société Prado-Sud	TP Ferro	Unibridge
Données à 100%								
Produit des activités opérationnelles	25,6	1,5	7,8	111,5	33,9	-	-	6,0
Résultat opérationnel courant	7,7	-	-0,2	43,9	18,2	-	1,5	-
Résultat opérationnel	7,5	-	-0,2	43,9	18,1	-	1,5	-
Résultat net	- 18,3	0,5	-0,7	-2,5	10,3	-	-0,4	-
Capitaux propres au 31/12/2009	85,9	14,5	4,1	-3,5	46,4	26,1	39,7	9,0
Immobilisations corporelles	14,1	-	24,5	-	4,3	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	798,8	_	_	823,2	96,2	26,6	634,3	_
Autres immobilisations incorporelles	_	_	0,2	16,1	0,4	_	_	9,0
(Besoin) / Ressource en fonds de roulement	42,2	-4,8	20,9	20,2	1,7	1,2	53,7	0,2
Position financière nette	-693,6	1,8	0,3	-822,7	-51,7	0,7	-372,5	0,3
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	5,5	8,0	13,0	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	20,7%	40,0%	100,0%	36,0%	32,9%	41,5%	50,0%	49,0%
Quote-part de résultat net	-9,2	0,2	-0,8	-0,9	3,1	-	-0,2	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	17,8	3,3	4,1	-1,3	21,3	6,9	19,9	4,4
Valeur boursière des participations	-	_	_	-	53,5	-	-	-

^{*} Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.



La variation des participations dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1er janvier 2009	
Résultat de l'exercice 2009	
Dividendes distribués	
Augmentation de capital	
Variation de juste valeur des instruments financiers	
Autres	
Au 31 décembre 2009	
Résultat de l'exercice 2010	
Dividendes distribués	
Réduction de capital	
Variation de juste valeur des instruments financiers	
Autres*	
AU 31 DÉCEMBRE 2010	

^{*} Essentiellement quote-part des capitaux propres de la société Est Granulats acquise fin 2010.

11 STOCKS

	2010	2009
Matières et autres produits	145	135
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	312	279
TOTAL	457	414

12 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

		2010				
	Brut	Provisions	Net	Net		
Construction	1 335	34	1 301	1 038		
Travaux Publics	1 034	35	999	1 126		
Énergie	1 140	35	1 105	1 123		
Métal	287	5	282	215		
Concessions et gestion de services publics	112	3	109	95		
Autres	2	_	2	1		
TOTAL	3 910	112	3 798	3 598		

13 CRÉANCES ÉCHUES

	2010	2009
Créances échues depuis moins de 3 mois	506	546
Créances échues entre 3 et 6 mois	92	89
Créances échues depuis plus de 6 mois	212	172
CRÉANCES ÉCHUES	810	807

Les créances échues indiquées ci-avant sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué. Les créances échues de plus de trois mois représentent 8 % du poste client.

11 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2010	2009
Montant des produits enregistrés sur les contrats de construction au titre de l'exercice	9 793	9 499
Au titre des seuls contrats en cours :		
• Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	10 426	9 198
Avances sur contrats en cours	522	393
• Retenues opérées par les clients	17	27
Sommes à recevoir des clients	1 102	976
Sommes dues aux clients	652	709

15 AUTRES ACTIFS

	2010	2009
Avances et acomptes versés sur commandes	16	29
État	444	469
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	468	484
Débiteurs divers	110	124
Charges constatées d'avance	98	99
TOTAL	1 136	1 205

16 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts figurant au compte de résultat et sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres comprennent à la fois l'impôt exigible et l'impôt différé.

16.1. POSTES D'IMPÔTS AU BILAN

	2010	2009
Impôts courants		
Actifs	6	20
Passifs	82	73
Position nette passive	76	53
Impôts différés		
Actifs	683	560
Passifs	1 620	1 678
Position nette passive	937	1 118



16.2. VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2010	2009
Actifs résultant de :		
Indemnités de fin de carrière	64	61
Décalages fiscaux	228	227
Écarts d'évaluation affectés	_	-
Déficits activés	424	348
Juste valeur des instruments financiers	158	106
Divers	1	1
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	-192	- 183
	683	560
Passifs résultant de :		
Décalages fiscaux	294	298
Écarts d'évaluation affectés	1 510	1 557
Juste valeur d'actifs financiers	-	-
Juste valeur des instruments financiers	8	6
Location financement	-	-
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	-192	- 183
	1 620	1 678

16.3. CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	2010	2009
Impôt sur les bénéfices	-323	-289
Impôts différés	140	144
TOTAL	- 183	- 145

16.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS RELATIFS AUX ÉLÉMENTS CONSTATÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

	2010	2009
Actifs	46	29
Passifs	Ę	5

16.5. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	2010	2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	326	269
Impôt sur les résultats	183	145
Résultat des entreprises associées	-4	4
Résultat comptable avant impôt	505	418
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat des entreprises associées	174	144
Différences permanentes	6	-5
Différentiel de taux d'imposition étranger	3	6
Résultats taxés à taux réduits	-	-
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe	-	-
Impôt au compte de résultat	183	145

16.6. DÉFICITS NON ACTIVÉS

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité :

 2010	2009
60	42

17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

		2010	2009
A l'actif			
Les valeurs mobilières de placement*		358	596
Les disponibilités*		516	455
		874	1 051
A diminuer des dépôts liés à la Titrisation		-9	-9
	Α	865	1 042
Au passif			
Les soldes créditeurs de banque	В	133	74
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	A - B	732	968

^{*} Investies en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires à vue.

18 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

				Flux		
	31/12/2010	31/12/2009	Généré par l'activité	Fournisseurs d'immo- bilisations	Variations de périmètre et autres	
Stocks	457	414	34	-	9	
Clients et autres débiteurs	3 798	3 598	187	_	13	
Autres actifs	1 136	1 205	- 177	_	108	
Sous-total actifs d'exploitation	5 391	5 217	44	-	130	
Fournisseurs et autres créanciers	2 676	2 763	-123	41	-5	
Autres passifs	3 222	3 022	69	_	131	
Sous-total passifs d'exploitation	5 898	5 785	-54	41	126	
(BESOIN) / RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMEN	T 507	568	- 98	41	-4	

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est principalement à échéance inférieure à un an.



19 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

Actifs financiers

		Catégories comptables*						étermination de	e la juste valeu
	Valeur au bilan	disponibles	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instru- ments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché obser- vables	Modèle avec données nor obser- vables
Actifs financiers opérationnels non courants	1 028	-	-	1 028	-	1 028		Х	
Autres actifs financiers non courants	230	129	_	96	5	230		Χ	
Clients et autres débiteurs	3 798	_	_	3 798	_	3 798		Χ	
Actifs financiers opérationnels courants	6	_	_	6	_	6		Χ	
Autres créances d'exploitation courantes	594	-	-	594	_	594		X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	874	_	874	_	_	874	Χ	Χ	
TOTAL	6 530	129	874	5 522	5	6 530			

^{*} Au cours de l'exercice 2010, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

De plus, le Groupe ne détient pas d'actifs entrant dans la catégorie « actifs détenus jusqu'à leur échéance ».

Passifs financiers

			Catégories co	mptables		Mode de	Mode de détermination de la just		
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instru- ments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché obser- vables	Modèle aver données nor obser vables	
Emprunts et autres	4 / 0 / 0 (1)	4 / 000		500 (a)	45.404				
financements	14 840 [1]	14 302		538 ⁽²⁾	15 181		X		
Dettes fournisseurs	2 676	2 676	-	-	2 676		Χ		
Autres dettes d'exploitation	1 305	1 305	_	_	1 305		Χ		
TOTAL	18 821	18 283		538	19 162				

(1) Dont 11 685 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).
(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actifs financiers

	Catégories comptables*							étermination de	la juste valeu
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instru- ments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché obser- vables	Modèle avec données non obser- vables
Actifs financiers opérationnels non courants	679	-	-	679	-	679		Х	
Autres actifs financiers non courants	231	124	_	100	7	231		Χ	
Clients et autres débiteurs	3 598	-	-	3 598	-	3 598		Χ	
Actifs financiers opérationnels courants	5	_	_	5	_	5		X	
Autres créances d'exploitation courantes	637	-	-	637	-	637		Х	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 051	_	1 051	_	-	1 051	Χ	X	
TOTAL	6 201	124	1 051	5 019	7	6 201			

^{*} Au cours de l'exercice 2009, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

De plus, le Groupe ne détient pas d'actifs entrant dans la catégorie « actifs détenus jusqu'à leur échéance ».

Passifs financiers

	Catégories comptables						Mode de détermination de la juste valeur		
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instru- ments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché obser- vables	Modèle avec données non obser- vables	
Emprunts et autres									
financements	13 545 ^[1]	13 157	-	388 [2]	14 026		Х		
Dettes fournisseurs	2 763	2 763	-	-	2 763		Χ		
Autres dettes d'exploitation	1 672	1 672	_	_	1 672		Χ		
TOTAL	17 980	17 592		388	18 461				

(1) Dont 11 362 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie consolidé par la méthode de l'intégration globale.

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.



20 ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés.

AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	À moins d'un an	De un à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans
Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	358							
Disponibilités	516							
Sous-total actifs financiers (I)	874							
Passifs financiers : courants et non courants								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	12 962	12 817		656	5 025	1 151	1 419	4 566
Instruments dérivés passifs	539							
Emprunts non courants	13 501	12 817		656	5 025	1 151	1 419	4 566
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	1 019	970	970					
Emprunts et dettes financières diverses courants	320	142	142					
Intérêts au titre des dettes financières		5 668	555	524	546	461	424	3 158
Sous-total dettes financières (II)	14 840	19 597	1 667	1 180	5 571	1 612	1 843	7 724
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I – II)	- 13 966							
Dettes fournisseurs	2 676	2 676	2 676	-	-	-	-	-

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2010. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2010; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25%

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, relatifs aux intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

L'endettement lié au groupe Eiffarie/APRR, au groupe VP1 (holding de contrôle du Viaduc de Millau), à A'liénor et à certains Partenariats Publics-Privés est sans recours sur Eiffage pour un montant total de 13 178 millions d'euros. Cet endettement de long terme est très majoritairement à taux fixe ou indexé sur l'inflation. Il est remboursable jusqu'en 2051 pour le Viaduc de Millau.

Pour APRR, il est prévu un refinancement au fur et à mesure des échéances au travers de différentes sources de financement dont le recours à des émissions obligataires, à des emprunts bancaires ou l'utilisation d'une ligne de liquidité existante. Ainsi, au cours de l'année 2010, APRR a émis un emprunt obligataire de 200 millions d'euros échéance Janvier 2015 dans le cadre de son programme EMTN d'une enveloppe de 6 milliards d'euros mis en place en 2007 (complétant des précédentes émissions de 700 millions d'euros déjà réalisées). Aucun nouveau financement bancaire n'a en revanche été mis en place en 2010. S'agissant enfin de la ligne de liquidités revolving mise en place en 2006 d'une durée de 7 ans et d'un montant de 1 800 millions d'euros dont dispose APRR, l'encours tiré qui s'élevait à 800 millions d'euros au 31 décembre 2009 a été porté à 840 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit un montant de tirages supplémentaires de 40 millions d'euros sur l'année

AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	À moins d'un an	De un à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans
Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	596							
Disponibilités	455							
Sous-total actifs financiers (I)	1 051							
Passifs financiers : courants et non courants								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	12 299	12 131		604	623	4 965	1 159	4 780
Instruments dérivés passifs	388							
Emprunts non courants	12 687	12 131		604	623	4 965	1 159	4 780
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	595	541	541					
Emprunts et dettes financières diverses courants	263	99	99					
Intérêts au titre des dettes financières		5 473	536	527	498	445	493	2 974
Sous-total dettes financières (II)	13 545	18 244	1 176	1 131	1 121	5 410	1 652	7 754
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I – II)	-12 494							
Dettes fournisseurs	2 763	2 763	2 763	-	-	-	-	-

21 PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

AU 31 DÉCEMBRE 2010

Caractéristiques	Devises	Fixe	Variable	Fixe sur nominal indexé	Révisable	Montant total
Emprunts non courants						
Bancaire	Euro	9 885	1 820	1 358		13 063
	Couronne Tchèque		8			8
Swaps de taux d'intérêts	Euro	538				538
Location financement	Euro	189				189
	Couronne Tchèque	1				1
Autre emprunt	Euro		678			678
Divers	Euro	43				43
		10 656	2 506	1 358	_	14 520
Emprunts courants et dettes f	inancières diverses					
Découvert	Euro		130			130
	Dirham Marocain		2			2
	Couronne Tchèque		1			1
Intérêts courus	Euro	178				178
Participation des salariés	Euro				1	1
Divers	Euro	8				8
		186	133	-	1	320
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		10 842	2 639	1 358	1	14 840 ⁽

⁽¹⁾ La juste valeur au 31 décembre 2010 de ces passifs financiers s'élève à 15 181 millions d'euros.

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés et compte tenu des termes contractuels, aurait une incidence de – 24,0 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.



Dans le cadre de la Convention de Crédit Senior signée par Eiffarie pour l'acquisition du groupe APRR, la société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers au niveau de l'ensemble Eiffarie consolidé, définis contractuellement:

- Ratio de couverture de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) inférieur ou égal à 9,39 au 31 décembre 2010;
- Ratio de couverture du service de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,10 sur la durée du prêt.

Ces deux ratios s'établissent respectivement à 7,85 et 1,98 au 31 décembre 2010

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Eiffarie.

Eiffarie, vis-à-vis des prêteurs de cette même convention de crédit, et APRR vis-à-vis de la Caisse Nationale des Autoroutes, de la BEI et des prêteurs de ses crédits bancaires, se sont par ailleurs engagés au respect par le groupe APRR des deux ratios suivants:

- Dette nette / EBITDA doit rester inférieur à 7;
- EBITDA/charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2010, ces deux ratios s'établissent respectivement à 5 et à 4 5

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette du groupe Eiffarie.

VP2, société mère de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en juillet 2007 pour un montant total de 573 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 25 mai et 25 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques:

- Ratio de couverture annuelle du service de la dette, au titre de l'année précédant la date de calcul et de chacune des cinq années suivantes, supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture de la dette, calculé sur la durée des prêts, supérieur ou égal à 1,15.
- Ratio de couverture de la dette, calculé sur la durée de la concession, supérieur ou égal à 1,25.

Lors du dernier calcul réalisé au titre du second semestre 2010, VP2 a satisfait à l'ensemble des contraintes avec des valeurs respectivement comprises entre 1,40 et 1,92 pour le premier ratio et s'établissant à 1,45 et 1,76 pour les deuxième et troisième ratios.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société VP2.

Optimep 4, titulaire d'un contrat de PPP pour un lot de 4 prisons, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en février 2006 (spécifiques à chaque établissement pénitentiaire) pour un montant total de 257 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 21 mai et 21 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques:

- Ratio de couverture du service de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques). Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture annuelle du service de la dette «historique» et ratio de couverture annuelle du service de la dette «prévisionnelle» (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques). Ces deux ratios doivent être supérieurs ou égaux à 1.05.
- Ratio de couverture global du crédit, correspondant à la valeur actualisée des cash flows futurs pour le service de la dette sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du dernier calcul réalisé en novembre 2010, Optimep 4 satisfaisait à l'ensemble des contraintes avec une valeur supérieure à 1,05 pour le premier ratio et s'établissant respectivement à 1,54; 1,50 et 1,24 pour les trois suivants.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de l'établissement pénitentiaire considéré.

H'ennez est une société dédiée au financement, à la conception, la construction et l'exploitation maintenance d'un bâtiment hospitalier. Dans le cadre d'une convention de crédits en date du 11 juillet 2007, H'ennez s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à respecter les ratios ci-dessous, à compter de la mise à disposition du bâtiment intervenue le 28 février 2010 et chaque 30 juin et 31 décembre:

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05.
- Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2010, ces ratios s'établissent respectivement à 1,90; 1,92 et 1,96.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société H'ennez.

22 CAPITAL SOCIAL

Le Groupe poursuit une politique active d'actionnariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant droit à dividende.

Au-delà des actions autodétenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2009 de 190 millions d'euros, 104 millions ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

22.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 90 millions d'actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1 ^{er} janvier 2009	91 583 342	-2 544 473	89 038 869
Achat – Vente - attribution – annulation d'actions autodétenues	-1 583 342	-872 784	-2 456 126
Au 31 décembre 2009	90 000 000	-3 417 257	86 582 743

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a, dans le cadre des plans d'options et d'actions gratuites, acquis 1 740 662 titres Eiffage et procédé à l'attribution de 163 780 titres. Dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler des actions autodétenues, le Groupe a acquis 799 244 titres Eiffage au cours de l'exercice. Sur décision du conseil d'administration du 26 février 2009, 1 583 342 titres ont été annulés.

En décembre 2009, Eiffage a mis en place un contrat de liquidité avec un Prestataire de Service d'Investissement. Dans le cadre de ce contrat, 117 485 actions Eiffage ont été achetées et 37 485 vendues.

Au 1er janvier 2010	90 000 000	-3 417 257	86 582 743
Augmentation de capital réservée aux salariés	186 458		186 458
Achat – vente – attribution – annulation d'actions autodétenues	- 186 458	324 425	137 967
Au 31 décembre 2010	90 000 000	-3 092 832	86 907 168

Au cours de l'exercice 2010, au titre des plans d'options et d'actions gratuites, le Groupe a procédé à l'attribution de 165 850 titres Eiffage. Sur décision du conseil d'administration du 21 avril 2010, 186 458 titres ont été annulés.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en décembre 2009, 777 550 actions Eiffage ont été achetées et 749 667 vendues.

22.2. ÉVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS PROPRES

	2010	2009
Au 1 ^{er} janvier	181	158
Achat	29	101
Vente	-50	-25
Annulation	-7	-53
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	153	181



23 PROVISIONS

2010

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de la période
Provision pour maintien en état des ouvrages concédés*	262	_	39	-44	-	-3	254
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	183	1	19	- 15	_	– 1	187
Provisions pour médailles du travail	25	_	4	-1	_	-	28
Autres provisions non courantes	-	_	-	-	-	_	-
Provisions non courantes	470	1	62	-60	-	-4	469
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	48	-	_	-	-	3	51
Provisions pour pertes à terminaison	48	2	45	-40	-1	_	54
Provisions pour restructurations	19	_	10	-11	-2	_	16
Provisions pour risques immobiliers	17	_	5	-9	_	_	13
Provisions pour garanties données	98	2	34	- 18	-17	-2	97
Provisions pour litiges et pénalités	86	3	44	- 15	-19	1	100
Provisions pour indemnités de Fin de Carrière	10	_	_	_	_	1	11
Provisions pour médailles du travail	3	_	_	_	_	_	3
Provisions pour autres passifs	229	1	39	-39	-24	-	206
Provisions courantes	558	8	177	-132	-63	3	551

^{*} Les dotations incluent 11 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

2009

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de la période
Provision pour maintien en état des ouvrages concédés*	259	-	17	-1	-	-13	262
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	187	-1	11	-13	_	– 1	183
Provisions pour médailles du travail	23	_	4	-2	_	_	25
Autres provisions non courantes	1	_	_	-1	_	_	-
Provisions non courantes	470	-1	32	-17	_	-14	470
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	29	3	-	-	-	16	48
Provisions pour pertes à terminaison	33	_	40	-25	_	_	48
Provisions pour restructurations	19	_	16	-16	_	_	19
Provisions pour risques immobiliers	15	_	3	-1	_	_	17
Provisions pour garanties données	89	_	37	-24	-4	_	98
Provisions pour litiges et pénalités	83	2	31	-26	-4	_	86
Provisions pour indemnités de Fin de Carrière	9	-	1	_	_	_	10
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	_	-	3
Provisions pour autres passifs	255	-5	70	-59	-10	-22	229
Provisions courantes	535	-	198	- 151	-18	-6	558

^{*} Les dotations incluent 10 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

24 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'application anticipée de l'amendement de décembre 2004 à la norme IAS 19 aurait conduit le Groupe à constater à la fin de l'exercice, directement en diminution des capitaux propres, le montant après impôt de l'écart actuariel au 31 décembre soit 17,2 millions d'euros net d'impôt différé de 9 millions d'euros.

A) HYPOTHÈSES RETENUES

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

	2010	2009
Les hypothèses retenues sont:		
Taux d'actualisation	4,50%	5,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement attendu	4,50%	5,00%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales	45,00 %	45,00%

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.



B) ÉVOLUTION DE L'EXERCICE

	2010	2009
Dette actuarielle au début de l'exercice	177,1	156,8
Variation de périmètre	1,0	-1,1
Coût des services rendus (charges de personnel)	10,1	8,5
Intérêts de la dette actuarielle (autres produits et charges financiers)	8,9	9,6
Prestations payées	-16,3	-20,1
Modifications de régime	5,8	_
Pertes / (gains) actuariels générés	18,7	23,4
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	205,3	177,1

C) COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

	2010	2009
Couverture au début de l'exercice	6,9	5,7
Variation de périmètre	_	1,9
Cotisations aux fonds	0,3	0,3
Rendement attendu des fonds	0,3	0,5
Pertes / (gains) actuariels	0,1	-0,7
Versements effectués par les régimes	-0,8	-0,8
COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	6,8	6,9

D) ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA COUVERTURE

	2010	2009	2008	2007	2006
Dette actuarielle	205,3	177,1	156,8	140,2	191,0
Juste valeur des actifs du régime	6,8	6,9	5,7	7,1	7,8
ÉCART	198,5	170,2	151,1	133,1	183,2

E) ÉLÉMENTS DIFFÉRÉS

Dette actuarielle

	2010	2009
Au début de l'exercice	8,0	-16,5
Variation de périmètre	-0,2	+
Pertes / (gains) de la période	18,4	24,5
PERTES / (GAINS) ACTUARIELS EN FIN D'EXERCICE	26,2	8,0

Coût des services passés

	2010	2009
Au début de l'exercice	-15,7	-15,6
Augmentation	5,7	-
Amortissements de l'année (charges de personnel)	-0,3	-0,1
A LA FIN DE L'EXERCICE	-10,3	- 15,7

F) RÉCONCILIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA PROVISION CONSTATÉE

	2010	2009
Provision constatée	182,6	177,9
Écart actuariel	26,2	8,0
Coût des services passés	-10,3	- 15,7
Couverture des engagements	6,8	6,9
DETTE ACTUARIELLE	205,3	177,1

G) SENSIBILITÉ

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact de 5 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière

25 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	2010	2009
Fournisseurs	2 498	2 631
Fournisseurs d'immobilisations	178	132
TOTAL	2 676	2 763

26 AUTRES PASSIFS

	2010	2009
Avances et acomptes reçus sur commandes	165	192
État, impôts et taxes	767	765
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés diverses	174	152
Créditeurs divers	966	1 328
Produits constatés d'avance	1 150	585
TOTAL	3 222	3 022

27 EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens des filiales intégrées se ventilent comme suit :

	2010	2009
Cadres	10 906	9 353
Employés, techniciens et agents de maîtrise	20 286	21 157
Ouvriers	39 777	40 448
TOTAL	70 969	70 958



28 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées avec les entreprises associées mentionnées à la note 10, le sont à des conditions de marchés.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération allouée aux organes de direction (1) est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations. L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction, au titre de l'exercice 2010, s'établit comme suit:

Rémunération*	1 455
Charges sociales patronales	383
Jetons de présence	464

^{*} Y compris avantage en nature : 5

(1) Le Président-Directeur général et les membres du Conseil d'Administration.

Aucun des dirigeants ne bénéficie d'avantages postérieurs à l'emploi ni d'indemnité de fin de contrat de travail.

29 DIVIDENDE

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 108 millions d'euros correspondant à un montant unitaire de 1,20 euro par action. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée, à l'exception des actions détenues en propre.

30 RÉSERVES DISTRIBUABLES DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE

	2010	2009
Primes d'émission	236	236
Autres réserves	-	1
Report à nouveau	2 785	2 648
Résultat	210	240
Affectation minimale à réserve légale	-	-
TOTAL	3 231	3 125

31 LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer en immobilisation, la valeur nette comptable et en endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés.

Les montants concernés sont les suivants :

		2010		2009
Valeur nette comptable :				
Terrains		6,4		6,4
Constructions		18,7		20,4
Installations techniques		134,3		110,2
Autres immobilisations corporelles		64,4		74,6
Autres immobilisations incorporelles		0,3		0,5
TOTAL		224,1		212,1
Dettes correspondantes:				
	À – 1 an	66,5	À – 1 an	73,1
	1 à 2 ans	44,1		
	2 à 3 ans	33,7	1 à 5 ans	98,9
	3 à 4 ans	13,1		
	4 à 5 ans	6,6		
	+ 5 ans	25,7	+ 5 ans	11,9
TOTAL		189,7		183,9
Paiements minimaux futurs:				
	À – 1 an	75,1	À – 1 an	74,6
	1 à 2 ans	49,1		
	2 à 3 ans	37,0	1 à 5 ans	105,5
	3 à 4 ans	15,3		
	4 à 5 ans	8,6		
	+ 5 ans	27,4	+ 5 ans	12,8
TOTAL		212,5		192,9

32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2010	2009
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	36	30
Autres revenus des opérations immobilières	5	4
Provisions sur actifs circulants	10	-19
Résultat sur cessions de matériels	16	7
Différence de change	-1	1
Divers	12	5
TOTAL	78	28



33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2010	2009
Risques de pénalités et autres risques	-2	- 25
Restructuration	-28	-26
Cession terrains / immeubles	1	4
Divers	-5	-63*
TOTAL	-34	-110

^{*} Dont prime exceptionnelle d'intéressement versée aux salariés : 52,5 millions d'euros.

34 TAXE PROFESSIONNELLE - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

La loi de finances pour 2010 a instauré la Contribution Économique Territoriale (CET) pour remplacer, à compter de l'exercice 2010, la Taxe Professionnelle (TP).

La CET est composée de deux taxes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les biens fonciers et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Groupe considère que ces deux taxes sont, par nature, attachées à son activité et à l'exploitation de ses différentes entités et les reconnaît, à compter de 2010, toutes deux, dans la ligne Impôts et taxes du compte de résultat.

35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2010	2009
Plus ou moins-values sur cessions de participations	-2	4
Actualisations financières	-19	-19
Variations de provisions et soldes de créances	-5	-6
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	4	4
TOTAL	-22	- 17

36 CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

36.1. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites au cours de l'année 2010.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites :

Plan	15/05/2008	16/04/2008	18/04/2007
Nombre d'actions attribuées	12 700	113 590	108 100
Cours comptant des titres à la date d'octroi	58.20 €	58.95€	108.04 €
Taux d'emprunt/prêt titre Eiffage	2.40%	1.75%	4.50%
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	5.11%	4.51 %	4.30%
Taux d'intérêts retenu pour le coût du portage	7.50%	7.50%	7.45%

La valorisation de l'avantage ainsi consenti prend en compte, au-delà des dividendes non perçus par le salarié, le coût représentatif de l'incessibilité des actions attribuées. La charge correspondante est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance.

36.2. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Il n'a pas été accordé d'options au cours de l'année 2010.

Caractéristiques des plans d'options en cours :

Plan	09/12/ 2009	26/02/2009	10/12/2008	13/06/2007	14/12/2005	10/12/2004	21/04/2004
Nombre d'options accordées	1 000 000	4 900	993 600	108 800	145 200	378 000	1 267 800
Prix d'exercice de l'option	38.50 €	36,35€	32.30 €	101.50 €	36.25€	25,50 €	20,67€
Volatilité attendue	35.00%	33.00%	33.00%	25.00%	20.00%	20,00%	20,00%
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	2.50%	3.43%	3.43%	4.87%	3.20%	2,59%	3,12%
Progression annuelle du dividende attendue	0.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	20,00%	20,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	7.23 €	9.57€	9.57€	22.20 €	7.20€	4,68€	3,44 €
Nombre d'options levées durant l'exercice 2010	-	-	-	-	1 900	28 200	20 790

Le nombre potentiel d'options d'achat au 31 décembre 2010 de ces plans s'élève à 2 331 227 actions.

L'ensemble des plans sont soumis à une condition de présence.

Le plan de décembre 2009 intègre des conditions de performance de l'action Eiffage comparée à celles de la bourse et de sociétés de son secteur d'activité. Sa valorisation s'appuie sur la méthode Monte Carlo.

L'ensemble des charges enregistrées à ce titre sous la rubrique «Charges de personnel » est détaillé ci-après :

	2010	2009
Charge au titre des options sur actions	3,9	3,1
Charge au titre des attributions gratuites d'actions	0,7	3,7
TOTAL	4,6	6,8

37 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré, le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

2010	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	232	86 818 164	2.67
Options de souscription	-	-	-
Dilution résultant des stock- options	-	2 244 127	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	232	89 062 291	2.60

2009	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	190	87 128 885	2,18
Options de souscription	_	_	_
Actions propres *	_	2 871 115	_
Résultat net dilué (part du Groupe)	190	90 000 000	2,11

^{*} Potentiellement dilutives et détenues aux fins de couverture des options d'achat d'actions et des actions gratuites.



38 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes dont les prestations effectuées au titre d'un exercice comptable ont été prises en charge au compte de résultat :

TOTAL

	Montan	Montant (HT)		%	
En milliers d'euros	2010	2009	2010	2009	
Audit					
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)					
Émetteur	256	227	2,9 %	2,6%	
Filiales intégrées globalement	7 900	7 905	88,4%	90,5%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)					
• Émetteur	_	_	_	_	
• Filiales intégrées globalement	347	329	3,9%	3,8%	
Sous-total	8 503	8 461	95,2%	96,9%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)					
• Juridique, fiscal, social	228	195	2,6%	2,2%	
• Autres	201	78	2,3%	0,9%	
Sous-total	429	273	4,8%	3,1%	
TOTAL	8 932	8 734	100,0%	100,0%	

KPMG*

	Montant	Montant (HT)		%	
En milliers d'euros	2010	2009	2010	2009	
Audit					
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)					
• Émetteur	140	122	4,4%	3,9%	
• Filiales intégrées globalement	2 907	2 943	91,2%	93,7%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)					
• Émetteur	_	_	_	-	
• Filiales intégrées globalement	104	60	3,3%	1,9%	
Sous-total	3 151	3 125	98,9%	99,5%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)					
Juridique, fiscal, social	34	15	1,1%	0,5%	
Autres	1	_	0,0%	-	
Sous-total	35	15	1,1%	0,5%	
TOTAL	3 186	3 140	100,0%	100,0%	

^{*} Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT*

	Montan	: (HT)	%	
En milliers d'euros	2010	2009	2010	2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	116	105	3,7%	4,1%
• Filiales intégrées globalement	2 874	2 215	90,5%	87,3%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	111	203	3,5%	8,0%
Sous-total	3 101	2 523	97,6%	99,4%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
Juridique, fiscal, social	58	10	1,8%	0,4%
• Autres	17	5	0,5%	0,2%
Sous-total	75	15	2,4%	0,6%
TOTAL	3 176	2 538	100,0%	100,0%

^{*}Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage

AUTRES COMMISSAIRES

	Montant (HT)		%	
En milliers d'euros	2010	2009	2010	2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	2 119	2 747	82,5%	89,9%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (b)				
• Émetteur	-			_
Filiales intégrées globalement	132	66	5,1%	2,2%
Sous-total	2 251	2 813	87,6%	92,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
Juridique, fiscal, social	136	170	5,3%	5,6%
• Autres	183	73	7,1%	2,4%
Sous-total Sous-total	319	243	12,4%	8,0%
TOTAL	2 570	3 056	100,0%	100,0%

⁽a) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

⁽b) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à EIFFAGE ou à ses filiales : – par le Commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie ;

[–] par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie ;

⁽c) Il s'agit des prestations, hors audit, rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie par un membre du réseau aux filiales d'EIFFAGE dont les

39 LITIGES – ARBITRAGES – AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la concurrence ou d'autres organismes afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics ou de construction en France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

De par son activité ou en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales. Compte tenu du caractère ancien des pollutions en question, l'implication du Groupe n'est pas encore formellement établie. Néanmoins, en raison du caractère incertain des procédures, des provisions ont été constatées. Le Groupe ne s'attend pas à devoir enregistrer des incidences négatives significatives au cours des exercices ultérieurs.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. A ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

40 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

40.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

		2010	2009
Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé			
Engagements auprès de sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)		159	165
Engagements de prise de participation		1	1
Engagements hors bilan liés au financement			
Nantissement de titres dans le cadre des opérations de crédit		44	-
Autres engagements dans le cadre des opérations de crédit		32	5
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles			
Loyers non échus sur location longue durée		28	25
	À moins d'1 an	16	14
	De 1 à 5 ans	12	11
	À plus de 5 ans	-	-
Loyers non échus sur baux commerciaux		162	144
	À moins d'1 an	41	39
	De 1 à 5 ans	83	79
	À plus de 5 ans	38	26
Avals, cautions, garanties de marché		3 252	2 820
Engagements envers le personnel		16	-
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle		301	394
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		3 995	3 554

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals, cautions, garanties de marché ».

40.2. ENGAGEMENTS REÇUS

	2010	2009
Engagements hors bilan liés au financement		
Lignes de crédit confirmées non utilisées	530	777
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	412	446
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	112	124
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 054	1 347

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2010

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros

Sauf mention contraire, les sociétés mentionnées ci-après font l'objet d'une intégration globale

EIFFAGE ET SES FILIALES	
Adtim*	50.0%
A'liénor	65.0%
Alliance Connectic	81.0%
Armor Connectic	81.0%
Capaix Connectic	81.0%
Centor SNC	100.0%
Connectic 39	81.0%
Efi	100.0%
Efitrez	100.0%
Eiffage Connectic 78	100.0%
Eiffage GMBH	100.0%
Eifficentre	100.0%
Eiffigen SNC	100.0%
Elisa	100.0%
Faber Straßen-und Tiefbau GmbH	100.0%
Financière Laborde	100.0%
Hanvol Sas	100.0%
H'Ennez SNC	100.0%
Héveil Snc	100.0%
Laborde Gestion	100.0%
Norscut*	36.0%
Optimep 4	100.0%
Schwietelsky-Faber GmbH Kanalsanierung*	50.0%
Senac	100.0%
Smtpc*	32.9%
Socfi	100.0%
Société Prado Sud*	41.5%
Soprano	100.0%
Tp Ferro*	50.0%
Wilhelm Faber GmbH & Co. Bauunternehmung KG	100.0%
Yvelines Connectic	100.0%

VERDUN PARTICIPATION 1 ET SES FILIALES	51.0%
Verdun Participation 2	51.0%
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	51.0%

FINANCIÈRE EIFFARIE	50.0%
Eiffarie	50.0%
Autoroutes Paris Rhin Rhône**	49.1%
Autoroutes Rhône Alpes**	49.0%
Adelac*	24.5%
Axxès*	13.8%

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES DE CONSTRUCTION	100.0%
Antwerpse Bouwwerken	100.0%
Auto-Park Poznan Sp. z o.o.	100.0%
Cecom Center SA	100.0 %
Collignon Eng	100.0 %
Crystal S.A.M.	100.0 %
De Graeve Entreprises Générales	100.0 %
Delfi	100.0 %
Druez Entreprises Générales	100.0 %
Eiffage Benelux	100.0 %
Eiffage Budownictwo Mitex S.A.	100.0 %

Eiffage Construction Alsace Franche Comté	100.0%
	100.0%
Eiffage Construction Artois Hainaut	100.0%
Eiffage Construction Auvergne	100.0%
Eiffage Construction Basse Normandie	100.0%
Eiffage Construction Bourgogne	100.0%
Eiffage Construction Bretagne	100.0%
Eiffage Construction Centre	100.0%
Eiffage Construction Ceska Republika s.r.o.	100.0%
Eiffage Construction Champagne	100.0%
Eiffage Construction Confluences	100.0%
Eiffage Construction Côte d'Azur	100.0%
Eiffage Construction Gestion et Développement	100.0%
Eiffage Construction Grand Paris	100.0%
Eiffage Construction Haute Normandie	100.0%
Eiffage Construction Ile de France Paris	100.0%
Eiffage Construction Industries fresnay/Sarthe	100.0%
Eiffage Construction Languedoc Roussillon	100.0%
Eiffage Construction Limousin	100.0%
Eiffage Construction Lorraine	100.0%
Eiffage Construction Matériel	100.0%
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100.0%
Eiffage Construction Monaco	100.0%
Eiffage Construction Nord	100.0%
Eiffage Construction Nord Aquitaine	100.0%
Eiffage Construction Pays de Loire	100.0%
Eiffage Construction Picardie	100.0%
Eiffage Construction Poitou Charentes	100.0%
Eiffage Construction Provence	100.0%
Eiffage Construction Rhône-Alpes	100.0%
Eiffage Construction Services	100.0%
Eiffage Construction Slovenska Republica s.r.o.	100.0%
Eiffage Construction Sud Aquitaine	100.0%
Eiffage Construction Val de Seine	100.0%
Eiffage Polska Nieruchomosci Sp. z o.o.	100.0%
Emep 4	100.0%



Comptes consolidés

Entreprises Générales Louis Duchêne	100.0%
Fondedile Belgium	100.0%
Fougerolle	100.0%
Frabeltra	100.0%
Génie Civil Industriel	100.0%
Herbosch-Kiere	100.0%
Kraaijeveld	100.0%
Limpens	100.0%
Oostvlaams Milieubeheer	100.0%
Perrard	100.0%
PIT Antwerpen	100.0%
Reynders B & I	100.0%
Romarco	100.0%
Scaldis Salvage & Marine Contractors*	25.0%
Socamip	100.0%
Sodemat	100.0%
Tchas Polska Sp. z o.o.	100.0%
Valens	100.0%
Vse	100.0%
Yvan Paque	100.0%

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES IMMOBILIÈRES	
Eiffage Immobilier, ses filiales et les filiales immobilières régionales	100.0%
Asnières Seine T	50.1%
Boulogne Peupliers	50.1%
Eiffage Aménagement et sa filiale	100.0%
Geyre Bellevue	75.0%
Jardin d'Ossau	66.0%
Nice Gambetta II	50.0%
Seop et ses filiales	100.0%
Soficom Development et ses filiales	100.0%

EIFFEL PARTICIPATIONS ET SES FILIALES	100.0%
Barep	100.0%
Defor*	39.8%
Eiffel Construction Métallique	100.0%
Eiffel Deutschland Stahltechnologie GmbH	100.0%
Eiffel Industrie	100.0%
Etcm	100.0%
Ger2i	100.0%
Goyer	100.0%
Laubeuf	100.0%
Unibridge*	49.0%

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ET SES FILIALES	100.0%
Aglomerados Albacete	51.0%
Aglomerados Los Serranos	51.0%
Alpes du Sud Matériaux	100.0%
Appia Enrobés Ouest	100.0%
Appia Grands Travaux	100.0%
Appia Liants Emulsion Rhône Alpes	100.0%
Bocahut	100.0%
Carrière de la Roche Blain	99.3%
Carrière des Chênes	100.0%
Carrière des Grands Caous	100.0%
Carrière des Roches Bleues	100.0%
Carrière du Sud Ouest	100.0%
Carrières des 3 Vallées	100.0%
Carrières et Matériaux	100.0%
Desquesnes	100.0%
Dle Ouest	100.0%
Dle Outre-Mer	100.0%
Dle Spécialités	100.0%
Durance Granulats*	45.0%
Eiffage Deutschland Verwaltungs GmbH	100.0%
Eiffage Deutschland Bauholding GmbH	100.0%
Eiffage Infraestructuras	100.0%
Eiffage International	100.0%
Eiffage Rail	100.0%
Eiffage Rail GmbH	100.0%
Eiffage Sénégal	100.0%
Eiffage TP	100.0%
Eiffage Travaux Publics Est	100.0%
Eiffage Travaux Publics Gestion et Développement	100.0%
Eiffage Travaux Publics IdF Centre	100.0%
Eiffage Travaux Publics Méditerranée	100.0%
Eiffage Travaux Publics Nord	100.0%
Eiffage Travaux Publics Ouest	100.0%
Eiffage Travaux Publics Réseaux	100.0%
Eiffage Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne	100.0%
Eiffage Travaux Publics Sud Ouest	100.0%
Est Granulats*	50.0%
Etmf	100.0%
Extraccion de aridos sierra negra	51.0%
Forézienne	100.0%
Gauthey	100.0%
Heinrich Walter Bau GmbH	100.0%
Hormigones Los Serranos	51.0%
Hormigones y morteros Serrano	51.0%

La Routière Guyanaise	100.0%
Lanwehr Bau GmbH	100.0%
Les Matériaux Enrobés du Nord	100.0%
Masfalt	95.8%
Mebisa*	43.0%
Resirep	100.0%
Roland	100.0%
Sarzeau Carrières et Matériaux	62.3%
Serrano Aznar Obras Publicas	51.0%
Sesen	100.0%
Sga*	50.0%
Sgasa	100.0%
Sgtn	100.0%
Sitren	99.5%
Société des Carrières de la 113	100.0%
Société Matériaux de Beauce*	50.0%
Sodeca	100.0%
Stinkal	65.0%
Tinel	100.0%
Transroute	100.0%
Travaux Publics de Provence	100.0%
Travaux Publics et Assainissement	100.0%
Wittfeld GmbH	100.0%
Wittfeld R0 SRL	100.0%

CLEMESSY ET SES FILIALES	99.9%
Clemessy Emcs	99.9%
Clemessy i&e GmbH	99.9%
Eis	99.9%
Fontanie	99.9%
Game Ingenierie	99.8%
Rmt I&E GmbH	99.9%
Secauto	99.8%
Seh	99.8%

FORCLUM ET SES FILIALES	100.0%
Alsatel	100.0%
Ambitec S.a.u	100.0%
Crystal	100.0%
Crystal Centre Est	100.0%
Crystal Est	100.0%
Crystal Idf	100.0%
Crystal Nord	100.0%
Crystal Sud	100.0%
Egea	100.0%
Eiffage Energia	100.0%
Elettromeccanica Galli Spa	51.0%
Elomech Elektroanlagen GmbH	67.3%
Forclim Ile de France	100.0%
Forclim Normandie	100.0%
Forclim Ouest Atlantique	100.0%
Forclim Sud Ouest	100.0%

Forclum Alsace Franche Comté	100.0%
Forclum Anjou Maine	100.0%
Forclum Antilles Guyane	100.0%
Forclum Aquitaine Limousin	100.0%
Forclum Auvergne	100.0%
Forclum Basse Normandie	100.0%
Forclum Bourgogne	99.9%
Forclum Bretagne	100.0%
Forclum Centre Loire	100.0%
Forclum Champagne Ardennes	100.0%
Forclum Electronique	100.0%
Forclum Energies Services	100.0%
Forclum Exploitation et Services	100.0%
Forclum Gestion & Développement	100.0%
Forclum Grands Travaux Tertiaires	100.0%
Forclum Haute Normandie	100.0%
Forclum Ile de France	100.0%
Forclum Industrie Nord	100.0%
Forclum Infra Nord	100.0%
Forclum Loire Océan	100.0%
Forclum Lorraine	100.0%
Forclum Numérique	100.0%
Forclum Poitou Charentes	100.0%
Forclum Provence Alpes Côte d'Azur	100.0%
Forclum Quercy Rouergue Gevaudan	100.0%
Forclum Réseaux Nord	100.0%
Forclum Rhône Alpes	100.0%
Forclum Sud Ouest	100.0%
Forclum Transport	100.0%
Forclum Val de Loire	100.0%
Forclumeca Antilles Guyane	100.0%
Grossi & Speier France	100.0%
Inelbo	100.0%
Ingg Grossi & Speier Spa	100.0%
JJ Tome	52.0%
NAT Fortune GmbH	60.0%
NAT Neuberger Anlagen Technik AG	60.0%
S&G Hamburg GmbH	100.0%
Sogica	100.0%
Tecniarte	33.8%
Tpam	100.0%
Tte Transel	100.0%

^{*} Sociétés mises en équivalence.

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.

Note 2: La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressée.

^{**} Sociétés intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par le Groupe Eiffage.



Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Eiffage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 5.2 aux comptes consolidés qui exposent l'incidence de l'application, à compter du 1er janvier 2010, des nouvelles normes et interprétations appliquées à compter de cette date, et notamment de la norme IAS 27 révisée portant sur les états financiers consolidés et individuels.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 aux comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables suivis par le Groupe, notamment en matière de contrats de construction, de concession de services publics et de provisions courantes :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.5.
- Les notes 2.3 et 2.18 aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour l'activité de concessions. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.18 et 23); nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.11 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de déprécation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.11 et 9 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la société mère.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud *Associé* **KPMG Audit** *Département de KPMG S.A.*Philippe Mathis *Associé*

Comptes annuels d'Eiffage

BILAN

ACTIF

			2010		
En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissements et provisions	Net	2009
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 505	1 121	384	427
Participations	2	3 068 824	4 232	3 064 592	2 814 453
Autres immobilisations financières	2-11	755 651	79	755 572	383 252
Total de l'actif immobilisé		3 825 980	5 432	3 820 548	3 198 132
Stocks et en-cours	3	3 750	-	3 750	-
Créances d'exploitation	4 – 11	2 694	396	2 298	2 798
Créances diverses	4 – 11	672 837	85	672 752	677 678
Total de l'actif réalisable		679 281	481	678 800	680 476
Valeurs mobilières de placement	5	379 941	4 300	375 641	618 987
Disponibilités		175	_	175	70 368
Total de l'actif disponible		380 116	4 300	375 816	689 355
Comptes de régularisation		115	-	115	555
TOTAL DE L'ACTIF		4 885 492	10 213	4 875 279	4 568 518

PASSIF

En milliers d'euros	Note	2010	2009
Capital	6	360 000	360 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		235 674	235 699
Écarts de réévaluation		3 415	3 415
Réserves		36 000	37 273
Report à nouveau		2 784 573	2 648 681
Résultat de l'exercice		210 285	239 925
Provisions réglementées		581	415
Capitaux propres	7	3 630 528	3 525 408
Provisions pour risques et charges	8	92 861	113 411
Dettes financières	9	230 001	1
Dettes d'exploitation	9 - 10	11 760	10 076
Dettes diverses	9 - 10	909 863	919 556
Total des dettes		1 151 624	929 633
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	9 - 10	202	66
Comptes de régularisation		64	-
TOTAL DU PASSIF		4 875 279	4 568 518



Annexe aux comptes annuels

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	2010	2009
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations de services		11 192	12 734
Variation de stocks	3	3 750	-
Autres produits		643	647
Reprise de provisions		-	30
Total		15 585	13 411
Charges d'exploitation			
Charges externes		-35 213	-28 702
Impôts et taxes, versements assimilés		-630	-358
Salaires, traitements et charges sociales		-1 772	-2 293
Dotations aux amortissements et aux provisions		-46	-48
Total		-37 661	-31 401
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		68	242
Résultat d'exploitation		-22 008	- 17 748
Produits de participations		184 212	241 442
Intérêts nets et divers		3 205	- 23 381
Variation nette des provisions		17 690	10 957
Résultat financier		205 107	229 018
Résultat courant		183 099	211 270
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		-3 953	726
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		366	115
Variation nette des provisions		-325	45
Résultat exceptionnel	14	-3 912	888
Impôts sur les bénéfices	15	31 098	27 769
RÉSULTAT NET		210 285	239 925

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2010

(sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

■ Constructions

■ Bâtiments industriels 20 ans

■ Agencements 10 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans un environnement économique fluctuant qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Si elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger, les provisions comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Conformément au quide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la

CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement physique.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

RÉSULTATS DES FILIALES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Des options d'achat d'actions Eiffage ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'Eiffage en fin d'année.

Annexe aux comptes annuels

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
1.1 - Valeur brute				
Terrains	148	-	-	148
Constructions	1 280	-	-	1 280
Autres immobilisations corporelles	73	4	_	77
TOTAL	1 501	4	-	1 505
1.2 - Amortissements				
Constructions	1 059	39	-	1 098
Autres immobilisations corporelles	15	8	-	23
TOTAL	1 074	47	-	1 121

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
2.1 - Valeur brute				
Participations	2 818 685	365 215	115 076	3 068 824
Actions propres – Contrat de liquidités	3 045	28 956	28 220	3 781
Autres immobilisations financières	380 322	393 197	21 649	751 870
TOTAL	3 202 052	787 368	164 945	3 824 475
2.2 - Provisions				
Participations	4 232	-	-	4 232
Autres immobilisations financières	115	_	36	79
TOTAL	4 347	-	36	4 311

NOTE 3 - STOCKS ET EN-COURS

Ce poste correspond à des études stockées relatives à un projet pour lequel le Groupe a été désigné attributaire pressenti au cours du mois de janvier 2011.

NOTE 4 – CRÉANCES

	Montant net	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
4.1 - État des échéances			
Créances de l'actif immobilisé ^[1]	747 587	12	747 575
Créances de l'actif réalisable [2]			
Créances d'exploitation	2 298	2 298	-
Autres créances diverses (3)	672 752	672 742	10
TOTAL	1 422 637	675 052	747 585

⁽¹⁾ Dont 668 953 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

⁽²⁾ Dont 258 424 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

⁽³⁾ Dont 412 910 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie est inscrite dans le poste Dettes diverses.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
4.2 - Provisions sur créances				
Créances d'exploitation	396	-	-	396
Créances diverses				
• Créances sur sociétés du Groupe	79	6	_	85
TOTAL	475	6	-	481

NOTE 5 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Nombre	de titres	
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Valeur nette comptable
5.1 - Inventaire			
Actions propres	3 337 257	2 984 949	144 733
OPCVM de trésorerie régulières	_	-	221 800
Titres représentant le fonds de réserve du programme de titrisation	-	-	9 108
TOTAL			375 641

La valeur de marché des OPCVM n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
5.2 - Provisions sur valeurs mobilières de placement				
Actions propres	1 250	3 050	-	4 300
TOTAL	1 250	3 050	_	4 300

NOTE 6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital est composé de 90 000 actions au nominal de 4 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2009	90 000 000
Augmentation de capital réservée aux salariés	186 458
Réduction de capital par annulation de 186 458 actions	– 186 458
ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2010	90 000 000

NOTE 7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat re	Provisions églementées	Total
Montant au 31 décembre 2009	360 000	235 699	3 415	37 273	2 648 681	239 925	415	3 525 408
Affectation de l'exercice	-	-	-	104 033	135 892	-239 925	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	-104 033	-	-	-	-104 033
Augmentation de capital	746	4 995	-	_	_	_	_	5 741
Réduction de capital	-746	-5 020	_	-1 273	-	-	_	-7 039
Autres variations	-	-	-	-	-	-	166	166
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	_	-	210 285	-	210 285
MONTANT								
AU 31 DÉCEMBRE 2010	360 000	235 674	3 415	36 000	2 784 573	210 285	581	3 630 528

Annexe aux comptes annuels

NOTE 8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au début		Dimin	utions	À la fin
	de l'exercice		Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	de l'exercice
Options d'achat et attributions					
gratuites d'actions Eiffage	67 350	_	20 550	_	46 800
Charges à venir sur chantier	31 000	-	-	-	31 000
Étranger	14 100	-	_	_	14 100
Impôts	960	-	_	-	960
Autres	1	_	_	_	1
TOTAL	113 411	-	20 550	-	92 861

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

NOTE 9 - DETTES ET CONCOURS BANCAIRES COURANTS

État des échéances

	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
9.1 – Dettes financières			
Autres dettes financières			
• Emprunt auprès des établissements de crédit	230 000	230 000	_
• Divers	1	1	_
TOTAL	230 001	230 001	-
9.2 – Dettes diverses			
Dettes envers les sociétés du Groupe [1]	891 410	891 410	-
Autres dettes diverses	18 453	18 453	-
TOTAL	909 863	909 863	-
9.3 – Concours bancaires courants	202	202	-
TOTAL	202	202	-

(1) Cf note 4.1 en ce qui concerne l'effet lié à l'opération de titrisation.

Note 9.4 - Dettes d'exploitation

Au 31/12/2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe, s'élève à 629 milliers d'euros et est constitué pour la quasi-totalité de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

A la même date, ce solde ne comprend aucune dette échue significative.

NOTE 10 - MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Dettes d'exploitation	1 252
Dettes diverses	536
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	34
TOTAL	1 822

NOTE 11 – MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Autres immobilisations financières	1 222
Créances d'exploitation	155
Créances diverses	558
TOTAL	1 935

NOTE 12 - ELÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Une convention réglementée a été approuvée par le Conseil du 10 décembre 2008 entre la société Soficot et Eiffage (M. Serge Michel était Administrateur d'Eiffage et Président de Soficot) ; cette convention a été résiliée par Eiffage en 2010.

Cette transaction, pour un montant de 774 milliers d'euros, est relative à de la mise à disposition de personnel.

Les autres transactions entre les parties liées non mentionnées cidessus sont soient non significatives soient conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 13 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaires d'activité s'élève à 3 millions d'euros et a été réalisé uniquement en France.

NOTE 14 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à - 4 millions d'euros. Il comprend une moins-value sur cession de titres de participation pour -3 millions d'euros.

NOTE 15 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2010, ce Groupe a concerné 233 filiales. Le produit d'impôt de 31 millions d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 31 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE 16 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

TOTAL	2 676 528
Autres engagements	1 525
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	1 294 593
Avals et cautions	1 380 410

NOTE 17 – ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de Fin de Carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode «rétrospective» est estimé à 18 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

NOTE 18 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen d'Eiffage comprend 2 cadres français.

NOTE 19 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération totale du Président Directeur Général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, due par Eiffage au titre de 2010 s'élève à un montant brut de 1 485 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice 2010 pour l'ensemble des administrateurs s'élève à 464 milliers d'euros.

NOTE 20 - HONORAIRES DE COMMISSAIRES **AUX COMPTES**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice sont indiqués dans l'Annexe aux comptes consolidés.



Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
1 - Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	372 689	372 733	366 333	360 000	360 000
Nombre des actions ordinaires existantes	93 172 338	93 183 342	91 583 342	90 000 000	90 000 000
Nombre maximal d'actions futures à créer	11 004	_	_	-	_
- par exercice de droits de souscription	11 004	-	-	-	-
2 - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euro	s)				
Chiffre d'affaires hors taxes	76 066	43 529	17 370	7 457	3 373
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	441 296	1 470 272	238 412	201 171	161 869
Impôts sur les bénéfices	- 18 809	-3 625	15 739	27 769	31 098
Participation des salariés due au titre de l'exercice	- -	_	_	_	_
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	397 611	1 294 665	387 582	239 925	210 285
Résultat distribué	93 172	111 820	108 000	108 000	108 000
3 - Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,53	15,74	2,78	2,54	2,14
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,27	13,89	4,23	2,67	2,34
Dividende attribué à chaque action	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 719	2 763	1 990	1 794	1 400
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,)	641	3 025	213	499	372

Résultat global et par action

	2010	2009
Résultat courant		
Global (en millions d'euros)	183	211
Par action (en euros)	2,0	2,3
Résultat net total avant impôt		
Global (en millions d'euros)	179	212
Par action (en euros)	2,0	2,4
Résultat net		
Global (en millions d'euros)	210	240
Par action en euros	2,3	2,7

Filiales et participations au 31 décembre 2010

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c.	Quote-part du capital détenue
		résultat 2010	(en %)
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par Eiffage)			
Eiffage Construction ^[1]	204 619	187 684	100,00
Eiffage Travaux Publics ⁽¹⁾	233 944	462 242	100,00
Financière Eiffarie ^[1]	200 174	-241 438	50,00
Forclum ⁽¹⁾	92 616	250 599	100,00
Clemessy ^[1]	19 281	30 421	99,86
Eiffel Participations ^[1]	1 492	156 583	100,00
A'Liénor	190 020	-620	65,00
Verdun Participations 1 ⁽¹⁾	4 185	- 182 869	51,00
Eiffage Gmbh ^[1]	16 214	2 705	100,00
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Eiffage)			
TP Ferro Concesionaria	51 435	-12 233	50,00
Efi	51 953	28 253	24,36
Smtpc	17 804	31 336	32,92
Norscut	36 175	-34 113	35,98
Société Prado Sud	16 093	_	41,49

⁽¹⁾ Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	
- Nette	
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats nets part du groupe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par Eiffage au cours de l'exercice
1 114 706	1 114 706	_	28	3 862 580	103 709	92 079
568 582	568 582	_	38 843	3 812 000	21 213	57 798
378 707	378 707	-	-	2 241 594	137 045	-
357 245	357 245	-	-	2 383 639	9 995	6 177
238 058	238 058	_	1 593	570 790	6 260	7 957
157 033	157 033	_	53 435	730 034	8 539	8 806
123 513	123 513	24 374	23 400	1 880	- 587	-
20 410	20 410	_	_	33 865	-764	3 202
19 317	16 163	_	_	117 341	3 457	-
25 718	25 718	30 546	_	_	-	_
19 420	19 420	_	_	13 748	2 837	1 537
16 221	16 221	-	_	34 247	10 532	2 882
13 016	13 016	15 666	_	90 563	4 796	-
6 676	6 676	3 213	87 103	_	=	_

Filiales	Filiales	Participations	Participations
françaises	étrangères	françaises	étrangères
2 967 025	19 337	43 305	39 156
2 966 348	16 183	43 305	38 756
821 757	1 803	135 828	46 697
2 301 233	3 000	168 146	_
176 112	-	4 420	232



Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Mesdames. Messieurs.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eiffage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, dans un environnement économique fluctuant et sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, 28 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Département de KPMG S.A. Philippe Mathis Associé PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Mesdames. Messieurs.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion et d'assistance avec la société SOFICOT

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention de gestion et d'assistance entre votre société et la société SOFICOT. Le montant des prestations facturées par SOFICOT à votre société au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à 774.410 € H.T. Les effets de cette convention ont pris fin en juin 2010.

Titrisation de créances commerciales

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2007 a autorisé le renouvellement de l'opération de titrisation et la conclusion d'avenants et de garanties dans ce cadre. Cette opération a été conclue, pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 juillet 2012, entre EIFFAGE S.A. et certaines sociétés du Groupe EIFFAGE (les Filiales Cédantes) d'une part, et un fonds commun de créances d'autre part.

Les conventions en résultant comprennent notamment les dispositions suivantes :

- le transfert des créances des Filiales Cédantes vers le fonds qui s'inscrit dans un système de gestion centralisée de trésorerie existant au sein du groupe EIFFAGE au centre duquel EIFFAGE S.A., agissant en qualité de mandataire des Filiales Cédantes perçoit le prix de cession des créances payées par le fonds et transfère au fonds les encaissements reçus par les Filiales Cédantes au titre des créances cédées ;
- chacune des Filiales Cédantes continue en vertu d'un mandat accordé par le fonds à assurer le recouvrement des créances cédées ;
- EIFFAGE S.A. s'engage pour le compte des Filiales Cédantes à prendre un certain nombre d'engagements de garantie au profit du fonds, d'un montant variable maximum de 400 millions d'euros ;
- les Filiales Cédantes indemniseront EIFFAGE S.A. des pertes et charges effectivement subies par EIFFAGE S.A. au titre de la garantie;
- les mécanismes de rémunération des Filiales Cédantes.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Département de KPMG S.A. Philippe Mathis Associé ${\bf Pricewater house Coopers\ Audit}$

Yan Ricaud Associé



Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil, le Contrôle Interne et la gestion des risques (Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Eiffage du 24 février 2011).

1 INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce modifiés par les articles 26 et 27 de la loi du 3 juillet 2008 d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le groupe Eiffage.

Eiffage est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme Eiffage, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : du bâtiment, de la promotion immobilière, du génie civil, de la construction et de la maintenance routières, de l'énergie, du métal et de la concession d'infrastructures de transport et télécommunications.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE -PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en avril 2010 et disponible sur le site internet du MEDEE (www medef com)

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ne sont pas appliquées:

■ Proportion recommandée de membres indépendants au sein du Comité d'Audit (anciennement Comité des Comptes): le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs dont deux sont indépendants, dont le Président. À ce jour, au regard de la composition du capital d'Eiffage et de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le document de référence page 152.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 30 des statuts.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de dix administrateurs; quatre administrateurs sont indépendants, deux administrateurs représentent le FSI, deux administrateurs sont des dirigeants du Groupe, un administrateur est le Président de la société regroupant les managers actionnaires et un administrateur représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation.

Le Conseil, qui comprend deux femmes parmi ses membres, adhère aux objectifs du Code de gouvernement AFEP-MEDEF en matière notamment d'équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes, et s'attachera à parvenir aux objectifs définis par le code.

Conformément aux statuts, la durée normale du mandat d'un administrateur est de trois ans.

Le Conseil s'est réuni 7 fois en 2010. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2010 a été de 94%, à comparer à 95% en 2009 et 92% en 2008.

Le Conseil est assisté de trois Comités spécialisés ; le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise. notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions. Ces règlements sont périodiquement révisés par le Conseil en vue de les mettre en conformité avec les recommandations et pratiques de place.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les administrateurs sur les titres de la société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Direction Générale

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont regroupées sur décision du Conseil depuis le 7 décembre 2007. Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur général; depuis mai 2008, il est assisté d'un Directeur Général Adjoint. En vue de la succession du Président-Directeur général, le Conseil du 8 décembre 2010 a nommé un Directeur Général Délégué qui a pris ses fonctions le 5 janvier 2011; le Conseil a en outre décidé, à compter du 1er juillet 2011, la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et la nomination à cette dernière fonction du Directeur Général Délégué.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux Comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces Comités.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui préexistait sous la dénomination de Comité des Rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule des propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des administrateurs, notamment concernant la sélection des administrateurs indépendants.

Renouvelé en février 2011, le Comité est composé de guatre administrateurs dont deux sont indépendants, dont le Président.

Au cours de l'année 2010, le Comité a tenu deux réunions (taux de présence effectif: 100%), consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des administrateurs au regard des critères du Code de gouvernance AFEP-MEDEF. Le Conseil a par ailleurs confié au Comité des Nominations et des Rémunérations l'organisation du processus de sélection des candidats à la succession du Président-Directeur général; dans ce cadre, le Comité a procédé à l'audition des candidats et présenté ses recommandations au Conseil d'Administration du 8 décembre 2010.

Le Comité d'Audit examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables et les modalités d'intervention des auditeurs externes. À ce titre, il reçoit les Commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

En charge notamment d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, en valide le plan et les moyens. Il examine deux fois par an les travaux et conclusions de l'Audit Interne, ainsi que le tableau de bord du suivi des recommandations. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux.

Il est composé de quatre administrateurs, dont deux sont indépendants, dont le Président.

Le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2010 : le taux de présence effectif des membres a été de 100 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au contrôle interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les directions financière, comptable et de l'audit du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique examine les projets de croissance externe significative, d'investissements et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne, et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de quatre membres dont un indépendant.

Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2010, avec un taux de présence effectif de 96%.

3 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES **AU TITRE DE L'EXERCICE 2010**

L'Assemblée Générale n'a pas modifié en 2010 l'enveloppe votée en 2006 pour les jetons de présence qui reste donc fixée à 500 000 euros.

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la rémunération versée au Président-Directeur général, seul mandataire social dirigeant, et les jetons de présence attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2010 figurent aux pages 144 et 145 du document de référence déposé à l'AMF, dont le présent rapport est partie. Le Président-Directeur général n'a bénéficié en 2010 d'aucune attribution de stocks options ou d'attribution gratuite d'actions et ne dispose d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil a adopté sans restriction les recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 et a émis un communiqué à cet effet le 10 décembre 2008.

PRINCIPES DE CONTRÔLE INTERNE

Eiffage est dirigé par un Président-Directeur général dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la société et le Règlement du Conseil.

Depuis mai 2008, un Directeur Général Adjoint a été nommé, lui ont été déléguées par le Président-Directeur général la supervision des branches Construction et Énergie, la Direction des Services Informatiques et la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques Groupe; il est Président de Forclum depuis le 16 mars 2009 et supervise les activités de construction métallique depuis le 6 janvier

Depuis le 8 décembre 2010, un Directeur Général Délégué a été nommé par le Conseil d'Administration et a pris ses fonctions le 5 janvier 2011.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une société détenue à 100 % par Eiffage, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à Eiffage et leur pourcentage de détention est variable. Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des Sociétés consolidées globalement auquel s'ajoutent les Sociétés en Participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou

Le Contrôle Interne mis en œuvre dans le Groupe, initié selon les principes définis dans le «COSO report», suit le cadre de référence de l'AMF.

Ce cadre de référence a été diffusé à tous les secrétaires généraux et aux contrôleurs internes des branches.

4.1. LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

a) La conformité aux lois et règlements

« Il s'agit des lois et règlements auxquels la société est soumise. Les lois et les règlements en vigueur fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité.

Compte tenu du grand nombre de domaines existants (droit des sociétés, droit commercial, environnement, social, etc.), il est nécessaire que la société dispose d'une organisation lui permettant de :

- connaître les diverses règles qui lui sont applicables;
- être en mesure d'être informée en temps utile des modifications qui leur sont apportées (veille juridique);
- transcrire ces règles dans ses procédures internes;
- informer et former les collaborateurs sur celles des règles qui les concernent».

Rapport du Président du Conseil d'Administration

b) L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

« Les instructions et orientations de la Direction Générale permettent aux collaborateurs de comprendre ce qui est attendu d'eux et de connaître l'étendue de leur liberté d'action.

Ces instructions et orientations sont communiquées aux collaborateurs concernés, en fonction des objectifs assignés à chacun d'entre eux, afin de fournir des orientations sur la façon dont les activités devraient être menées. Ces instructions et orientations sont établies en fonction des objectifs poursuivis par la société et des risques encourus».

c) Le bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs

L'ensemble des processus opérationnels, industriels, commerciaux et financiers sont concernés

Le bon fonctionnement des processus exige que des normes ou principes de fonctionnement aient été établis et que des indicateurs de suivi aient été mis en place.

Par «actifs», il faut entendre non seulement les « actifs corporels» mais aussi les «actifs incorporels» tels que le savoir-faire, l'image ou la réputation. Ces actifs peuvent disparaître à la suite de vols, fraudes, improductivité, erreurs, ou résulter d'une mauvaise décision de gestion ou d'une faiblesse de contrôle interne. Les processus y afférents font l'objet d'une attention toute particulière.

Il en va de même des processus qui sont relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces processus comprennent non seulement ceux qui traitent directement de la production des états financiers mais aussi les processus transformant des opérations économiques en mouvements comptables.

d) La fiabilité des informations financières

«La fiabilité d'une information financière ne peut s'obtenir que grâce à la mise en place de procédures de contrôle interne visant à la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation.

La qualité de ce dispositif de contrôle interne est recherchée au moyen :

- d'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation;
- d'une description des fonctions qui permet d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires;
- d'un système de contrôle interne comptable permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement admis;

et d'une manière générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Les limites du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société sont atteints, mais donne une assurance raisonnable quant à leur réalisation.

4.2 ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Afin d'atteindre les objectifs de contrôle interne, l'organisation mise en place repose sur la responsabilisation de toutes les personnes de l'entreprise associée à des règles de conduite et d'intégrité, portées par un système de contrôle à plusieurs niveaux.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

Plus de 90% de l'activité Travaux du Groupe est réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire faible et de durée réduite. L'organisation du contrôle interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre quatre niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes;
- le chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres;
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction de tuteur et de contrôleur :
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
- la gestion de la trésorerie,
- le suivi des règles comptables et de gestion,
- la gestion des carrières des collaborateurs cadres,
- la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

Cette organisation repose également sur l'existence d'un contrôleur interne branche chargé de:

- définir les priorités du contrôle interne selon les analyses de risques effectuées par la branche:
- assister les responsables opérationnels dans la couverture de leur périmètre :
- évaluer la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits internes

Le contrôleur interne branche s'appuie sur des relais identifiés en

Leurs travaux font l'objet d'une coordination et d'un reporting trimestriel auprès de la Direction de l'Audit Interne.

En Europe, depuis décembre 2008, la responsabilité opérationnelle des filiales européennes hors de France revient à la branche métier à laquelle elles sont rattachées, afin de renforcer les liens d'expertise technique, les synergies commerciales et d'asseoir les capacités de développement de nouveaux projets.

Les fonctions administratives, comptables et financières, de contrôle interne et de gestion pour toutes ces filiales sont sous la responsabilité du secrétariat général Europe, lui-même rattaché à la Délégation Générale aux risques et aux contrôles. Ses pouvoirs hiérarchiques à l'égard de toute la filière administrative ont été

Concernant APRR et AREA, le contrôle interne s'exerce à plusieurs niveaux opérationnels. Au-delà des rôles de la Direction Générale et des instances de gouvernance, l'organisation du contrôle interne repose également sur des directions fonctionnelles, encadrées par des délégations de pouvoirs dédiées. Les directions d'exploitation fonctionnent également par délégations de pouvoirs reçues par leur hiérarchie. Le District est l'unité opérationnelle d'exploitation la plus fine. Il assure, sur la portion du réseau autoroutier qu'il couvre, et sous la responsabilité de sa Direction Régionale de rattachement, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau.

5 INTERVENANTS DU CONTRÔLE INTERNE

Comme exposé précédemment, la gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous. À ce titre, l'ensemble des instances de gouvernance est associé à ce rôle de contrôle.

5.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale du Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers. Elle gère également les carrières des cadres dirigeants et coordonne la politique sociale des branches.

Elle a autorité sur :

- la finance :
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat;
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Concernant le contrôle interne, elle est impliquée dans toutes les étapes de validation des travaux. Elle est également présente à toutes les restitutions des missions menées par la Direction de l'Audit Interne.

Les services supports centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

La Direction Générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

5.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En respect de l'article l 225-100 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte des risques dans son rapport de gestion en précisant notamment la politique suivie en matière de gestion des risques et le traitement des principaux facteurs de risques.

Ainsi le Conseil d'Administration vérifie auprès de la Direction Générale que le dispositif de contrôle interne est à même d'assurer la fiabilité des informations financières communiquées par le Groupe et de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de celui-ci.

5.3. LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a la responsabilité du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Sur la base des informations régulières qu'il reçoit, le Comité d'Audit peut intervenir à tout moment jugé nécessaire afin d'obtenir les précisions et compléments nécessaires à son éclairage.

Il s'assure que les faiblesses identifiées dans le système de gestion des risques et de contrôle interne, donnent lieu à des actions correctrices

Il informe le Conseil d'Administration sur les travaux menés lors de ses réunions et les recommandations qu'il souhaite formuler au management du Groupe.

Il communique avec la Direction de l'Audit Interne, selon les normes établies par l'AMF et l'IFACI. La charte de l'audit interne a été modifiée dans ce sens en 2010.

5.4. L'AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit Interne a pour objectif de procéder à une évaluation régulière du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle s'assure de la correcte application des instructions données par la Direction Générale.

Pour ce faire, elle réalise des missions d'audit interne à l'issue desquelles sont formulées des recommandations d'amélioration et de correction. Ces recommandations sont alors traduites en plan d'actions détaillé dont l'avancement est suivi trimestriellement.

La Direction Générale assiste tout au long de l'année aux restitutions des travaux de l'Audit Interne, lesquels sont présentés sous forme de bilan et d'analyse au Comité d'Audit.

La Direction de l'Audit Interne respecte un plan d'audit annuel approuvé par la Direction Générale et présenté au Comité d'Audit.

Le Directeur de l'Audit Interne peut à tout moment opportun, rencontrer le Président du Comité d'Audit.

En 2010, la Direction de l'Audit Interne d'APPR a fusionné avec celle d'Eiffage pour ne former plus qu'une seule direction. Au global, 22 missions ont été menées en 2010

La Direction de l'Audit Interne a obtenu en 2010 le renouvellement de la certification professionnelle par l'IFACI Certification, membre de l'I.A.A. (International Audit Authority).

5.5. LES COLLABORATEURS DU GROUPE

Chaque collaborateur est responsable du résultat de son action.

Ce principe s'appuie sur la « charte des valeurs et finalités d'Eiffage », code de conduite largement diffusé aux différents niveaux hiérarchiques. Mise à jour en 2008, elle a été adressée au domicile de l'ensemble des collaborateurs en 2009.

Les finalités en termes de respect des clients, des salariés, de l'actionnariat, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants, des parties prenantes, des instances publiques et du progrès humain ainsi que les valeurs, responsabilité, confiance, transparence, lucidité, courage et pugnacité, sous-tendent le dispositif de contrôle interne mis en place.

Le contrôle exercé sur l'activité des personnes se trouve dans la sphère hiérarchique. Les contrôleurs internes, par leur assistance, participent à ce contrôle de premier niveau.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

6 FORMALISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles: ■ d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la branche;

- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou établissements), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

Ces procédures de contrôle interne et de gestion des risques s'articulent autour de 7 points :

- 1. Les règles de gestion;
- 2. Les sécurités amont;
- 3. Les systèmes d'alerte;
- 4. Le guide des bonnes pratiques Eiffage;
- 5. La prévention de la fraude;
- 6. Les audits préventifs;
- 7. Les systèmes d'informations.

Elles ont pour objectif de s'assurer de:

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs;
- la fiabilité des informations financières.

6.1. LES RÈGLES DE GESTION

Les règles de gestion d'Eiffage sont fondées sur quatre principes généraux:

- a. Les prévisions et les réalisations viennent du terrain;
- b. La qualité des prévisions est essentielle;
- c. La gestion est cohérente avec la comptabilité;
- d. Les particularités pour APRR et AREA.

a) Les prévisions et les réalisations viennent du terrain

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

b) La qualité des prévisions est essentielle

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début;
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir;
- à fin de l'exercice en cours;
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque fonction support, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

c) La gestion est cohérente avec la comptabilité

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information:

- Principe de globalité:
- tous les chantiers et affaires sont intégrés :
- toutes les sections de frais apparaissent;
- toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont repris dans la synthèse de chaque branche;
- aucun compte, aucune structure, aucune entité n'est ignorée.
- Principe de permanence :
- pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe;
- les historiques ne sont pas «retouchés»; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation;
- toutes les données sont fournies en cumulé.
- Principe d'unité:
- langage commun dans la communication;
- format unique des documents.

d) Les particularités APRR et AREA

APRR et AREA ont adapté dès le début de 2006 leur système de reporting aux règles de gestion du groupe Eiffage. Leurs tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre

d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement et d'investissements, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

Le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier d'APRR et AREA s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat de plan et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

6.2. LES SÉCURITÉS AMONT SONT PRINCIPALEMENT

Les délégations de pouvoirs

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional subdélègue directement à ses directeurs de filiales (ou d'établissements), des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Il en est de même pour les cessions d'activités au-delà de ce seuil.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des branches.

Contrôle des marchés pour APRR et AREA

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA établis lors de la privatisation, les marchés de travaux de plus de 2 millions d'euros HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240 000 euros HT conclus par le Groupe restent dans le champ d'application du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leurs conventions de concession respectives.

Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant l'un des seuils indiqués au paragraphe précédent.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans. En 2010, les Commissions des marchés d'APRR et d'AREA ont examiné 21 dossiers de consultation

Une Commission nationale des marchés des sociétés concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages d'art veille au respect des règles de passation des marchés.

Assurances

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et d'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque branche par les Directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. À ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

6.3. LES SYSTÈMES D'ALERTE

Le Whistleblowing

Ce système d'alerte a été mis en place par le Conseil d'Administration en avril 2009. Il a reçu l'autorisation par la CNIL le 23 juillet

Ce système vise à permettre aux collaborateurs du groupe Eiffage de signaler des irrégularités dans le domaine éthique (comportement anticoncurrentiel, corruption et abus de confiance), dans le respect de la confidentialité.

Le Tableau de Bord de Gestion

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être

Le tableau de bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives:

- établissement (ou Filiale);
- région ;
- branche:
- Groupe.

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches. Cette présentation a fait l'objet d'une mise à jour en février 2010, diffusée à tous, dans un document intitulé «Contrôle de Gestion & Reporting».

Il comporte des indicateurs de performance (tels gu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget/prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le tableau de bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du tableau de bord est établi chaque début d'année. La synthèse du tableau de bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois aux administrateurs.

Un Comité de Contrôle de Gestion mis en place début 2010, se réunit tous les mois. Il est piloté par la Direction du Contrôle de Gestion Groupe. Y participent les contrôleurs de gestion de chaque branche. Les travaux de 2010 ont permis:

- de finaliser les définitions des indicateurs de performance, de tendance et de performance future;
- de définir la nature et la composition des frais généraux avec la mise en place d'un cadre d'analyse type de ces frais;
- de mettre en place des plans d'actions sur la réduction des frais
- de préciser et d'améliorer les procédures budgétaires.

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés

Un Comité d'Engagement, au niveau des Directions Générales d'Eiffage et de la branche Eiffage Construction, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, pour l'ensemble des régions du Groupe une revue détaillée des programmes immobiliers sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un tableau de bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

Les autorisations d'engagements d'opérations en concessions ou de PPP

sont soumises à une procédure similaire: un Comité, composé aujourd'hui du Président-Directeur général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Financier d'Eiffage ainsi que des Présidents des branches concernées par une opération donnée, évalue le niveau de risque et valide les offres pour chacun des projets.

Sept réunions se sont ainsi tenues en 2010 pour des projets de concessions ou de PPP, contre trois en 2009.

Le suivi de la trésorerie

Dans les métiers exercés par le groupe Eiffage, la trésorerie des entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Le suivi de la trésorerie d'APRR fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et Area d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires, des clôtures de comptes.

Le recouvrement des créances

Le programme de titrisation de créances commerciales concerne la quasi-totalité des filiales de travaux en France. Cette modalité de financement a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un tableau de bord des opérations de titrisation est établi chaque mois pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'Eiffage.

6.4. LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES EIFFAGE

En 2010, le «Guide des Bonnes Pratiques Eiffage» a été revu. Plusieurs groupes de travail animés par la Direction de l'Audit Interne ont été constitués. Ces groupes de travail, composés de directeurs opérationnels originaires de chaque branche, ainsi que des responsables administratifs et financiers et de porteurs de risques ont produit un document classant les principaux risques inhérents à leur métier, selon 3 critères:

- la nature du risque :
- leur fréquence;
- leur gravité.

Chaque responsable peut s'y référer. Ils recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque;
- la sélectivité des affaires;
- la fiabilité des clients;
- les engagements contractuels :
- le suivi contractuel :
- le recouvrement des créances;
- la pertinence des budgets:
- la dérive des coûts:
- la prévention des litiges et contentieux.

Il fixe l'essentiel des vérifications et des contrôles.

Il est l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribue à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

6.5. LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Les sujets de fraude, quand il y en a, sont évoqués en Comité d'Audit et remontent au Conseil d'Administration si besoin.

Lors des journées Éthique, le management a suivi une formation «Charte des valeurs Eiffage au regard des règles de concurrence», dispensée par un cabinet d'avocats. Ces journées et cette formation ont concerné 950 collaborateurs sur 40 jours.

En 2010, une nouvelle étape a été franchie avec la création, depuis septembre 2010, d'un module «Démarche commerciale et respect des règles éthiques » dans le cadre des formations dispensées dans les CREF (Centres régionaux Eiffage de formation), plus particulièrement destinées aux cadres et agents de maîtrise. Ces formations sont obligatoires et ont pour objectif de décliner les principes sur le terrain. En 2010, environ 400 collaborateurs ont été ainsi formés.

Des recommandations d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des moyens de paiement sont régulièrement renouvelées auprès de toutes les entités opérationnelles et systématiquement rappelées lors des audits.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

Le lien fonctionnel au sein de la filière financière et de contrôle du Groupe a été renforcé afin de faciliter les alertes sur des fraudes éventuelles. Les réunions régulières des responsables administratifs et financiers tenues dans les branches, sous la responsabilité des secrétaires généraux, complétées par deux réunions annuelles des Secrétaires Généraux de branche, animées par le Directeur Financier du Groupe, visent notamment à accentuer la sensibilisation à la prévention contre la fraude, illustrée par une information interne élargie des cas de fraude révélés et sur les moyens de les prévenir.

6.6. LES AUDITS PRÉVENTIFS D'ENTITÉS OU DE PROCÉDURES

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'Eiffage (Direction Audit Interne).

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer:

- la sécurité des actifs;
- la qualité des informations ;
- le respect des directives,
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue a posteriori la mise en œuvre des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit Interne.

6.7. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La DSI pilote l'ensemble des systèmes d'information qui rassemble les moyens du Groupe et permet de renforcer les moyens dédiés à la fiabilité et à la sécurité des réseaux et des données. La fonction de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information a été créée en 2008 pour l'ensemble du Groupe.

La Délégation Générale aux Risques et aux Contrôles s'assure que la structure logique du réseau répond aux normes minimales admises en matière d'accès et correspond à l'organisation interne.

Le contrôle d'accès des utilisateurs permet de mettre en œuvre le principe de séparation des fonctions incompatibles, élément fondamental du contrôle interne. Il a été étudié à la fois sous l'angle des données et des traitements. Et il a été mûrement réfléchi pour

- une ouverture trop grande et génératrice de risques;
- un cloisonnement trop restrictif de l'information, fortement pénalisant.

Chaque branche métier a ses propres outils de gestion, adaptés à ses activités et tenant compte de leurs particularités. L'usage de ces outils est étendu aux nouvelles entités au fil des croissances externes afin d'assurer le contrôle et la cohérence des données.

Le projet «Operis» de refonte des modules de comptabilités générale et analytique, administration des ventes, achats et gestion des stocks, sous-traitance, reporting, prévisions et carnet de commandes sera déployé en 2011, les pilotes au premier semestre, le déploiement général à partir de septembre 2011.

Au sein d'APRR et d'AREA, la Direction de l'ingénierie et des systèmes d'information pilote le déploiement et la maintenance des outils nécessaires au bon fonctionnement.

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic est très décentralisée afin d'éviter tout risque de perturbation de l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres, les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones de façon à se mettre à l'abri des conséquences d'un problème informatique à un endroit donné de la chaîne.

Des travaux ont été menés en 2010 pour définir un plan de continuité d'activité (PCA) sur ces sujets.

7 LA GESTION DU RISQUE

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est porté par la Délégation Générale aux Risques et aux Contrôles, directement rattachée au Président-Directeur général et rapportant au Comité d'Audit. Elle est en charge de la supervision et de la coordination :

- de la Direction de l'Audit Interne;
- du Contrôle de Gestion ;
- du Secrétariat Général Europe;
- de la mise à jour de la cartographie des risques;
- de l'évaluation et du pilotage du contrôle interne assuré par les branches conformément aux principes retenus par le Groupe.

À ce titre, la Direction Générale est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant

Rapport du Président du Conseil d'Administration

aux changements d'organisation et d'environnement. Elle initie toute action qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Elle veille à ce que ces actions soient menées à bien par les branches.

En parallèle, la Direction du Développement Durable rattachée au Président-Directeur général depuis 2006, a revu la cartographie des risques extra-financiers, notamment environnementaux, à l'échelle du Groupe. Elle a demandé à chaque branche d'en dresser un inventaire, d'assurer la mise en conformité au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation.

La Direction du Développement Durable assure les formations au «développement durable appliqué» au sein de 9 sessions des Centres régionaux Eiffage pour la formation (CREF).

La description des risques est communiquée dans le chapitre «Facteurs de risque» du document de référence.

7.1. LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

En 2010, le Groupe a mis à jour la cartographie des risques, notamment avec pour objectif de:

- valider la pertinence des risques actuels;
- identifier de nouveaux risques;
- caractériser ces risques.

Ce travail a été réalisé auprès d'un échantillon de 174 personnes représentatives des métiers et des fonctions de l'entreprise.

Des ateliers de travail par thématique de risque ont été organisés

- hiérarchiser les risques;
- évaluer le degré de maîtrise.

Enfin la Direction Générale de chaque branche, impliquée dans chaque étape du processus, a validé le travail fourni et identifié des responsables pour les actions à mener sur les risques majeurs. Parmi les plans d'actions élaborés, figure celui sur la gestion de crise.

Cette cartographie de risque permet à la Direction de l'Audit Interne d'élaborer un programme de travail par mission au plus près des risques identifiés. De même, le travail de l'audit interne permet d'enrichir de manière itérative cette cartographie des risques.

Ce travail mené au sein de toutes les branches du Groupe, y compris APRR, permet d'avoir une vision consolidée et homogène, notamment en termes de «langage commun».

7.2. L'AUTOÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le recensement de la base documentaire existante et l'identification des principaux risques communs aux différentes branches de travaux du Groupe ont mené à l'élaboration d'une première grille qui formalise le processus de contrôle interne du Groupe. Cette grille a été validée par la Direction Générale d'Eiffage avant d'être présentée aux différents échelons hiérarchiques concernés à l'occasion des réunions périodiques des Directeurs Régionaux de branches et des rassemblements annuels des responsables de filiales.

Cette grille regroupe 90 points de contrôle interne classés par nature de processus, en précise la périodicité et les affecte aux différents niveaux hiérarchiques (chantier, filiale, région, branche, Groupe).

Les valeurs et les règles de comportement du Groupe sont régulièrement diffusées aux principaux responsables afin de rappeler les principes de fonctionnement et normes éthiques du groupe Eiffage au moment où les différents responsables sont sollicités pour formaliser leur contrôle sur les processus dont ils ont la charge.

À partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration d'une grille d'analyse du contrôle interne, le Groupe a engagé un processus d'autoévaluation de son activité de travaux sur la base de questionnaires, communs aux différentes branches, très détaillés afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, régulièrement mis à jour par la Direction de l'Audit Interne sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, groupe), afin de cerner au mieux la pratique du contrôle interne dans le Groupe. Ils sont organisés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du contrôle interne.

La campagne d'autoévaluation de l'exercice 2010 a été lancée en novembre dans toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 96 % pour l'ensemble du Groupe.

La revue annuelle des questionnaires, en coordination avec les directions fonctionnelles et opérationnelles des branches a entraîné l'adaptation du contenu des questionnaires aux risques identifiés du fait des nouvelles règles externes et internes ainsi qu'aux évolutions des métiers et des organisations.

L'évaluation 2010 a porté sur 428 questions (couvrant les principaux risques identifiés) réparties en 7 questionnaires, regroupant 7 processus, 102 sous-processus, 1 questionnaire spécifique à l'activité immobilière et 1 autre pour l'activité «Industrie» d'Eiffage Travaux Publics.

L'analyse des résultats de la campagne d'évaluation 2010 fait ressortir un taux de conformité sur l'ensemble des processus évalués de 87%, ceux-ci reflétant la responsabilisation des opérationnels face aux risques générés par leur activité.

8 CONCLUSION

L'évolution progressive vers plus de formalisme, cohérente avec les transformations du cadre légal et réglementaire, est conduite par la Direction Générale d'Eiffage avec le souci de préserver la souplesse, la réactivité, le sens des responsabilités et l'esprit d'entreprise qu'elle juge essentiels à la force et au succès du Groupe.

Les actions engagées en 2010 - travail de sensibilisation des différents niveaux de management aux risques, mise à jour approfondie de la cartographie des risques et du Guide des Bonnes Pratiques et intégration des missions d'audit du périmètre d'APRR au sein de la Direction d'Audit Interne d'Eiffage, - s'inscrivent dans la démarche continue d'amélioration de la maîtrise et du contrôle des risques. Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eiffage S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Eiffage SA (Exercice clos le 31 décembre 2010)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eiffage SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos trayaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, 28 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Département de KPMG S.A. Philippe Mathis Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud Associé

Résolutions Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2010 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 210 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2010 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 232 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2010.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 210 284 530,42 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	210 284 530,42€
Augmenté du report à nouveau précédent de :	2 784 573 364,55€
Formant un total de	2 994 857 894,97 €
Sera réparti comme suit :	
- Distribution aux 90 000 000 actions d'un dividende global de 1,20 € par action	108 000 000,00 €
- Prélèvement pour être reportée	
à nouveau de la somme de	2 886 857 894,97 €
TOTAL	2 994 857 894,97 €

En conséguence, le dividende net total est fixé à 1,20 euro par action et son paiement aura lieu le 29 avril 2011, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI (ainsi qu'à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 quater du CGI), pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2007	
Nombre d'actions	93 183 342
Dividende unitaire	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	111 820 010,40 €
2008	
Nombre d'actions	90 000 000
Dividende unitaire	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	108 000 000,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-
2009	
Nombre d'actions	90 000 000
Dividende unitaire	1,20€
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	108 000 000,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social à la date de réalisation de ces achats. Il est toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

L'Assemblée décide que ces actions pourront être achetées, cédées ou transférées en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers:

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société au profit de salariés ou de mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif;
- mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif;
- attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif;
- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société;
- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- et mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée décide de fixer à 80 euros par action (hors frais d'acquisition) le prix maximum par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. Le montant total des acquisitions ne pourra pas dépasser 720 millions d'euros.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, des objectifs visés ci-dessus, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, et par tous moyens y compris offres publiques, acquisition ou cession de blocs, ou par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de valeurs mobilières, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 21 avril 2010.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 3 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur, de M. Pierre Berger faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration au poste laissé vacant par Mme Anne Duthilleul. Le mandat de M. Pierre Berger prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation et renouvellement d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur, de Mme Thérèse Cornil faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration au poste laissé vacant suite à la démission de M. Serge Michel. L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Thérèse Cornil vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation et renouvellement d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur, de M. Jean-Yves Gilet faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration au poste laissé vacant suite à la démission de M. Alain Quinet. L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Yves Gilet vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.



Résolutions Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Louis Charles vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Dominique Marcel vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières et de bons de souscription d'actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 228-91 et suivants du Code de commerce:

Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Décide que :

■ le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros ou sa contrevaleur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que le cas échéant, aux stipulations contractuelles spécifiques prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital;

■ le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros ou sa contrevaleur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte.

Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après:

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission initialement décidée;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, entrant dans le plafond mentionné au quatrième alinéa ci-dessus, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes;

Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit;

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions;

Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles;

En outre, le Conseil d'Administration ou son directeur général pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts;

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de vingt-six mois.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce:

Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son directeur général, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, telle que visée par la onzième résolution, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur le montant nominal maximal défini au quatrième alinéa de la onzième

Cette autorisation est valable pour la même durée que celle de la onzième résolution, soit vingt six mois.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce et conformément aux articles L.228-91 et suivants dudit code, délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à

compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès. immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs de titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société qui seront émises et prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond fixé par la onzième résolution qui précède.

L'Assemblée Générale précise que conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs Commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-179 et suivants du Code de commerce :

■ Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant leur attribution. Il ne pourra être modifié sauf, si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être levées, la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les



Résolutions Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011

options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 000 000, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Les options pourront être exercées dans un délai de 10 ans, à compter de leur attribution, le Conseil d'Administration ayant tous pouvoirs pour fixer une durée inférieure

L'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus:
- pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions, notamment de performance, dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options;
- fixer notamment la durée des options d'achat d'actions;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société;
- le tout, dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Actions gratuites)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce:

Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, au profit:

- des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ·
- des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés et des groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 1 000 000, que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive que: soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive; soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans

ce cas sans période de conservation minimale. Étant entendu que le Conseil d'Administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, il pourra dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.

Décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, des conditions d'attribution et le cas échéant, les critères d'attribution des actions, et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, les critères relatifs au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la période d'acquisition et tout autre critère;

Décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-1 du Code de la Sécurité Sociale et que les dites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la Sécurité Sociale :

Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables,
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, conformément à la présente résolution et compte tenu des restrictions légales,
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité,
- prévoir la faculté de procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la société, telles que visées à l'article L225-181 al.2 du Code de commerce. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées.

Fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les

conditions prévues par la loi, en application des dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières conférant un accès immédiat ou à terme au capital de la Société, réservés aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital présentement autorisées seront ceux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail et qui auront adhéré à un plan d'épargne d'entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil d'Administration pourra en tout état de cause substituer à tout ou partie de la décote consentie par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, l'attribution d'actions ou d'autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, y compris des bons d'attribution d'actions, en application des dispositions ci-dessous.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société (y compris des bons d'attribution d'actions), à émettre ou déjà émis, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement et/ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée Générale décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution le droit préférentiel des actionnaires aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne en outre au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- déterminer les Sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription :
- fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et délais de libération des titres et le cas échéant, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera;

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les salariés qui pourront bénéficier de l'offre de souscription;
- fixer le montant proposé à la souscription et arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions;
- constater, le cas échéant, la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effective-
- prélever, le cas échéant, sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2010.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION — Pouvoirs (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.





Gouvernement d'entreprise

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 124 du présent document.

Conseil d'Administration

Au 24 février 2011, le Conseil était composé des 10 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Âge	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité d'Audit	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
Président-Directeur Généra	l						
Jean-François Roverato	22/01/1987	2010-2013	66	_	_	Membre	200 [1]
Administrateur – Directeur Général Délégué							
Pierre Berger	08/12/2010	2010-2011	42	_	_	Membre	1 000
Administrateurs							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/2003	2009-2012	58	Membre	_	_	600
Jean-Louis CHARLES	25/06/2008	2008-2011	50	_	Membre	_	100
Thérèse CORNIL	24/02/2011	2011-2011	68	Membre	_	_	100
Bruno FLICHY	24/04/2002	2009-2012	72	_	Président	Membre	4 500
Jean-Yves GILET	24/02/2011	2011-2011	55	Membre	_	Président	100
Jean-Claude KERB0EUF	28/03/2007	2010-2013	71	_	Membre	_	100
Dominique MARCEL	25/06/2008	2008-2011	55	_	Membre	_	100
Demetrio ULLASTRES	22/04/2009	2009-2012	66	Président	_	_	8 400

(1) Compte tenu de sa participation dans Eiffaqe 2000, dans le FCPE Eiffaqe 2011 et Eiffaime, M. Roverato détient une participation directe et indirecte de 0,64 % du capital d'Eiffage ; en tenant compte des actions qu'il détient en usufruit dans l'une de ces sociétés, cette participation serait portée à 1,56 %

Chaque Administrateur doit détenir statutairement au moins une action de la société; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont ceux du code AFEP-MEDEF; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. Mme Cornil, MM. Charles, Flichy et Ullastres sont des Administrateurs indépendants.

Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations ou sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAVAS pour l'Administrateur représentant les salariés actionnaires. Trois Administrateurs ont

démissionné depuis la dernière Assemblée Générale; le Conseil a coopté trois nouveaux Administrateurs: Mme Thérèse Cornil, MM. Pierre Berger et Jean-Yves Gilet. Mme Cornil est Présidente du Conseil National de Valorisation Ferroviaire et est indépendante au regard des critères du code AFEP-MEDEF; M. Berger a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil du 8 décembre 2010 et Directeur Général à compter du 1er juillet 2011; M. Gilet est Directeur Général du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Les mandats de Mme Cornil et de MM. Berger, Charles, Gilet et Marcel viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 avril 2011; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après:

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des 5 dernières années	
Jean-François ROVERATO Président-Directeur général d'Eiffage	Président-Directeur Général d'APRR Président de : – AREA – Eiffarie (SAS) – Financière Eiffarie (SAS)	Représentant permanent d'Eiffage au Conseil de Cofiroute	
Pierre BERGER Directeur Général Délégué	Administrateur de : - APRR - AREA	Président de: - Vinci Construction Grands Projets - SOC 7 Administrateur de: - Entrepose Contracting - Janin Atlas Inc. Représentant permanent de Vinci Construction Grands Projets au Conseil d'Administration de Campenon SA	
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	 Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionnariat Salarié Eiffage 2000 Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Eiffage 2011 	Néant	
Jean-Louis CHARLES Directeur Financements et Investissements de Groupama SA	Administrateur de: Groupama Private Equity Rampart Insurance Cie Représentant permanent de: Groupama Gan Vie dans: Assu Vie Groupama Banque SILIC Groupama SA dans: Astorg Actions Europe Compagnie Foncière Parisienne Groupama Investissements dans Groupama Immobilier Gan Prévoyance dans Groupama AM	Vice-Président du Conseil de Surveillance de : - Finama Private Equity Membre du Conseil de Surveillance de : - Locindus - Réunima Représentant permanent de Groupama SA dans : - Groupama Chegaray Services Représentant permanent de Sopart dans : - Ameri-Gan - Actions Techno Monde - Euro Gan - France Gan - Gan Court Terme - Gan Rendement - Monde Gan - Groupama Japon Stock - Securi-Gan	
Thérèse CORNIL Présidente du CNVF (Conseil National de Valorisation Ferroviaire)	Néant	Président-Directeur Général de : - SEML Régie Immobilière de la Ville de Paris - Société de Gérance Jeanne d'Arc Président du Conseil d'Administration de la SA d'HLM Habitat Social Français Représentante de la R.I.V.P. aux Conseils de: - SAEM SEMIDEP - SAEM SEMAPA Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris Administrateur de la SAS Lerichemont	
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : - Aviva Participations - Association Ecole-Sainte-Geneviève - Aviva France Président de l'Association du Grand Montreuil	Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva France Administrateur de Dexia Banque Belgique	

Gouvernement d'entreprise

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des 5 dernières années Administrateur de: - AM France - AM Stainless International - AM Stainless Europe - AM Stainless France - AM Stainless Belgium Président du Conseil d'Administration de AM Inox Brazil	
Jean-Yves GILET Directeur Général du FSI (Fonds stratégique d'investissement)	Administrateur de FSI PME-Portefeuille		
Jean-Claude KERBOEUF	Président d'Eiffaime (SAS)	Néant	
Dominique MARCEL Président-Directeur Général de la Compagnie des Alpes	Administrateur de : - Grévin et Compagnie - Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées Représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil de la Compagnie du Mont Blanc Président de la Compagnie des Alpes Domaines Skiables (SAS) Président du Conseil de Surveillance de la Société du Parc du Futuroscope	Président-Directeur Général de: CDC Entreprises Capital Investissement CDC Infrastructure Financière TRANSDEV Président du Conseil de Surveillance de: CDC DI (Allemagne) Compagnie des Alpes Président du Directoire de la Compagnie des Alpes Président du Conseil d'Administration de: BAC Participations (SA) CDC Holding Finance Vice-Président du Conseil d'Administration de Dexia Crédit Local Administrateur de: Accor CDC Entreprises Portefeuille Dexia Icade Société Forestière de la CDC Caisse des Dépots Développement Membre du Conseil de Surveillance de: CDC Entreprises Compagnie des Alpes CNP Assurances Représentant permanent de: Financière Transdev au Conseil d'Administration de Tansdev CDC au Conseil de Surveillance de la Société Nationale Immobilière SAEM	
Demetrio ULLASTRES LLORENTE Président d'Abertis Airports	Président de : - Abertis Airports SL - TBI Ltd - Accesos de Madrid C.E.S.A. - Ullastres SA - Fagottres SA Administrateur de : - Airport Concessions and Development ACDL - Grupo Aeroportuario del Pacifico (GAP)	Président de: - MBJ Airports Ltd Administrateur de: - ACS, Servicios y Concesiones S.L. et ses filiales: • Dragados Concesiones de Infraestructuras, SL • Urbaser SA • Dragados Servicios Portuarios y Logisticos, SL • Clece SA - Abertis Infraestructuras SA	

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société, 163 quai du Docteur-Dervaux, 92600 Asnières-sur-Seine.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'Eiffage en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'Eiffage lors de la cessation de leur mandat.

Conventions particulières

Une convention réglementée a été approuvée par le Conseil du 10 décembre 2008 entre la société Soficot et Eiffage (M. Serge Michel était Administrateur d'Eiffage et Président de Soficot); cette convention a été résiliée par Eiffage en 2010.

Les autres conventions passées par Eiffage avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2010 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 123).

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est décrit dans le chapitre «Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration » du rapport du Président se trouvant à la page 124 du présent document.

Contrôle Interne

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, sous la supervision de la Délégation Générale aux risques et aux contrôles, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir Rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne, pages 125 à 132).

ACTIVITÉ DE TRAVAUX

Plus de 90% de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques: chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la Branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain; les contrôles se font a posteriori.

ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

L'activité de Concessions du Groupe s'exerce pour l'essentiel au sein d'APRR qui dispose de sa propre organisation de contrôle interne adaptée à sa spécificité de gestionnaire d'un réseau autoroutier.

Gouvernement d'entreprise

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'Administration d'Eiffage du 10 décembre 2008 a adhéré aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. M. Jean-François Roverato, en sa qualité de Président-Directeur général, était le seul dirigeant mandataire social d'Eiffage en 2010. Au titre des exercices 2008 et 2009, la part variable de sa rémunération était, conformément aux propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations, fonction du résultat net consolidé et du cash flow libre consolidé, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable; pour 2009, la partie variable de la rémunération de M. Roverato a été limitée, sur sa proposition, à 450 000 euros. Pour 2010, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, la partie variable de la rémunération de M. Roverato a été augmentée d'un pourcentage équivalent à la progression du résultat net consolidé du Groupe et fixée à 550 000 euros (voir ci-dessous).

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques, comme d'ailleurs tous les collaborateurs du Groupe.

ACTIONS ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31.12.2010 dans le cadre des plans d'options mis en place par Eiffage SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'options dans les autres sociétés du Groupe.

JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale d'Eiffage du 19 avril 2006 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros par an à compter de l'exercice 2006.

Le montant global est réparti comme suit :

- chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton;
- il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces

Aucune filiale du Groupe ne distribue de jetons de présence.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2009	2010
Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 383 590	1 484 790
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 383 590	1 484 790

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Montants au	Montants au titre de 2010		
En euros	Dus	Versés	Dus	Versés
Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général				
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable	450 000	700 000	550 000	450 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	30 000	30 000
Avantage en nature (voiture de fonction)	3 590	3 590	4 790	4 790
TOTAL	1 383 590	1 633 590	1 484 790	1 384 790

Tableau 3 - Tableau des jetons de présence

Administrateurs	Jetons alloués au titre de 2009	Jetons alloués au titre de <mark>2010</mark>
En euros	(versés en 2010)	(versés en 2011)
Béatrice BRENEOL	37 500	45 000
Jean-Louis CHARLES	45 000	42 857
Anne DUTHILLEUL	35 000	20 357
Bruno FLICHY	75 000	75 000
Jean-Claude KERB0EUF	45 000	45 000
Dominique MARCEL	55 000	57 857
Serge MICHEL	60 000	60 000
Alain QUINET	40 000	42 857
Jean-François ROVERATO	30 000	30 000
Demetrio ULLASTRES	32 500	45 000
TOTAL	455 000	463 928

Tableau 4 - Attribution gratuite d'actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles en 2010	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Jean-François ROVERATO	-	-	-	_

Tableau 5 - Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean-François ROVERATO	NON	NON	NON	NON
Président-Directeur général				
Premier mandat : 1987				
Fin du mandat en cours : 2013				



Gouvernement d'entreprise

Tableau 6 - Opérations réalisées sur les titres de la société par chaque mandataire social ou personne soumise à déclaration par le règlement général de l'AMF

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Béatrice BRENEOL	Administrateur	Eiffage 2000*	Souscriptions	48,90€	12 118€
François MASSE	Directeur Général Adjoint	Eiffage 2000*	Souscription	50,97€	20 438€
Max ROCHE	Directeur Financier	Eiffage 2000*	Souscription	50,97€	20 418€
Jean-François ROVERATO	Président-Directeur général	Eiffage 2000*	Souscription	50,97€	13 785€
Demetrio ULLASTRES	Administrateur	Eiffage	Achat	35,70€	17 920€

^{*} La SICAVAS Eiffage 2000 est une Sicav d'Actionnariat Salarié qui, au 31 décembre 2010, était investie à 96,9 % en actions Eiffage.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté d'Eiffage d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de leur

Par ailleurs, les salariés bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation: il n'y a pas d'accord de Groupe.

Au niveau de chaque société, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Épargne Entreprise; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans la structure d'actionnariat salarié du Groupe, la SICAVAS Eiffage 2000. Des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont par ailleurs été créés pour recueillir les souscriptions des salariés à des augmentations de capital qui leur ont été réservées (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 109 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2010 contre 167 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (y compris une prime exceptionnelle de 52 millions dans le cadre de la loi du 3 décembre 2008) et 135 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, et représentent 679 millions d'euros pour les cinq dernières années.

Options d'achat d'actions -Attribution gratuite d'actions

- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 700 000, ajusté à 2 100 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1000000. Le Conseil a partiellement utilisé cette autorisation à concurrence de 998 500 options.
- L'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000 Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1000000. Le Conseil du 24 février 2011 a utilisé cette autorisation pour 677 600 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options d'achat:

	Plan 2004	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009	Plan 2011
Nature du Plan	Achat							
Date du Conseil ayant fait l'attribution	21.04.2004	10.12.2004	14.12.2005	13.06.2007	10.12.2008	26.02.2009	09.12.2009	24.02.2011
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées [1]	1 223 900	294 000	123 200	95 700	956 250	4 900	999 200	677 600
Dont :								
par mandataires sociaux10 premiers attributaires	36 000	_	-	_	-	-	-	100 000
salariés	168 000	189 000	20 000	17 000	60 000	4 900	114 000	47 500
Date d'expiration	21.04.2011	10.12.2011	14.12.2012	13.06.2014	10.03.2013	26.05.2013	09.03.2014	12.06.2015
Prix de souscription ou d'achat	20,67€	25,50€	36,25€	101,50€	32,30€	36,35€	38,50€	41,24€
Nombre d'actions achetées au 31.12.2010	1 155 973	78 500	3 500	_	-	-	_	
Options annulées en 2010	1 100	0	4 400	8 600	65 250	-	48 600	
Options restantes au 31.12.2010	66 827	215 500	115 300	87 100	891 000	4 900	950 600	

⁽¹⁾ Ajusté des options annulées au 01.01.2010.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions :

- Options consenties dans l'exercice à chaque mandataire social : Néant.
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : Néant.
- Options consenties durant l'exercice par Eiffage aux 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé : Néant.
- Nombre total d'options détenues sur Eiffage levées durant l'exercice par les 10 salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levé est le plus élevé : 42 800, à un prix d'exercice moyen pondéré de 24,32€.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 750 000; cette autorisation a été utilisée pour un total de 705 390 actions et est expirée depuis le 20 juin 2008. Le tableau ci-dessous retrace l'historique des utilisations faites par le Conseil de cette autorisation:

Date du Conseil ayant fait l'attribution	20.04.2005	19.04.2006	28.06.2006	18.04.2007	16.04.2008	15.05.2008
Nombre d'actions attribuées gratuitement à l'origine	231 000	220 000	20 000	108 100	113 590	12 700
Dont : – aux mandataires sociaux – aux 10 premiers attributaires salariés	75 000 51 800	120 000 39 960	20 000	5 000 56 250	_ 25 650	- 12 700
Date d'acquisition définitive	21.04.2007	20.04.2008	29.06.2008	19.04.2009	17.04.2010	16.05.2010
Nombre d'actions acquises définitivement	205 600	215 700	20 000	93 900	102 260	12 700
Obligation de conservation après acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 1 000 000; cette autorisation a une durée de validité de 38 mois et n'a pas été utilisée à la date du présent document.

N. B.: Tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal des actions intervenues depuis l'origine des Plans.



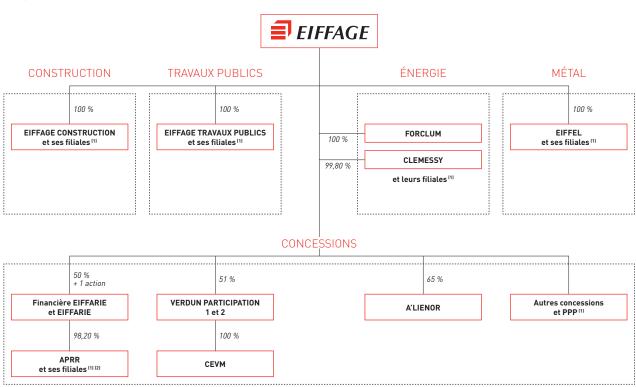
Renseignements à caractère général

Historique et organisation (1)

Le groupe Eiffage, dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'Eiffage en 1993. Eiffage se classe au 5^e rang des groupes européens de construction après Vinci (France), Bouygues (France), Hochtief (Allemagne) et ACS (Espagne).

Eiffage opère sur cinq pôles d'activité, Construction, Travaux Publics, Énergie, Métal et Concessions, qui sont rassemblés au sein de branches opérationnelles directement rattachées au holding:

ORGANIGRAMME



(1) Liste des filiales et participations page 107. (Les pourcentages d'intérêts sont identiques à ceux des droits de vote).

[2] La société APRR et sa filiale Area sont intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par Eiffage.

- Eiffage Construction, 3° bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec Eiffage Immobilier.
- Eiffage Travaux Publics est le 3° groupe routier sur le marché français, après Colas (Bouygues) et Eurovia (Vinci) et est un leader sur les marchés du génie civil et du terrassement.
- Le pôle Énergie regroupe Forclum et, depuis décembre 2008, Clemessy, constituant un ensemble qui se situe aux premiers rangs des entreprises françaises du secteur (concurrents: Vinci Énergies, Spie SA, Ineo); la société Crystal, acquise en décembre 2008 également, a été intégrée au groupe Forclum début 2011.
- Le pôle Métal s'est vu renforcé en 2008 grâce à l'acquisition par Eiffel des activités de génie mécanique et de maintenance industrielle détenues auparavant par Forclum; Eiffel est un des leaders du marché français (principaux concurrents: Baudin-Chateauneuf, Boccard)
- Dans le domaine des Concessions d'infrastructures, Eiffage contrôle à travers sa filiale Eiffarie 98,2% d'APRR, 2^e réseau autoroutier français concédé (2 234 km en exploitation), contrôle à

travers une filiale commune avec la Caisse des Dépôts 100% de la CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau, détient 36% de la société Norscut qui exploite 155 km d'autoroutes au Portugal et 32,9% de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage. La liaison LGV Perpignan-Figueras concédée à TP Ferro [50% détenus par Eiffage) a été terminée en février 2009 et Eiffage détient 65% de la société A'LIENOR, concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon dont la mise en service est intervenue en décembre 2010.

L'implantation du groupe Eiffage se présente sous deux formes: l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux grands projets en France et à l'international.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où Eiffage possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement au Benelux, où il est un leader de la construction, en Allemagne, en Pologne, en République tchèque, en Espagne, au Portugal et en Italie. Les filiales européennes sont rattachées opérationnellement aux branches du Groupe en fonction de l'activité principale qu'elles exercent.

(1) Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics – édition 2010 et de sources internes.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Algérie, Sénégal).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 107 à 109 du présent document; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un Rapport Spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 123.

Relations mère-filiales

Eiffage, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par Eiffage, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches:

- Direction Générale du Groupe :
- Direction Financière et de la Trésorerie :
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation;
- Direction de la Communication;
- Délégation Générale aux Risques et aux Contrôles;
- Directions des Relations sociales et du développement des Ressources humaines;
- Direction des Systèmes d'Information;
- Direction du Développement Durable;
- Direction du développement des Concessions.

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches; ces montants ont représenté 47 millions d'euros en 2010 et 2009 et 57 millions d'euros en 2008.

Dénomination et Siège social

163 quai du Docteur-Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine.

Forme et législation

Société anonyme régie par la législation française.

Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments:
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son obiet social:
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes;

■ la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS et APE

RCS Nanterre 709 802 094 APF · 7010 7

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les statuts et autres documents requis: au siège social, 163 quai du Docteur-Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine

Les documents de référence et les informations réglementées sont disponibles au siège social et sur le site internet de la société, www.eiffage.com

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices

(article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.



Renseignements à caractère général

Assemblées Générales

(articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les règles de participation aux Assemblées Générales sont celles prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables

(article 9 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Seuils statutaires

(article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1% du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

L'article 9 des statuts instaurant cette obligation est reproduit ci-après:

« Article 9:

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réalementaires.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1% ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Toute personne est également tenue d'informer la société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 4 ci-dessus lorsque sa participation en capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit

Conseil d'Administration

(articles 17 à 21 et 23 à 26 des statuts)

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le Conseil d'Administration comprend, en outre, un Administrateur nommé parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance d'un FCPE et du Conseil d'Administration d'une SICAVAS détenant des actions de la société.

Les Administrateurs sont nommés pour 3 ans et l'article 18 des statuts instaure un dispositif qui permet un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration annuellement.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ; il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat; le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans ; lorsque le Président en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger les fonctions d'une durée totale maximum de

Direction Générale

(articles 22 et 27 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il détermine. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister, avec le titre de Directeur Général Déléaué.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué est de 65 ans; lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Capital social

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2010 à 360 000 000 euros, divisé en 90 000 000 actions de 4 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2010 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec droit préférentiel de souscription aux actionnaires pour 150 millions d'euros maximum de capital nominal (37 500 000 actions) ou 1,5 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (capital nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de l'exercice
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21.04.2010	20.06.2012	150 M€	-	-	150 M€
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	21.04.2010	20.06.2012	15% de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€	-	-	15% de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	21.04.2010	20.06.2012	15 M€	_	0,746 M€	14,254 M€
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport de titres ou de valeurs mobilières	21.04.2010	20.06.2012	10% du capital	-	-	10% du capital

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2011 de renouveler l'ensemble de ces délégations pour vingt-six mois.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Années	Nature des opérations	Augmenta	tion du capital	Prime d'émission/	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal	Réserves	uu supnut	4 400000
1/01/06)					44 894 788
2006	Exercice d'options de souscription	40 270	322 160	378 538	359 480 464	44 935 058
	Division du nominal par 2	44 935 058	_	_	359 480 464	89 870 116
	Augmentation de capital réservée	3 294 510	13 178 040	146 605 695	372 658 504	93 164 626
	Exercice d'options de souscription	7 712	30 848	36 246	372 689 352	93 172 338
2007	Exercice d'options de souscription	11 004	44 016	51 719	372 733 368	93 183 342
2008	Annulation d'actions	- 1 600 000	- 6 400 000	- 60 262 412	366 333 368	91 583 342
2009	Annulation d'actions	- 1 583 342	- 6 333 368	- 46 706 140	360 000 000	90 000 000
2010	Augmentation de capital réservée	186 458	745 832	4 995 210	360 745 832	90 186 458
	Annulation d'actions	- 186 458	- 745 832	- 6 293 355	360 000 000	90 000 000

Renseignements à caractère général

Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	Au 31.1	Au 31.12.2008		Au 31.12.2009		Au 31.12.2010		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote ^[1]	
Actionnariat salarié :								
– Eiffage 2000	15 134 325	16,5	17 826 485	19,8	20 037 604	22,3	23,1	
- FCPE Eiffage 2011	2 875 760	3,1	2 748 791	3,0	2 643 464	2,9	3,0	
– FCPE Eiffage Classique	539 820	0,6	519 263	0,6	228 700	0,2	0,3	
– Salariés directs	728 929	0,8	661 469	0,7	641 363	0,7	0,7	
Caisse des Dépôts	18 137 857	19,8	_	_	_	_	-	
FSI	_	_	17 966 000	20,0	17 966 600	20,0	20,7	
Eiffaime	7 448 854	8,1	7 448 854	8,3	7 448 854	8,3	8,6	
Groupama	5 601 489	6,1	5 601 489	6,2	5 601 489	6,2	6,4	
Autodétention	2 544 473	2,8	3 417 257	3,8	3 092 832	3,5	_	
Public	38 571 835	42,2	33 810 392	37,6	32 339 094	35,9	37,2	
TOTAL	91 583 342	100%	90 000 000	100%	90 000 000	100%	100%	

[1] Droits de vote exercables en Assemblée Générale.

Les salariés du groupe Eiffage détiennent une participation dans le capital d'Eiffage par l'intermédiaire de la SICAVAS Eiffage 2000; une augmentation de capital réservée aux salariés et réalisée en décembre 2006 a été souscrite au travers d'un FCPE baptisé Eiffage 2011; enfin, le FCPE Eiffage Classique qui détenait des titres APRR les a cédés pour acquérir des actions Eiffage.

La société Eiffaime, constituée par des cadres du Groupe, détenait. au 31 décembre 2010, 8,3% du capital.

En juillet 2009, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans Eiffage à sa filiale, Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au terme des déclarations de franchissement de seuil statutaire reçues par Eiffage, les actionnaires détenant plus de 1% du capital au 31.12.2010, autres que ceux mentionnés dans le tableau ou les commentaires ci-dessus, sont Natixis, Geneval, BNP Paribas, Crédit Mutuel, CNP Assurances, AXA, Grupo Rayet, Gecina et Norges Bank.

À la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1% du capital.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes ni autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers de la SICAVAS Eiffage 2000 et des FCPE Eiffage 2011 et Eiffage Classique sont exercés, chacun pour ce qui le concerne, par un représentant mandaté par le Conseil d'Administration de la SICAVAS et les Conseils de surveillance des FCPE à l'effet de les représenter à l'Assemblée Générale.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 17 à 20 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le rapport de gestion (programme de rachat d'actions page 61) et dans le tableau des délégations d'augmentation de capital page 151.

- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les lignes de crédit décrites page 67 du présent document (chapitre «risques de liquidité») sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataires sociaux.

Autres renseignements

NANTISSEMENT D'ACTIONS

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la société.

INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ **SUR SES PROPRES TITRES**

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été déléguées par l'Assemblée Générale des actionnaires, Eiffage a acquis au comptant, en 2010, 777 550 actions et cédé 749 667 actions; 165 850 actions ont été transférées à des collaborateurs à l'occasion de l'exercice d'options d'achat. 186 458 actions ont été souscrites à l'occasion d'une augmentation de capital réservée aux salariés et un nombre égal (186 458) d'actions a été annulé par le Conseil. Ainsi Eiffage détenait, en fin d'exercice, 3 092 832 de ses propres actions (3,5% du capital) à un prix de revient moyen de 49,41€ (valeur nominale: 4 euros).

MARCHÉ DES TITRES

Les actions Eiffage sont cotées sur le marché NYSE Euronext-Paris (compartiment A).

Cours et volumes de l'action

(sur NYSE Euronext-Paris)

	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (millions d'euros)
2009				
Septembre	48,50	42,00	2 679 591	120,90
Octobre	43,78	36,07	1 971 445	80,50
Novembre	39,45	35,65	2 431 215	91,64
Décembre	42,45	36,87	3 144 189	125,38
2010				
Janvier	43,23	37,80	2 296 775	91,91
Février	39,86	33,53	2 029 210	74,26
Mars	38,62	33,38	2 446 190	89,00
Avril	41,43	36,90	2 602 743	103,38
Mai	39,90	35,45	4 333 607	162,11
Juin	41,25	33,28	3 914 767	147,07
Juillet	40,30	34,71	2 782 332	106,45
Août	40,20	34,70	1 432 718	54,03
Septembre	38,19	34,76	1 709 989	62,37
Octobre	37,32	34,03	1 377 935	49,29
Novembre	37,88	32,38	2 887 563	100,49
Décembre	36,07	33,01	2 210 967	76,86
2011				
Janvier	38,45	32,85	3 404 118	122,76
Février	43,94	37,22	4 224 708	170,79

Source: NYSE Euronext

Dividendes

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action (en euros)
2005	67 342 182	44 894 788	1,50
2006	93 172 338	93 172 338	1,00
2007	111 820 010	93 183 342	1,20
2008	108 000 000	90 000 000	1,20
2009	108 000 000	90 000 000	1,20
2010	108 000 000	90 000 000	1,20

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.



Renseignements à caractère général

Contrôleurs légaux des comptes

TITULAIRES

KPMG SA

1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex Membre de la Compagnie régionale

des Commissaires aux Comptes de Versailles représenté par M. Philippe Mathis

Date de première nomination: AGO du 21 juin 1977

Date de nomination: AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat: AGO statuant sur les comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles représenté par M. Yan Ricaud

Date de première nomination: AGO du 25 avril 2001

Date de nomination: AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat: AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SUPPLÉANTS

M. Bernard Paulet

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination: AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat: AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination: AGM du 21 avril 2004

Date de nomination: AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat: AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le tableau détaillant les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et versés en 2010 et 2009, figure dans l'annexe aux comptes consolidés pages 104 et 105 de ce document.

Responsable de l'information

M. Max Roche, Directeur Financier

163 quai du Docteur-Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard: 01 41 32 80 00

Informations incluses par référence (Documents accessibles au public)

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices. évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2009, présentés aux pages 58 à 99 et à la page 100 du document de référence n° D.10-0219 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2010.
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2008, présentés aux pages 104 à 141 et à la page 142 du document de référence n° D.09-0189 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le

Autres documents

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF:

■ Rapport financier annuel:

Comptes annuels de l'exercice clos Pages 111 à 121 le 31 décembre 2010 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Page 122 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 Pages 70 à 109 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Page 110 Rapport de gestion - article 222-3 du Règlement Général de l'AMF Pages 54 à 63 Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du Rapport financier annuel

- Montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux: pages 104 et 105 du présent document de référence.
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne: pages 124 et suivantes du présent document de référence

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 54 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 avril 2010 sous le numéro D.10.0219, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 100, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 110, qui contient une observation.

Asnières-sur-Seine, le 30 mars 2011

Jean-François Roverato Président-Directeur général



Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS D	ocument de référence
	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
Personne responsable des informations	154
Attestation du responsable	155
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	154
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	14-15
4. FACTEURS DE RISQUES	66-67
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la société	1 ; 148
Investissements	65-66
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	24-5
Principaux marchés	148
7. ORGANIGRAMME	148
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	82-83
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	RADD 68-90
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	
Situtation financière et résultats	54-63
Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	66-6
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	70 ; 72 ; 73 ; 90-94
11. R & D, BREVETS ET LICENCES	RADD 96-134 ; 68
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	68-6
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	n.a
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	140-14
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	14:
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	144-14
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	124-13
17. SALARIÉS	RADD 18-65 ; 146-14
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	15
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	100

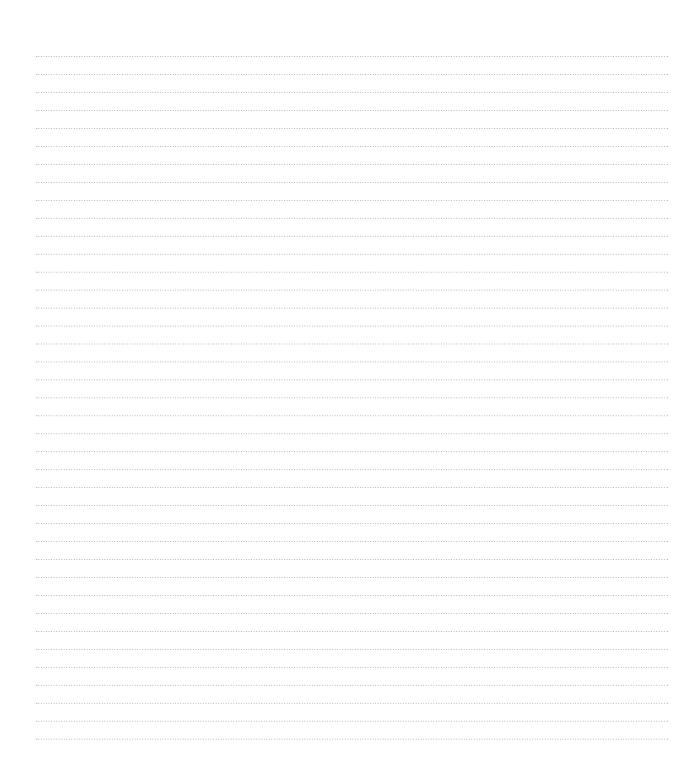
RADD : Rapport Annuel de Développement Durable.

	Pages
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
Informations financières historiques	70-109
Informations financières pro forma	n.a
États financiers – comptes sociaux	111-121
Vérification des informations financières historiques annuelles	110 ; 122
Dates des dernières informations financières	n.a
Informations financières intermédiaires et autres	n.a
Politique et distribution de dividendes	153
Procédures judiciaires et d'arbitrage	68 ; 106
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	69
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Capital social	151-152
Actes constitutifs et statuts	149-150
22. CONTRATS IMPORTANTS	n.a
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	149 ;154
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	120-121

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30/03/2011, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





Conception et réalisation: @urokapi - Crédit photos: C. Ablain, Balloide, A. Béraud, F. Bocquet, X. Boymond, X. Chabert, J. Chrétien, A. Constantin et D. Repellin Architectes, Eiffage – 3º Œil studio – Pierre Gautier Architecture, G. Galoyer/Jamais vu!, S. Garnier, Guetty, F. Hédelin, C. Huret, D. Jamme, P. Le Doaré, M. Lerouge, JC. N'Diaye, V. Paul, A. Pic, A. Poupeney, Rifflard.Balloide-photo.com, RFF/Photo Lab Services, L. de Serres, G. Tordjman, A. Toureau, G. Uféras, JP. Viguier Architecte.

Photothèques: Eiffage, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Sénégal, Eiffel, Forclum, Clemessy, APRR, AREA, Getty Images, D.R. Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples: la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.





163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine Téléphone: +33 (0)1 41 32 80 00 – Télécopie: +33 (0)1 41 32 80 10 Capital Social de 360 000 000 euros (90 000 000 actions de 4 euros) RCS Nanterre 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – Code APE 7010 Z







- **4** Enjeux
- **6** Politique et organisation
- **14** Achats responsables



Les valeurs

d'un Groupe

- 18 Valeurs
- 19 Actionnariat salarié
- 20 Gestion du personnel
- 43 Recrutement emploi
- 52 Développement des territoires
- 56 Prise en compte du public
- 63 Fondation Eiffage

Réduire l'empreinte écologique

- 68 Carbone
- 73 Biodiversité
- 88 Autres impacts





Construire

durable

96 ■ Pratiques et procédés

104 ■ Efficience énergétique

111 ■ Énergies renouvelables

Préparer l'avenir

120 ■ Phosphore

123 HQVIE®

124 ■ Innovation





Méthodes mesures et contrôles

132 ■ Outils

135 ■ Mesures

139 ■ Contrôles

du Président

Le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est toujours plu à valoriser l'expertise et l'excellence technique comme clés consensuelles et légitimes du succès.

Dans ce contexte, force est de reconnaître que les vertus intellectuelles qui sous-tendent le développement durable eurent initialement quelques difficultés à être prises au sérieux. Pourtant, depuis la fin des années 90, le développement durable s'est progressivement imposé et se mue désormais en une lame de fond qui viendra bientôt à bout des dernières réticences. Contribuant à une certaine remise en cause des pratiques du secteur, le développement durable ajoute la question du sens et de la responsabilité à l'impératif de la performance.

La réglementation: pression ou levier du changement?

Dans ce contexte, la «pression» réglementaire peut constituer une aide au franchissement de certaines étapes décisives. L'entrée en vigueur de la loi NRE en décembre 2002, obligeant les sociétés cotées à établir un bilan annuel des conséquences sociales et environnementales de leurs activités, compte parmi celles-ci. Aujour-d'hui, riche de l'expérience des années 2000, cette loi est en passe

imminente d'être amplifiée, avec des exigences fortes dans le renseignement des indicateurs les plus aptes à mesurer réellement les performances sociales et environnementales de l'entreprise.

Mais le fait le plus marquant de la décennie sur ce plan aura sans aucun doute été le Grenelle de l'environnement et ses prolongements législatifs. Cet épisode fut une expérience à la fois très innovante en termes de gouvernance (la fameuse «gouvernance à 5») et effervescente en termes de résultats. Le Grenelle a incontestablement su jouer, pour les entreprises du secteur du BTP, le rôle d'accélérateur dans la conduite du changement.

Encore un petit effort, Monsieur le législateur

Aujourd'hui, il convient de pousser plus loin les qualités concurrentielles du développement durable et de le rendre rentable. Pour cela, certains verrous doivent encore être levés. L'adaptation de codes réglementaires, tels le code de l'urbanisme ou le code des marchés publics, en sera là aussi une étape décisive, afin que le développement durable puisse devenir au quotidien un critère à part entière dans l'attribution des marchés.





Biodiversité

Séminaire dév.

durable Groupe

Edition du pack

Biodiversité

Un avenir ouvert

La société semble mûre pour cette nouvelle étape: l'opinion publique est sensibilisée; l'État se veut exemplaire; les collectivités locales sont presque toutes engagées dans des agendas de développement durable; le secteur privé veut anticiper les changements et être à la pointe des attentes de ses parties prenantes.

A cet égard, l'important chantier de la «ville durable» constitue, en ce début de décennie, à la fois un défi et un test de notre capacité à comprendre et à répondre aux besoins de notre société en pleine mutation, auxquels s'ajoutent les conséquences possibles du changement climatique sur nos métiers.

Approche globale et transversale de la ville comme écosystème, écoute et dialogue entre les différents acteurs et opérateurs de la ville, intégration des apports des sciences humaines, politiques et sociales dans les approches techniques de l'objet ville : autant d'impératifs qui constituent, loin des défis technologiques que le secteur du BTP connaît bien et a appris à maîtriser, les clés de l'adaptation de nos métiers à un monde plus désirable.



Enjeux

Une reprise

encore fragile

Si l'année 2009 a marqué un pic de la crise au niveau mondial, 2010 a laissé espérer un début de reprise, encouragée par les politiques de relance mises en place par certains pays développés.

Après deux années particulièrement moroses pour certains corps d'état et un premier semestre 2010 en demi-teinte, le secteur du bâtiment connaît depuis la mi-2010 une stabilisation de son activité.

Concernant le secteur du bâtiment en général, le contexte concurrentiel de 2010 a été marqué par deux indicateurs en baisse: les carnets de commandes et le niveau sous-évalué des prix, avec quelques disparités sur le territoire hexagonal.

Si le marché du neuf résidentiel a été rapidement impacté par la crise, le marché de l'immobilier d'entreprise a conservé un niveau équivalent à 2009 grâce, entre autres, aux effets positifs du Grenelle de l'environnement. En effet, la future réglementation thermique 2012 entrera en vigueur en 2013 dans le résidentiel, et dès novembre 2011 dans le tertiaire et le logement social. Elle peut donc se trouver intégrée dès aujourd'hui dans les stratégies de croissance des acteurs de la filière, soucieux de la valorisation économique à terme de leur immobilier tertiaire et de leur image.

Les objectifs conjoints d'économies d'énergie et de maîtrise des émissions de CO_2 dans le bâtiment auraient également dû contribuer à soutenir le marché de la rénovation, d'autant que celui-ci constitue le vivier principal de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat, avec près de 65 % des unités de logement construites en France avant la première réglementation thermique de 1974. Cependant, la question du financement, plus particulièrement en termes d'offres de produits bancaires adaptés (coût global), continue de peser sur de nombreuses opérations de rénovation.

La fin de l'année 2010 semble marquée par le retour à une dynamique positive, loin cependant d'être homogène dans tout le secteur du bâtiment.

Pour les travaux publics, l'année 2010 se sera révélée difficile dans un contexte de faible niveau de prix et, par conséquent, de forte érosion des marges.

L'année aura également été marquée par l'impact des mouvements de grèves qui ont frappé les circuits d'approvisionnement en produits pétroliers, engendrant notamment des ruptures sporadiques assez perturbantes dans la fourniture de bitume.

Les travaux publics ont enfin eu à subir les effets d'épisodes météorologiques particulièrement rigoureux et qui ont impacté l'activité des chantiers.

Les investissements des collectivités locales, en milieu de cycle électoral, restent mesurés. Le secteur était, fin 2010, dans l'attente d'une relance plus soutenue des investissements des grands opérateurs et des acteurs privés.



Enjeux

Eiffage adapte

ses savoir-faire

Malgré un contexte 2010 morne, Eiffage continue à diversifier ses savoir-faire et réorganise certains secteurs clés.

Le métal

Les effectifs France de la branche Eiffel sont passés de moins de 1000 collaborateurs en 2008 à 4365 à fin 2010 :

- en 2008, les 11 filiales de génie mécanique de Forclum ont rejoint la branche Métal, soit près de 2500 collaborateurs de Camom, Forclumeca, Cac Dégremont, Samia, Somis, Sed, Barep, Métareg Atlantique, Métareg Aquitaine, CE 2i;
- ■en 2009, les 400 salariés de Sermig, ETCM, Ger2i, Eiffel Industrie Marine, Potiron sont venus renforcer la branche;
- en 2010, deux nouvelles croissances externes: Laubeuf et Société méridionale de construction mécanique; et trois ouvertures d'établissements -deux au Maroc et un en Côte-d'Ivoire- ont été concrétisées.

L'énergie

Les filiales Forclim et Crystal, et les départements Génie thermique de Forclum fusionnent pour créer, dans chaque région, une nouvelle identité, Eiffage Thermie, regroupant toutes les activités de génie climatique. Elle intègre le top 3 des entreprises de génie thermique français. Opérationnelles au 1er janvier 2011, toutes les filiales Eiffage Thermie ont obtenu, en une seule commission, 158 qualifications Qualibat (une première en la matière) leur permettant de répondre aux appels d'offres dès le 3 janvier 2011.

L'industrie

Clemessy renforce ses savoir-faire avec l'acquisition de deux nouvelles structures belges: Hyline et ProcAT NV.

Hyline, spécialisée en installation de réseaux de distribution d'utilités propres (eaux purifiées, eaux PPI, vapeur pure, gaz purs) dans l'industrie pharmaceutique et leader dans son domaine en Belgique, emploie 54 personnes et a réalisé 9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009. Elle permet à Clemessy de développer son offre «Tuyauterie propre» et de proposer une prestation d'ensemblier des réseaux de distribution des utilités propres en y intégrant la tuyauterie, l'instrumentation et l'automatisme.

ProcAT NV est spécialisée dans l'automatisation industrielle des processus et notamment dans le domaine des liquides (agroalimentaire, pharmaceutique, biotechnologique). L'entreprise intervient aussi dans le domaine des transports ferroviaires, avec une expertise de pointe en traçabilité (RFID grande vitesse). Dans le cadre de ses activités, elle



couvre les applications PLC, PC et SCADA, du niveau terrain au niveau MES (Manufacturing execution system). Son savoir-faire concerne également le Tracking & Tracing en brasserie (Brew Trace), les applications avec lecture de codes à barres, les solutions RFID, l'intégration des équipements de processus et les concepts de «dosage en ligne». ProcAT NV est certifiée «Siemens Solution Partner» et est intégratrice, entre autres, des applications Wonderware et Rockwell automation (Allen Bradley).

La construction

Face aux enjeux de la rénovation des bâtiments anciens au regard du Grenelle de l'environnement, Eiffage Construction Midi-Pyrénées a créé Renovalis, une offre de solutions de rénovation et de valorisation profitables qui s'appuie sur les savoir-faire du Groupe. Renovalis assure la gestion globale du projet, depuis le diagnostic jusqu'à l'accompagnement des utilisateurs, pour un meilleur usage du bâtiment, «pour que l'ancien devienne une valeur durable ».

Les travaux publics

Dans le secteur ferroviaire, Eiffage Travaux Publics a renforcé ses compétences début 2010 par le rachat d'Heitkamp Rail, rebaptisée Eiffage Rail Deutschland. Wittfeld en Allemagne, Eiffage Rail en France et Eiffage Rail Deutschland constituent désormais un pôle Construction ferroviaire complet qui intervient jusqu'en Asie, Chine et Taïwan, sur des missions d'ingénierie.

En France, le pôle participe d'ores et déjà aux travaux du tramway de Dijon, au programme de renouvellement de voies en Midi-Pyrénées, au prolongement de la LGV Est, et sera un point fort du chantier de la future Ligne Grande Vitesse Bretagne-Pays de Loire dont Eiffage a été désigné attributaire pressenti le 18 janvier 2011 par RFF.

Organisation et objectifs

de la stratégie de développement durable du Groupe

Le plan d'actions développement durable : un programme qui répond aux attentes des parties prenantes

Les directions du développement durable des branches et du Groupe ont élaboré le plan d'actions de développement durable d'Eiffage (PADD) en intégrant les recommandations des parties prenantes:

- l'agence de notation BMJ Ratings, chargée de la notation sollicitée du Groupe ayant conduit à l'attribution de la note AAA + en mars 2010 ;
- le panel de parties prenantes réunies sous l'égide du Comité 21 à l'occasion de la démarche de concertation en mars 2010;
- le Conseil scientifique du développement durable d'Eiffage, composé de hautes personnalités indépendantes et qualifiées, réunies autour du P-DG le 15 octobre 2010 (la composition et les attributions du Conseil scientifique sont décrites dans le cahier «Éthique & Engagements», disponible sur le site www.eiffage.com).

Des objectifs opérationnels prépondérants

Le PADD s'articule autour de quatre objectifs majeurs, portés par les quatre pôles d'organisation de la Direction du développement durable du Groupe.

- Ainsi, les réponses aux appels d'offres, tout particulièrement en PPP ou concessions, constituent un important facteur de progrès en termes de prise en compte des enjeux du développement durable, notamment ceux liés à la réduction des émissions de CO₃ et à la préservation de la biodiversité, que ce soit en phase conception-construction ou en phase exploitation. Le pôle «Appels d'offres stratégiques» traite les réponses relatives aux grandes infrastructures linéaires (contournements routiers, autoroutes, lignes à grande vitesse) ou aux grands équipements tels que le plan Campus, les établissements hospitaliers ou sportifs.
- Le pôle «Déploiement du développement durable dans les cœurs de métiers » démultiplie les actions de la Direction du développement durable et des branches vers toutes les entreprises du Groupe: innovations et savoir-faire, veille et connaissances réglementaires environnementales, outils d'aide au management du développement durable, gestion de l'environnement...

- Le pôle «Anticipation des conséquences du changement climatique» associe les enjeux liés au développement de savoir-faire et de technologies zéro carbone ou basées sur le recours exclusif aux énergies renouvelables, avec les objectifs liés à la «ville durable» dans le respect d'une approche systémique (référentiel Haute Qualité de Vie®, mobilités durables, renouvellement urbain associant le neuf et l'existant, bâtiments à énergie positive). Ce pôle est en particulier responsable de l'animation et du pilotage du laboratoire de prospective en développement urbain durable «Phosphore».
- Enfin, le pôle «Corporate» coordonne la politique développement durable du Groupe et organise le suivi et le reporting des actions inscrites dans le PADD. Il pilote également les relations avec les parties prenantes (associations, partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, agences de notation extra-financière...) et organise la démarche de concertation sous l'égide du Comité 21.

Un réseau bien en place

La Direction du développement durable s'appuie sur un réseau développement durable comprenant :

- deux représentants développement durable par branche,
- ■un représentant de la coordination des achats
- un représentant des ressources humaines Groupe. Le réseau développement durable ainsi établi se démultiplie via les différents réseaux de branches: réseau environnement, réseau ressources humaines, réseau achats... Il se réunit quatre fois par an.



Les objectifs de développement durable

Déployer le développement durable dans les cœurs de métier

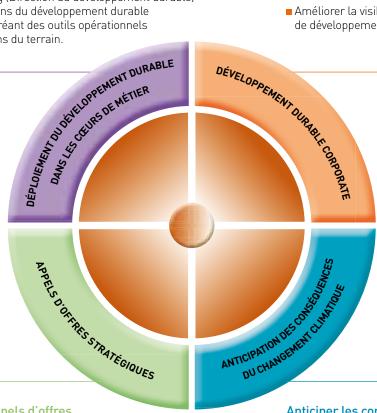
Objectifs:

- Mutualiser les tâches relatives à la veille réglementaire environnement et développement durable.
- Démultiplier les innovations de développement durable initiées à la holding (Direction du développement durable) et avec les Directions du développement durable des branches en créant des outils opérationnels adaptés aux besoins du terrain.

Gérer le « développement durable Corporate»

Objectifs:

- Accroître les performances d'Eiffage dans l'exercice des missions classiques d'une Direction du développement durable d'entreprise cotée.
- Améliorer la visibilité de la stratégie de développement durable du Groupe.



Contribuer aux appels d'offres stratégiques

Objectifs:

- Assister les branches et les directions régionales, via une force d'intervention rapide apte à incrémenter le référentiel Haute Qualité de Vie® d'Eiffage, dans les réponses aux appels d'offres.
- Créer une task force environnementale sur des sujets nouveaux : biodiversité, bilan carbone® de linéaire, acoustique...

Anticiper les conséquences du changement climatique

Objectifs:

- Préparer le Groupe à anticiper les conséquences du changement climatique dans l'exercice de ses métiers, tant en termes stratégiques qu'en termes d'innovation et de R&D.
- Œuvrer au sein des cercles les plus avancés sur le sujet.

		Développement durable «corporate»	Appels d'offres stratégiques	Déploiement du développement durable dans les cœurs de métier	Anticipation des conséquences du changement climatique
Carbone	Réduction empreinte carbone des activi- tés du Groupe				
	Efficience énergétique neuf et rénovation / ENR			•	•
	Actions transversales Exemple : réponse Carbon Disclosure Project				
Biodiversité	Diffusion de la politique biodiversité du Groupe	•			
	Formation / Sensibilisation des collaborateurs	•		•	
	Chaire « Biodiversité, environnement et grandes infrastructures » Eiffage / Paris I Panthéon-Sorbonne				•
	Stimulation de la recherche et de la formation	•		•	
	Participation à des initiatives nationales / internationales Exemple : Countdown 2010 avec l'UICN				
	Renforcement de la communication sur la biodiversité	•	•	•	
Autres impacts environnementaux	Renforcement des compétences du Groupe en gestion eau / déchets	•			•
	Élaboration de la charte Eau d'Eiffage				
Transversal Carbone + Biodiversité + Autres impacts	Task Force Environnement Task Force HOVie®		•		
Innovation	Stimulation de l'innovation en interne (Trophées de l'innovation - Projets Pilotes)		•	-	•
	Laboratoire de prospective en développe- ment urbain durable Phosphore				
Sociétal	Développement de la culture de la concertation	•		•	
	Établissement de relations avec des parties prenantes stratégiques	•			•
Transversal général	Conformité réglementaire / Audits	•			
	Communication interne et externe				
Ressources Humaines	Plan d'actions diversité et égalité des chances				•
Achats	Élaboration d'une politique d'achats responsables			-	
	Contractualisation avec les fournisseurs et sous-traitants		•	-	
	Évaluation fournisseurs				

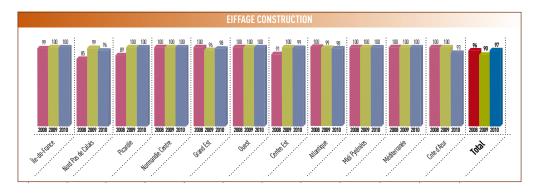


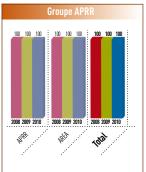
Politique et Organisation

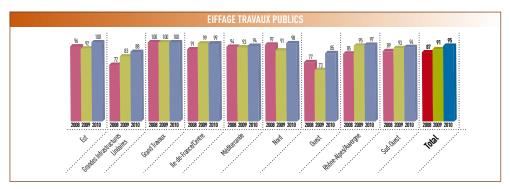
s certifications

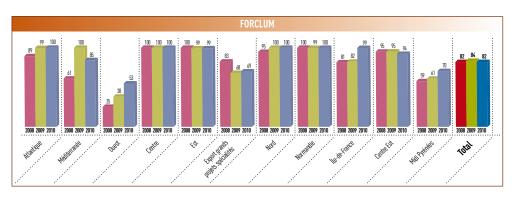
La mise en œuvre, dans les entreprises, des démarches de certification Qualité, Sécurité et Environnement est un objectif partagé par toutes les branches du Groupe. Ci-après, l'évolution des certifications sur les trois dernières années, exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires. A noter : la baisse de certains pourcentages n'est pas consécutive à des pertes de certifications, mais à l'intégration, au titre de la croissance externe, d'entreprises non certifiées.

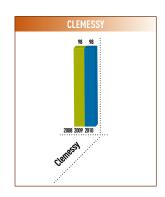
Certification Qualité ISO 9001

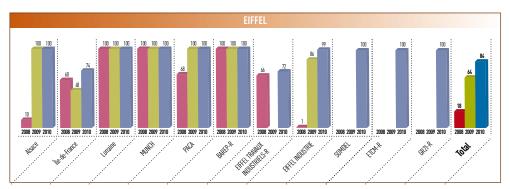




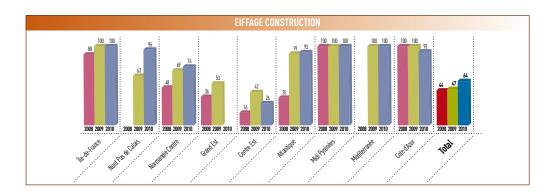


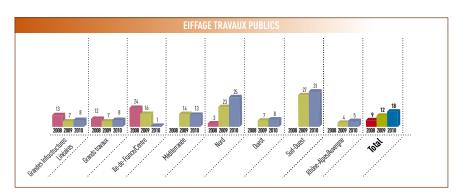


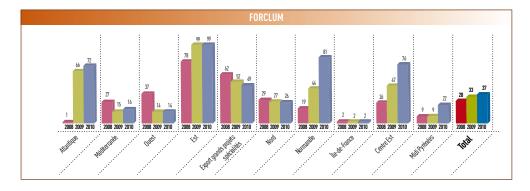


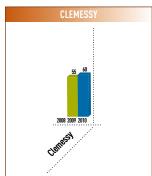


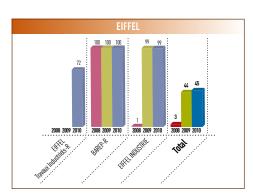
Certification Sécurité (OHSAS 18001, MASE, UIC...)





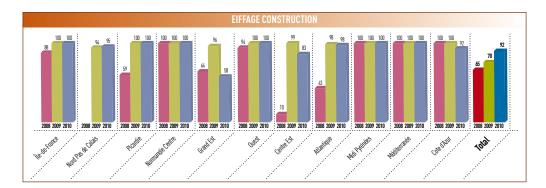




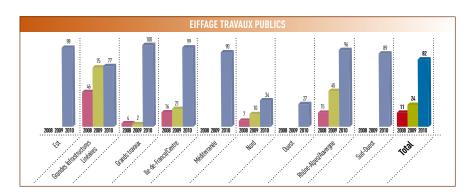


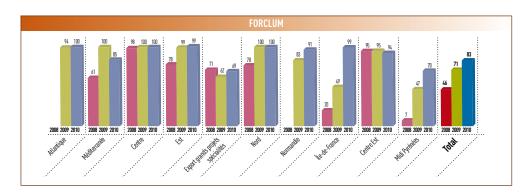


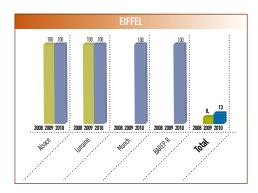
Certification Environnement ISO 14001











Politique et Organisation

Capitaliser

les expériences

Partager les connaissances et les expériences pour mieux avancer, cette dynamique de progrès s'ancre de plus en plus dans les habitudes du Groupe et les initiatives se multiplient. Les divers réseaux mis en place dans les branches et en interbranches contribuent, pour leur part, à la diffusion de l'information à travers le Groupe. Les branches mettent également en place des solutions, parfois originales, de démultiplication des informations et des pratiques.

Eiffage

Le pack biodiversité, fruit de l'expérience de chacun

Le pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité, destiné aux responsables environnement et aux directeurs d'entreprises et d'exploitation (cf. p. 133), intègre les connaissances actuelles des branches en matière de préservation de la biodiversité dans l'exercice de leurs activités, ainsi qu'une expertise de la Direction du développement durable. Il est destiné à être régulièrement enrichi des retours d'expérience des branches qui sont ainsi mis à la disposition du plus grand nombre.

Eiffage Construction

Du référentiel Métiers au CV Compétences

Eiffage Construction a initié, en 2006, la rédaction d'un référentiel Métiers afin de structurer une démarche de gestion des carrières s'inscrivant dans le cadre de l'accord GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Pour l'élaborer, la branche a adopté un mode de fonctionnement participatif, nourri d'échanges continus entre la Direction et le terrain. De nombreuses fiches «emploi type» ont été créées en 2010. Une méthode comparable a été employée pour définir les compétences clés d'un premier métier, celui d'ingénieur études de prix, dans le cadre d'un pré-diagnostic sur l'opportunité de déployer le CV Compétences de l'Apec. Ce service permet aux entreprises de centrer leurs recrutements sur les compétences plutôt que sur la durée de l'expérience ou les diplômes.

Clemessy

Une base de données pour capitaliser

Gérée par l'équipe de la Direction technique de Clemessy, la base de données Teknos est accessible sur l'intranet. Elle s'enrichit en continu de documents à caractère technique, utilisables pour la formation du personnel de production ou lors des phases de production des commandes (préparation, réalisation, contrôle et réception). Elle contient des instructions de travail (modes opératoires), des fiches produits, des manuels et des guides, des fiches de mise en œuvre, des supports de formation, ainsi que des outils et des documents issus du retour d'expérience. Les fiches Innovations mettent en lumière des solutions novatrices mises en œuvre par les différentes entités de Clemessy. La rubrique «News» attire l'attention sur les nouveaux documents enregistrés dans la base de données.

Eiffel

Diffusion et transfert de technologie

Le transfert de technologie entre les entreprises de la branche a été encouragé par la sous-traitance interne et le prêt de personnel entre entités, largement utilisés lors de la dernière crise. Cette dynamique a été facilitée par la large diffusion du «Guide de sous-traitance interne», mis à jour au fur et à mesure des croissances externes de la branche. Ainsi, Eiffel Ibérica s'est diversifiée en charpente métallique pour répondre aux exigences du Stade de Lille, et des entités d'Eiffel Industrie ont répondu à des demandes d'Eiffel Construction Métallique dans le cadre du marché de la porte de l'écluse Joubert.





Remorquage depuis Rotterdam jusqu'à St-Nazaire (après un parcours sur barge de l'usine de Lauterbourg à l'embouchure du Rhin) de la porte de la forme-écluse Louis Joubert (longueur : 52 m – hauteur : 16 m – largeur : 9 m – masse : 1 000 t)

Eiffage Travaux Publics

Des retours d'expérience (REX) pour tous

Eiffage Travaux Publics diffuse de nombreux REX, et ce dans plusieurs domaines:

- Diffusion de 11 fiches « REX prévention » au cours de l'année 2010, portant sur des initiatives reproductibles ayant abouti à un résultat satisfaisant : l'organisation de secours, la formation des conducteurs d'engins, les radars de chantier, les ralentisseurs de chaussée. 15 «Flash Accident - Incident» ont également été émis.
- ■Les dossiers du Challenge Biodiversité ont été «traduits» en fiches de retour d'expérience synthétiques, mises à disposition sur l'espace collaboratif développement durable de la branche.
- Une journée de retour d'expérience «Sites et sols pollués - Chantiers» a été organisée le 11 mars 2010, incluant pour la première fois dans ce type de manifestation, plusieurs composantes européennes de la branche.

Forclum

Une organisation au service des régions

Forclum dispose d'un documentaire environnement et prévention riche et régulièrement mis à jour, à disposition sur l'intranet de la branche: Guide Environnement, Guide Prévention Sécurité... Des «Flash Accident – Incident» sont utilisés par les deux métiers. La Direction qualité environnement prend en charge certaines problématiques communes aux régions, en réalisant des études et des modes opératoires complets, basés sur l'expérience de chacun, qu'elle intègre et qu'elle complète par une expertise branche ou externe si nécessaire. Leur mise à jour prend en compte, entre autres, le retour d'expérience des régions.



Sur le terrain

Des bornes pour communiquer

Pour pallier le fait que tous les collaborateurs n'ont pas accès à l'intranet, Clemessy a mis en place des bornes de communication interne. Il en existe une cinquantaine, réparties sur les différentes implantations et installées dans des lieux conviviaux, par exemple, près des machines à café ou des lieux de passage. De nouveaux articles paraissent chaque semaine, rapportant des informations sur la vie de l'entreprise: réussites commerciales, salons professionnels, chiffres clés, messages de la Direction générale...



Achats responsables

Achats responsables

une nouvelle politique Groupe

Avec un volume de 6,2 milliards d'euros en 2010, les achats représentent plus de 46 % du chiffre d'affaires d'Eiffage. Le Groupe travaille régulièrement avec plusieurs milliers de fournisseurs et de sous-traitants, dont plus de 650 sous contratscadres. La préservation et la croissance de ce «capital fournisseurs» sont une préoccupation centrale et un axe à part entière de la politique de développement durable.

En 2009, la Coordination achats avait élaboré un code de conduite des acheteurs. Cette volonté d'améliorer les pratiques s'est poursuivie en 2010 avec la publication de la «Politique achats responsables Eiffage», qui encadre désormais l'établissement des stratégies achats des six branches. 2010 a vu également l'élaboration d'indicateurs de la maturité des pratiques achats et la nomination d'un délégué aux achats responsables, chargé de piloter le déploiement de la politique. Chaque branche s'est mobilisée pour mettre en œuvre une déclinaison adaptée de la politique, en traduction de son métier et de ses priorités d'actions.

Des fournisseurs et sous-traitants engagés

Le Groupe souhaite privilégier les fournisseurs et sous-traitants qui partagent ses préoccupations environnementales et sociétales, et en particulier ceux qui agissent pour réduire leur empreinte écologique et sauvegarder la biodiversité, ou qui prennent en compte l'insertion et le handicap. Fin 2009 et courant 2010, un système d'évaluation RSE des fournisseurs a été déployé, par phase, dans toutes les branches. En décembre 2010, 200 fournisseurs stratégiques représentant plus de 160 millions d'euros de dépenses avaient été évalués dans ce cadre. L'évaluation ne se limite pas aux frontières de l'Hexagone. Ainsi, un fournisseur a été audité en Tunisie, préalablement à la contractualisation visant la confection de vêtements de travail équipant les collaborateurs Eiffel.



Sur le terrain

Engagement partagé

Eiffage prend part aux travaux du groupe de travail Afnor «Achats responsables» conduits sur 2010/2011. Par ailleurs, des collaborateurs des Directions achats des branches participent à des groupes de travail et de réflexions sur le développement des achats responsables (Association CESA Achats et Supply Chain - HEC Paris).

L'évaluation RSE est désormais un prérequis pour engager des relations à long terme avec le Groupe. Eiffage diffuse un «Guide de la relation fournisseurs» expliquant les objectifs, les engagements et les attentes de la Coordination achats. Parallèlement, il s'engage à accompagner les fournisseurs - notamment les PME - qui le souhaitent, dans l'amélioration de leurs pratiques. Une clause spécifique «développement durable» est incluse dans les contrats types. Elle rappelle qu'Eiffage adhère au Global Compact et attend de ses fournisseurs qu'ils en respectent les principes: bannissement de toute forme de travail illégal, refus d'employer des enfants, lutte contre la corruption et protection des droits de l'Homme. Cette clause encourage également les initiatives visant à une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement, au-delà des seules normes sectorielles. Il est demandé au fournisseur de faire la preuve de son soutien au développement de technologies et produits préservant l'environnement. Dans certains domaines d'activités, ces dispositions peuvent être détaillées. Ainsi, Forclum interroge ses fournisseurs de panneaux photovoltaïques sur leur adhésion à PVCycle (association créée en 2007 se donnant pour mission de créer une filière de collecte et de recyclage volontaire des modules en fin de vie des panneaux photovoltaiques).

Un choix qui fait place aux PME et acteurs locaux

Le référencement et l'attribution des marchés se font en prenant en compte les savoir-faire et les forces vives locales et régionales (PME, agences locales de fournisseurs nationaux...). Eiffage privilégie les relations sur le long terme avec ses fournisseurs et minimise les expositions à des situations de dépendances financières et techniques.

Notons une action remarquable d'Eiffage Travaux Publics qui a soutenu une PME en redressement judiciaire, grâce à la mise en place d'un accord lui permettant de maintenir un niveau de chiffre d'affaires acceptable pour ses partenaires financiers.





Agora, l'intranet Métier Achats.

Des achats porteurs de sens social

Eiffage agit pour l'emploi des personnes handicapées et pour l'insertion, au niveau de ses ressources internes mais également au niveau des intérimaires. Ainsi, depuis 2009, les contrats signés avec les entreprises de travail temporaire (ETT) mettent l'accent sur la capacité des sociétés d'intérim à accompagner le Groupe dans le développement de l'emploi de travailleurs handicapés: une clause établit des objectifs à atteindre dans le cadre d'un plan de progrès pluriannuel, et des binômes responsable/ travailleur handicapé (Eiffage/ETT) sont instaurés au niveau régional.

Les achats trouvent naturellement leur place aux côtés des équipes ressources humaines, qualité et prévention dans le challenge vers une meilleure insertion des travailleurs handicapés. Outre la participation active de la fonction dans le comité de pilotage et le comité de suivi, c'est sur le terrain que les acheteurs apportent leur valeur ajoutée.

Des actions concrètes sont déjà en place sur des sujets variés tels que le nettoyage des vêtements de travail, l'entretien des espaces verts ou la sous-

traitance métier telle le câblage d'armoires électriques. Une famille «secteur adapté et protégé» a été créée sur Agora, l'intranet Métier Achats, pour informer et partager les expériences relatives aux sous-traitances auxquelles les différents établissements ont recours

Des acteurs responsabilisés et formés

L'ambition d'Eiffage en termes de développement durable nécessite une appropriation des enjeux par les acheteurs et leur déclinaison à toutes les étapes du processus. Dans cette optique, un cursus de formation en deux sessions (utilisation de l'outil Fournisseur, techniques achats appliquées aux achats responsables) a été lancé par la Coordination achats et mis en œuvre par les Directions achats des branches. En 2010, un tiers des acheteurs l'ont suivi, et le plan de formation se poursuit sur 2011. Certaines branches déploient par ailleurs des initiatives dédiées aux nouveaux entrants des services achats. Ainsi, chez Eiffage Construction, une journée à la Direction des achats est prévue au cours du processus d'intégration, pour présenter les outils, les familles achats et les pratiques durables.



Sur le terrain

Initiatives internes

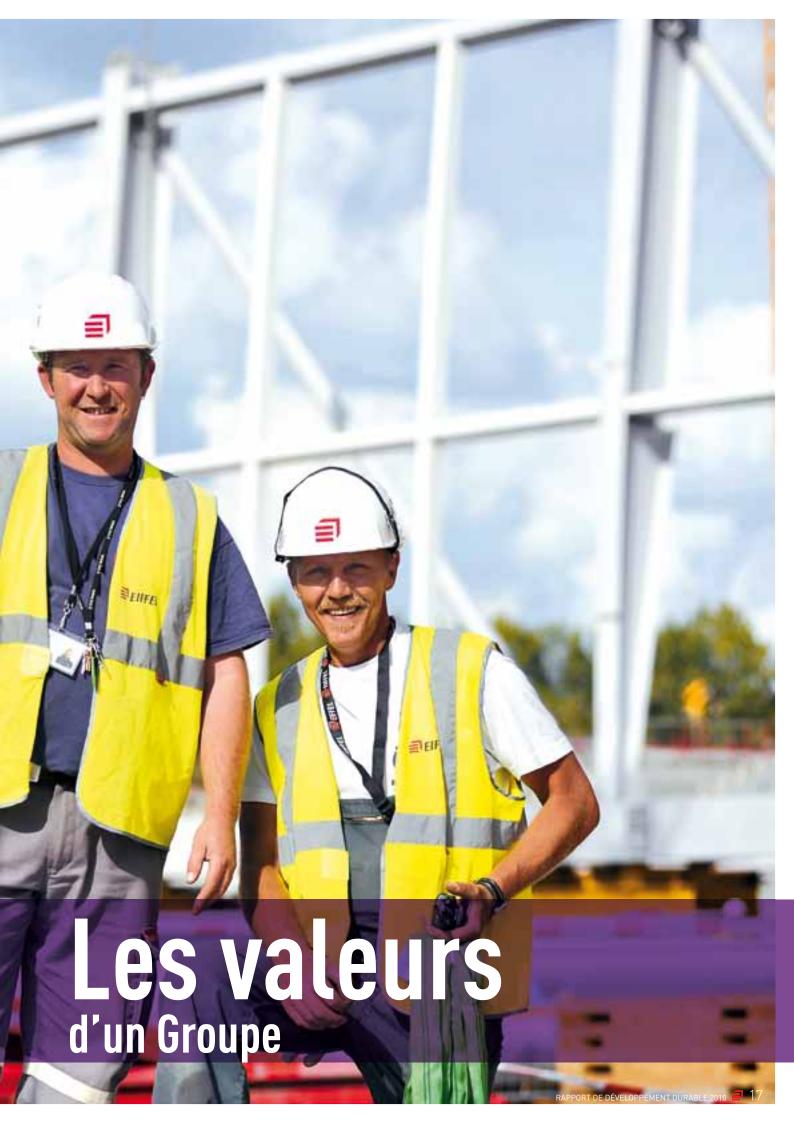
La durée d'utilisation des ordinateurs passe de trois à quatre ans, réduisant les coûts et les déchets.

Les imprimantes laser sont dotées de cartouches remanufacturées, moins chères et synonymes d'économies de CO₂.

Les fontaines à eau pourraient être prochainement remplacées par des fontaines réseau (-40 % d'émissions de CO₂).

À noter également, le lancement d'une démarche Green IT chez APRR pour minimiser l'impact environnemental des technologies informatiques. Le plan d'actions porte notamment sur le cycle de vie du matériel, de l'achat jusqu'à la gestion de la fin de vie.





Valeurs

Des valeurs

fortes et pérennes

Depuis 1991, la Charte des valeurs et finalités d'Eiffage constitue un socle commun et fédérateur, connu de l'ensemble du corps social du Groupe.

> Réaffirmées et redéfinies il y a trois ans, les valeurs exprimées incarnent le fondement des engagements pris par Eiffage vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes.

> La réunion de concertation du 25 mars 2010, organisée entre le Groupe et ses parties prenantes externes dans le cadre du Comité 21 (cf. p. 56), a exposé la nécessité d'une meilleure communication externe des actions que réalise Eiffage en matière d'éthique, et notamment de prévention de la corruption. Afin de rendre plus lisible la politique Groupe dans ces domaines, la Direction du dévelop

pement durable a réalisé un cahier «Éthique & Engagements», rassemblant en un seul document tous les éléments constitutifs de la démarche déontologique d'Eiffage. Ce document, porteur des valeurs et garant des droits et devoirs de chacun, est désormais disponible sur les sites intranet et Internet du Groupe.

Une Charte Eau viendra compléter ces engagements courant 2011. Elle sera, comme la Charte Biodiversité, largement diffusée en interne et en externe, et publiée sur les sites intranet et Internet.

Sommaire du Cahier « Éthique & Engagements »

- Charte des valeurs et finalités d'Eiffage
- Respect de la concurrence et prévention
- des fraudes
 Respect des règles (concurrence délit d'initié)
 Prévention des conflits d'intérêts (liens avec une tierce partie politique de sponsoring activités publiques des collaborateurs)
- Prévention de la corruption (rétributions cadeaux)

- Respect des personnes
 Santé et sécurité
 Prévention de la discrimination
 Non-recours à la délocalisation
- Respect des fournisseurs
 Code de conduite des achats
 Référencement des fournisseurs
- Respect de l'environnementPolitique

- **■** Engagements internationaux





Actionnariat salarié

1990-2010, 20 ans

de confiance partagée

Depuis vingt ans, l'actionnariat salarié constitue le socle de l'histoire commune entre le Groupe et ses salariés. Le fort engagement de ces derniers dans la Sicavas fait d'Eiffage une entreprise à part parmi les sociétés cotées du SBF 120.

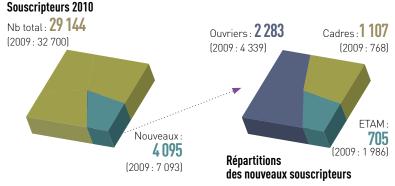
> Du 29 mars au 12 avril 2010, les salariés du Groupe - à l'exception de ceux de Clemessy - ont été invités à souscrire, comme chaque année, à des actions de la Sicav d'actionnariat salarié (Sicavas) Eiffage 2000.

L'investissement était facilité par :

- un abondement de 25 % sur la participation investie;
- ■un abondement de 50 % sur tous les autres apports: transfert d'intéressement, versement personnel, réinvestissement d'actions disponibles;
- la possibilité de l'étaler par versements sur 12 mois, en bénéficiant toujours de l'abondement à 50 %.

L'actionnariat salarié 2010

Malgré une année économique difficile, les résultats ont été au rendez-vous: 141 millions d'euros ont été collectés auprès de 29 000 salariés, soit 55 % des effectifs concernés (61 % en 2010). Eiffage 2000 a ainsi accru sa participation au capital d'Eiffage de 20 % à 22 %.





Un sondage pour les 20 ans

Par branche d'activité

En millions d'euros	2010	2009	2008
APRR	15	17	20
Eiffage Construction	46	53	64
Eiffage Travaux Publics	39	48	53
Eiffel	6	7	4
Forclum	33	43	53
Sièges	2	2	2
Total	141	170	196

Par source de financement

En millions d'euros	2010	2009	2008
Apports personnels	12	8	18
Prêts entreprise	-	-	4
Plan 12	10	9	11
Intéressement	31	38	40
Participation	21	21	58
Prime exceptionnelle	-	22	-
Réinvestissement	24	20	20
Abondement	43	52	45
Total	141	170	196

Un guide « relooké » pour l'occasion

À l'occasion du 20e anniversaire de l'Actionnariat salarié, le «Guide du Salarié Actionnaire», diffusé à tous les salariés du Groupe, a bénéficié d'une mise en valeur particulière. Son objectif: rappeler les informations essentielles relatives à l'Actionnariat salarié et mettre à la portée de

tous quelques-uns de ses mécanismes financiers.



Sécurité

tous en action

La démarche de protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs appartient de longue date aux pratiques du Groupe. Eiffage consolide et enrichit au fil des ans une politique de prévention rigoureuse. qui s'articule autour de deux impératifs : l'obligation de sécurité et l'objectif zéro accident. Les axes d'amélioration continue communs sont déclinés dans les branches, par le biais de notes d'orientation, en un large panel d'actions de prévention adaptées à la spécificité des métiers.

Une politique d'amélioration toujours plus exigeante...

Zéro accident du travail, la cible n'a rien d'une utopie. En 2009, un tiers des établissements d'Eiffage Travaux Publics l'avait atteinte. Ce résultat a quidé le service Prévention de la branche dans l'élaboration de sa note d'orientation 2010: baisse du taux de fréquence, déploiement de la démarche «pistes d'actions prévention » élaborées à partir des réflexions des chefs de chantiers, séminaire prévention pour les équipes de direction...

Chez Eiffage Construction, les préventeurs rédigent chaque année leur plan d'action national. Leurs mises en œuvre successives ont induit, depuis plusieurs années, une amélioration des statistiques d'accidents du travail qui perdure cette année encore. La branche a désormais opté pour une intransigeante «tolérance zéro», attitude qui implique chaque salarié, quel que soit son niveau hiérarchique.

Dans son manuel QSE, Clemessy prône cette même intransigeance vis-à-vis du non-port des équipements de protection individuelle. Sa politique détaille tant l'évaluation des risques en général que la lutte contre certains risques spécifiques, comme le risque routier, l'alcoolisme ou les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants. Chaque entreprise est tenue de rédiger son plan d'action prévention annuel, issu de l'évaluation des risques.



Forclum, pour sa part, a déployé un plan de progrès prévention selon trois axes (organisation, management et technique) et la branche a optimisé son réseau prévention au travers de la démarche Qualivolta.

Eiffel s'est fixée un objectif ambitieux: l'obtention de la certification MASE pour toute la branche métal d'ici à 2011 (le label porte reconnaissance d'un management de la sécurité, basé sur une démarche d'amélioration continue).

	Taux de fréquence des accidents du travail			Taux de gravité annuel			Taux de gravité réglementaire		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
APRR	10,61	11,71	13,30	0,26	0,33	0,50	0,39	0,41	0,63
Clemessy	NC	12,54	15,11	NC	0,34	0,45	NC	0,48	0,65
Eiffage Construction	25,68	24,74	21,19	1,01	1,04	0,85	1,89	1,51	1,73
Eiffage Travaux Publics	23,68	19,76	23,76	0,73	0,65	0,75	1,32	1,24	1,40
Eiffel	12,42	11,94	12,63	0,46	0,49	0,37	0,93	1,28	0,40
Forclum	14,72	15,33	16,50	0,44	0,56	0,54	0,72	0,82	0,80





Sur le terrain

Des fourgons à visage humain

Bien qu'une baisse conséquente des accidents impliquant les personnels autoroutiers ait été constatée ces dernières années, l'objectif d'APRR est de mettre un terme aux situations à risque. Les missions des agents les exposent directement aux dangers de la circulation sur autoroute, les facteurs les plus accidentogènes étant le non-respect des distances de sécurité, la vitesse excessive et l'exposition lors du balisage de chantier.

Seize agents se sont donc portés volontaires pour incarner l'image du Groupe à travers une campagne de communication de grande envergure ayant pour but de mettre en exergue les femmes et les hommes qui interviennent pour la sécurité



des automobilistes. Leurs visages se sont retrouvés à l'arrière des 456 fourgons du Groupe, avec un slogan fort: «Respectez sa vie, il (ou elle) protège la vôtre». Les véhicules tiennent lieu de médias et garantissent une visibilité maximum de la campagne auprès du plus grand nombre d'automobilistes. Ils ont été recouverts à l'arrière d'un nouveau support micro-perforé spécialement étudié pour éviter l'encrassement et assurer ainsi une visibilité totale pour le conducteur.

Enfin, chez APRR, deuxième groupe autoroutier le moins accidentogène de l'Hexagone en ce qui concerne son personnel (objectif 2011: devenir le premier), la sécurité est une priorité stratégique. Année après année, la branche entretient une véritable culture de la sécurité. Le slogan «Tous producteurs de sécurité» a accompagné la vaste campagne prévention de la branche, initiée en juin 2010.

...mais dont les résultats 2010 n'ont pas totalement répondu aux attentes

En effet, malgré la poursuite ou l'amplification d'actions (engagées pour certaines depuis plusieurs années), ou la mise en place de nouvelles, l'année 2010 s'avère moins performante en termes de résultats chiffrés que l'année précédente.

La formation, vecteur de base de l'efficacité

Les formations Sécurité représentent 0,87 % du volume total des formations dans le Groupe et sont la composante majeure de l'action de prévention des accidents du travail et des pathologies professionnelles.

Toutes les grandes campagnes de formation des branches initiées en 2009 ont perduré, notamment :

- Les sessions « Effet domino » d'Eiffage Construction. Fin 2010, 9 000 collaborateurs avaient participé à l'une de ces rencontres, dont l'objectif est de sensibiliser chaque personne sur son rôle dans la prévention des accidents, en démontrant qu'il suffit de supprimer un seul des facteurs de risque pour interrompre la chaîne de dysfonctionnements qui provoquera l'accident.
- Chez Forclum, au travers des formations «management de la prévention», ce sont 235 directeurs (ou responsables) et 800 encadrants de chantiers

(chefs de chantiers, chefs d'équipes... qui ont été formés. Les formations « Réussir son chantier sans accident», destinées aux responsables de travaux, ont également été reconduites.

■ Sept Sessions « Rencontres direction travaux PPPP 1 000 » d'Eiffage Travaux Publics ont été effectuées (contre six en 2009). Prévoir, Préparer, Protéger, Prévenir, sont les thèmes de réflexion proposés à près de 1 000 directeurs, ingénieurs et conducteurs de travaux au cours de ces événements. Par session de 80 participants, le séminaire interactif leur propose de réfléchir ensemble à la sécurité, à leur façon d'aborder et d'impliquer leurs équipes, et également de repenser leur place dans l'application de la prévention.

Eiffage Travaux Publics dispose d'un processus complet de formation à la sécurité, en trois étapes: formation métier (module prévention sécurité, formations GPS et StandART Prévention, formation à



Sur le terrain

Des efforts récompensés

La filiale Champagne Ardenne d'Eiffage Travaux Publics a reçu le prix «Management de la sécurité et formation» du concours Prévention/Sécurité 2010 de l'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF), pour sa démarche de management de la sécurité fondée sur un dispositif très complet de formation. Les axes retenus portent sur l'accueil des nouveaux embauchés, la mise en place de SMS, l'implication de l'encadrement, la création d'outils multimédias spécifiques et l'instauration de rencontres prévention régulières et de sessions de formation.



l'exercice de la délégation de pouvoir, formations SMS), formation activité (travaux, méthodes, CACES, habilitations...) et instruction site de production (accueil, PPSPS, fiche d'analyse de risque...).

Clemessy par le biais de son Institut des Métiers, a désormais intégré un volet sécurité à toutes ses formations techniques.

En sus de ces éléments organisés au niveau des Directions de branches, les entreprises déploient, à leur niveau, de multiples procédés pour former et sensibiliser leurs collaborateurs: message prévention quotidien relatif aux activités de la journée sur les fiches d'ordonnancement des agents viabilité du district de l'Aube chez APRR, réunion de sensibilisation des salariés organisée en collaboration avec la cellule «prévention» de la gendarmerie (débat et inspection du parc véhicule) chez Forclum Porte d'Auvergne.

Pathologies professionnelles: des mesures de prévention ciblées

Lors des rencontres prévention de l'année 2008, les chefs de chantier d'Eiffage Travaux Publics avaient formalisé plusieurs pistes d'amélioration. Mises en œuvre en 2010, ces améliorations ciblent notamment les manutentions, les déplacements, ou encore l'exposition au bruit, avec notamment comme effet, pour ce dernier point, l'équipement de tout le personnel en protections auditives personnalisées.

APRR s'est elle aussi concentrée sur la problématique bruit et a fait tester, par 50 collaborateurs auvergnats, des bouchons d'oreilles conçus sur mesure. Les équipes de viabilité et d'atelier de la Direction régionale de Paris en ont ensuite été dotées et sensibilisées aux effets destructeurs du bruit.



Sur le terrain

3 actions phares

«Tous MASE». Chez Eiffel, l'engagement «Tous MASE» pris fin 2009 a été le fil conducteur d'actions exemplaires menées en 2010 dans toute la branche. L'expérience sécurité acquise par l'activité de maintenance industrielle (notamment chez Eiffel Industrie et BAREP) a été étendue à toute la branche, grâce au déploiement de nombreuses mesures: présentation du système de management de la sécurité au «Top management» de la branche, mise en place d'un comité de suivi du déploiement, implication des sachants en faveur des novices du référentiel MASE, réunions de partage et d'échanges, audits croisés et formation des auditeurs des nouvelles entités.

Un outil pédagogique pour un message commun. La sécurité de chacun est l'affaire de tous». Ce leitmotiv a quidé nombre d'actions de prévention menées par APRR. Son slogan, «Tous producteurs de sécurité», a donné le ton: l'attention accrue de chaque collaborateur peut contribuer à éviter un accident à l'un de ses collègues. Chaque affiche (une par trimestre), diffusée sur tous les lieux de travail, traite une thématique opérationnelle applicable partout. Chacune d'elles est complétée par un guide d'accompagnement de quatre pages destiné au personnel encadrant, qui lui permet de relayer le message au niveau de son équipe et lui offre une opportunité de nouer un dialogue constructif sur le thème de la sécurité. Le document fait état des accidents se rapportant au risque traité par l'affiche, et précise les bonnes pratiques.

Un GPS aux nouvelles normes. Eiffage Travaux Publics a effectué une refonte complète des processus de son Guide Prévention Sécurité (GPS), qui répond désormais aux exigences du référentiel OHSAS 18001: 2007.





APRR : un « coach » anime des séances d'échauffement (méthode StiMCore).

La branche s'est également intéressée à la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et a expérimenté, en régions, la méthode StiMCore (Stimulation of muscular coordination and reflexes), qui prépare l'organisme aux contraintes physiques imposés par l'activité professionnelle grâce à une séance d'échauffement. Plusieurs salariés volontaires ont suivi une formation de «coach» qui leur permettra, 10 minutes par jour et une fois 30 minutes par mois, d'enseigner à leurs collègues les gestes qui permettent de réveiller et d'habituer certaines parties du corps à travailler, et donc de réagir sans dommage.

Chez Forclum, les animateurs prévention ont été formés à l'ergonomie au poste de travail. En Normandie, une formation Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), intégrant le risque de TMS, a été dispensée à un collaborateur, avec pour objectif la formation, dans les cinq ans, de l'ensemble du personnel.

Toujours chez Forclum et dans un tout autre domaine, suite à une constatation médicale de surpoids et de pathologies associées, les salariés en grand déplacement ont été sensibilisés, par un nutritionniste et par la médecine du travail, à l'hygiène alimentaire nécessaire à leur maintien en bonne forme physique.

Des SMS pour se protéger

Développées en 2007 par Eiffage Construction et Eiffage Travaux Publics, les formations dites «SMS» (Savoirs minimaux de sécurité) s'organisent en un cursus de trois jours qui s'applique encore à tous, nouveaux embauchés compris. Tous les trois ans, chaque collaborateur participe à un cycle SMS complet. Entre 2007 et 2010, 24 000 collaborateurs des deux branches ont ainsi été formés. Ils le seront à nouveau sur la période 2011-2013 par le biais du nouveau cycle, élaboré en 2010.

Chez Forclum, la formation Vigiattitude permet aux collaborateurs d'évaluer leur capacité à détecter les situations à risque. Le déploiement des «Vigiattitudes » se poursuit pour les activités électricité tertiaire

-électricité industrielle et éclairage public - signalisation lumineuse tricolore. De nouveaux supports ont été conçus pour les activités réseaux, spécialités, et télécommunication.

Des comportements collectifs responsables

Le «Tous MASE» d'Eiffel, la campagne «Tous producteurs de sécurité» d'APRR, les formations «Domino» d'Eiffage Construction... autant d'actions qui permettent une prise de conscience collective de l'influence de chacun sur la survenance potentielle d'un accident.

De façon plus opérationnelle, Forclum organise chaque trimestre des tests d'évacuation de pylône en conditions réelles. Des formateurs «ligne de vie» arrivent à l'improviste sur le chantier où l'équipe évolue déjà en hauteur. Les travaux s'arrêtent, le scénario est donné, le chronomètre démarre et le test commence. L'effet de surprise crée un stress proche de celui éprouvé lors d'un accident, et il est ainsi possible d'observer la capacité du monteur à gérer cette tension et à atteindre l'objectif d'une évacuation réussie en moins de vingt minutes. C'est un véritable travail d'équipe où chacun trouve sa place, gage d'une plus grande efficacité. À l'issue de l'évacuation, un retour d'expérience est effectué afin d'en dégager les points positifs et ceux à améliorer. Ces débriefings ont débouché, entre autres, sur l'évolution du matériel du sac d'évacuation.

Les produits dangereux sous surveillance

Eiffage Travaux Publics et Eiffage Construction prônent depuis longtemps l'utilisation prioritaire de produits présentant le plus faible impact sanitaire et environnemental possible. Une base de données «produits» propose, entre autres, l'évaluation du risque sanitaire et environnemental des produits utilisés sur leurs sites. Des actions de R&D permettent le remplacement de ceux qui ont un impact fort. Ainsi, le fluxant végétal Oléoflux®, issu des laboratoires d'Eiffage Travaux Publics et alternative aux fluxants pétroliers, n'est assorti d'aucun symbole de danger. La branche a par ailleurs proscrit le nettoyage au perchloroéthylène du matériel de laboratoire



souillé aux liants hydrocarbonés, au profit d'une solution à base d'Oléoflux® imaginée en interne.

Dans le même esprit, Eiffel a remplacé le produit de ses fontaines de nettoyage de pièces métalliques par un autre tout aussi efficace, qui préserve à la fois la santé de ses collaborateurs et l'environnement.

Depuis plusieurs années, Forclum vise le remplacement des produits CMR (cancérogène, mutagène ou reprotoxique) utilisés. Clemessy, quant à elle, travaille à l'identification de tous les produits CMR utilisés par ses équipes et vise le remplacement de 80 % d'entre eux.

Chez AREA, la Direction technique et viabilité et le Pôle prévention sécurité du personnel ont réalisé conjointement un nouvel inventaire de tous les produits utilisés sur les sites en les répertoriant par catégorie. L'intégration de produits à usage restreint relève d'une procédure spécifique. Une base de données identifiant les produits dangereux pour la santé ou pour l'environnement (dont les phytosanitaires) est mise à disposition sur l'Intranet de l'exploitation autoroutière.

Pénibilité des métiers : obiectif réduction

La pose et le retrait des cônes de signalisation sur la chaussée sont des activités physiquement éprouvantes et potentiellement dangereuses. Fin 2010, APRR Paris s'est équipée d'un baliseur/ débaliseur afin de le faire tester par différentes équipes. Les cônes arrivent à hauteur d'homme dans le véhicule, et les agents n'ont plus à se pencher hors du camion pour les poser.

Eiffel a fortement investi (18,2 M€ en 2010) dans l'acquisition de nouvelles machines d'usinage ou de manutention, et optimisé ses chaînes de production. Ainsi, le réaménagement d'un atelier de l'usine de Fos-sur-Mer a permis d'offrir de meilleures conditions de travail aux collaborateurs.

Chez Forclum, une démarche d'analyse a été initialisée dans le cadre de la commission nationale Sécurité, avec notamment, une étude des postes de travail relatifs aux travaux sur les lignes HTB par la médecine du travail chez Forclum Énergies Services



Sur le terrain

La démarche STOP d'APRR

«Chacun est acteur de sa propre sécurité». Ce principe est la base de la démarche STOP initiée sur le district d'Avallon. Avant de démarrer une opération, l'équipe est amenée à réfléchir sur les risques encourus et les actions à mener pour les éviter. Les salariés sont alors eux-mêmes force de proposition pour améliorer leur sécurité et celle de leurs collègues, par le simple fait de prendre du recul avant d'effectuer la tâche.



(utilisation de cardio-fréquencemètre), et une étude de poste des activités de bobinage de Forclum Midi-Pyrénées, avec le service de santé au travail.

Addictions : une volonté nouvelle de prise en compte

Fin 2010, le Groupe a déployé un plan de prévention des risques relatif aux addictions sur le site pilote d'Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne. Conçu avec l'aide de Restim, agence conseil en alcoologie et addictologie d'entreprise, ce plan s'appuie sur le règlement intérieur qui interdit l'alcool sur le lieu de travail et prévoit une procédure en cas de situation à risque. Un taux maximum d'alcoolémie pour prendre son poste ou y demeurer a été fixé, identique à celui retenu par le Code de la route. Les événements festifs avec consommation d'alcool ont été très encadrés (présence concomitantes de boissons non alcoolisées, éthylotests, raccompagnement).

Les branches ont également mené des actions ciblées sur les addictions. Ainsi, Forclum a réalisé un support d'animation pour ses «causeries prévention», Clemessy a défini la conduite à tenir face à un collaborateur en suspicion d'état d'ébriété et formalisé une demande d'autorisation pour les pots occasionnels. APRR Rhône a, pour sa part, largement diffusé un support «addictions» élaboré par le Groupe «Vis ta mine», chargé de développer une démarche de prévention santé au niveau de la région Rhône, et reprenant de façon ludique chiffres, règles de base (code du travail, règlement intérieur, code de la route) et quelques autres informations circonstanciées.

Stress au travail : une problématique à l'étude

Les risques psychosociaux n'épargnent aujourd'hui aucun secteur d'activité et plusieurs branches d'Eiffage ont cherché à en évaluer le poids.

Eiffage Construction a mené une enquête d'opinion auprès de tous ses collaborateurs. Les résultats ont révélé que leur niveau de satisfaction moyen dépasse la moyenne nationale des salariés du privé (80 % des répondants jugent que leurs conditions de travail

Une équipe de scaphandriers



EN ACTION

Un programme antistress chez Eiffel

Metareg Aquitaine a engagé une démarche de lutte contre le stress au travail qui associe de nombreux acteurs, tant internes qu'externes. Son objectif n'est pas d'apprendre aux collaborateurs à faire face au stress, mais plutôt de le faire disparaître ou de le réduire en agissant sur ses causes. Le diagnostic des situations de travail, notamment pour les postes de production placés en environnement contraint (travail en hauteur, port d'un scaphandre, atmosphère surchauffée...), déjà réalisé sera suivi d'un plan d'actions.

sont bonnes). Derrière cette moyenne se cachent néanmoins des disparités dont l'analyse permettra d'identifier des pistes d'amélioration.

Clemessy a enquêté sur le stress au travail au travers du questionnaire Working conditions and control questionnaire (WOCCQ®). Les collaborateurs affichent un niveau de stress moyen, soit 52,36 pour une moyenne de référence à 50. Cette enquête s'intègre à une démarche plus vaste qui envisage l'analyse des causes collectives de stress et l'élaboration de solutions pour les réduire.

L'accord d'entreprise «Prévention du stress et des risques psychosociaux», signé par APRR en 2010, prévoit lui aussi d'identifier les causes collectives de stress. Trois grandes catégories de données ont été définies: indicateurs de santé et de sécurité (accidents du travail, arrêts maladie...), indicateurs sociaux (absentéisme, turnover...), et résultats d'une enquête menée auprès des salariés. L'enquête a été réalisée fin 2010. Le même type d'accord devrait être signé en 2011 chez AREA.

Eiffage Travaux Publics a défini une série d'indicateurs du bien-être au travail qui feront l'objet d'un suivi trimestriel en 2011. La branche a également élaboré un nouveau module pour sa formation SMS, consacré à la préservation du capital santé dans le cadre de l'activité professionnelle, et qui reprend l'ensemble des éléments qui concourent au bien-être physique, mental et social des salariés: équilibre alimentaire, conditions climatiques, microbes, activité physique, bruit, vibrations, produits chimiques, addictions, bien-être au travail, accompagnement. Ce module a été élaboré avec l'assistance de partenaires spécialisés extérieurs: nutritionniste, médecin du travail, OPPBTP, CRAMIF, INPES.

Prendre le temps d'accueillir, pour mieux prévenir

Limiter l'accueil des salariés sur les chantiers (CDD et intérimaires compris) à la présentation et à la signature d'un Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou d'un plan de prévention ne peut pas être considéré comme une mesure suffisante de prévention. L'obligation réglementaire de prodiguer systématiquement une formation sécurité aux nouveaux embauchés, strictement appliquée chez Eiffage, s'accompagne régulièrement d'autres mesures, comme la présentation de l'organisation du chantier, des risques particuliers au poste de travail, des mesures de prévention, des installations d'hygiène, et des conditions du droit de retrait.

Chez Eiffage Travaux Publics, tout nouvel arrivant suit le cursus de formation SMS dans les deux mois qui suivent son embauche.

Forclum a effectué une refonte de sa procédure d'accueil sécurité et des outils associés. La fiche d'ac-

Intérimaires ou salariés, une même responsabilité



EN ACTION _

Un quide de référence

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de Clemessy Mulhouse a élaboré pour l'ensemble de la branche un catalogue d'équipements de protection individuelle qui, équipement par équipement, décrit les critères de choix et le matériel correspondant existant sur le marché.

> cueil, remplie par le responsable de chantier avec chaque nouvel arrivant, aborde les risques encourus et les mesures de prévention à appliquer. Le responsable est tenu de vérifier que le salarié possède les équipements de protection individuelle et les autorisations ou habilitations nécessaires à sa tâche.

> Les nouveaux embauchés d'Eiffel reçoivent un livret d'accueil et suivent une formation obligatoire. Ils sont accompagnés par des tuteurs qui évaluent avec eux les risques de leur poste de travail et déterminent les mesures préventives associées. Le cursus a été renforcé cette année et intègre maintenant des éléments tels le développement durable, l'éthique, la politique handicap.

Du matériel adapté, pour mieux protéger

Un matériel adapté contribue à rendre plus sûrs les travaux et déplacements des salariés.

À Marolles, APRR a aménagé un espace de stockage et de rangement des cônes, à l'abri des intempéries. Les cônes sont plus facilement accessibles pour le chargement/déchargement des fourgons, et leur manipulation à l'aide d'un diable permet d'adopter une posture plus appropriée.

Les réunions prévention chefs de chantier d'Eiffage Travaux Publics avaient généré des propositions d'amélioration, dont 33 directement liées au matériel. Leur mise en œuvre a commencé en 2010, et des solutions innovantes ont été retenues lorsque le matériel adéquat n'existait pas sur le marché. Ainsi, une barrière anti-heurts, imaginée et réalisée sur le chantier de l'autoroute A65 Pau-Langon, évite aux camions dont la benne est levée de heurter les tabliers de pont et les réseaux électriques aériens.

Eiffage Construction Centre-Est s'est équipée d'un robot de ponçage des peaux coffrantes de banches. L'entretien du coffrage est facilité et génère moins de poussières.

Plus simple, mais tout aussi efficace, le drapeau implanté sur le chantier de la Cité sanitaire de Saint-



Grutage du turbo générateur du CHSF (Centre hospitalier Sud-Francilien).



Sur le terrain

Eiffel positive ses messages

En matière de sécurité, la communication délivre trop souvent les informations négatives du registre accidentel. Pour favoriser les bonnes pratiques, Eiffel a préféré communiquer de façon positive au travers des fiches Scoop (Sensibilisation, comportement, organisation, ordre et prévention), présentant les bonnes pratiques liées aux domaines santé, sécurité ou environnement. Les sept fiches existantes sont largement diffusées chez Eiffel Industrie.

Nazaire indique, par sa couleur (vert, orange ou rouge) la vitesse du vent prévue sur le site. Elle quide les équipes au sol et les grutiers dans leurs manœuvres, en complément des anémomètres.

Partage et mutualisation : les bonnes pratiques en évidence

Des actions de prévention efficaces et reproductibles se multiplient sur tous les sites, et les branches s'attachent désormais à les faire connaître et à les partager.

Une des méthodes consiste en l'organisation de compétitions internes, à l'exemple du Challenge qualité, sécurité, environnement et innovation (QSEI) d'Eiffage Construction, ou des «Rubans de la Prévention » d'APRR qui récompensent, depuis 1997, les entités présentant les plus faibles taux d'accidents du travail et mettent à l'honneur les actions des équipes pour réduire les risques professionnels.

Chez Eiffage Travaux Publics, la mutualisation des bonnes pratiques repose sur deux vecteurs principaux: la fiche «Retour d'expérience prévention» (portant sur des initiatives ayant abouti à un résultat satisfaisant et reproductible: organisation de secours, formation des conducteurs d'engins, radars de chantier...) et le «Flash Accident - Incident ». Leur diffusion large par mail garantit une information rapide, touchant un public important (comité de direction, directeur régional, responsables prévention régionaux, service RH...).

De même, Forclum produit des «Fiches d'incidents» qui en décrivent les circonstances et proposent des mesures préventives, ainsi que des «Fiches d'actions locales de prévention» qui valorisent les initiatives développées dans les établissements et sont diffusées sur supports formalisés à l'ensemble de la branche.



La formation

au service des salariés et de l'entreprise

La formation professionnelle continue est au service de la politique ressources humaines, qui elle-même accompagne la stratégie et les projets de l'entreprise. Elle représente un investissement important au sein des branches et contribue au développement professionnel des salariés, en leur permettant d'évoluer durablement au sein des métiers.

> Il existe par ailleurs des dispositifs de formation que les salariés peuvent utiliser à leur initiative, en mettant à profit des heures capitalisées (le DIF par exemple), ou l'ancienneté (bilan de compétence), pour se former tout au long de la vie professionnelle. Les services formation accompagnent alors le développement des salariés qui expriment des souhaits de mobilité, d'évolution professionnelle et de changement professionnel.

> Outre les formations à la sécurité et l'alternance, les plans de formation 2010 des branches se sont, cette année encore, largement portés sur le perfectionnement des connaissances et le développement des compétences, via des formations si possible qualifiantes: un axe fort chez Clemessy, dont 26 % des collaborateurs ont suivi une formation en 2010.

EN ACTION

L'Institut des métiers de Clemessy

Dynamiser la mobilité entre les différents métiers. accompagner la promotion et le reclassement interne. maintenir et développer les compétences, utiliser ses propres ressources pour préparer et former la relève, développer la fierté d'appartenance au Groupe... autant d'objectifs dévolus à l'Institut des métiers qui accueille plus de 1 000 stagiaires par an. Les formations sont construites sur mesure, l'offre est étoffée et pragmatique, et les formations sont concrètes et immédiatement opérationnelles, de l'opérateur au manager. Cent trente stages y sont présentés, de la prévention sécurité au développement de l'efficacité personnelle, en passant par la maîtrise des compétences techniques ou transversales.

Eiffel: un transfert de compétences pour des techniciens kazakhs

une conception de contenus et scénarii d'apprentissage spécifiques à chaque métier, le tout en langue anglaise;
 toute la partie impatriation et le suivi au quotidien des collaborateurs kazakhs, sous contrat à durée déterminée pendant toute la durée de leur séjour en France;
 la création, pour l'occasion, d'un centre de formation dédié.



Les Kazakhs



mais aussi chez Eiffage Travaux Publics où les formations qualifiantes ont représenté 24 % du total des formations (19 % en 2009).

Formations et VAE pour les ouvriers

Dans le cadre de sa démarche Compétence, Forclum a poursuivi ses formations à la conduite de l'Entretien de progrès ouvrier, afin d'aboutir comme prévu, au terme de l'année 2010, à un déploiement sur l'ensemble de la branche. Dans le même temps, 5 637 de ses ouvriers ont suivi une formation. Chez Eiffage Construction, ce sont 5 660 compagnons (52 % du nombre total) qui ont suivi des formations relevant de la prévention sécurité, conduite transport, et maçonnerie gros œuvre.

Chez Clemessy, les ouvriers ont représenté 43 % des stagiaires en formation.

Pour les former en toute sécurité, les branches ont développé des plateformes leur permettant de s'exercer en conditions réelles, comme l'a fait APRR sur une ancienne bretelle de l'A6 (2 x 2 voies) inutilisée, devenue plateforme de formation à la pose/ dépose de balisages et à la mise en place de basculement de circulation pour les ouvriers autoroutiers et les agents de la viabilité de la région Paris. Sur l'un de ses parcs matériels, Eiffage Construction Île-de-France a pour sa part créé une plateforme de formation aux Savoirs minimaux techniques (SMT) pour ses compagnons.

Les branches ont également mis l'accent sur la Validation des acquis par l'expérience (VAE), un dispositif de reconnaissance des compétences par l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Formation

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Clemessy
% coût formation	Hygiène et sécurité							
2008	0,12	0,97	0,88	0,07	0,85	1,06	1,06	NC
2009	0,10	1,07	0,90	0	0,79	0,95	1,06	1,54
2010	0,07	0,98	0,82	0	0,55	1,01	1,02	1,56
% coût global form	mation							
2008	0,59	3,90	2,41	4,23	1,75	2,22	2,76	NC
2009	0,56	4,06	2,40	0	1,64	2,12	2,85	3,97
2010	1,27	3,95	2,60	3,25	1,53	2,01	2,82	3,77

(Les chiffres se réfèrent à un % de la masse salariale)



L'alternance

Vers un emploi pérenne

Comme les années précédentes, Eiffage a accompagné, en 2010, plusieurs milliers de jeunes sans expérience professionnelle et d'adultes peu qualifiés vers un diplôme qualifiant, sésame d'un emploi durable et d'une insertion (ou réinsertion) facilitée dans le monde du travail.

> L'alternance, qui prévoit un cursus théorique en centre de formation et une mise en pratique dans l'entreprise, représente pour tous une véritable opportunité, leur permettant, au travers d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de suivre une formation rémunérée et qualifiante, allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

> Les branches d'Eiffage sont toutes attachées à l'alternance qui facilite la transmission de leurs savoirfaire et l'identification de leurs futurs collaborateurs. Certaines d'entre elles, comme Eiffel ou Eiffage Travaux Publics, ont choisi d'ouvrir leurs propres centres de formation. Plus particulièrement, avec la création en 2010 de deux nouvelles écoles en Gironde et dans le Pas-de-Calais, les sept régions d'Eiffage Travaux Publics disposent désormais toutes de leur centre de formation.



École de soudage de Munch (Eiffel)

Dans toutes les branches, les alternants affichent un taux très important de réussite à leurs examens, jusqu'à 100 % chez Eiffage Construction Côte-d'Or et 93% à l'usine Eiffel de Lauterbourg. Ces bilans remarquables sont le résultat de l'engagement manifeste des jeunes dans leur formation et de la qualité des formateurs qui associent pédagogie et rigueur. Une enquête menée auprès des apprentis de Clemessy l'atteste: 94 % d'entre eux jugent que l'entreprise est une bonne école de formation.

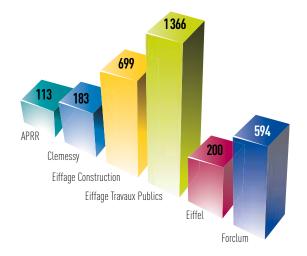
Pour beaucoup de participants, l'alternance se conclut par une embauche au sein du Groupe. Eiffage Travaux Publics a, pour sa part, embauché 60 % des jeunes qu'elle avait formés en 2010 (objectif Groupe : 40 % de recrutements en fin de cursus, calculé sur le nombre d'alternants obtenant un diplôme qui ne poursuivent pas leurs études).

EN ACTION

Un accompagnement scolaire pour les alternants

« Aider les jeunes en alternance à consolider leurs savoirs théoriques grâce au soutien bénévole de jeunes ingénieurs du Groupe », cet objectif du Plan d'action diversité égalité des chances d'Eiffage a été mis en œuvre par Forclum, sous la forme d'une expérience pilote en Île-de-France. Depuis mars 2010, quatre ingénieurs apportent à quatre apprentis un soutien individuel en mathématiques, français et sciences physiques. Le premier bilan de l'expérimentation s'avère particulièrement positif, tant sur le plan des résultats scolaires des jeunes que sur celui de leur comportement dans l'entreprise.

L'alternance en chiffres : nombre d'alternants[1]



(1) Contrats d'apprentissage et de professionnalisation

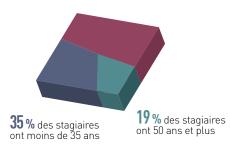
Maîtriser les enjeux

de l'encadrement avec les CREF

Les Centres régionaux Eiffage de formation (CREF) existent depuis 2005 et apportent au personnel d'encadrement une formation dans des domaines indispensables à l'exercice de ses responsabilités, à partir de plusieurs modules ciblés : management, relations sociales, environnement juridique. gestion et finances, développement durable, commerce...

Équilibre intergénérationnel

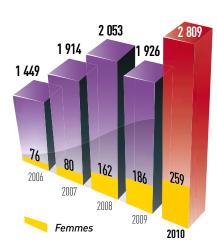
46% des stagiaires ont entre 35 et 49 ans



Point notable de l'année 2010 : la présence, pour la première fois, de plus d'une trentaine de sexagénaires.

Équilibre hommes/femmes

Les femmes représentent 9,2 % des stagiaires



Note: le taux d'encadrement féminin chez Eiffage est de l'ordre de 13,5 %.

Le suivi de plusieurs modules CREF permet d'accompagner la montée en charge de la prise de responsabilités des cadres. La création d'un tissu relationnel durable, une meilleure connaissance du Groupe et la confrontation de visions différentes (par exemple entre cadres fonctionnels et cadres exploitants) sont également à porter à l'actif de ces formations interbranches.

Résultats 2010

L'intérêt des cadres pour le cursus de formations CREF s'accroît et le nombre de participants a progressé de façon significative (+46%). Notamment, le stage «Commercial et éthique», nouvellement créé, a attiré plus de 400 collaborateurs sur le seul dernier trimestre.

Adaptation des cursus aux besoins

Afin de répondre au mieux aux besoins et à la nécessaire évolution des compétences, le nombre de modules de formation a été porté à 20. Les nouveaux stages correspondent aux impératifs de gestion des ressources humaines et de conduite des affaires:

- ■Le module «Manager la diversité» accompagne le déploiement du PADEC Groupe (plan d'actions diversité et égalité des chances). Il permet aux responsables hiérarchiques d'intégrer, avant toute prise de décision, les éléments favorisant l'égalité des chances. 79 cadres l'ont suivi en 2010, et l'effort sera poursuivi en 2011, avec une centaine de stagiaires prévus.
- ■Le module «Entretien de deuxième partie de carrière» permet aux cadres de conduire ces nouveaux entretiens dans les meilleures conditions, en utilisant notamment un support Groupe commun à toutes les activités. Ce stage a été testé en 2010 avant déploiement en

- Le module « Gestion opérationnelle de la main-d'œuvre » a pour objectif de rationaliser le recours au travail temporaire et de rechercher des solutions alternatives de manière systématique. 96 stagiaires y ont participé. L'effort va être accentué en 2011, en particulier dans la branche Énergie.
- ■Le module «Commercial et Éthique» précise le contenu des démarches commerciales effectuées dans le respect des règles éthiques. 408 stagiaires l'ont suivi, et ce nombre devrait encore augmenter en 2011.

Certains autres modules (notamment «Commerce», «Développement durable» et «Recrutement») ont, pour leur part, été enrichis d'éléments permettant une adaptation des contenus à l'évolution des marchés, des métiers et des engagements du Groupe.

Formation	Nombre de modules
Commerce	2
Commercial et Éthique	1
Management	3
Entretien annuel	1
Entretien deuxième partie de carrière	1
Recrutement (et non discrimination)	1
Gestion Finances	3
Relations sociales	3
Juridique	2
Développement durable	1
Manager la diversité	1
Gestion opérationnelle de la main-d'œu	ivre 1



L'Institut EIFFAGE

le « laboratoire d'idées » du Groupe

L'Institut Eiffage (université d'entreprise constituée en partenariat avec l'Essec) a, comme chaque année, accueilli deux promotions sur le campus de Cergy-Pontoise: la promotion 10 a terminé son cycle en juin 2010, et la promotion 11 l'a débuté en septembre.

En huit ans, ce sont plus de 230 cadres à potentiel qui ont été formés par les professeurs de l'Essec, dans le cadre d'un cursus équivalent à un MBA (Master of Business Administration) aménagé.

Outre les enseignements fondamentaux (stratégie, finances, développement personnel, communication, conduite du changement ...), le programme permet aux stagiaires d'entendre des conférenciers sur des thèmes forts d'actualité: le projet Phosphore et les éco-quartiers, les PPP (partenariats publics privés) et les concessions, les risques psycho-sociaux, la diversité et la non-discrimination, le management interculturel, la gestion des conflits, le lobbying et les institutions européennes, la géopolitique, ...

Les stagiaires doivent également travailler, par groupes de 4, sur un sujet d'action positionné au cœur des activités du Groupe. L'objectif est l'analyse synthétique du sujet et la formulation de recommandations concrètes, applicables après validation de la Direction générale.



INTERVIEW du groupe 5



Quel thème aviez-vous à traiter?

La formation des cadres au sein d'Eiffage est-elle adaptée aux métiers et aux compétences de demain?

Qu'avez-vous recommandé?

Nous recommandons tout d'abord de maintenir les formations CREF, une réussite et une particularité du Groupe dans le monde du BTP, et de maintenir également l'Institut, « l'école

de la République d'Eiffage ». Nous avons également émis d'autres propositions : la création d'une formation aux opérations complexes,

l'accompagnement des cadres au cours de leur deuxième partie de carrière et l'homogénéisation des formations interbranches par l'utilisation d'un support spatio-temporel représentant les formations existantes et à créer pour accompagner l'évolution des cadres.

Cela va-t-il faire l'objet d'une application concrète dans le Groupe?

Le contenu de la formation aux opérations complexes va être étudié en 2011 pour la création un nouveau module CREF. De plus, la nouvelle promotion 2011 de l'Institut va approfondir les besoins en formation et l'employabilité de la deuxième partie de carrière des seniors (> 45 ans).

Quel est l'intérêt de ce type de travail?

Le projet d'action permet de créer de la cohésion au sein du groupe à travers les recommandations et le travail en équipe multi-branches. İl permet également de prendre du recul sur notre quotidien. Enfin, la transversalité est améliorée grâce aux liens privilégiés entre les membres de la promotion.

EN ACTION

En juin 2010, les recommandations de l'un des groupes ont débouché sur un projet pilote mis en œuvre dans la Délégation Normandie Centre. Il se traduit par la mise en place d'un « RIME » (référent interbranches de maintien dans l'emploi) ayant pour mission de traiter, en amont, le retour à l'emploi de tous les collaborateurs absents sur une longue durée. L'efficacité des actions liées à cette nouvelle fonction sera vérifiée en 2011, et la poursuite de l'expérience décidée après 18 mois d'activité. Ce projet est partiellement soutenu sur le plan financier par la Direction du développement durable.

Autre sujet d'action suivi d'effets, la pertinence de la formation de l'encadrement délivrée par Eiffage. Suite à l'étude, une cartographie des parcours de formation pour 4 catégories clés de collaborateurs (conducteurs de travaux/responsables d'affaires, chefs de service/directeurs d'exploitation ou d'agence, directeurs d'établissement ou de filiale, directeurs régionaux) a été mise au point, et la création d'un nouveau module CREF de formation relatif au management des projets complexes est à l'étude.

Une culture partagée

de la diversité

Eiffage travaille depuis plusieurs années à la pérennisation d'une culture Groupe de la diversité. Appuyé en 2010 par le déploiement du Plan d'actions diversité égalité des chances (PADEC), son positionnement est passé de l'engagement historique (dès 1991, la Charte des valeurs mentionnait « la mixité sociale est de règle sur nos chantiers ») à un renforcement net de la cohérence des actions et de l'homogénéisation des pratiques.

Le PADEC décline les engagements en mesures transversales ou thématiques, sur les sujets du recrutement, de l'égalité hommes/femmes, du handicap et des seniors. Il est applicable par toutes les branches.



Virginie Rais-Chabane, grutière chez Eiffage Construction : « Il faut être minutieuse, précise, vigilante et disponible pour faciliter le travail des « gars » en bas. Tout se passe dans le calme, pas de cris, seulement des gestes et une grande expérience de la marche à suivre et du déroulement de la tâche ». Du haut de sa cabine elle suit le chantier de très près et connaît toutes les tâches au sol. Finalement, c'est elle qui a la plus belle vue !



Engagement

Le PADEC Eiffage, côté égalité hommes/femmes

Mesures transverses...

- Recruter des femmes cadres. L'objectif est de recruter à due proportion du nombre de femmes obtenant un diplôme d'ingénieur ou équivalent (université ou d'école de commerce, soit respectivement 18 % et 50 %.
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport Terrafemina (cf. rapport annuel 2009, p. 40) concernant les réseaux au féminin et le mentoring.

...et autres mesures

- Produire un rapport annuel de situation comparée H/F dans toutes les branches. Vérifier chaque année qu'il n'existe pas d'écart manifeste entre la moyenne des augmentations bénéficiant aux hommes et la moyenne des augmentations bénéficiant aux femmes!
- Mettre en place, dans chaque plan de formation, le rapport nombre de stagiaires H/F et viser la parité hors actions de formation sécurité.





Égalité hommes/femmes : du bilan aux progrès

De nombreux métiers d'Eiffage sont traditionnellement masculins. Et pourtant, le Groupe emploie aujourd'hui des maçonnes, des grutières ou des ingénieures. Pour que progresse encore la mixité, Eiffage a choisi d'impulser une dynamique globale au travers de son PADEC. Les objectifs de la parité hommes/femmes, définis en 2010, ciblent le recrutement et l'égalité de traitement. Ils rendent nécessaire la mise en place d'outils de mesure et d'analyse.

EN ACTION.

Une expérience pilote de mentorat

La direction générale d'Eiffage a lancé une expérience pilote de mentorat sur le thème de la place des ingénieures dans le Groupe. L'expérience fait l'objet d'un cursus de réflexion réunissant dix mentorées et dix duos de mentors (hommes/ femmes, une première en France) pendant neuf mois, de novembre 2010 à fin juin 2011. Les mentorées ont en général moins de trente ans et moins de cinq ans d'ancienneté, alors que les mentors sont largement plus expérimentés. Les dix ingénieures et les vingt mentors se sont régulièrement retrouvés accompagnés de deux consultants de Campanieros, dans le but d'identifier les freins ou incompréhensions, les informations ou réflexes erronés, ou encore les processus de décision inadaptés qui concourent à des évolutions de carrière divergentes, en particulier dans la filière exploitation.

Cette expérimentation pilote doit déboucher sur des recommandations concrètes permettant la mise en œuvre, dès l'été 2011, des actions correctives identifiées qui seront validées.

Propos divers cités...

Seniors

recruter et maintenir dans l'emploi

En 2009, toutes les branches du Groupe avaient élaboré un plan d'actions seniors. En 2010, elles les ont déclinés en actions concrètes autour de deux enjeux majeurs : le maintien dans l'emploi (avec, en filigrane, la transmission des savoir-faire) et l'accès à l'emploi des salariés seniors, tout en prenant en compte les objectifs du PADEC Groupe.

Politique générale

Le PADEC Eiffage a défini, début 2010, des axes de progrès dans la gestion des collaborateurs seniors, principalement en termes de suivi de carrière: possibilité de transformer l'entretien annuel en entretien de deuxième partie de carrière (un CREF est d'ailleurs consacré à la conduite de ces entretiens, cf. p. 32), bilan de compétence pris en charge dans le cadre du DIF pour tout salarié de plus de 45 ans le demandant, vérification annuelle de l'accès à la formation des plus de 50 ans dans les mêmes proportions que les autres salariés, suivi annuel des augmentations individuelles et des changements de statut.

Recrutement

Chaque branche est restée libre de fixer son propre objectif, avec cependant une même ligne de conduite à appliquer: à compétence égale, l'âge ne doit pas être un critère discriminant. Ainsi, Eiffel a recruté 120 salariés de plus de 45 ans. APRR a signé 11 contrats seniors (dispositif national destiné aux personnes de plus de 57 ans inscrites au Pôle emploi et n'ayant pas tous leurs trimestres pour prétendre à la retraite), et Eiffage Travaux Publics a dépassé le seuil de 3 % d'embauches pour les plus de 55 ans.

Maintien dans l'emploi

Le maintien dans l'emploi des seniors a fait l'objet de mesures dédiées dans toutes les branches, comme par exemple la nomination de référents seniors (Forclum) ou de référents carrière (Eiffage Construction) au sein des équipes ressources humaines, ou le déploiement d'une formation sur l'entretien de deuxième partie de carrière chez APPR.

Les conséquences sont déjà probantes. Chez Eiffel, 2 salariés de l'usine de Lauterbourg, âgés de plus de 55 ans, ont pu bénéficier d'un aménagement du temps de travail, et 23 autres ont changé de poste. Clemessy a dépassé les objectifs de son accord d'entreprise relatif au taux de maintien dans l'emploi de ses salariés seniors (13 % contre 11 %). Le thème s'illustre d'ailleurs par le taux de salariés de 50 ans et plus parmi les «maîtres d'apprentissage», qui a atteint près de 20 %.



Intégrer le handicap

axes et actes

La situation de handicap au poste de travail est spécifique à chaque cas et reste liée aux contraintes du poste, aux conditions de travail et aux capacités de la personne. Les entreprises sont donc confrontées à un enjeu important : trouver, au cas par cas, des solutions d'intégration pour les personnes handicapées, afin qu'elles participent pleinement à la performance globale de l'entreprise.



En 2009, la Direction d'Eiffage s'était lancée dans une large campagne de sensibilisation au handicap, ne négligeant aucune de ses manifestations pour aborder le sujet (conventions Eiffage, Carrefour des jeunes...). Les branches, quant à elles, s'étaient largement penchées sur leur plan handicap. Cette année, les actions se sont poursuivies et amplifiées autour de quatre axes prioritaires:

- changer le regard sur le handicap;
- améliorer le recrutement et l'intégration;
- favoriser le maintien dans l'emploi;
- recourir davantage au secteur protégé et adapté.

Ainsi, le Groupe a demandé à ses branches, chacune en fonction de sa situation et des spécificités de ses emplois, de se fixer un objectif chiffré d'emploi de travailleurs handicapés avant le 30 avril 2010.







Cette cible, comme tous les autres engagements en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, a été actée dans des accords d'entreprises dédiés (APRR), mais aussi dans des conventions signées par plusieurs branches (Forclum, Eiffel, APRR...) avec l'Agefiph, acteur central de l'emploi des personnes handicapées en France.

Le PADEC Eiffage, côté handicap

Mesures

- Mettre en œuvre une procédure d'anticipation du retour au travail pour les salariés victimes

- d accidents du travait (AL). Generaliser l'entretien de retour après une longue absence (plus de deux mois). Identifier une filiale pilote par branche et l'expérimenter.
 Travailler sur les perceptions du handicap. Le sujet est spécifique à chaque branche, mais les bonnes pratiques seront systématiquement partagées (cf. le film Forclum et le livret handicap Eiffel).
 Mettre en place des référents handicap ou créer une solution crédible démontrant le traitement global du sujet dans le Groupe.
 Former les référents handicap à leur mission par recours à un organisme extérieur.
 Protéger le droit à la reconversion pour les salariés handicapés ou ceux qui le deviennent : aucun licenciement de salarié victime d'AT ne peut intervenir sans un accord préalable du président de branche
- Développer la sous-traitance avec le secteur protégé. Mettre à disposition une plateforme des achats

Bonnes pratiques

■ Continuer à faire évoluer les salariés ayant une reconnaissance Travailleur Handicapé.



Chez Eiffage Travaux Publics dans le Nord, la fonction d'aidepréventeur a été créée pour un ancien conducteur d'engins aujourd'hui travailleur handicapé. Dans cette région, 40 personnes ont été ainsi maintenues dans l'emploi ces trois dernières années.

Changer le regard sur le handicap

Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et l'évolution de carrière des travailleurs handicapés est un objectif qui nécessite avant tout d'effacer les idées reçues sur le handicap. La campagne de sensibilisation de 2009 s'employait largement à œuvrer dans cette direction.

Cette année, les branches ont déployé de nombreuses actions d'information et de formation, tant à destination des salariés valides qu'en direction des collaborateurs, qui, par méconnaissance ou volonté de ne pas apparaître comme invalides, taisent des problématiques de handicap. Si chacune a développé ses propres outils de sensibilisation, elles ont pu partager leurs retours d'expérience et leurs bonnes pratiques.

Dans le cadre de la 14° semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées (novembre 2010), le site intranet d'APRR a intégré un quiz Handicap. Eiffage Construction a organisé des demi-journées de sensibilisation de l'encadrement et largement diffusé différents supports d'information tout au long de l'année (affiche, dépliant, guide, film...). Les cadres nouvellement embauchés ont également été sensibilisés au cours de leur séminaire d'intégration, via une saynète jouée par la Ligue majeure d'improvisation.

En partenariat avec l'Agefiph, Eiffel a élaboré un livret de sensibilisation intitulé *Intégrer le handicap: mission possible.* Diffusé à 4500 exemplaires, il détaille de façon simple et claire ce qu'est le handicap, mais aussi les moyens de le faire reconnaître en milieu professionnel (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou RQTH). Car l'enjeu est aussi de convaincre les salariés qui

ne déclarent pas leur handicap qu'il est possible de trouver des solutions permettant le maintien dans l'emploi. La vaste campagne d'information (film, guide, affiches...) menée par Forclum a ainsi permis d'augmenter le nombre de RQTH parmi ses salariés. En région Poitou Charente, cette hausse des déclarations a même permis d'atteindre le taux de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés. De même, les actions menées par Eiffage Construction Nord - Pas-de-Calais ont permis d'identifier 101 salariés susceptibles d'être concernés par le handicap. Accompagnés pour le montage de leurs dossiers de demande de RQTH, un quart d'entre eux ont déjà été reconnus travailleurs handicapés.

Améliorer le recrutement et l'intégration

La convention signée par Eiffage Construction avec l'Agefiph fin 2009 l'engage à embaucher 40 personnes handicapées en CDI ou CDD de plus de 6 mois, et à conclure 10 contrats en alternance sur une durée de 2 ans. Une dizaine de recrutements étaient déjà en cours fin 2010.

Eiffel s'est donnée pour objectif de recruter 24 personnes en 2 ans et s'en est donné les moyens, avec la mise en place de partenariats avec Pôle emploi, Cap emploi ou encore Hanploi.com, le premier site Internet de recrutement de personnes handicapées.

Fin 2010, 3,67 % des salariés d'Eiffage Travaux Publics étaient porteurs d'un handicap, soit près de deux fois plus que 3 ans auparavant.

Chez APRR, où un audit a confirmé la possible incompatibilité des fonctions de l'exploitation avec le handicap, l'objectif est d'employer 3,1 % de travailleurs handicapés d'ici à 2012, contre 1,9 % en 2009. L'accord d'entreprise prévoit aussi de développer l'accueil de personnes handicapées en stage ou en formation en alternance.

La Direction de l'ingénierie et des systèmes d'information a accueilli un senior victime d'un accident de voiture, ainsi qu'un jeune myopathe en formation en alternance.

La Direction des achats a, pour sa part, embauché en juillet un homme devenu sourd à la suite d'une méningite. L'embauche s'est accompagnée de l'installation d'une TadeoBox, un ensemble ordinateur - webcams relié à une plateforme extérieure qui assure une traduction en langage des signes et un sous-titrage simultanés des échanges parlés (communications téléphoniques, réunions...).



Sur le terrain

Une politique Achats qui intègre le handicap

Les achats trouvent naturellement leur place aux côtés des équipes ressources humaines, qualité et prévention, dans le challenge vers une meilleure insertion des travailleurs handicapés. Sur le terrain, les achats apportent leur valeur ajoutée. Plus de détails p. 14.



EN ACTION _

Reclassement ou maintien dans l'emploi, une réalité collaborative

Chez Eiffage Travaux Publics Nord, un conducteur d'engin est devenu dispatcheur, un chauffeur poids lourd s'est reconverti en magasinier et un professionnel du bâtiment a pu opter pour un emploi au service du personnel. Ces trois exemples de reclassement ont été menés à bien avec le concours du Sameth de Dunkerque et l'association Apahm (Aide aux personnes à handicap moteur).

Chez Forclum Quercy Rouergue Gévaudan, un salarié a bénéficié, suite à un accident non professionnel, d'un aménagement de son poste de travail. Analyse du poste et recherche de matériel adapté (table élévatrice, plateforme spécifique) ont impliqué le médecin traitant, une assistante sociale, l'Agefiph et l'association Rebâtir.

Forclum Aquitaine Limousin a, de son côté, réalisé des travaux d'aménagement (rampes d'accès et sanitaires) dans le but d'accueillir un salarié en fauteuil pour une formation en alternance de chiffreur en bureau d'étude.

Favoriser le maintien dans l'emploi

Que le travailleur soit handicapé à l'embauche ou qu'il le devienne, de nombreux moyens permettent d'assurer son maintien dans l'emploi, depuis l'aménagement de sa situation de travail (poste, horaires, locaux...) jusqu'au développement de son employabilité (bilan de compétences, formations...). Leur mise en place optimale repose sur un partenariat avec la médecine du travail, l'Agefiph ou encore les Sameth (Services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés).

Chez AREA, les efforts destinés à améliorer les postes de travail des collaborateurs atteints d'un handicap se sont multipliés: fauteuils adaptés, coques pour sièges de voiture, appareillage téléphonique pour malentendants, dispositif d'atténuation des bruits dans un bureau accueillant plusieurs personnes dont un malentendant.

Eiffage Construction a porté ses efforts sur l'anticipation. Ainsi, tout salarié absent plus de deux mois est informé de la possibilité de bénéficier d'une visite de préreprise auprès de la médecine du travail. En outre, si le médecin du travail délivre un avis d'inaptitude, le référent handicap de la région concernée est

Recourir davantage au secteur protégé et adapté

Le dernier axe prioritaire d'actions, commun à toutes les branches du Groupe et acté dans les objectifs 2010 du PADEC consiste à faire davantage appel aux Établissements et services d'aide par le travail (Esat), et aux Entreprises adaptées (EA). Ces structures permettent aux personnes handicapées d'exercer des activités à caractère professionnel, comme la prestation de services (restauration, entretien espaces verts, conditionnement...) ou la fabrication (fournitures de bureau, produits d'entretien...). Utiliser ces structures permet de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale de personnes extérieures à l'entreprise, en situation de handicap.

APRR s'est engagée à augmenter de 30% le chiffre d'affaires correspondant aux travaux confiés à ce secteur

d'ici 2012. Des actions ont été menées pour sensibiliser la filière Achats. AREA a édité une plaquette de présentation détaillée, afin d'améliorer le recours au secteur protégé et adapté. Eiffage Construction s'est engagée à réaliser un chiffre d'affaires annuel de 80 000 euros auprès de ce secteur. Fin septembre 2010, il s'établissait à 270 000 euros.

La Direction des achats de Forclum a fixé des objectifs quantifiés de recours à la sous-traitance par les EA et les Esat pour chaque région, avec le double objectif d'accroître le volume des prestations et de développer de nouvelles compétences au sein de ces établissements. Plusieurs régions ont ainsi créé de véritables partenariats avec le milieu protégé, par exemple pour la mise en place de câblage d'armoires électriques ou la fabrication de garde-corps. La Direction des achats a également eu recours à une prestation de saisie informatique, dans ses locaux. Enfin, l'impression des supports de communication interne du Plan handicap de Forclum a été confiée à un Esat.



Sur le terrain

Un réseau de référents en région

La mise en place de référents handicap dans toutes les branches figure au rang des objectifs du PADEC pour 2010. Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffel et Forclum sont entrées dans cette démarche et ont nommé et formé des référents handicap (salariés des filières ressources humaines ou prévention) dans chacune de leurs régions. Leur rôle est de décliner, d'animer et de suivre le plan d'actions handicap des entreprises de leur périmètre, et d'accompagner les travailleurs handicapés ou ceux qui envisagent de se faire reconnaître comme tels. Enfin, ils font le lien entre leurs entreprises et les nombreux acteurs externes du handicap.

Forclum a également nommé un chef de projet et un chargé de mission handicap pour la branche. Le plan de formation handicap, composé de six modules, est déployé auprès de 260 collaborateurs.

Les savoirs de base

moteurs de progrès personnel et professionnel

La maîtrise insuffisante des savoirs de base est non seulement un obstacle à l'intégration sociale et à l'évolution professionnelle. mais également un facteur de risque dans des métiers où la compréhension des consignes est une exigence fondamentale, notamment en matière de sécurité.

> Apprendre, réapprendre, renouer avec la culture de l'écrit et consolider les compétences sont les objectifs majeurs des formations aux savoirs de base déployées dans les entreprises du Groupe. Inscrite au PADEC (Plan d'actions diversité égalité des chances), la lutte contre l'illettrisme voit ses actions se multiplier dans les branches concernées par la problématique.

Eiffage Construction Centre-Est a mis en œuvre une formation au français. En région Rhône-Alpes, sur le chantier du lycée d'Évian-les-Bains, six compagnons ont ainsi suivi, deux heures par semaine, la formation animée par Éducalis.

Eiffage Construction Nord-Pas-de-Calais a, quant à elle, développé en juillet une formation « Maîtrise des savoirs de base », déployée sur dix semaines (à raison d'une journée par semaine) et organisée autour de quatre thèmes: connaissance de l'entreprise, sécurité - qualité - environnement, chantier et communication professionnelle. Fin 2010, seize salariés ou compagnons l'avaient terminée.

Le PADEC Eiffage côté illettrisme

- Mise en place d'un plan d'action « Illettrisme ».
- Examen systématique du thème à chaque
- Constitution d'un groupe de travail de personnes
- Élaboration d'un recueil de bonnes pratiques

Eiffage Travaux Publics, qui a initié des actions de formation depuis deux ans, structure les initiatives isolées d'origine et les multiplie sur le territoire. Ainsi, la formation «Techniques et outils de progrès» (TOP) permet aux salariés d'acquérir ou de réapprendre des savoirs généraux (français oral et écrit, calcul, géométrie, lecture de plan, initiation informatique...). Elle a été déployée en 2010 dans plusieurs régions, avec l'appui d'organismes de formation partenaires. Près d'une centaine de salariés en a déjà bénéficié.



Les compagnons d'Eiffage Construction sur les bancs de l'école

EN ACTION _

Une formation pilote gérée comme un projet

En l'absence de formation « catalogue » aux savoirs de base, le directeur et le responsable RH de la région Centre-Est de Forclum ont ressenti la nécessité de penser la formation comme une ingénierie de projet en lien avec le contexte et les besoins de l'entreprise et des salariés. Un comité de pilotage, des présentations aux Institutions

représentatives du personnel (IRP), une campagne de sensibilisation, et de nombreuses réunions de service plus tard, 10 collaborateurs (dont 2 d'Eiffage Travaux Publics) bénéficiaient d'une formation de 112 heures, organisée en solution mixte (hors et pendant le temps de travail), et utilisant les ressources du DIF. Les cours (méthodes de travail, lecture, écriture, raisonnement logique...) ont été collectifs, mais les objectifs,

programmes, supports et accompagnement pédagogiques ont été individualisés. L'utilisation privilégiée des écrits professionnels et des situations de travail a favorisé le transfert des acquis dans les situations de la vie courante. Un film expliquant la démarche et les résultats a été réalisé dans le but d'encourager les différents acteurs (salariés en difficulté, direction, encadrement...) à s'engager et à déployer l'action dans d'autres entreprises.



Accords collectifs

un dialogue social riche

Les négociations entreprises au niveau du Groupe ont porté sur les risques psychosociaux et les questions relatives à la couverture des frais de maladie. En 2008, Eiffage a mis en place, par accord de Groupe, un régime de remboursement des frais de santé couvrant une large partie de ses filiales, auquel est associée une garantie contre le risque de dépendance au bénéfice du salarié qui part en retraite et de son conjoint. Cette garantie s'appuie sur un régime «décès et invalidité accidentels» qui complète le régime de prévoyance. Depuis, cet accord a fait périodiquement l'objet d'avenants pour intégrer de nouvelles sociétés. Le dernier en date a été signé en décembre 2010.

Le dialogue social s'est par ailleurs concrétisé dans les branches par la signature d'accords d'entreprise ou d'établissement. Une part significative d'entre eux l'a été dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO), mais d'une manière générale, les thèmes ont été diversifiés.

Ainsi, Eiffage Travaux Publics a signé 70 accords en 2010, (dont 70 % hors NAO), avec par exemple, 6 accords sur le temps de travail, et 26 sur l'intéressement ou la participation. Suite aux rachats d'entreprises, un travail d'assimilation des accords à été mené. Ainsi, 8 accords collectifs ont été signés par Eiffel en 2010. L'accord sur l'emploi des seniors, signé chez Forclum en 2009, a commencé à être mis en œuvre. Eiffage Construction a diffusé, avec les bulletins de salaire, une plaquette pédagogique pour présenter aux salariés son accord-cadre sur la Gestion prévisionnelle des emplois, du développement des compétences et de la progression professionnelle (GPEC), conclu dès 2008. Enfin, chez AREA un accord relatif aux évolutions organisationnelles de la filière Péage et aux mesures sociales d'accompagnement a été signé en novembre 2010. En prévision de l'extension de l'automatisation du péage, ce texte prévoit une reconnaissance des emplois de la filière, une amélioration des conditions de travail des péagers, des mesures financières pour favoriser la mobilité ou encore un accompagnement des projets de reconversion.

Négociation sur les risques psychosociaux (RPS)

Évaluer

pour mieux progresser ensemble

L'entretien d'évaluation professionnelle constitue un véritable outil de management, déployé et optimisé par toutes les branches du Groupe.

Chez Forclum, les IAC et ETAM bénéficient d'un entretien d'évaluation annuel, les ouvriers d'un entretien de progrès biannuel.

Le rythme est le même pour Eiffage Construction, où près de 2 500 ouvriers sont concernés chaque année. Une fiche «retour salarié» a été mise en place en 2010. Elle est validée par la direction d'exploitation ou d'entreprise, avant d'être remise à l'ouvrier et commentée par le conducteur de travaux du chantier du moment, en présence du chef de chantier. L'entretien annuel d'évaluation des cadres de la branche constitue l'un des piliers du processus de détection des potentiels. En effet, la Direction des ressources humaines, avec chaque Direction régionale, anime une réunion de synthèse des entretiens annuels durant laquelle sont examinés le parcours des principaux cadres et des collaborateurs qui ont 2 à 5 ans d'ancienneté. Elle prend notamment en compte les possibilités d'évolution de chacun et s'attache à déterminer leur potentiel dans un délai de 3 ans.

Chez Clemessy, les entretiens sont compatibilisés pour les salariés ayant au moins un an d'ancienneté. 2 033 entretiens (1497 non-cadres et 536 cadres) ont été réalisés en 2010.

Chez Eiffel, l'évaluation du personnel est une donnée d'entrée des critères de performances des managers. La mise en place et l'atteinte des objectifs d'entretiens individuels pour toutes les catégories de collaborateurs font partie des axes retenus pour le PADD (Plan d'actions développement durable) de la branche.

Eiffage Travaux Publics a adopté une démarche comparable. Sa politique de rémunération variable («bonus») est adossée à des critères de mérite et calculée sur la réalisation effective d'objectifs financiers, mais aussi d'objectifs non financiers relatifs à trois points: la réalisation des entretiens annuels, la sécurité et la progression sur le chemin du Zéro accident, la progression et l'atteinte d'un objectif environnemental commun.



Enfin, l'entretien de progrès est désormais généralisé à toutes les populations de salariés du groupe APRR :

- cadres et ETAM: annuel;
- ouvriers: annuel pour APRR et bisannuel pour AREA (mise en place plus récente).

En réflexion, une meilleure prise en compte du rôle de tuteur de certains salariés lors de ces entretiens.

Pour information, l'entretien de seconde partie de carrière est désormais possible dans toutes les branches (cf. p. 36).



Recrutement emploi

Favoriser

l'emploi des jeunes

Eiffage a maintenu ses efforts d'embauche des jeunes en 2010, malgré un contexte de crise où le recrutement des nouveaux diplômés à l'échelle nationale a chuté d'un tiers.

Une politique volontariste

Susciter des vocations

Parce que les métiers d'Eiffage demeurent mal connus, le Groupe a multiplié les actions d'information en direction des jeunes tentés par une formation en alternance ou à la recherche d'un emploi. Ainsi, Clemessy a participé à 20 forums ou salons. Eiffage Construction a organisé, en Bretagne et Pays de Loire, des débats sur l'apprentissage. Eiffage Travaux Publics a présenté ses métiers dans différentes écoles, comme l'IUT de Génie Civil de La Rochelle, et accueilli sur ses chantiers des élèves de l'École Centrale de Paris et des collégiens Marnais.

La pépinière «Jeunes diplômés» est une démarche originale (cf. rapport annuel développement durable 2009 p. 39) qui a permis à APRR de sélectionner sa seconde promotion au printemps 2010. Après leur parcours d'accueil (septembre et octobre), les 3 jeunes diplômés (ESC Toulouse, École Centrale Paris, École Centrale Lyon) ont enchaîné avec une première mission opérationnelle de 3 mois.

Nouer des partenariats

En 2010, Eiffel a signé une convention avec l'Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés (AFIJ). Le partenariat cible l'obtention d'un premier emploi, d'un stage ou d'une formation en alternance. En amont, les branches d'Eiffage se sont aussi associées avec des écoles, à l'exemple de Forclum avec l'École supérieure d'ingénieurs en Génie électrique de Rouen. Forclum participe à la formation des élèves et à l'adaptation de l'école aux besoins du marché, et l'école conseille Forclum dans ses embauches de stagiaires ou d'apprentis et communique sur l'entreprise.

Clemessy s'est également investie dans l'élaboration de parcours professionnels au travers de partenariats avec des établissements d'enseignement.





CDD et intérim: le minimum indispensable

Rationaliser le recours au travail temporaire et rechercher systématiquement des solutions alternatives, deux grands principes qui ont été appliqués par les branches tout au long de l'année 2010. Chez Eiffage Travaux Publics, le recours à l'intérim est limité au minimum indispensable (lors des périodes de pointe), grâce à des efforts de mobilité interne, d'organisation et de planification. De même, le recours aux CDD relève le plus souvent de grands chantiers, qui requièrent un volume de main-d'œuvre que les effectifs de l'entreprise ou la mobilité interne ne peuvent satisfaire. La philosophie est identique chez Eiffel, où le grand nombre de CDD recensés en 2010 s'explique par les «Grands Arrêts» dans la maintenance industrielle qui mobilisent des centaines de collaborateurs pendant plusieurs semaines. Pour valider l'intérim, Clemessy a mis en place une procédure unique et centralisée, avec l'enjeu de privilégier les ressources internes.

Vers l'emploi

Traditionnellement, Eiffage considère l'intérim d'insertion comme une véritable clé d'entrée dans l'entreprise, première étape d'un parcours complet vers l'emploi en CDD ou en CDI. Il se pratique dans le cadre d'une démarche volontaire ou contractuelle, de type clause d'insertion, dans la plupart des régions. Destinée aux personnes éloignées durablement de l'emploi et aux jeunes en difficulté, la démarche est sécurisante pour l'entreprise car elle lui permet de tester le candidat. Les grands chantiers sont habituellement les maillons forts d'une politique de recrutement tournée vers l'emploi local et favorisant, de fait, l'accès à l'emploi de populations souvent touchées par le chômage. Ils ne sont cependant pas les seuls points d'entrée dans l'entreprise, et il existe des exemples de coopération entre Eiffage et des instances locales qui permettent de créer un flux régulier de candidats à l'emploi issus de milieux défavorisés. Ainsi, un partenariat entre le Conseil général de Seine-Saint-Denis, Pôle Emploi et Eiffage Travaux Publics Île-de-France/Centre a permis



Sur le terrain

Convention Emploi au stade de Lille: essai transformé

Le 2 juillet 2010 a représenté un moment particulier dans l'histoire du chantier du Grand Stade Lille Métropole. Après sept semaines d'un parcours de préqualification particulièrement rigoureux, 15 coffreurs-bancheurs et 10 grutiers âgés de 18 à 40 ans ont été recrutés en contrat de professionnalisation. Moment clé de ces embauches: la signature d'une convention Emploi entre les différents partenaires impliqués dans l'opération.





Sur le terrain

Carrefour des jeunes: 5^e édition

Plus de 450 jeunes se sont retrouvés, le 5 novembre 2010, pour clôturer un parcours d'intégration très complet au sein du Groupe, rythmé par des formations, des séminaires, ou encore du tutorat sur le long cours. Le Carrefour des jeunes, organisé chaque année à l'intention des jeunes cadres d'Eiffage, est une occasion pour ces nouveaux collaborateurs d'échanger entre eux et avec leur management sur les activités et les valeurs du Groupe.



de former et de recruter une dizaine de personnes en CDI. Sélectionnées après une séance d'information collective, un entretien individuel et des tests d'habileté, dix personnes, âgées de 18 à 40 ans, ont suivi une formation sur mesure: après une période de trois mois, baptisée «tremplin» et dédiée à la découverte du BTP, elles ont suivi une formation en alternance de huit mois au CPO de Hanches (Eure-et-Loir). Neuf d'entre elles ont finalement été embauchées en CDI.

Le PEB s'achève



Sur le terrain

Des chantiers ouverts à l'insertion

Fidèle à l'engagement de la branche en faveur de l'insertion par le travail, Eiffage Construction Val-de-Seine a mis à profit les chantiers de Vitry et de Montigny-lès-Cormeilles pour accueillir des personnes recommandées par le CREPI Île-de-France.

Sur le chantier de Vitry, deux manœuvres, un compagnon d'exécution et un maçon, ont été recrutés en intérim d'insertion. Ils ont ensuite bénéficié d'un recrutement en CDL

À Montigny, Eiffage Construction a souhaité confier la peinture des halls d'immeubles à une structure d'insertion. Une structure locale, AGOIE, a proposé de prendre les travaux en charge, en y employant cinq personnes. Grâce à l'implication de tous, et notamment du donneur d'ordre qui a consenti à diviser le lot de peinture, ces personnes ont débuté leur chantier d'insertion en septembre.

Recrutement emploi

Agir pour l'insertion

avec les CREPI

Créés en 1993 à l'initiative d'une filiale d'Eiffage Construction, les Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) - associations loi 1901 - comptent aujourd'hui plus de 600 entreprises, adhérentes ou partenaires, de toutes tailles et issues de secteurs économiques très divers.

> Passerelles entre le monde professionnel, les différentes structures de l'insertion, de l'emploi et de la formation, et les personnes rencontrant le plus de risques d'exclusions économiques et sociales (chômeurs longue durée, jeunes peu ou pas formés, personnes handicapées, personnes sous main de justice ...), les CREPI permettent aux entreprises de s'impliquer dans des actions concrètes en faveur des personnes éloignées de l'emploi: découverte de métiers, visite d'entreprise, immersion professionnelle, mobilisation de salariés autour de projets solidaires.

prises et personnes en recherche d'emploi (parrainages, entretiens pour un emploi ou pour un stage).ll sera reconduit le 24 mai 2011, en partenariat avec le secrétariat de la Charte de la Diversité et le Centre des jeunes dirigeants.

Trois actions phares

Le Rallye pour l'emploi - CREPI Touraine

Menée par le CREPI Touraine depuis 5 ans, l'action se développe désormais dans d'autres CREPI (à venir: Lorraine, Côte d'Azur, Haute-Garonne...).

Objectif: Faire découvrir pendant trois jours à 30 demandeurs d'emploi tourangeaux, par le biais de huit visites d'entreprises chacun, des métiers ou emplois représentatifs de l'économie locale, déjà vacants ou susceptibles d'être ouverts à court terme. À la fois professionnelle et ludique, l'action permet un taux de retour à l'emploi et/ ou de formation à trois mois de 44 %.

Bénéficiaires: En 2010, sur les 30 participants, 5 ont signé un CDI, 4 ont effectué des missions d'intérim, 4 sont en formation, 5 sont en CDD, 1 a signé un contrat aidé, 2 ont obtenu des entretiens et 6 ont bénéficié d'autres actions du CREPI (passerelle, parrainage, ambassadeurs, accompagnement PLIE).

Chiffres 2010

Offres d'emploi

- 950 solutions emploi
- dont **305** insertions professionnelles chez Eiffage

Subventions

- **150 000** € en provenance d'Eiffage au profit
- ■Soutiens financiers des directions régionales et, en 2010, **30 000 €** pour la création

Les événements marquants de 2010

L' «Odyssée des CREPI vers l'emploi», une action nationale

Soutenu par sa Fédération, le réseau des 14 CREPI a mis en place une opération conjointe et simultanée, l'«Odyssée des CREPI vers l'emploi», dont la première édition a eu lieu le 6 mai 2010, sous le patronage et en présence de Fadéla Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville.

Exprimé sous des formes d'actions diverses au sein de chaque CREPI (job-dating, réalisation d'une fresque de la diversité...), l'événement avait pour objectif de favoriser la rencontre entre des personnes éloignées de l'emploi et des représentants d'entreprises, de manière conviviale et hors des conventions habituelles. Il a, au total, mobilisé 900 personnes et permis près de 500 mises en relations entre entre-



Sur le terrain

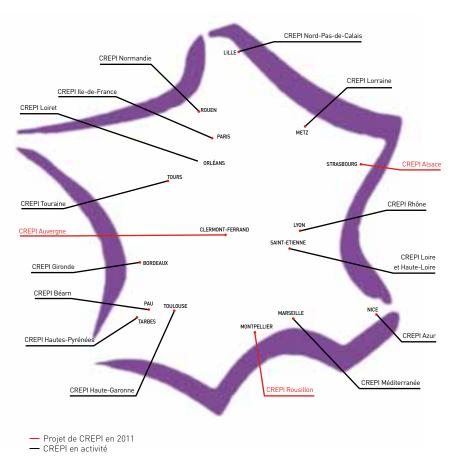
CREPI Île-de-France

38 candidats ont pu rencontrer une quinzaine d'entreprises. Suite à la manifestation :

- 14 personnes ont effectué un stage, dont 2 se sont transformés en emploi et 1 en contrat de professionnalisation;
- 8 personnes ont trouvé un emploi;
- 1 personne est en formation;
- 6 personnes sont accompagnées dans le cadre du parrainage;
- 9 candidats à qui une offre a été proposée n'ont pas donné suite.



Implantation géographique des CREPI



La reconduction du Challenge CREPI à Marseille

Les objectifs sont la découverte des entreprises par le sport (une compétition de basket met en jeu des équipes mixtes salariés d'entreprises/personnes en recherche d'emploi), et la création de liens et de contacts professionnels pour les jeunes en recherche de projets professionnels. Organisé le 27 novembre 2010, le Challenge a permis 18 visites d'entreprises au profit de 168 personnes.

Les initiatives du CREPI Haute-Garonne

Le CREPI Haute-Garonne porte des projets de création d'activité économique, comme celui de la SARL Le vélo sentimental, créée en 2008 et conventionnée « entreprise d'insertion», qui a atteint l'équilibre financier en 2010 pour la première fois. Elle se compose de deux personnes d'encadrement et de trois salariés en insertion. Depuis sa création, 10 demandeurs d'emploi se sont vus ainsi proposer des contrats d'insertion à durée déterminée.

> En savoir plus: www.crepi.org



Au fil de l'eau...

- Signature d'une convention de partenariat entre la Fédération et le Centre des jeunes dirigeants.
 Action d'orientation professionnelle «Ambassadeur des Métiers» organisée par le CREPI Île-de-France. Objectif: faire découvrir des métiers de multiples secteurs à des personnes à la recherche d'une orientation professionnelle ou d'un emploi.
 Première année d'existence des trois nouveaux CREPI inaugurés fin 2009: Béarn, Loire et Haute-Loire, Lorraine.
 Lancement du CREPI Côte d'Azur à Nice en septembre 2010, suite à la mobilisation des filiales Eiffage de la région.
 L'association, qui compte à ce jour plus d'une trentaine d'entreprises adhérentes, participera à l' «Odyssée des CREPI

- Trois projets de nouveaux CREPI pour 2011 : CREPI Roussillon

Recrutement emploi

La mobilité

une politique pour fidéliser les collaborateurs et les maintenir dans l'emploi

Plus que jamais, les mobilités professionnelle et géographique sont une nécessité vitale pour les entreprises du Groupe. Fidéliser les salariés en répondant à leur souhait, en développant leurs compétences ou en leur permettant de changer de métier, favoriser leur évolution vers des postes disponibles lorsqu'ils sont employés sur des postes fragilisés ou supprimés, créer une culture commune par l'échange de personnel entre les entreprises, autant d'objectifs forts qui guident les branches dans leurs actions.

Un engagement formalisé

La mobilité est un enjeu partagé. Elle permet au Groupe de pourvoir aux postes vacants en faisant appel aux savoir-faire internes, et le salarié y trouve l'opportunité d'enrichir ses compétences et de progresser dans sa carrière, et parfois même le moyen de conserver un emploi.

Les branches, soucieuses de formaliser leur engagement et d'apporter des garanties à leurs collaborateurs, ont toutes adopté une charte dédiée qui harmonise les pratiques, précise les conditions de prise en charge et accompagne le salarié dans ses démarches. Confrontées à des problématiques similaires, Eiffage Construction et Eiffage Travaux Publics l'ont élaborée conjointement.

Pour toutes les branches, une même ligne de conduite: à compétences égales, les candidatures internes sont privilégiées. Ainsi, chez Forclum, la publication d'une offre d'emploi est réalisée de façon simultanée en interne et en externe, mais la priorité est donnée aux candidats « maison » avec deux règles incontournables: ne pas signer de contrat de travail suite à une candidature externe si le poste n'a pas donné lieu à la publication préalable en interne, et consulter le directeur régional et la Direction des ressources humaines sur le sujet. La branche a enregistré 363 mobilités (internes et interbranches) en 2010.

Des collaborateurs accompagnés

La Charte mobilité commune d'Eiffage Construction et d'Eiffage Travaux Publics prévoit une batterie de dispositifs facilitateurs pour les salariés désireux de changer d'emploi ou de région, entre autres la prise en charge de leur déménagement, une prime de départ ou encore un recalage salarial pour atténuer les disparités interrégionales de niveau de vie.

ENACTION_

Faire savoir

Fin 2009, Eiffage s'est doté d'une Bourse de l'emploi. Chaque collaborateur a ainsi librement accès, *via* l'intranet, à toutes les offres d'emploi du Groupe. L'outil permet de gagner en réactivité, en partageant un vivier de candidats au niveau d'Eiffage et en réduisant les délais de traitement des candidatures. Il permet à chacun d'être le premier acteur de son évolution professionnelle. Les branches disposent d'un outil comparable sur leur périmètre. Forclum diffuse également, tous les deux mois, un journal interne, *La bourse de l'emploi*, décliné en deux versions (postes ouvriers, postes ETAM et IAC), principalement à destination des salariés qui n'ont pas accès à l'intranet.





Sur le terrain

Chez Eiffel, l'«Anguille» mobilise

L'appel d'offres du projet offshore «Anguille», qui porte sur la construction d'une plateforme pétrolière au Gabon pour le groupe Total, a été remporté par Eiffel. Dans ce cadre, son usine de Fos-sur-Mer va devoir doubler ses heures de production pendant plusieurs mois. Pour faire face à ce surcroît d'activité, la branche a fait appel à ses propres compétences via une vaste campagne de recrutement interne: soudeurs, techniciens, ingénieurs, acheteurs, chefs d'atelier... les profils recherchés sont particulièrement nombreux.



Fabrication de la plateforme pétrolière AGM-N, destinée Anguille pour Total Gabon.

La Charte de la mobilité de Forclum impose un accompagnement comparable: financement d'un voyage aller/retour sur le nouveau lieu de travail pour l'intéressé et son conjoint, frais d'installation remboursés dans la limite du salaire mensuel nominal (avec plancher et plafond), accompagnement du conjoint par la société d'accueil dans sa recherche d'un nouvel emploi si nécessaire. La charte prévoit aussi une période d'intégration (deux mois pour les ouvriers, trois mois pour les ETAM), qui permet aux deux parties de valider mutuellement la mutation.

Clemessy fixe, elle aussi, une période probatoire de trois mois dans son accord-cadre GEPC (Gestion prévisionnel des emplois, du développement des compétences et de la progression professionnelle), texte qui définit par ailleurs les conditions financières d'accompagnement à la mobilité: prime de mutation d'un montant minimum, indemnité d'installation. indemnités d'hébergement provisoire, prise en charge d'un voyage de découverte de la région d'accueil... Clemessy diffuse un dépliant, La mobilité mode d'emploi, qui définit la notion de mobilité géographique et fixe les modalités financières d'accompagnement. En 2010, elle a enregistré 20 mobilités : 2 professionnelles, 16 géographiques, 2 mixtes.



Recrutement emploi

Maintenir l'emploi

un objectif partagé, des méthodes adaptées

Garder les effectifs, et même les faire progresser. Pour atteindre cette cible commune malgré un contexte peu favorable, toutes les branches d'Eiffage ont poursuivi leur stratégie d'échanges de personnel. Et les salariés en inaptitude ont bénéficié de solutions personnalisées de maintien dans l'emploi.

Pallier l'irrégularité de l'activité par l'échange

L'activité du BTP est par essence variable dans le temps et dans l'espace. Pour maintenir l'emploi sur ses sites, Eiffage Construction centralise, chaque mois, les données d'activités (relatives aux compagnons, chefs de chantiers et conducteurs de travaux) de toutes ses filiales et les analyse en Comité de direction. La démarche permet d'anticiper les manques et les disponibilités en faisant jouer la solidarité à l'échelle de la région ou de la branche. En 2010, elle a parfaitement fonctionné: tout le personnel disponible a été employé.

Ainsi, le chantier du Centre hospitalier sud francilien (CHSF) d'Eiffage Construction Grand Paris a accueilli des renforts en provenance d'entreprises franciliennes, mais aussi d'autres régions. En retour, elle a envoyé des compagnons en soutien aux entreprises d'autres régions et même d'autres branches. Une première équipe de onze coffreurs a, par exemple, rejoint ses collègues d'Eiffage Travaux Publics sur le chantier du Grand Stade de Lille Métropole en novembre 2010. Ils sont tous volontaires pour cette mission qui s'achèvera en avril 2011.

Clemessy poursuit sa politique de formation, de reconversion professionnelle et de maintien dans l'emploi entamée il y a plusieurs années dans le cadre de l'accord GEPC, et qui s'applique en accompagnement des évolutions des marchés, des compétences et des aptitudes médicales des collaborateurs. Ainsi, les prêts entre entreprises de la branche, mais aussi vers Forclum, ont concerné 185 collaborateurs en 2010. Les recrutements en CDI se sont poursuivis, supérieurs en nombre à ceux réalisés en 2009. Enfin, 717 salariés se sont engagés dans une démarche de progression professionnelle.

Une véritable priorité

Eiffage Construction Ouest a fait du maintien dans l'emploi un axe prioritaire de son plan d'actions régional sur la gestion du handicap, et concrétise cet engagement au quotidien.

Deux exemples l'illustrent. L'un de ses chefs d'équipe, en arrêt de travail pendant quinze mois sur 2008 et 2009, a été déclaré inapte à tout poste sur chantier en raison de sérieux problèmes de dos.

Grâce à des contacts répétés avec la Direction d'exploitation et le médecin du travail, un emploi de correspondant matériel, adapté à ses capacités, lui a été proposé. Il a pu reprendre le travail à ce poste à mi-temps thérapeutique en avril 2010, puis à 80 %.

Un autre chef d'équipe, lui aussi en arrêt de travail longue durée















Inaptitude: trouver des solutions au cas par cas

Le maintien dans l'emploi d'un collaborateur en inaptitude exige un accompagnement rapproché, construit en partenariat avec le salarié et les organismes spécialisés, au cas par cas.

Chez Eiffage Construction Côte d'Opale, un maçon coffreur reconnu travailleur handicapé depuis fin 2008 a bénéficié d'une reconversion professionnelle, avec mutation interne. À la suite d'une restriction médicale sur la position accroupie, un projet de formation au poste de ferrailleur/soudeur en atelier et de conduite de pont roulant lui a été proposé. Le médecin du travail a validé la piste de reconversion, et la subvention Agefiph a couvert les frais de formation et l'achat d'un siège spécifique «assis debout» préconisé par un ergonome. Le salarié a ainsi pu reprendre son activité professionnelle, formé à un nouveau métier adapté à sa situation.

Lorsque c'est possible, Eiffage Construction essaie d'agir encore plus en amont, avant que la déclaration d'inaptitude ne soit prononcée, comme cela a été le cas pour un compagnon électricien d'Eiffage Construction Amélioration de l'habitat, en incapacité partielle permanente (IPP). Informée par la médecine du travail de la prochaine déclaration en inaptitude au poste de ce salarié, la filiale a entrepris de lui faire suivre une remise à niveau en français, en lecture et en écriture. Le salarié la suit depuis un an, en vue de bénéficier d'une formation de reconversion. Cette volonté d'accompagnement s'applique aussi aux apprentis. Chez Eiffage Construction

Eiffage Travaux Publics: un engagement indéfectible envers ses accidentés

Île-de-France, un jeune victime d'un accident du travail (sectionnement des doigts de la main) lors de son examen au Centre de formation d'apprentis (CFA) a été maintenu dans les effectifs de la branche à l'issue de son contrat d'apprentissage et passé en CDI. Il suivra une formation lors de sa reprise.



Développement des territoires

Un développement

partagé avec les territoires

Désenclaver, promouvoir, aménager, secourir... Les liens tissés entre les métiers d'Eiffage et les territoires s'enrichissent, année après année, dans un esprit résolument gagnant-gagnant.

Un diffuseur au service du développement économique du sud d'Annecy

En novembre dernier, le Conseil général de Haute-Savoie, la Communauté d'agglomération d'Annecy et AREA inauguraient le dernier né des diffuseurs de l'A41: Seynod-Sud. L'ouvrage représente bien plus qu'une simple infrastructure autoroutière. En effet, c'est la concrétisation d'une volonté des collectivités locales qui souhaitaient depuis longtemps contribuer au développement économique du sud de l'agglomération annécienne par la création d'une nouvelle zone d'activité dotée de connexions rapides avec l'Isère et la Savoie, un atout considérable en termes de flux logistique et de visibilité pour les industriels. Le nouvel échangeur améliorera également la qualité de vie des habitants: ceux de Seynod, en diminuant le trafic de transit traversant le centre-ville, et ceux du sud de l'agglomération, qui pourront bénéficier de trajets plus rapides, plus sûrs et plus fiables. La prévision de trafic est de 7500 véhicules/jour. Bien que classique, ce diffuseur est un exemple d'aménagement durable : les talus ont été revégétalisés et complétés par une banquette pour le passage de la petite faune, quatre zones de vergers conservatoires ont été créées, et la gare de péage est éguipée d'un auvent photovoltaïque qui couvrira un tiers de la consommation électrique de la barrière.



Autre pause patrimoine du réseau APRR : le musée sur l'aire du Lac (A40), a accueilli une nouvelle fois en 2010, une exposition Maurice Novarina.

Pause patrimoine

L'autoroute se met au service de l'image et de la vitalité économique des territoires qu'elle traverse en proposant aux voyageurs stationnant sur les aires de repos de partir à la découverte de leur richesse. Dans cette optique, APRR a aménagé deux aires sur l'A40: Ceignes-Cerdon et Musée-de-la-Bresse. La première comporte désormais une exposition permanente consacrée au patrimoine du Haut-Bugey, réalisée en partenariat avec les offices du tourisme locaux. La seconde permet aux voyageurs de découvrir les musées du pays bressan. Un accès à pied au musée départemental de la Bresse tout proche a même été aménagé. Cette initiative rencontre un bon accueil: 10 % des visites du musée proviennent de l'autoroute! Au-delà de ces animations permanentes, APRR et AREA se mobilisent lors des journées européennes du patrimoine organisées chaque année en septembre, en imaginant des manifestations valorisant les territoires d'implantations des aires: expositions, démonstrations, dégustations...







Après la friche, un nouveau quartier pour Asnières

Après le départ du groupe agroalimentaire Unilever en 2002, la ville d'Asnières a souhaité requalifier le site de huit hectares situé en bord de seine, à l'extrémité Est de la ville. Coordonnée par Eiffage Aménagement, la Zac d'Asnières Quartier-de-Seine est le plus important programme d'aménagement urbain du Groupe en Île-de-France. Tournant le dos aux programmes immobiliers tertiaires classiques, le projet vise la réhabilitation des friches industrielles et leur reconversion en un nouveau guartier (superficie de 83000 m² au sol, 145000 m² Shon) alliant mixité urbaine et sociale, avec un juste équilibre entre habitations, bureaux, commerces de proximité et équipements publics (mairie annexe, crèche, groupe scolaire, gymnase, terrains de jeux...). Un parc de 7 000 m² constitue le poumon vert de ce quartier à échelle humaine, où l'accent a été mis sur la cohérence architecturale et la qualité des espaces publics. Quartier-de-Seine est un pôle économique attractif proche de La Défense et bien desservi par les transports. À terme, ce nouveau pan de ville accueillera 3000 habitants et quelque 2500 salariés. Eiffage Immobilier est le promoteur de plusieurs programmes phares du quartier.

Eiffage Travaux Publics Vendée: solidaire et efficace

Xynthia a frappé durement le Sud de la Vendée en février 2010. L'établissement Vendée d'Eiffage Travaux Publics a contribué au renouveau des communes de la Faute-sur-Mer et de l'Aiguillon-sur-Mer. Au titre de la solidarité, une équipe a été mise à disposition sur la commune de l'Aiguillon pour assurer le nettoyage et coordonner les bénévoles venus prêter main-forte. Sur les deux communes, les travaux de réparation des voiries ont été réalisés dans le cadre d'une procédure d'urgence, pour un coût total d'environ 1 million d'euros. À la Tranchesur-Mer, les équipes du site d'Angles ont également posé des murs de soutènement préfabriqués de 3,8 m de haut en limite du domaine maritime, afin de protéger les propriétés des assauts de la mer.

Objectif Annecy 2018

Le 6 juillet 2011, le CIO choisira le site qui accueillera les XXIIIe Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2018. Annecy rêve de suivre le chemin tracé par Chamonix, Grenoble et Albertville et Eiffage soutient ce projet pour le moins ambitieux. Fortement ancrée dans une région dont elle accompagne depuis toujours le développement économique et le rayonnement



Un pont Unibridge® aux Philippines

culturel, AREA a été nommée partenaire officiel du programme Annecy 2018, soutien officialisé le 29 septembre par la signature d'une convention entre Eiffage, le Comité national olympique et sportif français (Cnosf) et le Comité de candidature Annecy 2018. En interne, 12 ambassadeurs ont été choisis pour soutenir la candidature et sensibiliser les collaborateurs de la branche. Pour rendre la candidature d'Annecy visible par le plus grand nombre, le Groupe s'appuie sur tous les supports de communication dont il dispose: affichage, radio, publications, signalétique, site Internet... Le top départ a été donné lors des vacances d'hiver. À cette occasion, la branche a joué la carte de la visibilité maximale: la façade du PC autoroutier César en Savoie a été entièrement habillée d'un gigantesque adhésif de 280 m² aux couleurs d'Annecy 2018 et les panneaux d'information lumineux diffusent des messages de soutien à l'opération. Enfin, des animations sur le thème «La neige, la glace et vous » ont été organisées pendant les week-ends des vacances d'hiver, sur les aires de L'Isle-d'Abeau, du Granier (A43) et de Ceignes-Cerdon (A40).

Unibridge®: construire et reconstruire

Depuis 2008, Eiffel et l'entreprise cantalienne Matière travaillent main dans la main pour décrocher de nouveaux marchés à l'étranger via une joint-venture, Unibridge Trading. Eiffel produit et commercialise des ponts modulaires à montage rapide Unibridge®, conçus et brevetés par Matière. La moitié de la production Unibridge® est actuellement assurée par l'usine Eiffel de Fos-sur-Mer. Les ponts Unibridge® sont des structures composées de caissons élémentaires d'1 m sur 11,40 m que l'on peut juxtaposer horizontalement, pour passer d'une à deux voies de circulation, ou emboîter bout à bout pour en faire varier la portée. L'assemblage est assuré par des «obus», qui présentent un double avantage: une mise en place rapide et un risque de vol nul. D'un poids relativement modeste (un peu plus de 11 tonnes), les caissons élémentaires sont transportables par conteneur marin de 12 m, sans surcharge de fret, et ne nécessitent pas l'emploi d'engins de manutention lourds. Quelques jours suffisent à une équipe de six personnes pour monter un pont dont la capacité portante répond aux principales normes internationales s'appliquant aux ouvrages permanents.

Ce partenariat s'est soldé depuis deux ans par plusieurs contrats d'importance, au Kenya, à Haïti ou en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mais c'est aux Philippines qu'Eiffel et Matière ont décroché, en 2008, un contrat record s'étalant sur 6 ans, avec la vente de 490 ponts et de 72 débarcadères de ferry. Unibridge® présente une réponse aux besoins forts des pays émergents en aménagement structurants, modulables et résistants, ainsi qu'à des contraintes d'entretien et climatiques parfois extrêmes.

Au vu de sa facilité et de sa rapidité de montage, Unibridge® peut être utilisé dans des situations d'urgence, en ouvrage temporaire ou permanent. Sa résistance aux tremblements de terre le rend particulièrement adapté en zones sismigues. Le pont Unibridge de Montrouis, construit à la suite des cyclones de 2008 pour rétablir le principal axe de communication d'Haïti, est d'ailleurs resté intact au lendemain de la catastrophe qui a frappé l'île en janvier 2010. Ce pont de 68 m joue plus que jamais un rôle vital dans le processus de reconstruction du pays. L'année a vu le renforcement du développement commercial des Unibridge® avec de sérieux contacts noués en Amérique centrale. Les prestations confiées à Eiffel ont été élargies, trois sont désormais possibles selon le niveau d'assistance souhaité par le client: fabrication et expédition des colis Unibridge®, assistance et formation au montage sur place, prise en charge du montage sur place.



Eiffage Sénégal citée

sur la RSE (The world Guide to CSR: A Country



Et toujours, le Sénégal

Eiffage Sénégal reste, plus que jamais, un acteur engagé auprès de la population, et ce dans tous les domaines du développement durable. Quelques-unes des nombreuses actions qui ont rythmé l'année 2010:

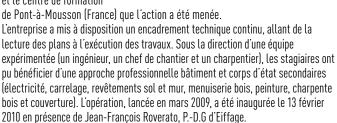
- Environnement : dotation de 15 bâches à la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) pour des opérations de mise en sacs du sable contaminé de Ngagne Diaw, chantier pilote environnemental en Casamance.
- Social: distribution aux salariés de 870 moustiquaires imprégnées, campagne de vaccination antitétanique volontaire pour les salariés, plan de formation (insertion), accompagnement pour un examen «mammographie» (personnel féminin de plus de 40 ans), sensibilisation et dépistage VIH/ SIDA...
- Sociétal: partenariat Kinkeliba (association d'aide au développement médical), aide à la création d'un conservatoire de plantes médicinales et de biodiversité végétale, transport de livres offerts par l'association «le Bouquin volant» pour le village MBassi dans le Sine Saloum, insertion professionnelle de jeunes filles sénégalaises (banlieue de Dakar)...
- Transversal: tournoi de football entre chantiers, formation secourisme avec la Jeune chambre internationale (JCI), soutien à la première Journée Mondiale des victimes de la route.

Le défi du chantier du pont Faidherbe (St-Louis du Sénégal) : remettre l'ouvrage à neuf, sans entraves marine développement durable 2009, p. 48)

EN ACTION

Un chantier pilote à Gorée

Forte de ses expériences en action sociétale, Eiffage Sénégal s'est impliquée dans la formation de jeunes sans qualification, afin de leur offrir une opportunité d'insertion professionnelle. C'est à travers un chantier expérimental sur l'île de Gorée, en collaboration avec la mairie et le centre de formation





L'inauguration du centre



Prise en compte du public

Les parties prenantes

au cœur de la stratégie de développement durable

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Eiffage conduit depuis 2008 avec le Comité 21¹, une démarche de concertation externe permettant d'identifier les attentes et les analyses d'un panel représentatif de parties prenantes². Cette concertation vise à améliorer l'adéquation de la stratégie de l'entreprise aux attentes de la société civile et à conduire l'entreprise à préciser ses engagements et aménager en conséquence son plan d'actions.



La démarche de concertation

Eiffage a poursuivi en 2010 son processus de concertation avec ses parties prenantes externes, sur l'ensemble du périmètre de sa responsabilité sociétale. Le Comité 21 a mobilisé les parties prenantes, présidé et animé la réunion selon des règles approuvées par l'ensemble des participants, en particulier la confidentialité portant sur le nom des participants (règle de Chatham House) et l'exhaustivité des réponses aux questions posées à l'entreprise.

La participation des parties prenantes à ce nouvel exercice de concertation, le 25 mars 2010, a été particulièrement satisfaisante, tant en termes de préparation (grâce à une excellente connaissance de la documentation préalablement adressée par le Groupe) qu'en termes de qualité des recommandations émises et de respect mutuel dans les échanges.

Ressources humaines

Les parties prenantes ont souligné que le secteur du BTP était traditionnellement très attendu sur les nombreux aspects sociaux de sa démarche de responsabilité, que ce soit au titre de l'accidentologie, des besoins de formation et d'insertion professionnelle, de la qualité des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, ou au titre des risques relatifs au travail clandestin et illégal.

Or, les importantes mesures prises par le Groupe ont été considérées par le panel de parties prenantes comme insuffisamment mises en avant, notamment en comparaison avec la communication dont bénéficient les enjeux environnementaux. Deux sujets ont retenu l'attention:

■ En matière de handicap, tout en reconnaissant les efforts déployés, les parties prenantes ont regretté une démarche jugée «classique», omettant le nécessaire «changement de regard», c'est-à-dire un travail sur les comportements et les mécanismes de défense qui nuisent à la prise en compte du handicap au quotidien dans l'entreprise.

■En matière d'égalité des chances hommes/ femmes, la féminisation est jugée insuffisamment traitée et dénuée d'objectif concret ou chiffré.

Exemples d'actions décidées suite à la session de concertation

La Délégation générale aux risques et aux contrôles, associée à la Direction du développement des ressources humaines, a mis en œuvre une expérience pilote de mentorat sur le thème de la place des femmes ingénieures chez Eiffage (cf. p. 35).

Chez Eiffel, un groupe de travail sur les compétences, dédié à l'élaboration d'un dispositif de management par les compétences et à la nomination de femmes à des postes de direction d'entité opérationnelle, a été mis en place.

Environnement

Les parties prenantes ont été sensibles à la démarche environnementale globale du Groupe, constatant une progression générale de la qualité et de l'ampleur des actions entreprises par rapport à la session de 2008. Elles insistent cependant sur les recommandations suivantes jugées essentielles pour la profession:

- le besoin d'homogénéisation en interne des bonnes pratiques et le risque de «poches d'excellence» non représentatives;
- le risque de priorisation de certains objectifs environnementaux (biodiversité, changement climatique...) au détriment d'autres enjeux (toxicité des matériaux, santé des usagers...);
- la nécessaire traduction des progrès de l'entreprise en matière de prise en compte de la biodiversité en «indicateurs de mesure de la dépendance de l'entreprise à la biodiversité»;
- la nécessité d'expliquer les méthodes et les outils mis en place pour calculer et piloter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

(1) Comité français pour l'environnement et le développement durable.

[2] Associations environnementales, associations de consommateurs, associations de collectivités territoriales, représentants d'administrations, partenaires et fournisseurs, grandes écoles et universités.



Exemples d'actions décidées suite à la session de concertation

Chez Eiffel la participation au programme Diogen (Données d'impacts des ouvrages de génie civil), piloté par l'Ifstar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, ex-Laboratoire Central des Ponts et Chaussées) et le Service d'études sur le transport, les routes et leurs aménagements, a été renforcée.

Enfin, concernant la démarche de l'entreprise dans le domaine de la construction durable et des énergies renouvelables, les parties prenantes recommandent que soit mieux prise en compte la perception par les usagers (confort des nouveaux bâtiments, adaptation aux personnes dépendantes...).

Innovation

Les parties prenantes ont été plutôt convaincues par la démarche de R&D, en particulier par le projet Phosphore (cf. p. 120). Cependant, elles recommandent une meilleure approche de concertation avec les usagers des bâtiments et des quartiers «développement durable», objets de cette R&D, afin d'identifier les changements d'usage déjà en cours et mieux appréhender les conséquences des mutations sociologiques (vieillissement, augmentation du nombre de ménages...).

Transparence

Les parties prenantes estiment que l'entreprise évolue dans un secteur considéré comme exposé aux risques de corruption. Elles recommandent donc une meilleure communication externe des actions de prévention engagées par le Groupe et évoquées dans le rapport annuel développement durable de 2009, telles que la procédure d'alerte professionnelle (whistle blowing) ou les formations juridiques relatives aux réglementations sur la concurrence et l'interdiction des ententes («tour de France éthique»).

Exemple d'actions décidées suite à la session de concertation

La Direction développement durable a réalisé un cahier «Éthique et Engagements» rassemblant en un seul document tous les éléments constitutifs de la démarche déontologique du Groupe, (cf. p. 18), disponible sur les sites intranet et Internet.

De la concertation à la collaboration

Au-delà des échanges et du processus d'écoute, cette ouverture aux parties prenantes et les recommandations qui en découlent se révèlent riches en implications opérationnelles pour les branches. À l'instar de la participation d'Eiffel à Diogen, la plupart des branches traduisent la politique d'écoute et de dialogue dans une stratégie de collaboration active avec d'autres représentants de leur écosystème. Ainsi Eiffage Construction participe activement au Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris 18e/19e. Désormais membre du comité de pilotage pour le collège Entreprise, la branche perçoit cet engagement comme une opportunité d'établir un dialogue constructif avec les instances décisionnelles locales pour mieux servir, à terme, les besoins des territoires. De son côté, Eiffage Travaux Publics participe aux travaux de l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française) autour de l'écocomparateur SEVE (cf. p. 68) et de la convergence de ce dernier avec l'outil ÉCORCE (Eco-comparateur construction entretien. Cette démarche s'inscrit dans une logique de collaboration avec les acteurs les plus pertinents sur chaque domaine, afin de renforcer le thésaurus et d'en faire participer le plus grand nombre sur des projets relevant de l'intérêt général.

Grands projets : rencontres au sommet

projets avec des porteurs de grands projets comme TIGF ou Atelier du Grand Paris.

Des réunions d'échange ont été organisées autour de projets comme le Grand Stade de Lille Métropole, le stade du Havre, le chantier de l'autoroute A65 ou le dossier de réponse au projet LGV Sud-Europe-Atlantique. Ces échanges portent sur des attentes des Commissions nationales de protection de la nature (Faune et Flore),

Prise en compte du public

Informer

les publics

En parallèle à la démarche de concertation, les branches du Groupe s'engagent individuellement dans des stratégies de communication auprès du grand public autour de leurs actions. Au menu: sensibilisation, information et même... naissance de vocations.

Riverains et occupants : informer, motiver, rassurer

Aussi bien piloté qu'il soit, aussi discret qu'il puisse être, un chantier est toujours un événement dans la vie d'un quartier, source d'interrogations et bien souvent d'inquiétudes. Les équipes d'Eiffage Construction multiplient et généralisent les initiatives pour nouer des liens entre les programmes et leurs voisins le plus tôt possible. À cet égard, le chantier du Louvre-Lens est emblématique. Ce grand projet culturel fait partie des 6 chantiers pilotes retenus en France en matière de référentiel HQE® (Haute qualité environnementale). Une Maison du projet est ouverte depuis le début du chantier pour l'information des riverains. Des «cafés des voisins» y sont régulièrement organisés. La démarche environnementale menée par la branche est un sujet de choix pour ces rencontres informelles entre bâtisseurs et habitants du quartier. Au-delà du simple suivi de l'avancement du chantier, c'est également l'occasion pour la coordonnatrice HQE® d'informer le public sur les normes environnementales et sur la richesse largement ignorée du biotope de son environnement quotidien.

Travaux en site occupé : indispensable lien social

Les opérations de réhabilitation d'immeubles d'habitation constituent un secteur en expansion, notamment dans le parc social. Nombreux sont les chantiers qui se déroulent en site occupé: près de 10 000 logements ont été rénovés par les établisse-

«Pacte éco-citoyen»: préserver, enrichir, teansmettre

EN ACTION _

Un Globe pour la planète

Du 8 juin au 28 octobre, Marseille a vécu au rythme des *Cool Globes*, une exposition qui engage l'art dans la lutte pour la protection de l'environnement. Sur le modèle des fameuses Cow Parades, cette manifestation originale associait l'univers des entreprises à celui de la création autour d'une thématique précise : l'impact de l'évolution du climat sur l'eau. Plus de 50 entreprises sont ainsi devenues, pour un temps, propriétaires d'un globe qu'elles ont confié à un artiste. À l'issue de l'exposition dans les rues de la ville, les globes ont été vendus aux enchères et 50 % du produit de la vente ont été

versés au profit de la Croix-Rouge. Eiffage Construction Méditerranée s'est portée acquéreuse d'un globe qui a trôné pendant 5 mois sur le parvis de la mairie.







Présentation de l'Unibridge[©] à l'exposition



ments d'Eiffage Construction sans que leurs occupants ne déménagent pendant les travaux. Concilier les impératifs de la construction avec les besoins des locataires est un élément primordial de la réussite de ces chantiers. La gestion des relations avec les occupants est un axe de travail très important, et la branche prévoit désormais la présence systématique d'un pilote social qui assure l'interface entre bailleurs, locataires et équipes travaux. En plus de l'information du public, le pilote est chargé de l'accompagnement personnalisé des locataires qui en ont le plus besoin (personnes âgées, handicapés) pendant le suivi du chantier, mais aussi éventuellement après sa livraison, pour une prise en mains optimale des équipements. Cette intermédiation humaine est parfois doublée par la mise en place d'un site Internet, à l'instar de www.icf-rehabilitation-calais.fr, ouvert aux habitants des 115 logements que réhabilite Eiffage Construction Côte d'Opale à Calais.

Eiffel sur le pont

Le 4 décembre, Eiffel s'est associée à une exposition à Avignon sur le thème des ponts. Parrainée officiellement par l'Unesco, cette exposition célèbre les ponts de jadis et d'aujourd'hui au travers de l'art, de la philosophie, de la géopolitique et de la technique.

Invitée d'honneur pour la partie technique, Eiffel y décline quatre thèmes principaux, l'expérience, l'innovation, la technique et la technologie, au travers de photos, maquettes, films, pièces d'usinages et d'une maquette de pont Unibridge® de 9 m de long, véritable clou de l'exposition. Avec ce concept simple, ergonomique et efficace, Eiffel adresse un message clair aux visiteurs: si l'entreprise sait répondre à des défis techniques et ériger des œuvres d'art, son objectif est avant tout de créer des ponts pour désenclaver les populations et pour faire écho à Michel Serres, créer des ponts pour relier les hommes.

Carnet d'autoroutes : la collection s'enrichit

Depuis juin 2008, APRR a décidé de faire connaître au grand public les résultats de son engagement en faveur du développement durable, au travers d'expériences concrètes relatées dans une collection d'ouvrages: les Carnets d'autoroutes. Faire partager des connaissances, faire connaître des réalisations et des expériences parfois originales, informer les clients des résultats concrets des engagements durables trop souvent méconnus, telle est l'ambition de cette collection. Tout à la fois précis et ludiques, abondamment illustrés de photographies, dessins, schémas explicatifs et bandes dessinées ou quiz, ces ouvrages sont destinés au grand public: petits et grands comprennent comment on assure le développement de services aujourd'hui, tout en pensant à demain. 2010 a vu la parution de deux nouveaux titres: «Autoroute et biodiversité, de la chouette effraie au râle des genêts» consacré à la protection des oiseaux et «Circuler en hiver - Le service de la viabilité hivernale : prévoir et réagir».



Changement d'ère sur les aires

L'époque où les aires d'autoroutes, lors d'un long trajet, étaient synonyme de pause sans attrait entre deux portions d'autoroute semble en passe d'être définitivement révolue. APRR et AREA s'emploient activement à transformer cette respiration en expérience enrichissante pour les voyageurs.

Bénéficiant d'un cadre exceptionnel, l'aire du Jardin-des-Arbres sur l'A77 dans le Loiret est le théâtre de nombreuses animations: halte ravitaillement pour 150 randonneurs, cérémonie de remise d'un chèque de la Fondation Eiffage à Arbofolia, boutique éphémère (fleurs, plantes aromatiques, aquarelles du Jardin, Carnet de Visite...), spectacle pour enfants le premier jour de l'été, nuit d'observation des étoiles filantes en août, Journée de l'Arbre en octobre... À noter, l'aire du Jardin-des-Arbres a également été l'invitée d'un jour de l'émission «Silence ça pousse» programmée sur France 5, et est la star d'un des quatre épisodes des aventures d'«En voiture Simone», une web-série créée par APRR et AREA pour faire connaître les aires remarquables de leurs réseaux.

Chaque année, sur une initiative impulsée par l'Association des sociétés françaises d'autoroute (AFSA), AREA et APRR organisent les journées de l'autoroute en proposant des animations destinées à valoriser leurs métiers, peu connus du grand public. Les deux journées de l'édition 2010 ont été particulièrement riches en événements, tous placés sous le signe de la sécurité: visites guidées des aires de Beaune (A6), du Jura (A39) et de L'Isle-d'Abeau Sud (A43), ateliers thématiques, rencontres avec les professionnels, projection d'un film sur le fonctionnement du sommeil et les dangers de la somnolence au volant... La manifestation a également été l'occasion de présenter la campagne de sécurité du personnel autoroutier. Autoroute Info 107.7 suivait ces animations au travers de flashs d'informations et de reportages dédiés.

À l'occasion de la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière, organisée du 16 au 22 septembre 2010 par le ministère en charge du Développement durable, AREA est allée à la rencontre des salariés de l'entreprise ST-Ericsson à Grenoble. Au menu: l'expérience d'une «vraie» pause détente, des informations sur la conduite responsable et un service de contrôle de pneumatiques offert.





Prise en compte du public

Clients Écouter... et agir

Conjoncture économique et financière complexe, réglementations foisonnantes, normes environnementales toujours plus exigeantes, évolution des matériaux et des modes constructifs... Autant d'enjeux et de contraintes qui amènent les acteurs du marché à revoir leurs stratégies et leurs méthodes. Dans ce contexte, le Groupe reste plus que jamais à l'écoute de ses clients afin d'élaborer des solutions au plus près de leurs attentes.

> Chez Eiffage Construction, près de 350 entretiens ont ainsi été menés auprès de collaborateurs par un intervenant externe, dans toute la France. Premier constat, un taux de participation très élevé au regard des fichiers fournis par les directions régionales, signe d'attachement à l'entreprise et de l'intérêt accordé à l'initiative. L'enquête a permis de révéler de fortes attentes: accompagnement à 360°, veilles réglementaire et technique, innovation, irréprochabilité sur les fondamentaux (délais, qualité, conformité, propreté des chantiers...). En réponse à ces remontées d'information, la direction de la branche a décidé de retenir trois axes de progrès prioritaires qui mobilisent actuellement trois groupes de collaborateurs: structurer et développer l'offre à forte performance énergétique (BBC, Bepos), intégrer l'innovation dans la réflexion en amont (procédés et composants...), et améliorer la qualité de la réalisation des chantiers et l'accompagnement des clients après la livraison. L'élaboration d'une charte «Chantier propre et éthique» et la création d'un guide remis au client en fin d'opération sont les premières applications concrètes. Les propositions de ces groupes seront à terme déployées dans toutes les entités.

> Chez APRR, une étude «Quali» a été lancée en juin 2010 pour comprendre le vécu, les représentations et

les perceptions du trajet sur autoroute, tant au niveau rationnel qu'émotionnel. L'objectif était de cartographier les imaginaires associés aux réseaux. En octobre, APRR a également lancé une enquête auprès de ses clients Liber-t afin de mesurer le niveau de satisfaction par rapport au service et identifier d'éventuels axes d'amélioration. Trois axes ont été explorés : le service en voie de péage, la souscription, et le service client. Le service Liber-t a reçu une note de 8,3/10, ce qui révèle un haut niveau général de satisfaction. Seul bémol : l'accès jugé parfois « peu aisé» aux voies «t» (réservées au télépéage) en cas de bouchon avant l'arrivée au péage. Par ailleurs, APRR et AREA se sont livrées à l'étude des 31 500 réclamations reçues en 2010, un chiffre faible au regard des kilomètres parcourus et du volume des transactions. Cependant, l'analyse régulière des motifs de ces milliers de réclamations constitue une donnée d'entrée majeure de la démarche Qualité. Le paiement du péage (erreurs de détection automatique de catégories...), mais aussi les perturbations survenues pendant le trajet (en particulier l'état des chaussées du fait des nids de poule) ont constitué les motifs les plus fréquents de réclamation. L'analyse de ces causes d'insatisfaction est en cours et débouchera sur la mise en place de plans d'actions appropriés.



En voiture Simone: (www.appr.fr).



Procédé enrobé ultramince à grande vitesse d'application.

Chez Forclum, les enquêtes de satisfaction client étaient, jusqu'à présent, organisées par les directions régionales, sans approche globale. En 2010, une synthèse nationale a permis de faire le point sur les méthodologies utilisées et les résultats obtenus. L'exercice a mis en évidence plusieurs points forts de Forclum (réactivité, sens du service, compétence, qualité de l'écoute, du matériel...), et aussi quelques points faibles (facturation, preuves du contrôle, délais...). La synthèse a également été l'occasion d'élaborer les premières pistes vers un socle commun de questions et d'évaluations.

Chez Eiffage Travaux Publics, l'écoute des besoins des clients se traduit par des décisions opérationnelles d'envergure. Ainsi, les demandes répétées de chantiers plus «furtifs» (limite de la gêne à l'usager et de l'accidentologie) ont amené la branche à favoriser de plus en plus le Granuchape, un enrobé ultramince à grande vitesse d'application, notamment en région Rhône-Alpes et en Italie. Le procédé est, de surcroît, un revêtement qui augmente l'adhérence et diminue sensiblement l'accidentologie sur les portions traitées. Consommant moins de matières premières au mètre carré que les solutions traditionnelles, il apporte une réponse responsable aux problèmes récurrents d'entretien autoroutier.

Eiffage Travaux Publics a également apporté la preuve de sa capacité à comprendre l'expression des besoins de ses clients lors du projet de route de contournement de Cantin (59). En effet, le Conseil général du Nord souhaitait faire de cette déviation une opération pilote, la première réalisée dans le respect de la démarche HQE® - Route durable. La branche a relevé le défi et participé activement à la création du référentiel associé à la démarche, en collaboration avec son client, avant de mettre ses savoir-faire au service de cette démarche novatrice.



Sur le terrain

Scénario catastrophe sur l'autoroute

Les exercices en conditions réelles sont indispensables dans les parcours de formation des services de secours. Mais encore faut-il disposer d'un terrain d'entraînement digne de ce nom. Grâce à un partenariat signé avec APRR, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Puy-de-Dôme a pu organiser une session d'exercices de nuit sur l'A71. Ces manœuvres ont nécessité la fermeture de l'autoroute de Clermont-Barrière à la zone périurbaine du Brézet de 21h à 6h. Trois scénarii d'accidents, impliquant vingt et une victimes dont deux décédées, ont été élaborés. Rien n'a été laissé au hasard : véhicules accidentés, mise en scène et pompiers volontaires jouant les victimes. Riches de cette collaboration le SDIS 63 et APRR se sont promis de réitérer l'expérience.



fundation d'entreprise

Fondation Eiffage

Au carrefour

des parties prenantes

« Construire ensemble un monde partagé »



Établie pour une durée initiale de cinq ans, la Fondation est dotée par Eiffage d'un programme d'actions pluriannuel de 1 500 000 euros.

Les salariés et retraités du Groupe sont des parties prenantes de la Fondation, soumettant et parrainant des projets, participant à leur mise en œuvre et assurant leur évaluation.

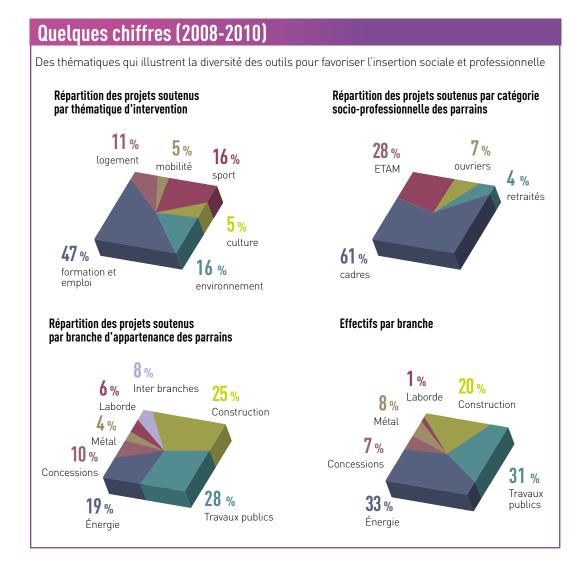
Un comité de sélection et de suivi des projets, issu pour partie des membres du Conseil d'Administra-

tion, valide l'intérêt des projets et les montants alloués.

Les projets des collaborateurs

L'objectif fixé pour 2010 (accompagnement d'au moins 20 projets de collaborateurs) a été atteint: 22 projets ont en effet été soutenus cette année. Ils représentent un engagement financier de plus de 290 000 euros (environ 220000 euros en 2009 pour 25 projets).

La Fondation Eiffage a été conçue pour accroître l'efficacité des initiatives du Groupe dans les domaines sociaux, artistiques et environnementaux. pour en améliorer la visibilité et y associer les collaborateurs porteurs de projets.





Sur le terrain

Retour sur le projet «Derniers messagers des glaces»

Après huit mois de formation intensive en climatologie et alpinisme, huit jeunes en échec scolaire sont partis en juillet 2009, avec un chercheur du CNRS, en mission scientifique au Spitzberg (500 km à l'est du Groenland, un des derniers endroits où l'on peut observer la banquise), afin d'étudier les effets du changement climatique. À leur retour, ils devaient animer plusieurs conférences pour en témoigner. Les objectifs ont été tenus, les jeunes ont effectué:

• des interventions en milieu scolaire (écoles primaires, collèges, lycées, classes spécialisées...), sensibilisant

1240 enfants scolarisés:

• des interventions à destination du grand public (CNRS de

Toulouse, Institut Océanographique de Paris...), attirant près de 3 300 personnes.

Certains d'entre eux se sont réinvestis sur un projet de sensibilisation à la reforestation au Mali (plantation de 400 arbres), d'autres ont réussi ou vont passer un diplôme d'initiateur escalade FFME, et tous ont repris leurs études.



Les projets phares

La Fondation a porté cette année un très important projet phare : la restauration d'une façade de l'Opéra Garnier, pour un montant de près d'1 million d'euros.

Les travaux de rénovation de la facade de la rotonde Zambelli, sur l'aile Ouest du Palais Garnier, sont réalisés par Eiffage Construction Paris Patrimoine. Le chantier a démarré début décembre 2009 pour une durée de 14 mois. L'équipe dédiée au chantier est constituée de dix personnes, dont deux en insertion, recrutées par le CREPI Île-de-France. L'un d'eux est en apprentissage depuis septembre 2010 (formation au métier de tailleur de pierres), l'autre est affecté à un atelier de taille de pierre.

La Convention avec SNL UNION

L'année dernière, le Conseil d'Administration de la Fondation décidait d'ouvrir, pour 2010, une nouvelle voie d'action, positionnée entre les projets phares et les projets des collaborateurs. Cette troisième voie consiste en un partenariat privilégié avec l'association Solidarités nouvelles pour le logement Union (SNLU1). Le partenariat a été validé par la Direction du développement durable.

Un partenariat au cœur des métiers d'Eiffage et de la triple dimension du développement durable

Créée en 1988. SNL a vocation d'agir pour le logement des personnes en situation de grande précarité. Plus de 1 000 bénévoles s'occupent d'acquérir, de réhabiliter ou de créer des logements pour des personnes ou des familles en situation précaire, moyennant un loyer minime. Au travers de ses actions, SNL s'attache à rendre la performance environnementale de l'habitat accessible à tous. Elle agit pour l'économie solidaire en recrutant des personnes en difficulté sociale, peu ou pas qualifiées, et en développant l'emploi local. Enfin, elle intervient prioritairement en faveur du logement social.

L'association met à disposition 734 logements et a relogé 6 000 personnes entre 1988 et 2010. Elle achète ou construit chaque année 60 logements.

La spécificité de l'association est d'assumer à la fois la création de logements, leur gestion en proximité, et l'accompagnement des personnes en difficulté qu'elle s'est donné pour mission de loger. Ces axes plongent au cœur des métiers d'Eiffage, et l'action de l'association revêt la triple dimension sociale, sociétale et environnementale qui la positionne au cœur du développement durable.

EN ACTION

Les projets soutenus par la Fondation Eiffage en 2010

Les 22 projets illustrent la diversité de l'engagement solidaire des salariés du Groupe et de ses retraités. Ce sont tous des exemples concrets de ce que peut signifier « Construire ensemble un monde partagé ».

Les entités bénéficiaires



Chantier d'insertion Bâti Action (Pessac, 33)



Lique de protection des oiseaux de l'Hérault (34)



Centre de formation et de professionnalisation des Lacs de l'Essonne (Grigny, 91)



Association Missions sans frontières pour l'emploi (Laval, 53)



Association pour la formation et l'insertion La Gagne (Toulouse, 31)



Association La Glanerie (Toulouse, 31)



Association Stade athlétique spinalien (Épinal, 88)





La bäche Eiffage de 800 m² qui la Rotonde Zambelli pendant

Création de 13 logements «passerelles» avec accompagnement des locataires

En Essonne, SNL s'est lancée dans la réalisation de deux projets de construction et rénovation de logements très sociaux: une double dimension, solidaire et environnementale, axée sur la maîtrise des charges d'énergie et l'utilisation du bois (objectif bâtiment basse consommation). Comme annoncé l'année dernière, la Fondation Eiffage apporte son soutien à SNL à hauteur de près de 145 000 euros sur deux ans.

- Palaiseau: le projet est de tirer parti du grand terrain sur lequel la maison se trouve pour rénover et construire sept logements. La vente a été conclue en mai 2010. La livraison des logements est prévue pour le premier semestre 2012.
- Sainte-Geneviève des Bois: démarchée directement par la commune, SNL va réhabiliter et agrandir une maison en meulière cédée par un particulier, sise sur un terrain de 1 005 m² en enclave dans un parc communal arboré. Deux logements sont prévus en réhabilitation et quatre nouveaux logements en construction, soit 6 logements en tout, dont une partie sera en bois. La livraison est prévue pour 2012.

Six collaborateurs ou retraités d'Eiffage sont bénévoles dans cette association et sont les parrains de ces projets.

1. SNLU se décline en SNL dans les départements.



Sur le terrain

Des nouvelles des jeunes employés sur le chantier de rénovation des colonnes de Buren, projet phare 2009

Par le biais du lot électricité attribué à Forclum Île-de-France, ce chantier avait donné à deux jeunes l'opportunité de découvrir les fondamentaux du métier. Recrutés en CDI par la filiale de Forclum sise à Antony, ils sont, depuis septembre 2010, en contrat de professionnalisation avec l'Association pour la formation et le perfectionnement du personnel des entreprises industrielles de la région parisienne (AFORP), ce qui leur permet de préparer, sur 2 ans en alternance, un CAP d'électricien. À l'issue de cette formation (examen en juin 2012), ils reprendront leur poste de monteur-électricien dans l'entreprise.



GEIQ BTP Rennes (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) (Rennes, 35)



Maison d'accueil Prince-Albert (Bruxelles)



Association M-Jardins (45)



Épices (56)



Voltaire Initiative (Saint-Genis Pouilly, 01)



Les papillons blancs (Beaune, 21)



Association Entreprendre pour apprendre, en partenariat avec les éditions Autrement (92)



Entreprise d'insertion Construir'Éco, (Montreuil-en-Touraine, 37)



Association Down up (Arras, 62)



Association Escaut & Acier (62)



Association SOS meubles (Mulhouse, 68) Association Ch'Ti Teranga (Lille Sud, 59)



Association Envol Isère autisme (38)



Comité Paris Île-de-France Scrabble (75)



Association d'étudiants Essec Voile (95)

Détail des projets sur le site www.eiffage.com, page Fondation.





Carbone

Sur le front

du carbone

Dès 2007, Eiffage s'est engagé en faveur d'une double stratégie carbone comprenant, d'une part, la mesure de l'empreinte carbone de ses activités et, d'autre part, le développement de procédés techniques moins émissifs ou substitutifs.

Démultiplication des compétences carbone

Le bilan carbone[®] du Groupe, calculé sur le périmètre français des activités des cinq branches (de 2006), a été le premier dans la profession à être publié (rapport annuel de développement durable 2008 - p. 63 - www.eiffage.com).

Depuis 2009, Eiffage s'est attaché à renforcer les compétences internes formées à la méthode ADEME du Bilan carbone®. En 2010, le Groupe compte 165 collaborateurs formés et répartis dans 5 branches. Leurs compétences sont utilisées aussi bien dans le cadre de calculs de bilans de gaz à effet de serre (BEGES) en réponse à des demandes clients ou en réponse aux appels d'offres, qu'au profit de BEGES portant sur le périmètre interne de leurs branches.

Par ailleurs, un groupe de travail dédié a formalisé les modalités d'organisation du prochain BEGES du Groupe. La méthode et les moyens mis en œuvre à cet effet permettront également d'établir les BEGES des structures non assujetties aux obligations réglementaires (établissements, filiales, régions...), déjà très fortement impliquées lors de la première démarche. Il s'agira aussi de prendre en compte l'extension récente du périmètre du Groupe, et notamment les effets de l'arrivée des entités Crystal et Clemessy. Le groupe de travail conclura ses travaux dès que le décret d'application de la loi Grenelle 2 relatif au bilan sera paru.



Le carbone comme critère de choix commercial

Eiffage a renforcé l'intégration du critère carbone dans son offre commerciale à double titre:

- 1. objectiver le « poids carbone » des solutions techniques proposées aux clients,
- 2. développer l'innovation en faveur de procédés toujours moins émissifs, tels que les enrobés basse température (EBT®) ou l'ensemble des «procédés spéciaux» de la branche Travaux Publics.

1. Objectiver le poids carbone dans l'offre commerciale

Les Eco-comparateurs intégrés à l'offre commerciale

Depuis plusieurs années, Eiffage accompagne concrètement la «révolution verte des marchés» en concevant, puis intégrant à son offre commerciale une gamme d'éco-comparateurs afin d'objectiver les argumentaires environnementaux par le calcul précis des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des corps de métiers de la construction.

2010 restera une année riche pour ce secteur d'activité:

L'outil SEVE (Système d'évaluation des variantes environnementales), commun à la profession, a été développé par l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française). Entrant dans le champ d'application de la convention d'engagement volontaire signée par la profession le 25 mars 2009 au titre du Grenelle de l'environnement, son objectif est de permettre aux maîtres d'ouvrage la comparaison, sur les même bases, des variantes «environnementales» proposées par les entreprises. L'écocomparateur a vu officiellement le jour le 5 juillet 2010, et depuis, plus de 30 entreprises l'ont déjà utilisé. Eiffage Travaux Publics, membre du groupe de travail de création et du comité de pilotage projet, est un leader quant à son utilisation. En effet, la branche avait déjà développé, dès 2007, sa propre «calculette carbone» qui a fait figure de précurseur lors de la formalisation de l'outil SEVE, désormais





Le fonds d'arbitrage carbone, une première dans la profession

reconnu par la profession. L'outil devrait être mis à disposition des maîtres d'ouvrage courant 2011. Ils pourront ainsi vérifier la véracité des calculs et, éventuellement, établir de nouveaux scopes de comparaison inter-offres.

- Chez Eiffel, une calculette «Métal» est sur le point d'être finalisée. Elle est destinée à évaluer, en parallèle de l'étude de prix, les BEGES d'un projet et de ses variantes. Un groupe de pilotage interne représentant les différents métiers de la branche a permis d'identifier les types de produits significatifs pour la mesure des options ou variantes. Un tableur, mis au point à partir des coefficients d'émission INIES, intégrera bientôt les facteurs d'émission publiés par la profession pour gagner en précision et pertinence. En 2011, cette calculette métal sera testée sur cinq projets représentatifs de la diversité des activités de la branche.
- La calculette ACV (Analyse de cycle de vie) d'Eiffage Construction, développée en 2009, a été auditée dans sa version de mars 2010 par le cabinet PricewaterhouseCoopers qui a vérifié l'ensemble des données prises en compte ainsi que les formules de calcul servant à évaluer les produits de construction. Des améliorations ont été ensuite apportées à l'outil.
- Un logiciel destiné à compléter les fonctions du comparateur Clim'Eco a été élaboré par la Direction du développement de Forclum. Simple d'utilisation, ce nouvel outil s'intéresse à l'enveloppe du bâtiment, à ses apports internes et à ses déperditions.

L'Assistance à maître d'ouvrage (AMO) Carbone

A l'heure actuelle, de nombreux donneurs d'ordre, privés ou publics, imposent aux candidats une évaluation des émissions de gaz à effet de serre de leur projet. Mais pour que l'empreinte carbone



devienne un élément discriminant de choix, la photographie donnée par le BEGES ne suffit pas. Dès la phase d'appel d'offres, il est nécessaire d'envisager une palette de choix techniques et d'arbitrages technico-économiques permettant de réduire ce BEGES, y compris pendant le chantier.

Eiffage instruit donc ses réponses aux appels d'offres de projets d'infrastructures majeures en collaboration avec une maîtrise d'ouvrage entièrement dédiée à l'empreinte carbone. Sont notamment étudiés :

- une organisation générale du chantier rationnalisée,
- en phase de conception détaillée: le choix des procédés généraux et le choix des matériaux, des types d'ouvrage ou d'équipement,
- en phase d'exécution: des alternatives aux procédés généraux de construction, le choix des fournisseurs, les possibilités de fournitures à émissions minorées...

2. Stimuler la recherche et le développement en faveur de procédés moins émissifs

L'analyse du bilan carbone® d'Eiffage Travaux Publics est sans ambigüité depuis plusieurs années : le poste «combustibles» lors de la fabrication des enrobés est le plus émetteur. Le service Matériel de la branche travaille donc en continu à optimiser sa production en concentrant ses efforts sur plusieurs chantiers:

- l'industrialisation des EBT®, procédé au BEGES deux à trois fois inférieur à celui d'un procédé d'enrobés classiques. Cette industrialisation passe par la mise au point d'outils de production dédiés, alors que les EBT® sont depuis l'origine produits par des centrales existantes, au prix de nombreuses modifications structurelles coûteuses,
- les enrobés mousse: cette technique permet la fabrication à 130°C d'enrobés de tous types (au lieu de 180 à 200°C pour des enrobés classiques), par des outils existants - de nombreux tests en cours s'avèrent prometteurs,
- l'optimisation des températures d'enrobage des enrobés traditionnels pour abaisser la consommation d'énergie au minimum nécessaire,
- la maîtrise des sources secondaires de déperditions de chaleur, comme le processus de maintien en température des liants ou l'approvisionnement des pré-doseurs.

Réduire les émissions de carbone sur le périmètre interne de l'entreprise

Le bilan carbone® de 2007 avait démontré qu'après les matériaux entrants, le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre était presque toujours le poste transports. Les directions développement durable des branches ont donc développé des actions concrètes de réduction des besoins de déplacements ou des offres substitutives.

EN ACTION _

BEGES: pour les clients aussi...

Le Groupe met ses savoir-faire à la disposition des donneurs d'ordre. Exemple, chez Forclum, avec la ville de Mouy (60), qui a souhaité ajouter la réalisation d'un bilan carbone® « avant/après » de l'éclairage urbain, à une prestation portant initialement sur l'enfouissement des réseaux d'une rue. L'opération a permis de mesurer le bénéfice du système Epack installé sur 16 points lumineux, estimé à environ 11teqCO, par an.





La conduite en «classe éco»

Afin de répondre au double objectif de réduction de l'accidentologie automobile et des émissions de CO₂₁ l'éco-conduite apparaît comme une réponse efficace. En 2009, le Groupe a lancé un plan de formation à l'éco-conduite et conduite en sécurité, et sélectionné quatre prestataires. Objectif: permettre, à terme, à plus de 15000 collaborateurs de participer à une journée de form'action (théorie et mise en pratique) pour mieux comprendre l'impact environnemental de la conduite dans le cadre professionnel, acquérir les compétences nécessaires à une conduite économique au quotidien et mesurer les gains en termes de consommation, de fatigue et de sécurité.

Un quide à destination des responsables Prévention et Ressources humaines a été édité pour accompagner le déploiement massif de l'éco-conduite.

Cette démarche Groupe a été prolongée par des initiatives dans les branches: APRR a ainsi choisi de faire intervenir un formateur interne du «Sécurodrome » dans une région particulièrement concernée par les longs trajets. Un site dédié à la formation a été mis en ligne. Il comporte notamment deux simulateurs relatifs aux gains en termes de CO2 et en

durée de trajet. De son côté Eiffel a édité un «Guide du conducteur» diffusé aux collaborateurs. Forclum a organisé un challenge «Conduite durable» pour une approche ludique, mais responsabilisante de la thématique.

Des véhicules moins émissifs

La politique de gestion de la flotte véhicules a été élaborée en 2009. Elle fixe des seuils maximum d'émissions de CO₂. En renouvelant 20 à 25% de son parc annuellement, Eiffage et ses branches améliorent chaque année leur consommation de carburant et leurs émissions liées au déplacement des collaborateurs. A noter: en 2010, Forclum a mis en test une Smart à basse émission de CO2 (véhicule le moins polluant du marché), un Kangoo tout électrique et un élévateur à nacelle électrique.

Hélianthe joue la carte du multimodal

Bus, navettes, tram, train, stations Velo'V... Le quartier Lyon Confluence est doté d'une belle offre de transports. Au moment de leur emménagement, 78% des collaborateurs installés utilisaient la voiture



Sur le terrain

Télépéage sans Arrêt (TSA): double effet bonus

APPR est entrée dans une phase active de modernisation des péages, avec le déploiement du TSA. Cinq gares bénéficient déjà de l'équipement (Dijon-Crimolois, Pérouges, Chignin, Saint-Éxupéry et Seynod), avant une généralisation massive à partir de 2011. Ce nouveau mode de péage contribue grandement au confort du conducteur en supprimant la sujétion d'un quasi-arrêt au péage: à la clé, plus de sécurité et... moins d'émission de CO₂.



pour se rendre sur leur lieu de travail. Afin de résorber la part modale affectée à l'usage de la voiture, un Plan de Déplacement des Employés a été mis en œuvre autour de 4 axes prioritaires:

- faire adapter les services actuels de transports desservant le sud de la presqu'île aux besoins des salariés: mise en place d'un service de transport «express» depuis l'Est Lyonnais, mise à disposition de vélos et de solutions de stationnement, adhésion à un service d'autopartage...
- favoriser la mixité des stationnements (automobiles personnelles, véhicules d'entreprise, vélos, covoiturage): identification de places de parking

spécifiques «covoiturage», organisation du parc de véhicules en «pool de services»...

- limiter et optimiser les déplacements professionnels: développement de la vidéo et de la web-conférence, décentralisation de tâches...
- inciter les salariés à emprunter les transports alternatifs: mise à disposition de cartes de transports au nom de l'entreprise, abondement sur le coût des transports en commun...

Plusieurs actions sont déployées ou à l'étude. Objectif de ces mesures: faire grimper la part du multimodal de 15 à 30% et réduire celle du «tout voiture» au-dessous de la barre des 60%.



Sur le terrain

L'économie au-dessus de nos têtes

Afin de valoriser de manière simple et écologique ses 250 000 m² de toitures, Eiffel a estimé le potentiel photovoltaïque de l'ensemble de ses sites au travers d'une évaluation du foncier réalisée par le service environnement au 2° semestre 2010. Une des solutions actuellement à l'étude consiste en la location des surfaces couvertes. Grâce aux panneaux solaires photovoltaïques installés sur ses toitures,

les sites pourraient bénéficier d'une électricité verte.



La politique biodiversité

se consolide

Eiffage a élaboré dès 2008 une politique d'entreprise traitant des enjeux liés à la biodiversité dans l'exercice des métiers du BTP. Dans le prolongement de l'expérience de l'autoroute A65, confrontée fin 2007 aux conséquences du Grenelle de l'environnement, le Groupe a déployé et approfondi, tout au long de l'année 2010, une démarche active articulée autour de quatre objectifs.



Objectifs de la politique biodiversité du Groupe	Déclinaisons en 2010	Renvois
Diffuser et promouvoir le respect de la Charte Eiffage pour la préservation de la biodiversité	 Charte diffusée dans toutes les entités du Groupe. Charte accessible sur les sites Internet des branches et du Groupe. Charte présentée dans les modules développement durable des Centres régionaux Eiffage pour la formation (CREF). 	p. 74
Sensibiliser le corps social par de multiples leviers et impliquer concrètement les entités d'Eiffage	 Deuxième promotion de la Chaire d'entreprise Eiffage/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne « Environnement, biodiversité et grandes infrastructures » *. Challenge biodiversité chez Eiffage Travaux Publics. Concours photos interne « Regards sur la biodiversité ». 	p. 76 p. 79 p. 77
S'engager et traduire ses engagements dans l'opérationnel	 Création d'une task force dédiée aux appels d'offres stratégiques d'infrastructures linéaires. Création d'outils spécifiques : pack de formation opérationnelle sur la « prévention et maîtrise du risque biodiversité » ; fonds documentaire biodiversité ; module d'évaluation du risque de compensation écologique en phase d'appel d'offres. 	p. 133
Rendre la stratégie plus visible, notamment vis-à-vis des ONG et des institutions	 Signature d'un accord-cadre de partenariat avec l'Office national des forêts (septembre 2010). Actions inscrites dans le Countdown 2010 de l'UICN, dont la publication de l'« Atlas Biodiversité dans l'espace francophone : richesses et vulnérabilités ». Participation à des événements organisés par des ONG environnementales, notamment : université d'été du WWF (22 septembre 2010); colloque GAIE avec l'université de Paris 1. 	р. 75

* Démarches labellisées en 2010 par le MEEDDM au titre de l'année de la biodiversité.

Un accord-cadre avec l'ONF



La charte Biodiversité

déployée

La Charte pour la biodiversité, document fondateur élaboré en 2009 et signé du P-DG du Groupe, Jean-Francois Roverato, a été diffusée sur l'ensemble des entités d'Eiffage. Sa diffusion large et la promotion des engagements qu'elle contient ont fait l'objet d'un engagement officiel du Groupe auprès de l'UICN, dans le cadre de l'initiative Countdown 2010 que cette ONG pilote au niveau international (cf. p. 75).

Les journaux régionaux internes des branches ont, tout au long de l'année, relayé les informations relatives à la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité sur les chantiers, ainsi que toutes les initiatives du Groupe qui sont venues concrétiser les principes énoncés par la Charte. Deux exemples.



Entre-Nous Grand-Est

n° 2 - février 2010 - Extrait

Biodiversité : évitez l'effet papillon

Pour passer de la théorie (la Charte) à la pratique (le chantier), il n'y a qu'un pas de «grand hamster d'Alsace» à franchir ... Cela a été le cas sur le chantier de la station d'épuration de Meistratzheim (67) qui a été retardé par des fouilles archéologiques et par ce petit animal menacé d'extinction en France, qui avait colonisé le terrain.

Une «petite intrusion», grande en conséquence car, pour poursuivre les travaux, le droit français prévoit des mesures compensatoires en cas d'impact résiduel d'une dérogation. Le maître d'ouvrage doit donc se référer aux termes de la dérogation qui exige:

- la mise en place d'une clôture anti-intrusion hamster,
- que les compagnons préviennent l'encadrement du chantier en cas de découverte de hamsters ou de terriers.

De plus, pour équilibrer l'impact de la construction de la station d'épuration sur la zone de présence du petit animal, le maître d'ouvrage doit sauvegarder 2 hectares pour chaque hectare détruit. La leçon à tirer de cette aventure se résume en un mot: anticiper! Ainsi, lors des opérations de conception-construction, il faut prendre en compte la biodiversité en vérifiant qu'aucune espèce protégée n'est présente.

La Voie - Nord

n° 16 - novembre 2010 - Extrait

Au quotidien des chantiers: espèces en voie de protection

La fumeterre de Vaillant & la grémille des champs

Ces deux espèces végétales sont en déclin très net et considérées aujourd'hui comme plutôt rares. En accord avec le conservatoire botanique de Bailleul, elles ont été déplacées hors des zones de circulation des engins sur le chantier de la déviation de Cantin. Le projet consiste à mettre en place des mesures de compensation et/ou de suivi en faveur de ces espèces, afin d'assurer leur conservation.

Le crapaud calamite, la grenouille verte, la grenouille rousse, le triton ponctué et le triton crêté

Ils font partie des espèces protégées et à protéger dans le cadre de l'aménagement de la Zac du Barrois sur les communes de Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt. Le chantier a été installé en dehors de leurs zones d'habitat et de reproduction qui ont, au préalable, été localisées.

Le hibou Grand Duc

On le voit de nouveau voler dans l'Avesnois où il niche dans les anfractuosités de la roche sur le site de la carrière Bocahut. Mais, protection de l'espèce oblige, très peu



savent où. À l'exception de quelques membres de l'association, qui travaille en étroite collaboration avec l'entreprise d'Avesnes pour permettre à l'oiseau protégé de vivre en paix et de se reproduire.

Le cresson à petites feuilles

Version sauvage de son cousin destiné à la cuisine, voilà encore une espèce qui a droit au respect de l'équipe conduite par le directeur de Bocahut où, depuis de nombreuses années, on sème pour l'environnement. En témoignent aujourd'hui les haies et les nombreux arbres plantés sur le merlon qui ceinture le site de la carrière. Ou encore - nous sommes en pays de bocage - la très belle récolte de pommes du verger planté sur les lieux autrefois dédiés à l'exploitation.

Les ripisylves

Pour favoriser le développement naturel de ces formations étalées le long de petits cours d'eau, l'entreprise a mis en place des risbermes en amont et en aval de la station de relèvement dans la portion du watergang qui traverse le domaine des Rives de l'Aa. Parmi les enjeux: l'épuration de l'eau et l'étude de l'évolution de certaines plantes dans le watergang.



Le point sur l'opération

« Compte à rebours 2010 »

Le 30 septembre 2009, Eiffage renforçait son action de précaution environnementale en s'associant à l'initiative internationale « Compte à rebours 2010 » pour la biodiversité (« Countdown 2010¹ »), signée sur le chantier de l'A65 et pilotée par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN).



Engagements au titre du Countdown 2010

Communiquer et diffuser dans tout le Groupe et auprès des organisations professionnelles, la Charte d'Eiffage en faveur de la préservation de la biodiversité, et s'assurer de son application au sein du Groupe.

Finaliser le lancement et assurer le financement de la première Chaire d'entreprise post-master relative aux interactions entre la biodiversité, l'environnement et les grandes infrastructures (chaire BEGI, partenariat Eiffage/Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Renforcer la communication sur la biodiversité et accompagner des actions telles que la publication du livre de l'UICN « Atlas Biodiversité dans l'espace francophone: Richesses et vulnérabilités ».

Partager ses acquis et savoir-faire relatifs au traitement de la compensation environnementale, à l'aune de ses expériences, dont l'autoroute A65 Pau-Langon.

Réalisations

La charte a fait l'objet d'une large diffusion interne ainsi qu'auprès des organismes professionnels, mais également auprès d'entreprises partenaires sur certains chantiers, désireuses elles aussi, de progresser dans la prise en compte opérationnelle des enjeux liés à la biodiversité.

2010 a vu s'ouvrir les première et deuxième sessions de la chaire BEGI, respectivement les 19 mars et 8 octobre. Le cursus remporte un réel succès, tant en externe qu'auprès du personnel Eiffage.

- Participation et cofinancement de l'« Atlas Biodiversité dans l'espace francophone: Richesses et vulnérabilités », avec l'UICN et l'OIF2.
- Organisation d'un concours dédié aux meilleures pratiques de protection de la faune, de la flore et des milieux naturels remarquables au sein de la branche Eiffage Travaux publics.
- Organisation d'un concours photos interne sur le thème de la préservation de la faune et de la flore (plus de 1 600 clichés reçus).

Organisation de manifestations spécifiques ou participation à plusieurs événements ciblés:

- participation à la « conférence nationale sur la gouvernance de la biodiversité » le 10 mai 2010 à Chamonix ;
- organisation de conférences à l'Institut de Géographie («La géomatique, outil d'accompagnement et instrument innovant pour une gestion durable de la biodiversité », le 1er juin 2010) ;
- présentation de la stratégie biodiversité d'Eiffage à l'université d'été du WWF le 17 septembre 2010 ;
- participation d'Eiffage au groupe de travail « Investissements publics et préservation de la biodiversité » du Centre d'analyse stratégique (novembre 2010 – juin 2011);
- participation, dans le cadre du colloque GAIE, à la table ronde chaire « La biodiversité, à consommer avec modération », le 10 décembre 2010, en partenariat avec l'université de Paris I.



A65, une ambition écologique reconnue



(1): précisions sur le Countdown 2010 : cf. document «Éthique & Engagements» (site Internet et Planet Effage). (2): organisation internationale de la Francophonie.

La chaire

Eiffage-La Sorbonne innove

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le groupe Eiffage ont inauguré l'année de la biodiversité en créant la première chaire d'entreprise spécialisée sur les guestions de biodiversité associées aux grands projets d'infrastructures. Intitulée « Biodiversité, environnement et grandes infrastructures » (BEGI), la chaire dispose d'un budget annuel de 150 000 euros, dédié à la fois à une formation diplômante et à un programme de recherche.



Côté formation, 12 étudiants (dont 7 collaborateurs d'Eiffage) ont acquis, en 2010, un diplôme universitaire de niveau Master (bac + 5), gage de solides connaissances juridiques, économiques et techniques sur les questions environnementales liées aux différentes étapes d'un grand projet d'infrastructure. Le succès rencontré a conduit au doublement des effectifs de la deuxième promotion, qui compte aujourd'hui 27 étudiants.

Côté recherche et innovation, la chaire BEGI s'attache, depuis un an, à réunir l'ensemble des parties prenantes des grands projets d'infrastructures dans le cadre de manifestations scientifiques d'envergure internationale. Deux événements ont ainsi été accompagnés:

■ La conférence «La géomatique, outil d'accompagnement et instrument innovant pour une gestion durable de la biodiversité», qui a rassemblé une centaine d'acteurs le 1er juin 2010 à l'Institut Océanographique de Paris. Cet échange entre opérateurs publics, ONG, chercheurs et opérationnels a fait la promotion des systèmes d'information géographique (SIG) comme support technique et outil d'aide à la concertation et à la gestion des risques associés à la biodiversité.

■ Le collogue «Biodiversité et ingénierie, menace ou opportunité ?», organisé par le Groupe d'application de l'ingénierie des écosystèmes (Gaié), les 9 et 10 décembre à la Cité internationale universitaire de Paris. À cette occasion, chercheurs et professionnels ont réagi sur la montée en puissance de l'économie de la biodiversité, en s'interrogeant sur la valeur économique des services fournis par les écosystèmes et en explorant les moyens de l'intégrer dans les activités humaines.

Enfin, la chaire s'est également impliquée dans l'édition de l'«Atlas de la biodiversité dans l'espace francophone - Richesses et vulnérabilités», piloté par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Au-delà de la participation financière de la chaire, deux étudiants du diplôme BEGI ont réalisé l'intégralité des travaux cartographiques de l'ouvrage, présenté lors de la conférence des ministres francophones, en marge de la conférence de Nagoya pour la biodiversité, organisée sous l'égide de l'ONU.





Les actions biodiversité

de la direction du développement durable

La Direction du développement durable s'est beaucoup investie sur les problématiques biodiversité au cours de l'année 2010. Communication interne par le biais de la charte (cf. p. 74) et du concours photos, participation à de nombreux événements externes (cf. p. 75), mise en place de la chaire BEGI (cf. p. 76), conception d'outils spécifiques (cf. p. 133)... l'année aura été particulièrement prolifique en productions de tous ordres.

Sensibiliser les parties prenantes en beauté

Conformément aux engagements formulés dans la charte Biodiversité, Eiffage s'est attaché à sensibiliser collaborateurs et parties prenantes, de façon ludique et attractive, en organisant un concours photos interne sur le thème de la biodiversité. Les 25 photos lauréates (24 gagnants et un prix spécial du jury) constituent à l'heure actuelle le calendrier Eiffage 2011, diffusé en interne et en externe à 12000 exemplaires.

Plus de 1 600 clichés ont été examinés par les jurys successifs. Ils constituent une base de données particulièrement riche d'images de faune, de flore et de milieux naturels remarquables.

L'expérience, plébiscitée autant par les artistes que par les destinataires du calendrier, est renouvelée en 2011 sur le thème «Le bois dans tous ses états», en écho à la proclamation de l'Année internationale des Forêts

Soutenir la recherche

La population d'amphibiens en Europe est aujourd'hui gravement menacée par une maladie infectieuse mortelle, la chytridiomycose. À ce jour, la maladie a été détectée sur 387 espèces d'amphibiens, dans 45 pays, et a déjà provoqué d'importants foyers de mortalité dans au moins 7 d'entre eux. Elle a été récemment associée à une mortalité massive d'amphibiens dans les Pyrénées françaises.

En 2008, le parc naturel régional Périgord-Limousin et le Laboratoire d'écologie alpine (LECA - Université de Savoie) ont mis en place un programme d'étude et de surveillance de la chytridiomycose en France, désormais intégré à un projet européen de recherche sur cette maladie (RACE: Risk assessment of Chytridiomycosis to european amphibians, 2009-2012). La connaissance précise de la répartition de la maladie en France est indispensable avant d'envisager toute opération de gestion de la batrachofaune.

Aux côtés de plus de 70 gestionnaires de l'environnement (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, conservatoires régionaux d'espaces naturels, ONEMA, ONCFS, Conseils généraux, associations...), Eiffage, seule entreprise privée à s'être mobilisée, apporte d'une part, un soutien financier aux prélèvements sur site et aux analyses en laboratoire, et d'autre part, l'assistance de deux techniciens environnementalistes pour les prélèvements au cœur des sites naturels du réseau APRR.

La participation de l'ensemble de ces acteurs permettra à l'étude scientifique de couvrir 42 départements français.



Le carbone vert

sans regret, mais pas sans conditions

La biomasse est aujourd'hui la première ressource énergétique renouvelable de la planète, et son introduction dans les systèmes énergétiques présente des avantages certains dans la lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

> Néanmoins, la mobilisation de la biomasse reste sujette à de nombreux enjeux en termes de compétition d'usages (bois énergie/bois matériaux, biocarburants/alimentation) et de gestion des ressources naturelles environnantes (eau, sol, biodiversité...). Les objectifs ambitieux fixés par la Commission européenne (paquet Énergie Climat), déclinés au niveau national en termes de mobilisation de la biomasse pour la production de chaleur, d'électricité et de biocarburants, incitent à rechercher de grandes quantités de biomasse à des fins non alimentaires. Ainsi, le scénario élaboré par le comité opérationnel n° 10 du Grenelle prévoit la mobilisation de plus de 17 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) supplémentaires d'électricité et de chaleur renouvelables d'ici 2020, dont plus de 7 Mtep à partir de biomasse.

> Consciente que la biomasse devient une ressource vertueuse mobilisable, la Direction du développement durable, en lien avec APRR et AREA, a, en avril 2009, confié au bureau d'études BIO Intelligence Service (BIO IS), une étude sur la valorisation de produits de biomasse issus des zones de compensation environnementale et des emprises autoroutières.

> L'étude a consisté à réaliser un inventaire des surfaces de compensation environnementale sous



maîtrise d'Eiffage ou associées aux autoroutes plus anciennes, et à proposer un modèle économique global de valorisation des ressources végétales. Achevée en février 2011, elle a permis d'évaluer la surface des zones de compensation environnementale à 2 000 ha (voir tableaux ci-dessous).

L'étude précise que la mise en œuvre de cette stratégie de valorisation de la biomasse, motivée par des intérêts environnementaux plutôt qu'économiques, est dépendante des conditions locales (stade de développement des filières, volume à enlever, distance de transport...), de la mobilisation d'acteurs intermédiaires (ADEME, gestionnaires forestiers et agricoles...), et de la prise en compte des options de valorisation des zones de compensation le plus en amont possible des négociations.

Ouvrage	A49	A39	A406	A402	A65
Surface en compensation (ha)	51	230,5	274	3	1 372

Principales biomasses produites et filières de valorisation recommandées

Biomasses produites	Origine	Volumes annuels estimés	Filières de valorisation recommandées
Produits forestiers	Entretien des forêts, élagage	650 m ^{3 (1)}	Bois Energie
Foin	Fauche tardive	700 t ⁽¹⁾	Économiquement et environnementalement préférable de les utiliser comme fourrage ^[2]
Produits de tonte	Entretien des dépendances vertes	500 t	Méthanisation
Déchets fermentescibles	Restauration collective des aires autoroutières	300 t	Compostage et méthanisation

(1) Volumes estimés sur A39, A49 et A406, soit 150 sites et 570 ha. (2) À l'exclusion des foins contenant des plantes non appétentes.



Des actions phares

dans les branches...

Former, informer, partager des bonnes pratiques, prendre en compte les enjeux de la préservation de la biodiversité au quotidien... Les branches ont déployé les principes de la politique du Groupe.



Informer pour mieux préserver la biodiversité

Pour mieux préserver la biodiversité, les branches ont multiplié les actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public ou des collaborateurs en interne.

APPR met en lumière ses actions et sensibilise

Atténuer l'impact des infrastructures et conserver la quiétude des milieux naturels est une préoccupation intégrée dès la conception des ouvrages, puis lors de leur construction et enfin tout au long de leur exploitation. En 2010, la branche a renforcé sa communication sur ce thème. La collection des Carnets d'autoroutes - Sur le chemin du développement durable, destinée à informer le grand public et les collaborateurs des opérations concrètes conduites par APRR (seul ou en partenariat), s'est enrichie d'un nouveau tome sur la protection des oiseaux. Sur les aires de services ou de repos, des animations ont permis de sensibiliser et d'informer conducteurs et passagers. Ainsi, à l'occasion du 22 mai 2010, Journée internationale de la Biodiversité, AREA a proposé aux voyageurs d'emprunter un «sentier pieds nus» sur l'aire de Porte de la Drôme (A49). Ce parcours leur a permis de découvrir les sensations produites par le contact avec 16 substrats différents (pommes de pin, sable, galets, écorces...), une expérience inédite pour toucher du pied toute la richesse de la nature.

Eiffage Travaux Publics recense et récompense ses bonnes pratiques

Le monde des travaux publics prend en compte la biodiversité au quotidien. Le Premier Challenge interne Biodiversité d'Eiffage Travaux Publics a permis de recenser et de mutualiser les actions menées au quotidien par les équipes de la branche.

26 dossiers (sur plus de 60) ont été retenus, selon des critères tels que le niveau de protection des espèces menacées, les résultats obtenus, le caractère innovant de l'action ou sa reproductibilité.

Largement médiatisé, le challenge s'est clos par une cérémonie de remise de prix organisée pendant la convention nationale annuelle des cadres d'Eiffage Travaux Publics.

Les 26 dossiers ont été résumés en fiches de retour d'expérience synthétiques qui figurent aujourd'hui sur l'espace collaboratif développement durable du site Intranet de la branche (accessible à tous les collaborateurs d'Eiffage).



Sur le terrain

Les meilleures pratiques d'Eiffage Travaux Publics

Le premier prix du Challenge Biodiversité a été attribué, ex æquo, à la démarche adoptée sur le chantier de l'A65, avec la conception d'une infrastructure transparente dédiée aux déplacements de la faune, et à la carrière de Bocahut (Nord) pour son positionnement clair en faveur de la biodiversité, attesté par des actions de préservation d'espèces protégées (hibou Grand Duc, cresson à petites feuilles...) (cf. p. 74).

L'entité de stockage de déchets inertes de Vallon-du-Vernet (Loire) a reçu le prix spécial du jury pour l'introduction, en 2010, lors de la végétalisation du site, d'espèces mellifères qui complètent le calendrier mellifère local, afin d'assurer une floraison pérenne, ainsi que pour l'implantation d'un rucher qui abritera, à terme, une à trois colonies d'abeilles dans les conditions les plus proches d'une implantation naturelle. Il sera géré par des salariés formés à l'apiculture.

Des états des lieux pour une action adaptée

Conscientes que leurs chantiers ne sont pas les seuls générateurs d'impacts sur la biodiversité, certaines branches ont aussi décidé d'étudier spécifiguement les impacts de leurs sites fixes.

Un observatoire de la biodiversité à Lauterbourg

Le site de production alsacien de Lauterbourg (Eiffel), qui s'étend sur 30 hectares, a fait l'objet d'un état des lieux en vue de l'identification de son patrimoine biologique. Les premières observations ont mis en évidence les présences remarquables d'une forêt résiduelle de type rhénane, d'une faune aviaire assez dense, d'odonates (généralement appelés libellules) protégés, ou encore d'une espèce rare de batraciens. Une nouvelle campagne de recensement, menée en 2011, intégrera les lépidoptères et permettra de définir les actions à mener afin de gérer au mieux ce milieu naturel riche.

Des parcs matériels passés au crible biodiversité

Eiffage Construction a mené une étude de ses parcs matériels afin d'identifier ceux localisés dans des zones présentant un intérêt particulier au regard de la biodiversité. Cinq d'entre eux sont potentiellement concernés. Cette phase d'identification sera suivie d'audits plus approfondis, menés avec la Ligue pour

CARNETS D'ALITOROUTES Autoroutes et biodiversité PAPRR



la protection des oiseaux (LPO), avec pour objectif la détermination des aménagements à prévoir (nichoirs, hôtels à insectes, haies, points d'eau, noues...) pour favoriser la reproduction et le développement des espèces à protéger. Le recours à des entreprises d'insertion pour les travaux (nichoirs, abris...) sera systématiquement étudié.

D'ores et déjà, des nichoirs vont être installés sur le site du parc matériel de Fréjus, situé à la fois dans une zone industrielle et dans un périmètre géographique abritant des espèces protégées d'oiseaux.





...et une maîtrise

des impacts au quotidien

Les branches d'Eiffage ont décliné l'Année internationale de la biodiversité par la prise en compte, sur le terrain et au quotidien, des enjeux majeurs de la préservation de la biodiversité.

Forclum préserve les marais...

En Basse-Normandie, Forclum, chargée par ERDF du renouvellement d'un réseau haute tension (HTA), s'est trouvée confrontée à la traversée d'une réserve naturelle (marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie) classée comme zone humide fragile. Le terrain comportait un sol dit «portant» seulement dans certaines parcelles, et l'eau se situait à environ 80 cm de profondeur. La prairie ne pouvait pas supporter le poids des engins habituellement utilisés pour ce type de travaux (risque d'endommagement de la flore en raison des déplacements).

Les travaux (dépose du réseau aérien, démolition de six dalles supports, forage dirigé sous la rivière, pose d'un câble HTA et enlèvement des gravats) ont pris en compte deux contraintes majeures: limiter au maximum les déplacements des engins, et éviter le risque d'introduction de nouvelles espèces végétales dans le marais. Ils ont eu lieu pendant la période sèche et Forclum a adapté ses moyens à la nature du terrain, utilisant notamment des mini-pelles, une pelle de type «marais» (largeur des chenilles 1,10 m minimum), ou encore un tracteur muni d'une remorque double essieu et de pneus à basse pression pour transporter les déblais de béton.



... persiste avec les vautours...

Forclum Énergies Services a continué à installer des balises d'effarouchement aux points stratégiques des infrastructures afin d'éviter que les vautours ne les heurtent. Notamment certains endroits sensibles des lignes haute tension ont été équipés de garnitures de câbles bicolores, sorte de «sur-câble» qui permet de ne pas utiliser les habituelles balises en plastique rouge et blanc, dangereuses pour la solidité des installations en zone montagneuse du fait de la neige qui s'y accumule. Depuis 2009, plusieurs vallées ont ainsi été sécurisées, principalement dans les Hautes-Pyrénées. Les derniers chantiers se sont terminés en mai 2010.

... et recense les contraintes environnementales des communes

Forclum Massif Central Réseaux a créé, sur son périmètre d'activité, un catalogue des contraintes environnementales par commune, reprenant de façon la plus exhaustive possible toutes les données officielles de la DIREN, du SDAP, des Installations Classées...

Développé à l'heure actuelle uniquement sur les communes des syndicats d'électrification rurale sur lesquelles l'entreprise a obtenu des marchés, il s'étoffe, à la demande, avec les données de nouvelles communes sur lesquelles un chantier est prévu. Il permet une prise en compte des impacts potentiels sur la faune et la flore, dès la phase d'étude. Il sera basculé sur l'intranet pour un accès facilité aux conducteurs de travaux.





... et fait fleurir les jachères

Fin avril 2010, APRR a ensemencé 15000 m² de terrain en bordure de l'A714, bretelle autoroutière de Montluçon, afin de créer des jachères fleuries qui ne nécessitent ni engrais ni herbicides. Leur entretien est réduit et elles fournissent aux insectes pollinisateurs nectar et pollen. En mai, APPR a signé une convention avec une association locale d'apiculteurs pour mesurer, à partir de ruches témoins, l'impact réel de ces prairies sur les abeilles. D'ici à fin 2011, les prairies mellifères qui bordent l'A714 devraient occuper près de 15 hectares.

APRR restaure les corridors biologiques...

Avec 330 espèces de vertébrés recensés, l'Isère est l'un des départements les plus riches de France par le nombre d'espèces sauvages présentes sur son territoire. En août 2010, AREA a signé, avec le Conseil général de l'Isère, une convention qui s'inscrit dans le cadre du projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan, entre les massifs de Belledonne, de la Chartreuse et du Vercors. AREA s'engage ainsi à favoriser sur le long terme les déplacements de la grande et de la petite faune, par l'entretien des clôtures qui guident les animaux vers les passages sur ou sous l'autoroute, l'aménagement d'ouvrages autoroutiers existants, et la création, d'ici à 2013, d'un ouvrage spécifique pour le franchissement de l'A48 par le corridor de la cluse de Voreppe. Les travaux d'aménagement ont démarré à l'automne 2010.





Sur le terrain

S'adapter au cycle des espèces protégées

Sur les 220 hectares de parcelles conventionnées de l'A406, APRR effectue des fauches tardives pour préserver les nichées du râle des genêts, du tarier des prés, et du courlis cendré, ou la reproduction de la grenouille agile et du triton alpestre. Quant aux stocks de la carrière de Corbigny d'Eiffage Travaux Publics, habités par les hirondelles de rivage, ils restent inexploités durant la période de nidification.





de bûcheronnage, le long de la clôture bordant l'A6 sud à hauteur de l'aire de Boyer.

Eiffage Construction protège les escargots sous les ponts...

Confié à Eiffage Construction, la reconstruction du pont de Kerguiniou (Côtes-d'Armor) a débuté en octobre 2010. Le pont est situé dans une zone Natura 2000 comportant une espèce d'escargot protégée (Elona Quimperiana ou escargot de Quimper), vivant dans les zones humides ou ombragées. La branche a mis en œuvre une méthode de travail qui préserve les gastéropodes: aucune intervention dans la rivière ou depuis les berges, démolition et évacuation des piles érodées à partir de la route existante, grue mobile implantée sur la route et assemblage du tablier métallique sur l'autre rive.

... et accueille les oiseaux à la gendarmerie

La construction de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) a démarré fin 2009. Une étude préalable ayant montré que l'installation de nichoirs se révélerait propice à l'implantation d'espèces locales d'oiseaux, Eiffage Construction a inclus dans son projet le montage de nichoirs à oiseaux et d'hôtels à papillons. L'association de ces différents abris contribuera à mieux maîtriser le biotope, en favorisant l'implantation et le développement d'espèces déjà présentes dans la forêt de Meudon toute proche, et permettra également d'augmenter et de pérenniser la diversité de la flore, grâce à la pollinisation par les insectes. Sans compter que ces actions amélioreront, au final, le cadre de vie des employés et des riverains du site.



Sur le terrain

Copafaune: évaluer la dérive génétique

Les infrastructures linéaires de transport fragmentent le paysage et peuvent constituer un obstacle aux déplacements de la faune. APRR cofinance la thèse de J. Prunier (université de Lyon II) consacrée à leur impact sur la connectivité du paysage. Ce projet, intitulé Copafaune, cible la mise au point d'un outil d'évaluation de l'éventuelle dérive génétique induite par un ouvrage réputé infranchissable, sur la petite faune (en l'occurrence des tritons).

Le territoire retenu se situe en Bourgogne, au croisement de la ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Lyon et de l'autoroute A6. Après analyse, le paysage et les déplacements de l'espèce ont été modélisés. Les modèles obtenus ont été vérifiés par des prélèvements non destructifs sur le terrain. En 2010, plus de 500 prélèvements ont été effectués sur les tritons en milieu naturel et aux abords des infrastructures de transport. Les analyses génétiques seront réalisées en 2011.



La compensation

écologique au cœur des projets

Reconstitution par génie écologique de méandres et de berges de ruisseau à



A406: le contournement Sud de Mâcon

Démarré en 1989, puis relancé en 2002, le projet de l'A406 n'était initialement pas impacté par les mesures du Grenelle de l'environnement datant de fin 2007. Cependant, un effort particulier, en phase avec l'évolution de la réglementation, a été consenti pour préserver l'équilibre écologique de cette région pendant et après le chantier.

Ainsi, l'ouvrage a été conçu afin de faciliter l'écoulement normal des crues de la Saône, grâce à de nombreuses ouvertures hydrauliques sous l'autoroute et à des zones d'expansion creusées à proximité. La compensation écologique des impacts résiduels sur les espaces concernés est ambitieuse: les 22 hectares d'habitat du râle des genêts (oiseau protégé), touchés par le projet, ainsi que les 5 hectares de milieux favorables à l'œnanthe à feuilles de silaüs

et à la fritillaire pintade (plantes protégées), bénéficient d'une compensation à hauteur de 274 hectares de plaines alluviales, soit un principe de précaution de 10 hectares préservés pour 1 hectare détruit, et ce jusqu'en 2032.

Les études d'évaluation de l'impact environnemental de l'autoroute contractuellement prévues ont débuté afin de mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures correctrices utiles, dans les 10 ans après la mise en service du raccordement autoroutier.

L'A65 ou la maîtrise des impacts, de la conception à l'exploitation

L'intégration de l'ouvrage dans son environnement naturel, économique et social, définit désormais un nouveau standard pour l'infrastructure linéaire.

INTERVIEW Thierry RAES (PricewaterhouseCoopers)



Thierry Raes, vous êtes l'associé responsable des activités Développement durable chez PwC. Qu'avez-vous pu observer de la prise en compte de la biodiversité par Eiffage sur l'A65 ?

Au cours de notre visite du site et de nos entretiens peu avant l'inauguration de l'autoroute, nos collaborateurs ont pu observer la réalisation des ouvrages de franchissement (passages supérieurs grande faune, viaducs...) pour lesquels Eiffage s'était engagé auprès des autorités publiques. Nous avons également noté la mise en place effective d'une démarche de compensation conformément à l'engagement pris suite à la décision du CNPN (Conseil national de protection de la nature) ainsi que la mise en place d'une démarche volontaire d'amélioration de la qualité des ouvrages réalisés avec le concours d'experts extérieurs.

Qu'est ce qui vous a paru particulièrement important et s'agit-il d'une démarche habituelle ? Nous avons apprécié le grand nombre et la diversité des experts impliqués dans la démarche, tels que des bureaux techniques spécialisés en faune, flore, et génie écologique, ainsi que des organismes publics tels que le CETE qui réalisent également des contrôles réguliers. De notre côté, nous nous sommes particulièrement intéressés au sujet central des ouvrages de franchissements, problématique clé dans ce type de projet d'infrastructure routière. La démarche n'est pas unique, mais la manière participative employée nous a semblé un gage d'une prise en compte pertinente des aspects de biodiversité, inscrite dans une démarche d'amélioration continue.

Réduire l'empreinte écologique



Une conception environnementale multicritères...

Le tracé dit de «moindre impact» a été rendu possible par une «conception multicritères», qui intègre en amont l'ensemble des enjeux environnementaux¹ ainsi que les usages répertoriés de chaque secteur (pêche, irrigation, loisirs,...), tout en respectant les engagements de l'État. Son calage s'est accompagné d'un dialogue permanent avec les élus, les riverains, les associations et les différentes fédérations présentes sur le terrain.

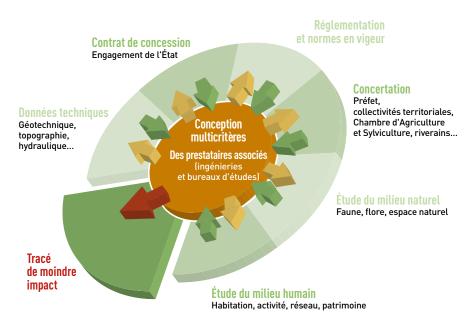
... qui fait la part belle à la préservation de la biodiversité

La conception a intégré les trois principes clés de la préservation de la biodiversité: l'évitement (autant que possible), puis la réduction de l'impact sur les milieux et les espèces, et enfin la compensation environnementale des impacts résiduels.

Quelques chiffres sur l'A65 Pau Langon

- 150 km.
- 52 communes et 3 départements traversés.
- Terrassement: 17,5 millions de m³ de terres.
- Chaussées: 1,5 million de tonnes d'enrobés.
- Ouvrages d'art: 162 ouvrages dont 15 viaducs.
- Réalisations spécifiques : dispositifs de protection acoustique, aménagements paysagers, systèmes de signalisation et équipements.
- Compensation écologique : 1 372 hectares pendant 55 ans.

La conception multicritères de l'A65



[1] Environnement: 4 composantes sont considérées, le milieu physique (topographie, hydraulique, hydrogéologie, pédologie), le milieu naturel (faune, flore, espaces naturels protégés), le milieu humain (habitats, activités) et le paysage-patrimoine (archéologie, monument historique).



Les mesures d'évitement : les inventaires successifs d'espèces animales et végétales présentes sur l'emprise ont permis d'éviter au maximum les zones présentant un enjeu majeur² en termes de conservation de l'habitat et d'enjeu patrimonial des espèces recensées. Le tracé a été repris à plusieurs reprises, suite à la découverte d'espèces faunistiques ou floristiques spécifiques³.

Les mesures d'atténuation: lorsque le tracé n'a pu éviter certains milieux sensibles, la réduction de l'impact résiduel de l'infrastructure a consisté à mettre en place des franchissements adaptés, assurant la transparence hydraulique et écologique de la zone. L'adaptation de l'ouvrage a pris en compte les espèces faunistiques les plus exigeantes écologiquement parlant, soit pour l'A65, le vison et la loutre, espèces semi-aquatiques en voie d'extinction en France. Le dimensionnement hydraulique des ouvrages au droit du franchissement des cours d'eau et des zones humides, permet, quant à lui, d'assurer le transit d'une crue d'ampleur exceptionnelle (centennale), tout en ne provoquant pas d'aggravation des niveaux d'eau au droit des habitations les plus proches.

Les mesures de compensation: la réalisation d'une infrastructure linéaire génère une consommation nette d'espace, qui engendre à son tour une «dette écologique» contractée auprès des milieux et espèces impactés, pour lesquels la «compensation écologique» est mise en œuvre.

Emprise de l'A65	Compensation écologique des impacts résiduels et remboursement de la dette écologique			
1 600 hectares consommés dont 450 hectares de milieux naturels	1 372 hectares d'habitats remarquables correspondant à la dette écologique contractée, mis en gestion conservatoire pendant 55 ans. Opérateur : CDC Biodiversité			
	Ψ	Ψ	Ψ	
	Acquisition	Location	Conventionnemen (procédure majoritaire)	

L'A65, soutien de l'emploi et de l'économie locale

(2) Exemple A65: station botanique à fort enjeu patrimonial comme le Carex pseudobriozoides (Laiches fausse brize) au droit du viaduc du Ludon et la station d'Epipactis palustris (Epipactis des Marais) sur la commune de Pouydessaux (40) au droit d'un rétablissement routier. Habitat en très bon état de conservation d'une espèce protégée comme gîte à chauves-souris au droit du viaduc du Gabas (64)

(3) Chaque modification entraîne des conséquences sur plusieurs centaines de mètres en raison des contraintes géométriques imposées aux constructeurs d'autoroute (rayon de giration, pente).

(4) Ripisylve: ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

(5) Positionnement des buses au-dessus de la ligne d'eau décennale pour assurer le passage à sec de la petite faune.

(6) Canopée : étage supérieur de la forêt en contact direct avec l'atmosphère libre.

Autres impacts

Des impacts

environnementaux sous surveillance

La maîtrise des impacts environnementaux liés aux activités demeure une préoccupation majeure des entreprises du Groupe.

de la démarche, sont effectuées par toutes les entreprises selon des méthodes adaptées à la spécificité des métiers et débouchent sur de nombreuses mesures de préservation de l'environnement. Des engagements forts aux actions concrètes menées en 2010, tour d'horizon des (bonnes) pratiques.

> L'engagement de réduction de l'empreinte écologique exige la sensibilisation de tous les collaborateurs. En avril, la semaine du développement durable a marqué, sur le site de Lauterbourg d'Eiffel, le départ, pour un tour de France des sites et chantiers. d'une exposition itinérante interactive destinée aux collaborateurs, sous-traitants et clients. Plus de 1500 collaborateurs ont pu se familiariser avec les notions de tri des déchets, de produits dangereux, d'économies d'énergie... et les bonnes pratiques ont pu être partagées par tous. À cette occasion, un jeu-test des connaissances générales aura permis à 20 d'entre eux de partir en week-end dans un parc naturel régional français. Un film, en ligne sur www.eiffel.fr, retrace l'aventure.

> Forclum, engagée depuis plusieurs années par ses chartes Qualité et Environnement, a remis 1500 livrets d'accueil Qualité Environnement (QE) à ses nouveaux embauchés afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques chantiers. Le livret traduit de manière opérationnelle la contribution de chacun aux objec

tifs des chartes : la réduction du bruit, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, l'élimination des déchets, les réponses aux situations d'urgence, la satisfaction du client y sont abordées.

La maîtrise des impacts des carrières sur l'environnement s'impose également comme une réalité opérationnelle quotidienne. L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) a développé une Charte environnement appropriée. Y adhérer, c'est prendre l'engagement de maîtriser ses impacts environnementaux au travers d'une démarche de progrès en quatre étapes. 44 carrières d'Eiffage Travaux Publics, responsables de 72 % de la production de la branche, ont adhéré à cette charte, et 43 ont déjà atteint ses niveaux 3 ou 4.

Des déchets collectés, triés et valorisés

Le secteur du bâtiment génère près de 40 millions de tonnes de déchets par an (source Fédération française du bâtiment), et le respect des réglementations dans ce domaine est un enjeu vital pour l'environnement.





Sur le terrain

Les sous-traitants aussi

À Saint-Dizier (52), sur le chantier de 43 logements réalisé par Eiffage Construction Haute-Marne pour le compte du Foyer rémois, l'ensemble des sous-traitants a bénéficié d'une sensibilisation à la démarche QSE (Qualité, sécurité, environnement) de la branche lors de la présentation du «Livret d'accueil partenaire chantier».

Réduire l'empreinte écologique





Le volet écologique du projet doit systématiquement être confronté à la réalité du terrain, en raison de la part d'aléas inhérents au comportement de la faune vis-à-vis des perturbations et des aménagements. Cela implique de faire auditer, par des cabinets d'ingénierie écologiques indépendants, l'efficacité réelle des passages à faune (adoptés ou non par celle-ci) dès la phase de travaux et d'adapter le projet en fonction des résultats, et non plus seulement d'assurer la conformité des travaux à des plans de conception. Des mesures complémentaires favorisant la biodiversité ont donc été mises en œuvre afin d'optimiser l'efficacité des dispositifs de la transparence écologique. Quelques exemples de mesures d'accompagnement au droit des ouvrages faunistiques:

- Guidage de la faune vers les passages dédiés : création de haies de guidage, étêtage de la canopée⁶ sous les viaducs, plantation de bosquets de plantes répulsives pour le quidage de l'animal vers un passage spécifique, création de mares d'attraction...
- Attractivité des zones pour la faune: ensemencement des talus, plantations d'essences locales de

type massifs d'arbustes appétents, massifs denses sur les talus créant des zones de quiétude, mise en place de souches servant de gîtes, création de zones humides, reconstitution de ripisylves

- Limitation des nuisances impactant la faune : diminution du bruit et des éclairages, occultation des véhicules sur la bande roulante.
- Concernant la mise en œuvre de clôtures de protection anticollision adaptées aux espèces: clôture haute (2,8 m) dans les zones à grande faune, clôture enterrée pour les sangliers, clôture à petites mailles pour les petits mammifères...

EN ACTION

Des ouvrages dimensionnés sur des considérations hydrauliques et écologiques

Le maintien des corridors de déplacement de la faune, souvent associés aux écoulements de surface, a nécessité la mise en place de cing types d'ouvrage différents.

- **Le viaduc** (15 viaducs incluant une fonction passage grande faune) garantit le maximum de transparence écologique, en préservant le lit mineur du cours d'eau et la ripisylve⁴ sous l'ouvrage, et réduit l'emprise au sol.
- L'ouvrage portique enjambant les berges du cours d'eau (21 ouvrages) assure la conservation de l'intégrité du cours d'eau, tout en préservant la ripisylve et les berges.
- L'ouvrage cadre classique (33 ouvrages) permet la transparence écologique, avec des banquettes adaptées à différents types d'animaux, y compris lors d'une crue décennale.
- La buse circulaire ou le dalot (370 ouvrages) rétablit les petits écoulements hydrauliques et constitue un passage pour la petite faune, soit de type « buse sèche ⁵», soit de type crapauducs, associés à des mares d'attractivité (19 crapauducs, dont quatre équipés de plaque de quidage + dix ouvrages mixtes hydrauliques/crapauduc).
- Le « passage supérieur Grande Faune » est positionné sur les axes identifiés de déplacement de la grande faune (36 aménagements).

Réduire l'empreinte écologique





Forclum de Roche la Molière (42). L'installation permet d'optimiser le tri des déchets de chantier et de réduire la contrainte physique liée au déchargement qui s'effectue par le haut depuis la plateforme.

Élimination, recyclage ou valorisation bien ordonnés exigent un tri préalable. Malgré les difficultés, à commencer par le manque de place chronique sur les chantiers urbains, le tri est réalisé au quotidien sur les chantiers d'Eiffage Construction. La mise en place de moyens de collecte sur les sites urbains difficiles permet de trier et de valoriser plus de 50 % de leurs déchets. En amont, la sensibilisation des responsables de chantiers et des compagnons est un prérequis indispensable. Depuis plusieurs années, la branche déploie des efforts de pédagogie très importants dans ce sens, y compris avec les sous-traitants.

Forclum, suite à l'expérimentation effectuée en 2009 à la demande du Syndicat de l'éclairage, s'est engagée dans le déploiement national de la filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels (Recylum DEEE Pro), née en juillet 2010. Financée par les fabricants de matériels électrigues, la filière offre un réseau de 3000 points de collecte qui permet aux entreprises d'éliminer leurs DEEE dans le respect de l'environnement et de la réglementation. La plupart des sites de Forclum collectent aujourd'hui lampes et DEEE.

Par ailleurs, sur le très important site de Verquin qui regroupe plusieurs de ses entreprises, Forclum a mis en place une plateforme de valorisation de déchets que les collaborateurs ont vite adoptée (188 tonnes collectées en 2010). Un compacteur de déchets, installé sur le site en 2010, a permis de diviser par deux à trois la rotation des camions bennes.

Eiffage Travaux Publics, pour sa part, recycle près de 95 % des déchets inertes issus de son activité. La branche concourt aussi à la valorisation des déchets d'autres domaines d'activité. Sa filiale SGA recycle ainsi chaque année près d'un million de tonnes de déchets de l'industrie sidérurgique, notamment sous forme d'un liant hydraulique à usage routier, le Sidmix®. Son centre de recherche s'est également investi, avec Eiffage Infraestructuras (Espagne), dans le projet Cyclogoma. Il cible la fabrication d'enrobés bitumeux à haute teneur en poudrettes de caoutchouc issues du broyage de pneumatiques usagés (20 %). Une première mise en œuvre a été réalisée fin 2010 sur l'autoroute Séville - Cadix.

Rejets: préserver l'eau et les sols

L'eau est une ressource fragile, particulièrement sollicitée sur les chantiers du BTP, tant en termes d'épuisement que de pollution. Eiffage se donne les moyens qu'exige une protection «rapprochée» de l'eau et des sols. Bacs de rétention, kits absorbants, aires de lavage équipées de bacs de décantation pour le nettoyage

EN ACTION

La cryogénie : un écoprocédé

Le district de Dagneux (APRR) a testé un nouveau process, la cryogénie, pour le nettoyage des édicules sanitaires. Le procédé consiste en une projection de glace carbonique transformée en mini-glaçons (appelés pellets). La combinaison de la pression d'air, de la quantité et de la température des pellets (- 80 °C) provoque la désintégration et le détachement des déchets. Rapide et sans risque pour l'environnement, le besoin de détergents ou de produits chimiques est ainsi éliminé.



Usine de liants de Collonges (69).

des toupies et des bennes à béton, débourbeursdéshuileurs en sortie d'aires de lavage des véhicules..., mais aussi sensibilisation des acteurs et recherche de techniques nouvelles sont le lot quotidien des entreprises.

Ainsi, la convention nationale d'Eiffage Travaux Publics de juin 2010, à Pau, a permis d'exposer les divers cas de gestion des impacts sur le milieu aquatique. Devant les 400 principaux cadres de l'entreprise, les responsables du chantier A65 ont exposé leur difficulté à maintenir le niveau de MES (matières en suspension) en dessous du seuil prévu, ainsi que la panoplie de mesures prises pour y parvenir (bassin de décantation, filtres de plusieurs types...). Des dirigeants de carrières ont ensuite pris le relais et expliqué comment aborder la problématique dans une optique de long terme. Enfin, un éclairage juridique, apporté par un cabinet d'avocats spécialisé, est venu conforter dans l'esprit de chacun, l'importance du sujet et les conséquences qui peuvent résulter d'un non-respect de la réglementation.

Pollution atmosphérique: des impacts mieux connus

Depuis plus de cinq ans, Eiffage Travaux Publics est engagée aux côtés de l'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) dans une démarche nationale visant à mieux appréhender les risques sanitaires potentiels des rejets atmosphériques des postes d'enrobage, notamment vis-à-vis des composés organiques volatils (COV) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Cette démarche volontaire, réalisée en lien avec le ministère en charge du Développement durable et la Direction générale de la santé, repose notamment sur des campagnes d'analyses et doit aboutir à l'élaboration d'un quide pour la réalisation d'études sanitaires des postes d'enrobage. Le ministère a depuis élargi cette initiative en renforçant le suivi de certains polluants atmosphériques avec l'objectif d'inscrire ces contrôles dans le cadre du 2º Plan national sécurité-environnement (PNSE 2). Les contrôles, dont la planification a débuté en 2010 sur une région pilote (Lorraine), porteront sur les six polluants prévus (HAP, toluène, éthylbenzène, xylène, formaldéhyde, benzène) et chercheront à quantifier les émissions ainsi que leurs retombées sur l'environnement.

Inscrites dans les plans d'actions visant à réduire les émissions (passage des postes au gaz, optimisation des cycles de combustion...), ces mesures viendront asseoir l'acceptabilité sociétale des outils de production de la branche, au travers d'une transparence sur les éventuelles émissions atmosphériques de polluants, légitimement attendue par l'ensemble des parties prenantes.

APRR promeut le désherbage raisonné

APRR réduit au quotidien son recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des dépendances vertes autoroutières, conformément à l'accord-cadre Écophyto 2018, signé en 2010 entre l'Association française des sociétés d'autoroutes et l'État

La branche participe à des expérimentations de techniques alternatives pour assurer le désherbage sans herbicide et favorise de plus en plus le désherbage mécanique. Des études sur une conception de l'autoroute réduisant les besoins en désherbage ont également été engagées. La branche est reconnue par le ministère chargé de l'Agriculture comme centre de formation Certiphyto à titre expérimental (la formation est relative à la connaissance des produits et à leurs conditions d'utilisation).

30 agents ont ainsi été formés en 2010 aux bonnes pratiques.





Bassins de décantation

Les autoroutes sont, elles aussi, régulièrement mises en cause en matière de pollution atmosphérique. APRR s'engage et participe aux campagnes de mesures organisées par le ministère en charge de l'Environnement. Ainsi, dans le cadre du plan régional de la qualité de l'air, Atmosf'air Bourgogne a installé, en 2003, une station de mesure de la qualité de l'air à proximité immédiate de l'autoroute A6, dans le secteur de Beaune. De 2008 à 2010, APRR a pallié, avec l'Ademe, l'arrêt du financement par le ministère compétent. La station a ainsi pu collecter sept ans d'informations sur les polluants oxydes d'azote, ozone, poussières et monoxyde de carbone. Les résultats ne représentent pas l'exposition d'une population fixe, mais permettent de suivre l'évolution des émissions liées à l'une des infrastructures routières les plus fréquentées de France.

EN ACTION

Des chantiers qui font le plein de « bonnes pratiques »

La mise en œuvre de « bonnes pratiques eau/sols » sur les chantiers Eiffage Construction se multiplient, à l'instar des chantiers exemplaires du collège de Saint-Germain-Lembron et de la banque Nuger à Clermont-Ferrand.

■ Protection des sols et des milieux : station de lavage des bennes à béton (Betonet de Secatol), avec recyclage de l'eau utilisée et neutralisation de son pH par injection de CO₂.

Stockage des eaux de lavage des toupies dans une benne haute munie d'une filtration par big bag. Rejet de l'eau décantée par un trop plein.

Économie d'eau : rampe de robinetterie automatique préfabriquée, installée dans les sanitaires et électrovanne de coupure générale.





sur l'A43. Mise en

Le confort des riverains : une source d'innovation

L'empreinte laissée par un chantier ne relève pas uniquement du «carbone» ou de la «biodiversité», et les pollutions sonores, olfactives et visuelles restent des impacts non négligeables pour les riverains.

Des odeurs...

Particulièrement adapté au traitement des eaux usées, le procédé Monashell, qui utilise des coquilles d'huîtres et de moules comme support à un élevage de bactéries se nourrissant de polluants permet un traitement écologique des odeurs. Le biofiltre est commercialisé par une filiale d'Eiffel (GER 2i) et a connu un fort engouement en 2010, confirmant son positionnement original sur le marché français.

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) l'a adopté et a, de fait, neutralisé ses équipements chimiques.

Les odeurs liées au dépotage et au stockage du bitume ou à la combustion de fuel constituent une gêne avérée pour les riverains des centrales d'enrobage d'Eiffage Travaux Publics. Deux de ces centrales ont expérimenté, cette année, un «condenseur à odeurs», dont l'action repose sur la condensation forcée des molécules gazeuses odorantes et leur récupération. Des mesures réalisées par un laboratoire indépendant ont montré que le condenseur diminuait de 37% les rejets d'odeurs. L'expérimentation se poursuit, en collaboration avec les chimistes des entreprises pétrolières, pour accroître le rendement et élargir le spectre d'action de l'appareil.

... et du bruit

Les recherches d'Eiffage Travaux Publics se portent également sur des solutions aux pollutions sonores, notamment avec le développement d'enrobés phoniques destinés à atténuer le bruit de roulement des pneumatiques. Nanophone® est le dernier-né de ces enrobés. Ses performances permettent, en théorie, de diviser le bruit par deux par rapport à son prédécesseur (le Microphone®, actuel fer de lance de

EN ACTION

Cris de lynx sur les chantiers

Eiffage Travaux Publics a testé, sur plusieurs chantiers, un klaxon de recul pour engins, baptisé « Cri du lynx ». Signal directionnel limité à la zone arrière des engins, d'une sonorité plus grave que les avertisseurs sonores habituels, il s'avère moins bruyant et moins stressant pour les riverains et pour les chauffeurs, tout en restant conforme à la réglementation. La solution sera déployée après retours concluants sur la performance et la sécurité.

Réduire l'empreinte écologique





de la dépollution des sols.

la gamme). En 2010, la branche a réalisé plusieurs chantiers de démonstration du Nanophone®, sur près de 100 000 m². Les mesures de bruit réalisées sur ces opérations ont permis de passer sous la barre symbolique des 70 dB (méthode au passage NF EN ISO 11819-1).

APRR a, quant à elle, poursuivi son programme d'action sur la pollution sonore. En 2010, la branche a traité 45 «points noirs bruit», principalement par isolation de façades ou protection à la source de type écran ou merlon. De son côté, AREA a traité en enrobés phoniques trois sections autoroutières de son réseau afin de limiter les nuisances subies par leurs riverains. Un suivi des performances est en cours afin d'évaluer leur efficacité à long terme.

La dépollution des terres, une expertise rare

Deux filiales d'Eiffage Travaux Publics, Boutté et Gauthey, comptent la dépollution des sols parmi leurs spécialités. Gauthey a notamment dépollué les

sols du site de l'ancienne usine à gaz de la Mouche, à Lyon. Après diagnostics préliminaires, 60 000 m³ de terres ont été excavés et triés. Plus du tiers a été traité sur place, grâce à une usine mobile de désorption thermique. Les matériaux dépollués ont été valorisés par un réemploi sur site.

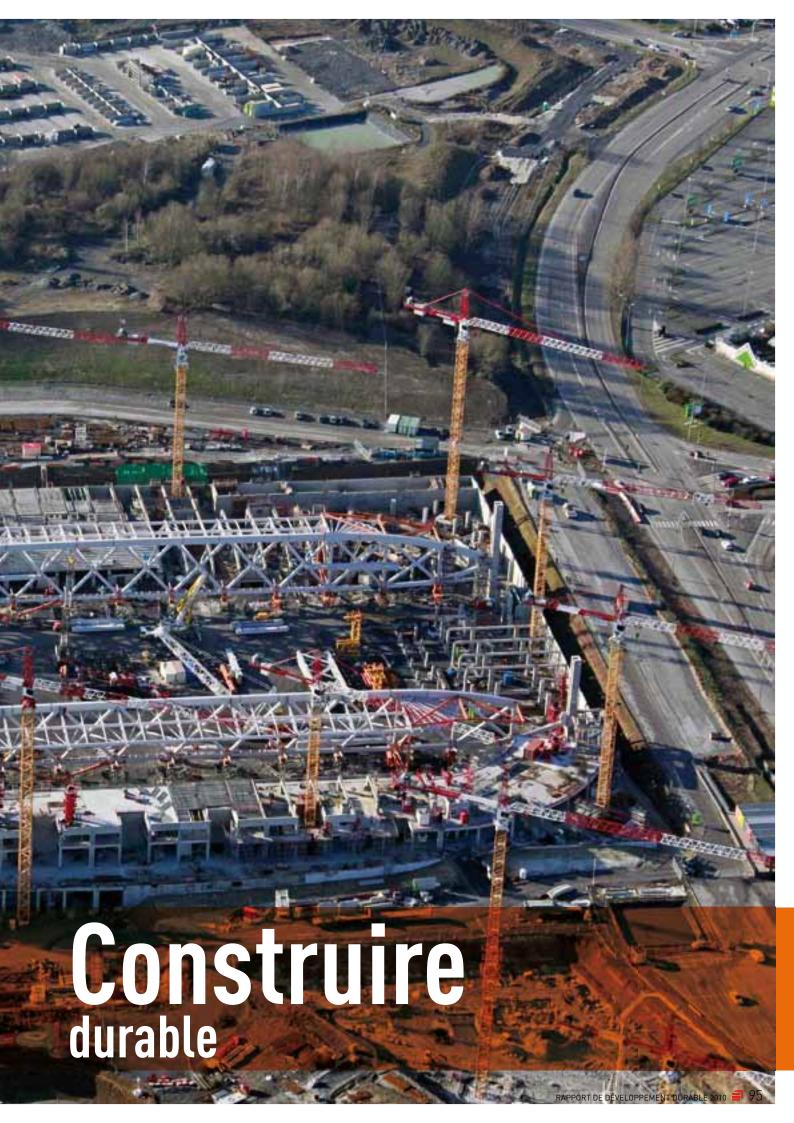
La même volonté de valorisation a prévalu sur le chantier du Grand Stade de Lille où 700 000 tonnes de déblais et de gravats réputés pollués ont été excavés par Eiffage Travaux Publics. Après prélèvements et analyses, les terres inertes ont été réutilisées sur des chantiers locaux. Les terres non inertes ont été divisées en sous-lots pour affiner le tri à l'aide de nouvelles analyses. Au final, seulement 3,5 % des terres se sont avérées faiblement ou très faiblement polluées. Elles ont été évacuées en filière agréée.

Ces différentes illustrations du savoir-faire d'Eiffage Travaux Publics en matière de dépollution de terres ont largement contribué à nourrir la rencontre «Retours d'expériences sites et sols pollués», organisée en mars 2010 par la Direction environnement de la branche.









Depuis plusieurs années, les métiers du Groupe travaillent au développement de solutions et de pratiques durables. Avec un objectif commun: conjuguer maîtrise des coûts, hautes performances et impact environnemental minimal.

Pratiques et procédés

Des savoir-faire

exclusifs du « construire durable »

L'innovation occupe une place prépondérante dans les activités d'Eiffage, qui s'efforce de toujours mieux satisfaire les attentes technico-économiques de maîtres d'ouvrage de plus en plus attentifs au développement durable. Le Groupe peut aujourd'hui s'appuyer sur une large gamme de procédés et de pratiques exclusifs développés par ses branches.

> Eiffage Travaux Publics développe ses solutions autour de plusieurs axes:

- des chantiers économes, avec les enrobés à basse température (mis en œuvre à 95°C maximum contre 160° C pour les enrobés à chaud) qui permettent de réduire de moitié la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre;
- ■le retraitement et le recyclage des chaussées, avec la centrale mobile d'enrobage à haut pouvoir de recyclage (HPR®) qui permet de fabriquer des enrobés à très fort taux de recyclés (65 % et plus) ou les ateliers de retraitement de chaussées Arc 700®, qui revalorisent les chaussées existantes grâce à l'apport d'un nouveau liant malaxé avec les granulats en place. L'atelier Arc 700® a notamment été utilisé en 2010 sur les chantiers du port d'Erquy (22) et du stade nautique du Parc des Rives de l'Aa à Gravelines (59):
- des revêtements toujours plus résistants, avec la mise en œuvre standardisée du bitume Orthoprène, mis au point dans le cadre du chantier du Viaduc de Millau. Cette solution a ainsi profité au viaduc de Sylans (autoroute A40) ainsi qu'aux viaducs des Eparris, de Chéran et de Touvières (autoroute A41
- des matériaux hautement performants, à l'instar du BSI®, un béton fibré qui conjugue propriétés architecturales et résistance incomparable. Le BSI® est le matériau phare de la station d'épuration Seine-Aval d'Achères (78) qui sera livrée fin 2011. Les 160 panneaux mis en œuvre dans les cellules de post-dénitrification permettront plus particulièrement de protéger efficacement les bactéries chargées de la dégradation de l'azote contenu dans les eaux usées, contribuant ainsi activement à la propreté des rejets dans le fleuve.

Par le biais de sa filiale Goyer, Eiffel articule ses travaux de réflexion sur la performance énergétique des façades autour d'un concept né du laboratoire de prospective en développement urbain durable Phosphore: les façades AAA. Deux axes de développement ont été retenus:

- **un concept de façades** intégrant des automatismes asservis à la gestion climatique des bâtiments, pour répondre aux demandes des futurs grands projets du secteur tertiaire;
- un système de menuiserie traditionnelle compétitif, bénéficiant du savoir-faire de l'entreprise, et de la technologie et des moyens de conception et de calculs jusqu'à présent réservés aux opérations d'immeubles de bureaux.

Ces orientations permettent d'élargir l'offre d'Eiffel concernant l'enveloppe du bâtiment, à des produits mis en œuvre dans tous les secteurs, tertiaire, résidentiel, hospitalier, tant en neuf qu'en rénovation. Le système de menuiserie est déjà expérimenté en 2011 sur plusieurs opérations. Les retours d'expériences de l'usine et du chantier seront intégrés à une gamme de produits complète, évolutive et compétitive.

Parallèlement, la branche poursuit ses développements autour de deux de ses procédés exclusifs :

- le pont métallique à montage rapide Unibridge®, dont le modèle économique pourrait servir de base de réflexion à la création de nouveaux produits (cf. p. 54);
- le procédé de traitement des odeurs par biofiltre Monashell® (cf. p. 92) qui connaît un fort engouement parmi les acteurs du secteur public. Eiffel envisage désormais d'intégrer le procédé à son offre commerciale dédiée aux acteurs privés.

Forclum élabore depuis plusieurs années des solutions de télémesure et de télégestion destinées à maîtriser les dépenses énergétiques. 2010 a vu le début de leur développement à travers deux expérimentations pionnières:





- La ville de Saint-Gratien (95) a confié à Forclum Île-de-France l'équipement des 3 222 points lumineux de son dispositif d'éclairage public, en boîtiers électroniques de contrôle à distance. Avec à la clé, 20 % d'économies sur l'électricité. Ce système permet la gestion de l'allumage et de l'extinction de manière globale, les allumages et extinctions ponctuels pour l'événementiel, la détection des incidents de fonctionnement, la mesure du vieillissement des lampes...
- Le Conseil général du Nord a décidé de mettre en place un système de télémesure sur les compteurs de gaz, d'électricité et d'eau de 200 collèges du département. Des sondes radio de température seront également déployées. Forclum Infra Nord est chargée d'équiper l'ensemble des bâtiments. L'objectif est, à terme, d'être en mesure de proposer d'éventuels travaux d'amélioration de la performance énergétique des ouvrages et d'informer les utilisateurs sur les bonnes conduites à tenir.

Ecoconcevoir, écopromouvoir

Comme les autres branches du Groupe, Eiffage Construction s'efforce d'anticiper les exigences réglementaires et les attentes des consommateurs. Depuis deux ans, elle développe plusieurs concepts pour la réalisation de logements à coûts optimisés et énergétiquement performants en parfaite cohérence avec le Grenelle de l'environnement. Premier d'entre eux. le logement H2CO (Habitat à coûts et consommations optimisés) a été développé avec le cabinet Tectum dans le cadre d'un concours du PUCA (Plan urbanisme construction architecture). Labellisé CQFD (pour coût, qualité, fiabilité, délais), ce produit, déjà mis en œuvre dans la région Ouest, permet à la branche de répondre plus facilement aux appels d'offres en conception-réalisation de nombreux bailleurs sociaux. Né en 2009, le concept de logement Éco-Éco (économique et écologique) a pour objet la réalisation de logements à la fois économiques et hautement performants sur le plan énergétique. Ce concept constitue une nouvelle base de réflexion dans le développement de programmes mixtes de logements en accession et locatifs sociaux. Citons également le concept Ehpad 2CO, dédié aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ces produits performants reposent sur un corpus commun d'idées fortes: rationalisation, industrialisation, économies d'énergie et conception optimisée. La construction de 1 400 de ces logements à coûts maîtrisés est à l'ordre du jour. Deux programmes ont été lancés, l'un de 85 logements à Melun (77) dans le quartier de l'Almont, l'autre de 72 logements à Peypin (13).

EN ACTION

Performance énergétique : trois procédés brevetés

Forclum a déposé deux nouveaux brevets, fruit des réflexions de la branche autour de la réduction de la facture énergétique. Le premier concerne un système de régulation de l'éclairage intérieur en fonction de la lumière du jour, et le second le développement d'un appareil d'éclairage public à LED (cf. p. 128). De son côté, Eiffage Construction a déposé un brevet pour une solution d'isolation thermique par l'extérieur - Sisec (cf. p. 124).



Voir plus loin que les labels

BBC, HQE®, HPE, THPE... tous les métiers du Groupe sont désormais reconnus pour leur capacité à mener à bien des projets exigeants sur les plans technique et réglementaire. Mais au-delà du simple respect des normes. c'est une nouvelle vision de la construction qui s'élabore, où l'être humain et ses besoins fondamentaux occupent une position centrale.

En matière de construction, les préoccupations environnementales et la nécessaire maîtrise des coûts liés à l'énergie sont les moteurs incontournables de la politique de développement durable du Groupe. Mais ce ne sont pas les seuls: le confort d'usage, la fonctionnalité au quotidien et le bien-être des usagers des bâtiments jouent un rôle de plus en plus décisif dans l'action des branches. Cette orientation « client final» est particulièrement mise en valeur dans le cadre des nombreux chantiers d'immeubles destinés à l'accueil de publics aux besoins spécifiques.

À cet égard, la réhabilitation du centre hospitalier Henri-Défaut d'Avignon (84), menée par Eiffage Construction Avignon en partenariat avec Eiffage Travaux Publics et Forclum, est emblématique. En effet, si le nombre de lits est resté le même, le fonctionnement de l'établissement a été entièrement repensé pour offrir un meilleur confort de travail aux professionnels de santé et améliorer les conditions de séjour des patients. Ainsi, les équipes disposeront désormais de réels espaces privatifs aménagés et les malades pourront profiter de trois larges patios, qui confèrent par ailleurs une nouvelle luminosité aux immeubles.

Dans le même esprit, Eiffage Construction développe ses savoir-faire en matière d'accessibilité, comme en témoignent les volets «handicap» déployés dans plusieurs chantiers d'envergure : l'IME-IMPro (Institut médico-éducatif et professionnel) de Carvin (62) construit par Delvigne sous maîtrise d'ouvrage déléquée Artois Développement, la réhabilitation de l'École des Francs-Bourgeois (Paris) ou celle de la résidence Garonne à Toulouse (31).



Sur le terrain

À la rencontre des utilisateurs

Dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE) des lycées du Centre, le confort des utilisateurs est au cœur des préoccupations. Dès le début du contrat, en juillet 2010, l'équipe projet a rencontré les proviseurs et les équipes enseignantes pour leur expliquer les objectifs des CPE, mais aussi les bénéfices pour leur confort. Par ailleurs, Forclum s'est associée à un réseau régional d'associations d'éducation à l'environnement afin de sensibiliser les lycéens aux travaux réalisés dans leur établissement.



Pratiques et procédés

Bois et matériaux

La maîtrise des ressources énergétiques impose des approches inédites dans la construction.

Le double effet bois

Partenaire de la première heure du Fonds stratégique bois (FSB), Eiffage est engagé dans une réflexion de fond autour de ce matériau dont la filière s'annonce prometteuse.

Depuis deux ans, la R&D d'Eiffage Construction mène des travaux de recherche sur le bois afin d'anticiper et d'accompagner les évolutions de la réglementation, qui prévoit que, dès 2012, tous les bâtiments neufs devront afficher une utilisation du bois 5 à 30 fois supérieure en volume par m², selon le type de bâtiment, par rapport à la norme actuelle. Deux champs d'application prioritaires sont d'ores et déjà explorés.

- Le premier concerne le «bois énergie», c'est-à-dire l'utilisation du bois en tant que combustible. Eiffage Construction et Forclum entendent mettre à profit cette ressource à travers leurs projets de chaufferies bois, comme dans le cadre du centre hospitalier sud-francilien, de la cité sanitaire de Saint-Nazaire ou de la chaufferie HQE® de Pamiers (09). Tous ces projets partagent un double objectif: rationaliser le coût de fonctionnement grâce à la maîtrise de l'approvisionnement en énergie et tendre vers un bilan carbone® neutre.
- Le second champ d'application est le «bois matériau», qui représente un réel potentiel de développement pour les entreprises de construction. Aujourd'hui, de nombreuses opérations visant une

certification HQE® lui font la part belle, tel le premier lycée «zéro énergie fossile» d'Europe, le lycée Kyoto à Poitiers (86), réalisé par Eiffage Construction Poitou-Charentes, ou le lycée Éric-Tabarly à Olonnesur-Mer (85), construit par Eiffage Construction Pays de la Loire, ou encore le lycée Jean-Baptiste-Corot de Savigny-sur-Orge (91). Le laboratoire Eiffage Construction de Fresnay-sur-Sarthe est luimême un parfait exemple de réalisation «bois», ainsi qu'un outil incontournable pour le développement de la filière bois, à travers des expériences in situ qui aboutiront à l'élaboration de solutions techniques concrètes.

Isolation : les nouveaux matériaux

Maîtrise de la consommation énergétique, diminution de la taille des équipements techniques... Pour Eiffage Construction, l'amélioration de la performance du bâti est un axe de développement important. Dans cette optique, la branche enrichit continuellement son répertoire de savoir-faire en multipliant les recours à de nouveaux matériaux destinés à améliorer l'isolation des bâtiments.

- À Odos (65), Eiffage Construction Midi-Pyrénées (agence de Tarbes) construit un ensemble de 24 logements dont les façades sont réalisées en briques rectifiées à pose collée. Ces éléments parfaitement calibrés présentent plusieurs avantages: ils nécessitent beaucoup moins de mortier, assurent la parfaite planéité des murs et surtout, évitent la formation des ponts thermiques, permettant ainsi une diminution de la facture d'énergie à
- À Arras (62), Eiffage Construction Lens utilise des briques Porotherm pour la construction de 38 logements. Ces briques de structure, de type Monomur, permettent d'atteindre un haut niveau de performance thermique, grâce à la présence de multiples alvéoles qui piègent l'air, démultipliant ainsi le pouvoir isolant du matériau.
- À Poitiers (86), 64 logements THPE ont été réalisés en briques de béton cellulaire Thermopierre. Ce matériau présente un double avantage: il offre de réelles performances isolantes grâce aux millions de bulles d'air emprisonnées dans la matière, et présente un bilan écologique positif (il est constitué de matières premières naturelles - eau, chaux et sable - et entièrement recyclables).



Pratiques et procédés

Consommer moins

consommer mieux

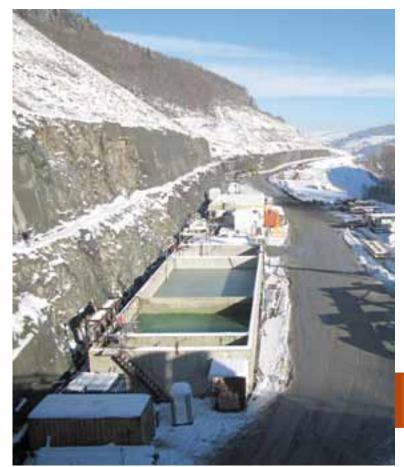
Un des défis majeurs des prochaines années concerne la gestion responsable de la ressource « eau ». Les métiers d'Eiffage se mobilisent pour limiter leur consommation et améliorer la qualité des eaux rejetées.

Une usine de production d'eau HQE®

En 2011, la commune de Pleurtuit (22) accueillera une nouvelle usine de production d'eau. Destinée à alimenter en eau potable un ensemble de 6 communes, dont Dinard, elle traitera l'eau pompée dans la retenue de Bois-Joli (capacité de production d'eau: 18000 m³/ jour, avec extension prévue à 27000 m³/jour). Particularité du projet, dont la construction est assurée par Eiffage Construction Ille-et-Vilaine: il s'agira du premier site de production d'eau potable totalement labellisé HQE®. La végétalisation des toits permettra de maîtriser la collecte des eaux pluviales et de renforcer l'isolation et l'intégration dans le site naturel. Les tests de mise en eau s'inscrivent dans le même esprit. En effet, l'intégralité de l'eau utilisée pour ces vérifications provient du terrain via un système de récupération et de filtrage des eaux souterraines, selon un concept élaboré par l'encadrement du chantier.

Tunnel de Violay: des eaux plus pures et recyclées

Prise en compte dès la phase d'appel d'offres, la gestion de la ressource hydrique est un élément central des travaux de creusement du tunnel de Violay (42) sur le tracé de l'A89. L'objectif des modes opératoires élaborés pour ce projet est double: préserver les espèces protégées qui vivent aux abords du chantier et limiter les prélèvements. Les eaux d'exhaure sont ainsi traitées dans deux stations d'épuration installées de part et d'autre du tunnel, avant d'être acheminées à 4 km et rejetées dans des zones moins sensibles. La qualité des rejets est contrôlée en permanence. Depuis le début du chantier en 2009, 568000 m³ d'eau ont été traités (chiffres arrêtés fin 2010). L'autre engagement du chantier porte sur la réutilisation des eaux d'exhaure pour le fonctionnement du robot de forage. En un an et demi, ce ne sont pas moins de 174000 m³ de ces eaux qui ont connu une seconde vie, diminuant d'autant les besoins en approvisionnement en eau du chantier.





L'énergie est au cœur des débats actuels. En effet, depuis plusieurs années, les législations européennes et françaises tendent drastiquement vers une plus grande maîtrise des consommations énergétiques.

Eiffage anticipe les nombreux changements générés par l'application des lois «Grenelle 1» et «Grenelle 2», et se mobilise pour aller au-delà de la réglementation en faisant preuve d'innovation dans le domaine de l'efficience énergétique.

Efficience énergétique

Organiser, fédérer,

coordonner

Afin d'apporter une réponse globale aux attentes des clients, anticiper les besoins futurs et rationaliser la prise en compte des dispositifs réglementaires et fiscaux, les filiales du Groupe adaptent leurs organisations afin de maximiser les synergies au sein de leur branche.

> Depuis un peu plus d'un an, la Direction générale de Forclum a lancé une démarche de réflexion pour construire la stratégie d'approche du marché de l'efficience énergétique afin de s'y positionner comme un acteur majeur. Cette démarche est une composante essentielle de la politique développement durable du Groupe, dont deux des axes forts sont la construction durable et l'anticipation du changement climatique par l'innovation.

> Directement concernée par la mise en place d'objectifs d'efficience énergétique, Forclum s'est astreinte à développer très fortement ses compétences dans ce domaine. La branche dispose déjà d'outils et de savoir-faire développés au sein de pôles de compétences spécifiques (la Direction régionale [DR] Centre

pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques, la DR Ouest pour l'éolien, la DR Nord pour l'efficacité énergétique (cellules BE...), Forclum Ingénierie pour les chaudières biomasse, la Direction du développement commercial de Forclum Gestion & Développement pour la réalisation d'offres CPE (Contrat de performance énergétique) en tant que mandataire...). Des réalisations et outils innovants ont déjà vu le jour:

■ le comparateur énergétique Clim'eco qui permet de modéliser puis de comparer, au stade du projet, les consommations énergétiques induites par diverses solutions de climatisation envisageables pour un bâtiment. Cette calculette a été nominée aux trophées de l'innovation.

Usine de valorisation la production d'électricité à partir de la combustion





- ■la production d'eau chaude en quadriénergie (nommée aux Trophées de l'Innovation 2009) technologie qui couple sur l'installation, le chauffage solaire, la récupération de chaleur sur le groupe froid et la pompe à chaleur sur les équipements VMC, l'appoint se faisant par achat d'électricité au
- La réalisation, avec Eiffage Construction, du siège de la direction régionale Centre Est présentant une consommation énergétique hors informatique de 22 kWh/m² SDO grâce à une production énergétique mêlant énergie solaire photovoltaïque positionnée en toiture et en brise-soleil sud, éolienne à axe vertical et production géothermique privilégiant les apports gratuits en calories et frigories par l'usage d'une pompe à chaleur sur eau de nappe.

En termes de développement des compétences, depuis 2007, chaque région administrative a formé au moins deux responsables d'affaires à l'efficience énergétique selon le programme SERCE sur cinq jours (80 % du territoire national est couvert aujourd'hui). Par ailleurs, la mise en place de deux projets pilotes sur 2009/2010 a permis la formation à l'efficience énergétique de plus de 600 collaborateurs de la branche dans le cadre des formations FEE-Bat.

Eiffel, pour sa part, s'est aujourd'hui donné les moyens de proposer une offre globale «Charpente + Enveloppe », dans le neuf ou en rénovation, en mutualisant les compétences de Goyer, d'Eiffel Construction Métallique et de la société Laubeuf qui a intégré la branche en 2010. Les bureaux d'études des trois entités collaborent régulièrement, et une fonction commerciale commune à Laubeuf et Eiffel Construction Métallique a été créée.

EN ACTION

Un projet pilote d'efficience énergétique qui continue à se développer

En 2009, un premier projet pilote Forclum, déployé sur six mois, a permis de construire une stratégie d'approche du marché de l'efficience énergétique en proposant une démarche cohérente et les outils nécessaires pour y parvenir. Les objectifs du projet ont été atteints et ont débouché sur des résultats immédiats et des perspectives à terme, en accord avec la volonté de la Direction générale de la branche de se positionner comme acteur majeur du marché de la rénovation énergétique.



Le projet a également permis de conclure une convention globale, signée entre la Direction générale d'Eiffage et APEE-Promodul, pour la formation d'un public cible de plus de 2 000 collaborateurs Eiffage. Dans ce cadre, plus de 70 sessions de formation ont été organisées au dernier trimestre 2010, prioritairement pour les collaborateurs des sociétés Forclum et Crystal. Les sessions suivantes sont ouvertes à l'ensemble des branches du Groupe.



Des travaux ont été réalisés afin de compléter ces formations d'outils d'acquisition de compétences complémentaires (logiciels. fiches techniques, télémesure...). Un second projet pilote a vu le jour en octobre 2010, avec pour objectif de déployer la démarche au sein de Forclum, d'adapter les programmes de formation et l'accompagnement pour les autres branches et d'identifier les synergies possibles entre les branches.





Du côté d'Eiffage Construction, la direction s'appuie sur un réseau de responsables régionaux et sur des groupes de travail transversaux afin de détecter les problématiques récurrentes, fédérer les bonnes pratiques, déployer les initiatives nouvelles, et exercer une veille technique et réglementaire qui bénéficie à l'ensemble de la branche.

Par ailleurs, des stratégies interbranches se multiplient dans le but de positionner le Groupe dès la conception des projets. Ainsi, les Directions régionales Nord d'Eiffage Construction et de Forclum ont pris des décisions communes, comme la mise en place d'une action commerciale concertée et la création d'une cellule efficacité énergétique composée de spécialistes recrutés dans les différentes exploitations régionales d'Eiffage. Cette structure sera amenée à formuler un avis sur la faisabilité technique d'un avant-projet ou d'une variante technique, ou à accompagner les actions commerciales. Enfin, les deux directions se sont défini des objectifs de performances communs sur plusieurs cibles (bâtiments administratifs ou d'enseignement, bâtiments et infrastructures de clients privés, bailleurs sociaux...).



Sur le terrain

Forclum illumine avec maîtrise

En juin, Forclum a été reconnue pour sa capacité à fédérer ses équipes en « mode projet » autour d'un chantier pour le moins prestigieux : la mise en lumière de la grille royale du Château de Versailles. L'opération – qui a nécessité l'installation de plus de 13 800 LED - a en effet reçu le premier prix de la 22^e édition du concours Lumières organisé par le Serce (Syndicat des entreprises de génie électrique civil et climatique), qui récompense les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, ayant réalisé la mise en lumière d'un monument ou d'un élément de leur patrimoine, urbain, industriel ou naturel avec la meilleure maîtrise de l'énergie possible.

Efficience énergétique

Des concentrés

de savoir-faire

Depuis le 31 juillet 2008, les constructions à haute performance énergétique sont une signature pour le Groupe et les immeubles de bureaux réalisés pour ses propres besoins sont de véritables concentrés des savoir-faire de la profession et des vitrines attractives des opportunités offertes par le Grenelle de l'environnement en termes d'incitation à l'innovation.

> Au printemps 2010, Hélianthe, le bâtiment regroupant les directions régionales Rhône-Alpes d'Eiffage s'est vu décerner deux Pyramides, prestigieuses récompenses délivrées par la Fédération des promoteurs constructeurs: la Pyramide d'Argent Immobilier d'Entreprise de la région lyonnaise et la Pyramide de Vermeil de la même catégorie au niveau national. Ces distinctions saluent la volonté de tout un Groupe qui a décidé, dès 2008, de mettre à profit les synergies entre ses différents métiers pour se doter d'un patrimoine immobilier exemplaire en matière de développement durable.

> En août, Hélianthe a encore franchi une nouvelle étape avec l'obtention du label BBC-Effinergie 2005 et du certificat NF Bâtiments tertiaire - Démarche HQE®, attestant de la conformité des performances du bâtiment aux attentes en termes d'écoconstruction, d'écogestion, de confort et de santé. Quelques mois plus tôt, en janvier, Le Volta, le siège de Forclum, installé à la Plaine Saint-Denis (93), avait ouvert la

voie en recevant également le label BBC-Effinergie et le certificat HQE®, devenant, au passage, la première opération tertiaire labellisée BBC-Effinergie en Île-de-France.

Vélizy, nouvelle réalisation

La fin de l'année 2011 verra la livraison du siège social d'Eiffage Construction à Vélizy (78). À l'instar du Volta et d'Hélianthe, ce futur fleuron du patrimoine immobilier d'Eiffage vise la double certification BBC-Effinergie et NF Bâtiments tertiaires -Démarche HQE®, et anticipe les exigences de la RT 2012 avec une consommation inférieure à 50 kWhep/ m²/an et des émissions de gaz à effet de serre limitées à 2 kg egCO₂/m²/an. Eiffage Construction Saint-Denis est à la manœuvre d'une opération qui fait appel aux compétences de Forclum pour les courants forts et faibles, de Forclim pour la partie CVCD (Chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage), et de Goyer (Eiffel) pour les façades.



Sur le terrain

Eiffage Construction Picardie: un nouveau siège à «énergie positive» à Amiens

Livré en décembe 2010, le Volnay affiche des performances thermiques d'exception derrière ses lignes épurées. Sa conception lui permet d'atteindre l'objectif d'un bâtiment à «énergie positive» (BEPOS), avec un CEP final s'établissant à -23kWheg/m²/an.

Un peu de technique

■ Production d'énergie assurée par 7 sondes géothermiques verticales descendant à 100 m de profondeur, assocées à une pompe à chaleur eau-eau. Diffusion assurée par des poutres émissives encastrées dans les plafonds. Ventilation double flux permettant de récupérer l'énergie de l'air rejeté. Panneaux photovoltaïques en toiture-terrasse (capacité de production de 39,6 kW/c). ■ Murs en briques monomur de 25 cm avec enduit extérieur et isolant polystyrène intérieur.
Surfaces vitrées limitées à 27% de la surface de façades. Fenêtres en aluminium avec ruptures de ponts thermiques (Uw de 1,6 W/m²/°K). ■ Intégration de stores dans les doubles vitrages et brise-soleil extérieurs côtés sud et ouest. ■ Éclairage «basse consommation» (8 W/m²). ■ Étanchéité à l'air renforcée.

Le projet a été porté par Eiffage Immobilier Picardie. Deux autres branches ont participé aux travaux: Forclum pour les réseaux et Eiffage Travaux Publics pour les VRD. L'opération a reçu le soutien à parts égales de l'Ademe et de la Région Nord Picardie, à hauteur de 43 000 euros pour le photovoltaïque et de 114 000 euros pour la performance générale du bâtiment.





Efficience énergétique

Des procédés

et produits innovants

Décidé depuis plusieurs années à saisir toutes les opportunités proposées par les évolutions des réglementations, le Groupe a réaffirmé en 2010 sa stratégie de développement et de pérennisation de ses savoir-faire dans le domaine de l'efficience énergétique.

Des autoroutes moins gourmandes

En mai 2010, l'État a pris la décision de mettre un terme à l'éclairage public de quelque 130 km d'autoroute en Île-de-France. Objectif: diminuer la consommation du réseau autoroutier de la région de 40 %. Dans le reste de la France, seules quelques sections singulières d'autoroutes sont éclairées, mais, pour autant, de nombreux gisements d'économies potentielles existent. Depuis plusieurs années, APRR et AREA s'efforcent de les exploiter en multipliant les mesures concrètes destinées à réduire la facture énergétique de leurs infrastructures.

Intensité modulée

Ainsi, en différents endroits du réseau, des systèmes de programmation électronique font leur apparition pour diminuer ponctuellement l'intensité de l'éclairage, en veillant, bien entendu, à respecter la sécurité et le confort des usagers. Par exemple, à la barrière de péage de Fleury-en-Bière (77) sur l'A6 (Paris-Lyon), la tension électrique des ampoules est abaissée à 180 volts (au lieu de 220) de 22h à 5h, occasionnant une réduction de la consommation d'énergie de 20 à 30 % environ. De même, à la sortie de Lyon, un tronçon de l'A43 fait l'objet d'une mesure de réduction de l'intensité d'éclairage (25 %) aux heures creuses, la nuit.

Les LED montent en puissance

Dans la stratégie d'économie d'énergie d'APRR et d'AREA, les aires d'autoroutes occupent une place décisive. Après de premières expérimentations en



Barrière de péage de Val

2009, 2010 a vu la rénovation de l'éclairage de plusieurs sites où les LED jouent désormais le premier rôle. Ainsi, les 24 candélabres de l'aire de Boitray (69) sur l'A6 sont entièrement équipés de LED. La puissance de chaque source est de 56 W alors que les anciens lampadaires - qui engendraient, en plus, une importante pollution lumineuse - affichaient 2 x 125 W. Pour une efficacité lumineuse supérieure, la consommation en énergie est divisée par 5. De plus, les nouveaux équipements nécessitent une maintenance moindre car la durée de vie des LED est de l'ordre de 10 à 12 ans. L'aire de Hyombre (39) sur l'A36 teste actuellement l'éclairage par LED des passages piétons et l'aire du Lac-de-Sylans sur l'A40 est aujourd'hui dotée de LED aux abords de tous les édicules sanitaires. Le voussoir qui trône sur le site a été mis en valeur par des LED reliées à un système de pilotage qui permet une multitude de couleurs et de scénarii. Les LED ont également fait leur apparition sur la gare de péage de Besançon Nord (25).

du Lac-de-Sylans,





Sur le terrain

APRR: plus de lumière sans kWh supplémentaire pour le district d'Avallon

Discrets mais très efficaces, des «canons de lumière» ont été installés sur le district d'Avallon afin d'apporter la luminosité nécessaire et les rayons du soleil dans le couloir, les bureaux et le vestiaire, sans ajout de lampes ou autre système électrique. Avec ce dispositif, les rayons du soleil sont canalisés à l'aide d'une lentille en verre à l'intérieur d'un tube inox poli.



Espaces publics: la LED gagne du terrain

Plus hauts, plus lumineux et toujours aussi peu énergivores... les candélabres à LED jouent désormais un rôle de premier plan dans les chantiers d'éclairage public pilotés par Forclum. Les objectifs: générer d'importantes économies d'énergie, mais aussi fluidifier les parcours, améliorer la sécurité et scénariser l'espace. Deux chantiers menés par Forclum Porte de Bourgogne dans l'Yonne ont débouché sur l'installation de candélabres à LED: 5 mâts de 5m ont été posés sur la place du village de Soucy et 19 mâts de 7 m ont été installés dans les rues de Sauvigny-le-Bois. 4 grands mâts de 9 m sont également testés par Forclum Val de Loire à Montlouis sur Loire (37) avec, en perspective, la généralisation de ce type de luminaires sur tout le territoire communal. De son côté, Forclum Sud Bourgogne a mené un projet ambitieux avec la mise en lumière de la place de la gare de Chalon-sur-Saône (71). Le «plus» de l'opération consiste en l'installation de 4 sémaphores (mâts de béton de 15 m) intégrant des projecteurs équipés de portes filtres, des miroirs à structure réglable en tête de mâts et des réglettes à LED tricolores reliées à un dispositif de programmation au niveau des pieds.

La construction durable sur tous les fronts

Eiffage Construction a multiplié les chantiers où les préoccupations environnementales jouent un rôle moteur. Première illustration avec une éco-résidence construite par Eiffage Immobilier Aguitaine. Livré en décembre 2009 à Bruges (33), cet ensemble présente un immeuble conçu selon les principes de la démarche HQE® et labellisé H&E (Habitat et Environnement -Cerqual), qui fait d'ores et déjà figure de référence pour les chantiers du grand Sud-Ouest. Parmi les éléments clés du projet figurent l'utilisation d'écomatériaux (briques, bois), l'installation d'une chaufferie collective au gaz, de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire, une approche bioclimatique de l'orientation des vitrages, un système de télérelève et de télégestion des énergies.







ARTEM, Le campus du futur

Eiffaqe est engagé sur le projet urbain de campus universitaire situé au centre de Nancy, sur 10 hectares. Eiffage Construction (gros œuvre), Eiffel (structure métallique), Forclum

Les engagements d'Eiffage Construction vont au-delà du seul secteur résidentiel et concernent également des bâtiments techniques. L'exemple le plus marquant est sans doute le pôle multimodal d'échange de Bellegarde (01), qui se présente aujourd'hui comme la «première gare TGV bioclimatique» de France. Réalisé par Eiffage Construction Ain, cet ouvrage circulaire exploite un grand nombre de technologies durables: énergie solaire via la toiture transparente, pompes à chaleur, puits canadiens... et surtout une double coupole (intérieur opaque en bois et extérieur translucide en ETFE). dont le plenum (volume d'air piégé entre les deux cloisons) constitue un système d'isolation efficace en

conjuguant préchauffage de l'air en hiver et ventilation naturelle en été.

Clemessy mobilise sa direction industrielle et ses équipes opérationnelles autour de l'élaboration de solutions de base reconductibles en termes d'efficacité énergétique, qui anticipent les projets de normes dans ce domaine et dans celui des systèmes d'automatisation et de gestion technique du bâtiment. Le but est de fournir aux clients les dernières solutions techniques en termes de performance énergétique afin d'élaborer une proposition globale de GTB permettant d'optimiser l'ensemble des énergies consommées (éclairage, chauffage, climatisation, ventilation...).



Sur le terrain

La Tour Gan de La Défense : une référence technique

Avec ses 187 m, la Tour Gan – désormais CB21 - est la quatrième plus haute tour de La Défense. Achevée en 1974, elle a fait l'objet en 2009/2010 d'un gigantesque chantier de réhabilitation lourde afin de la mettre en conformité avec les normes HQE®. Objectif du chantier: réduire la consommation énergétique du bâtiment de 30 % sans pour autant altérer son architecture d'origine. Cette performance s'est notamment traduite par le changement, confié à Goyer, des 5 388 éléments vitrés du bâtiment. Pendant six mois, les équipes ont remplacé manuellement tous les modules, d'un poids unitaire de 107 kg. Les nouveaux vitrages à basse émissivité à lame d'argon présentent une performance thermique de 50 % supérieure à celle de leurs prédécesseurs, tout en conservant leur couleur vert foncé emblématique.

Efficience énergétique

Améliorer

la performance des bâtiments existants

Sur le plan de la rénovation, 2010 restera, à coup sûr, l'année des établissements d'enseignement. Temps fort de l'année : la signature de Forclum avec la Région Centre d'un Contrat de performance énergétique, remporté à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif.

> Le contrat global vise à financer et réaliser des travaux (isolation, rénovation d'équipements, énergies renouvelables), puis exploiter les bâtiments de 18 lycées, avec un objectif de performance garantie. Les économies générées pendant la durée du contrat doivent permettre de financer en partie les travaux, dans une logique de résultat et d'optimisation du rapport coût/efficacité.

> Conclu pour une durée de 15 ans, le contrat permettra de réduire les consommations d'énergie finale de 40 % et les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent de 50 %. Eifficentre, société de projet créée pour mener à bien le chantier, investira et réalisera 30 millions d'euros HT de travaux pendant 17 mois à compter de la rentrée scolaire 2010. Les énergies renouvelables produites par les lycées représenteront 14 % de l'énergie finale consommée, grâce à l'installation de 3 chaufferies bois, de 7 pompes à chaleur, 10 installations bi ou tri-énergies pour l'eau chaude sanitaire et de 3 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques.

> Parallèlement à cet important engagement de Forclum, les filiales d'Eiffage Construction ont mené de front plusieurs chantiers de rénovation d'établissements d'enseignement:



- Eiffage Construction Haute-Normandie a achevé la restructuration, dans le cadre d'une démarche HQE®, du collège Rachel Salmona du Tréport (76), que les élèves ont pu découvrir à la rentrée de septembre.
- Dans le même temps, les élèves de l'école élémentaire et de la maternelle du groupe scolaire Marcel Cachin d'Argenteuil (95) découvraient leur nouvelle école, à l'issue d'une réhabilitation complète de

«MéLEDie» en sous-sol



d'une démarche HQE®. L'opération visait la réhabilitation complète de 25 000 m² de bureaux La Tour Gallieni devrait désormais afficher une consommation d'énergie de 20 % en deçà

18 mois. Au menu de ce bâtiment qui se veut exemplaire: de grands modules verriers, une toiture végétalisée, des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire de la cantine et des panneaux photovoltaïques.

- En Seine-et-Marne, c'est le collège André Malraux qui fait peau neuve grâce à un ambitieux programme de réhabilitation/construction qui permettra de doubler sa surface. À noter, les bâtiments rénovés bénéficieront d'une isolation par l'extérieur avec des éléments en béton blanc fournis par Eiffage Construction Basse-Normandie.
- Enfin, dans le Sud-Ouest, c'est Eiffage Construction Midi-Pyrénées qui a mené à bien la réhabilitation de 397 chambres d'étudiants du Crous de Toulouse. Ce projet a notamment vu la mise au point d'un module d'habitat particulièrement rationalisé: un lit relevable au-dessus du plan de travail permet de dégager une place suffisante pour installer une salle de bains préfabriquée avec douche, WC et lavabo, ainsi qu'une kitchenette avec évier, réfrigérateur et plaque de cuisson.

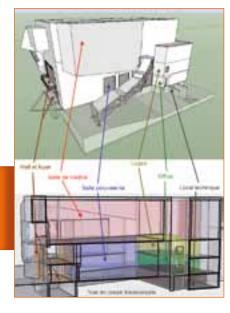




Luxsolis

- La transformation de la salle des fêtes de Roye (80)
- La création d'un panel de solutions techniques favorisant les énergies renouvelables, destinées à la réduction des consommations énergétique des surfaces de vente du groupe Intermarché.





Efficience énergétique

L'innovation

à l'heure de l'industrialisation

Depuis plusieurs années déjà, Eiffage développe et industrialise des procédés innovants qui conjuguent l'efficience énergétique au présent. Plusieurs d'entre eux, entrés en phase de commercialisation en 2009, connaissent un développement prometteur.

> Créée en 2008, Eiffage Construction Industries a pour mission le développement et l'industrialisation de concepts novateurs destinés à réduire les délais de construction et à simplifier l'organisation des chantiers tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. La filiale est à l'origine de deux solutions majeures: les salles d'eau HVA Concept™ (modules sur mesure préfabriqués en béton, béton/ plâtre ou béton/hydropanel) et les pompes à chaleur PAC.R^{2®} qui offrent une solution 3 en 1 (ventilation, chauffage et production d'eau chaude sanitaire) spécifiquement dédiée aux appartements. Les deux innovations ont fait l'objet d'un dépôt de brevet en 2009 et l'usine d'Eiffage Construction Industries, implantée à Fresnay-sur-Sarthe (72), a démarré son activité la même année. Aujourd'hui, la production des cabines HVA Concept™ bat son plein avec un cahier de commandes bien rempli: 687 unités sont

destinées à la Cité sanitaire de Saint-Nazaire (100 étaient d'ores et déjà installées sur site en août 2010). 130 seront destinées à la résidence étudiante des Cateliers à Rouen, et 80 à un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Masseube dans le Gers.

L'usine de Fresnay commencera la production de la PAC.R^{2®} dans le courant de l'année 2011.

Pour Forclum, 2010 a marqué une nouvelle étape dans la démarche d'industrialisation. Ainsi, en décembre, les éclairages à LED pour le tertiaire ont fait l'objet d'une décision de lancement industriel. Parallèlement, la branche poursuit le développement de Luciole® et se concentre actuellement sur la recherche d'un site d'expérimentation grandeur nature, préalable indispensable à toute mise en production à grande échelle.









Sur le terrain

Le double effet de l'automatisation

Chez Eiffel, l'automatisation est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. Si les investissements sont essentiellement consentis dans l'optique d'améliorer la productivité tout en réduisant la pénibilité, il semble que l'automatisation des process profite également à l'environnement. En effet, les exploitants constatent que les bancs laser installés sur les sites de production consomment deux fois moins d'énergie pour un rendu de meilleure qualité que l'ensemble des tâches réalisées par plusieurs des machines précédemment utilisées.



Énergies renouvelables

Une expertise

reconnue

Le marché des énergies renouvelables reste un domaine particulièrement fort pour les entreprises du pôle Énergie d'Eiffage, dont l'expertise est désormais reconnue dans ces métiers en pleine croissance. Éolien, photovoltaïque, solaire thermique, biomasse et pompes à chaleur sont autant d'activités où le Groupe s'impose grâce à ses compétences techniques.

Les savoir-faire en réseau chez Forclum

Depuis de nombreuses années, Forclum s'affirme comme un spécialiste reconnu du photovoltaïque. Depuis 2009, la branche se mobilise pour fédérer les expertises locales au sein d'une organisation transversale et nationale.

Après le déploiement d'une démarche achats branche en matière de photovoltaïque, cette stratégie a franchi une nouvelle étape en 2010 avec la constitution d'une cellule ENR de 130 référents. Les objectifs: le référencement des fournisseurs, la négociation des prix et la mise en place des contrats cadres (onduleurs, panneaux, systèmes d'intégration, accessoires). Au-delà de cette mission, la cellule contribue activement à la création d'un vaste réseau de compétences autour du photovoltaïque afin de mutualiser les bonnes pratiques et offrir un retour d'expérience concret à l'ensemble des exploitants. Pour ce faire,

elle a d'ores et déjà mis en place un certain nombre d'outils, dont une lettre d'information trimestrielle, baptisée Cell'Info. Cette publication, entièrement rédigée par des collaborateurs (chargés d'affaires, juristes), est une plateforme de communication transversale qui accorde une large place aux retours d'expériences des équipes régionales et aux veilles réglementaire et technique. Ce support de communication ainsi que d'autres informations sur l'activité photovoltaïque sont disponibles sur Agora, l'intranet Achats Groupe, dans une nouvelle rubrique « Énergies renouvelables/Photovoltaïque».

L'arrivée de Luxsolis au sein de Forclum en 2010 a donné naissance au «Club PV», dont la première réunion s'est tenue en juin. Le but du club est d'échanger sur le photovoltaïque, afin d'harmoniser au maximum les pratiques, tant au niveau des achats qu'à celui des offres commerciales, et de rester informé sur le cadre juridique existant, très mouvant actuellement.



Sur le terrain

Les énergies renouvelables tiennent salon

Depuis 2001, le salon des Énergies renouvelables s'impose comme l'événement de référence des acteurs du secteur. Lors de la 8º édition, qui s'est tenue à la Porte de Versailles du 8 au 10 juin 2010, Eiffage a répondu présent avec un stand fédérant l'ensemble de ses expertises - notamment celles d'Eiffage Construction et de Forclum - et accordant une large place aux réflexions prospectives de Phosphore (cf. p. 120). En plus de cet «incontournable» national, les Directions Normandie et Nord de Forclum ont participé à plusieurs événements régionaux mettant à l'honneur le déploiement de solutions photovoltaïques. De son côté, Eiffel a participé au salon Pollutec (Lyon, du 30 novembre au 3 décembre), par l'intermédiaire de sa filiale GER2i qui a permis aux 50 000 visiteurs de la manifestation de découvrir le procédé Monashell® (cf. p. 92)



Eiffel en pointe sur l'éolien Offshore

du-Bel-Air (46).



Les énergies renouvelables prennent la route

Les principes de développement durable amènent APRR à envisager l'utilisation de sources d'énergie propres sur tous ses sites. La branche travaille actuellement à la mise au point d'une solution alternative au branchement électrique pour les nouveaux sites à faibles besoins en énergie (caméra, station de comptage, station météorologique...). En 2009 avait débuté l'expérimentation d'une micro-éolienne à axe vertical destinée à produire de l'électricité à partir des vents terrestres dominants et des vents produits par le passage des camions. Placée en bord de l'autoroute A6 au sud d'Auxerre, sur l'entrée de l'aire de Venoy, cette première installation a été remplacée par une nouvelle éolienne plus puissante. 2011 devrait voir la mise en exploitation d'un site dédié à la production et au stockage de l'énergie éolienne.

APRR s'intéresse également à l'énergie solaire. Ainsi, le tout nouveau diffuseur de Seynod Sud sur l'A41 a été équipé d'un toit photovoltaïque. La région Rhône a par ailleurs testé avec succès de nouvelles remorques de panneaux à message variable (PMV), également à énergie solaire. Trois districts -Villefranche, Mâcon et Haut-Bugey - ont été équipés de ces solutions contrôlables à distance et non polluantes qui offrent une autonomie record: sept semaines sans ensoleillement!



Le solaire sur tous les toits





Sur le terrain

Biomasse trois en un

Dans le cadre du chantier du Centre hospitalier du sud francilien (CHSF), piloté par Eiffage, Forclum s'est vue confier l'installation d'une chaudière bois de 3,5 MW, dite «trigénération»: elle produit à la fois de l'eau chaude, de l'eau glacée et de l'électricité. À pleine charge, cet équipement nécessite 100 m³ de bois (pellets, chutes de bois) par jour pour couvrir les besoins qui lui sont dévolus. La zone de stockage a une capacité de 500 m³, soit 5 jours d'autonomie. Une convention d'approvisionnement a été signée avec l'ONF, et un camion passe chaque jour pour ravitailler la chaudière. Les cendres sont récupérées par l'ONF en sortie de chaudière, traitées et utilisées comme engrais pour l'agriculture. Unique en Europe, cette chaudière permettra de couvrir 50 % des besoins en eau chaude/eau glacée et 10 % des besoins en électricité du centre hospitalier.



Le photovoltaïque voit grand

Depuis quelques années, la filière agricole s'oriente progressivement sur la voie des économies d'énergie et de la substitution aux énergies fossiles. Les serres photovoltaïques apparaissent aujourd'hui comme une solution d'avenir susceptible d'optimiser les productions agricoles - en prolongeant la période de culture -, tout en assurant une production significative. Cette année, deux projets ont vu le jour dans le Sud de la France. À Bellegarde (30), Eiffage Construction Gard a réalisé deux serres photovoltaïques pour Suneol avec des toitures totalisant 26460 m² et 52 920 m² de surface. La plus grande de ces deux serres est à l'heure actuelle la plus importante structure existante de ce type en France.

De leur côté, les équipes du département Industrie de Forclum Aquitaine Limousin, avec l'appui des équipes de Forclum Quercy Rouergue Gévaudan, ont posé les 45 onduleurs, la distribution alternative. ainsi que les câbles destinés au courant continu issu des panneaux d'une serre comportant 2 600 m² de cellules PV, érigée à Saint-Germain-du-Bel-Air (46) pour le compte du serriste Solarneo. Dans un registre plus urbain, la branche Forclum a réalisé une autre opération d'envergure : l'intégration de la plus grande centrale photovoltaïque jamais réalisée sur le toit d'un centre commercial en Europe. C'est au milieu des vignes d'Orange (84) que cette gigantesque installation a vu le jour, totalisant 12 000 panneaux photovoltaïques sur 30 000 m² de toitures et produisant 2,2 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation domestique annuelle d'une commune d'environ 3 500 habitants.

Ce chantier colossal est une réussite collective pour la branche, car elle a impliqué quatre entités: Forclum Val-de-Loire (mandataire), Forclum Méditerranée, Forclum Lyon Métropole et Forclum Centre-Loire.

La biomasse confirme son potentiel

Issue des forêts ou de l'agriculture, la biomasse représente un potentiel énergétique important et, de ce fait, une alternative réaliste aux énergies fossiles. Un temps délaissée, la solution biomasse effectue aujourd'hui un retour remarqué dans le marché des énergies renouvelables, portée par la redynamisation de la filière bois française.

Le papetier irlando-néerlandais Smurfit fabrique du papier kraft à partir de la cellulose du pin sur le site de Facture à Biganos (33). Jusqu'à présent, l'usine utilisait une chaudière à cogénération produisant de la vapeur destinée à la fois au processus de fabrication et à la production d'électricité. En septembre dernier, cet équipement a été remplacé par une chaudière biomasse, exploitée par Dalkia, qui offrira 70 % de rendement en plus et produira trois fois plus de courant. Haute de 40 m, elle est capable de traiter 500 000 tonnes de déchets de bois par an pour une puissance de 70 MW, ce qui en fait la plus grande centrale biomasse de l'Hexagone (photo p. 101).

Ce chantier a permis aux équipes d'Eiffage Construction Nord-Aquitaine d'affirmer leur savoir-faire en matière de génie civil industriel, et à Eiffage de mettre une nouvelle fois en œuvre une véritable synergie entre ses différents métiers. C'est en effet le groupement Eiffage Construction, Eiffage Travaux Publics et Forclum qui a obtenu la responsabilité du lot génie civil VRD (Voiries et réseaux divers). Forclum était également attributaire du lot électricité, et Crystal a géré les réseaux eau/vapeur.

C'est le deuxième projet de ce type pour le compte de Dalkia. En 2008, Eiffage Construction avait en effet réalisé la chaufferie de Vandoeuvre (54).

À Pamiers (09), Eiffage Construction Midi-Pyrénées a construit une chaufferie biomasse destinée à l'alimentation en eau chaude sanitaire et en chauffage d'un ensemble composé d'une école maternelle, de 62 appartements et de 26 villas. Cette installation a pu être menée à bien en trois mois grâce au choix d'éléments préfabriqués et d'une maçonnerie en blocs à coller.

Et toujours, la cogénération et la multi-énergies

Quatre contrats Cogénération pour Forclum Aquitaine Limousin

Bon nombre de contrats établis entre EDF et les exploitants de centrales de cogénération pour le rachat de l'électricité produite arrivent à échéance. Pour continuer à disposer des conditions stipulées dans leur contrat, EDF demande aux propriétaires de ces centrales d'investir dans leurs équipements à hauteur de 350 euros au minimum par kW installé, afin d'améliorer le rendement des installations. Forclum Aquitaine Limousin, établissement de Biscarosse (40) a su profiter de cette nouvelle donne, en concluant pas moins de quatre marchés de rénovation pour le compte de Comax France, filiale d'un groupe canadien investissant dans l'énergie, pour un montant global de 10 M€, ainsi que des contrats de conduite et d'exploitation de douze ans pour un montant équivalent.

Une solution tri-énergie en maison de retraite

Forclum Val-de-Loire (établissement de Blois), a été sollicitée par les dirigeants de la maison de retraite de l'Écureuil, à la Chaussée-Saint-Victor (41), afin de proposer une solution innovante de production d'eau chaude sanitaire. Chaudière à condensation, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur avec récupérateur de calories sur la VMC: la solution tri-énergie permettra une production d'eau chaude sanitaire à un coût quasi-nul avec, pour Forclum Val-de-Loire, un contrat de 10 ans à la clé.

L'échangeur à eau de mer, une nouvelle expertise clé pour Forclum

Spécialisée dans les installations de climatisation, chauffage, ventilation et sanitaire, Crystal a été acquise par Eiffage en 2008 et intégrée à Forclum en 2010. Cette opération a permis à la branche d'ajouter un savoir-faire unique en matière de réseau d'échangeurs thermodynamiques à eau de mer. En effet, Crystal a réalisé le projet phare de la Seyne-sur-Mer (83), qui utilise l'eau de mer comme fluide médian (plutôt que l'air qui présente une moins bonne inertie thermique), avec en résultat, des coefficients de performance supérieurs à 3,5.

Le principe de fonctionnement est simple: toujours plus chaude que l'air ambiant en hiver et toujours plus fraîche en été, l'eau de mer est captée par une pompe installée au large. Les calories sont transférées, à l'aide d'échangeurs, à un réseau d'eau douce qui circule entre les immeubles raccordés et qui alimente leurs pompes à chaleur. Ces dernières sont de type réversible: chauffage en hiver et climatisation en été.

Unique en France (la seule expérience préalable étant monégasque), cette installation alimentera à terme 54 000 m² de bâtiments tertiaire et de logements, et pourrait représenter une économie d'énergie annuelle de 5,5 millions de kWh, correspondant à 693 teqCO₂.

D'ores et déjà reconnu au plan international, ce projet a reçu en décembre 2009 un trophée Éco-Actions décerné par l'association des Éco-Maires de France.

Ferme photovoltaïque de 4,3 MW en Guyane (par an : consommation de 1 230 foyers, économie de 1 420 t de produits nétroliers et de 4350 teoCO21





Et le nucléaire?

Les branches du Groupe contribuent à l'effort de sécurisation des processus et des sites nucléaires, que ce soit au titre de leurs compétences en phase conception-construction, au titre des opérations de maintenance en milieu sensible ou encore au titre des opérations de démolition-déconstruction des centrales en fin de vie.

Dans le cadre du démantèlement de ses premières centrales nucléaires de type « Graphite Gaz», EDF doit remettre à niveau certains équipements, notamment les ponts roulants, afin de réaliser les opérations de déconstruction. Eiffel a ainsi été mandatée pour réhabiliter le pont HR de la centrale de Chooz A (08). L'intervention consiste en une refonte électrique complète, ainsi qu'une fiabilisation mécanique sur le levage d'une capacité de 2 x 110 t.

EPR: les chantiers avancent

L'EPR de Flamanville (50) est l'un des trois chantiers de centrales nucléaires de nouvelle génération en cours de construction. Arrivé à mi-parcours en 2010, le projet est porté par 2 branches :

- Eiffage Construction, en charge du génie civil des superstructures et des corps d'état secondaires du Pôle opérationnel d'exploitation (86 m x 74 m), destiné à l'accueil des bureaux et des locaux techniques de l'exploitant.
- Eiffel, responsable de la réalisation du tampon d'accès matériel, du pont lourd 135 tonnes, du pont passerelle 23 tonnes et, depuis 2010, de la fabrication des consoles 225 tonnes de la voie de roulement du pont polaire destiné aux manutentions des charges lourdes dans le bâtiment abritant le réacteur.

Eiffel est également présente sur le chantier de l'EPR de Taishan en Chine. Après 18 mois d'études et 400 plans réalisés, la fabrication des deux ponts polaires qui lui ont été confiés a pu commencer : les chariots treuils sont sortis de l'usine de Lauterbourg en décembre, pendant que le quadrilatère de 450 tonnes était fabriqué, assemblé et testé en Chine, chez le sous-traitant d'Eiffel DHI-DCW. 2011 verra notamment l'assemblage de l'ensemble à Taishan et la fermeture du dôme.

Laboratoire de Bure (55): un chantier novateur

Le laboratoire de recherche souterrain de Meuse/ Haute-Marne (LSMHM) est exploité par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), et sert de cadre aux recherches portant sur le stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde.

Pour Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne, chargée du creusement, le laboratoire de Bure est une réelle opportunité de faire avancer les techniques, les méthodes et les possibilités de creusement-soutènement, à l'image d'un outil d'excavation (MAP, pour machine à attaque ponctuelle) spécialement conçu pour le site.

Maintenance : des savoir-faire reconnus

Pour répondre aux exigences pointues des activités de maintenance dans le secteur nucléaire, Clemessy, Eiffage Travaux Publics, Eiffel et Forclum disposent d'un effectif important de collaborateurs porteurs de l'habilitation DATR (Directement affectés à des travaux sous rayonnement), formés et suivis, capables d'intervenir en milieu ionisant en toute sécurité. Chez Forclum, ils sont 170 (150 en 2009) répartis sur le territoire national. Le site de Harfleur (Forclum Haute-Normandie) a obtenu une nouvelle qualification UTO, qui lui permet désormais d'assurer directement des prestations de maintenance des vannes présentes en centrale. Les équipes du département nucléaire de Clemessy bénéficient de 40 ans de capitalisation d'expérience et de plus de 10 000 interventions dans le cadre de projets et d'actions de maintenance, qu'il s'agisse de renforcer les éléments existants, modifier des réseaux ou créer de nouvelles structures permettant de faire face à des scénarii d'accidents potentiels. En tant qu'entreprise de génie civil, Eiffage Travaux Publics a participé à la construction d'environ 50 % des centrales nucléaires. Au fil du temps, les connaissances se sont transmises de génération en génération et n'ont cessé de se diversifier. Résultat: Eiffage Travaux Publics, en sus des phases de construction, est à même d'offrir aux opérateurs une palette de prestations particulièrement exhaustive : renforcement des éléments existants, modification des réseaux ou création de nouvelles structures permettant de faire face à tous les scénarii, intervention sur les ouvrages de grande hauteur (aéroréfrigérant ou cheminée), déconstruction.



Zoom

Admirable, modulable...

et résolument durable

Le lundi 27 septembre a eu lieu la pose symbolique de la première pierre du Grand Stade Lille Métropole (GSLM) qui accueillera l'Euro 2016. À la fois centre de congrès et de spectacles sportifs, culturels et événementiels, cette infrastructure novatrice devra répondre à de multiples enjeux et normes d'exploitation, de sûreté, de sécurité et d'environnement parfois difficiles à concilier. Pour Eiffage, ce chantier tous corps d'état est un défi de taille, mais aussi une opportunité unique de poser de nouveaux jalons dans le domaine du construire durable.

Un projet multitâche pour Eiffage Travaux Publics

Pour Eiffage Travaux Publics, porteur du projet, le Grand Stade représente un quadruple défi : architectural, organisationnel (650 personnes mobilisées avec de fortes contraintes de délai). environnemental, et aussi social, 700 000 m³ de déblais réputés pollués (cf. p. 93) ont été excavés au démarrage du chantier. Les terrassements liés à la construction du stade représentent à eux seuls un volume de 480 000 m³. Pas moins de 3 000 forages (un tous les 6 m) ont été réalisés pour vérifier le bon comblement des carrières et des catiches par injection de 68 000 m³ de coulis de béton, accompagnés de 4800 analyses des eaux. 1750 pieux, enfoncés de 15 à 20 m dans le sol, serviront d'assise à l'ouvrage. Enfin, 35 000 m³ de béton (sur les 73 000 m³ prévus) sont déjà mis en œuvre.

Dès le lancement de l'opération, Eiffage Travaux Publics a souhaité intégrer le plus grand nombre possible de personnes éloignées de toute activité professionnelle depuis plusieurs années. Initialement, 56 000 heures étaient prévues dans le cadre de contrats d'insertion, mais l'objectif sera largement dépassé, grâce à la collaboration entre Eiffage, les Maisons de l'emploi et les Pôles emploi de la région, ainsi que l'Aref et l'Afpa.



L'énergie sous bonne garde

Pour Forclum, le GSLM est un concentré de technologies. permettant une expérimentation à très grande échelle des dernières innovations de la branche en termes de chauffage, climatisation, éclairage et nouvelles technologies. avec notamment une facade animée à l'extérieur de l'enceinte. Au total, Forclum n'effectuera pas moins de 250 000 heures de travail sur le chantier. En matière de développement durable, le temps fort sera la mise en place d'onduleurs dynamiques (cf. rapport annuel développement durable 2009, p. 65), destinés à assurer le relais du réseau pendant le temps de démarrage des groupes électrogènes à fortes émissions de CO. Le non-fonctionnement continu des groupes devraient ainsi permettre d'éviter annuellement l'émission d'au minimum 200 teg CO., Parmi les autres équipements durables. citons 200 m² de capteurs photovoltaïques, un ensemble de récupération d'énergie sur les fumées asservi au fonctionnement des chaudières, une pompe à chaleur air/ eau assurant les productions d'eau chaude et d'eau glacée, et des centrales de traitement d'air dotées de variateurs de fréquence et d'une roue de récupération d'énergie.





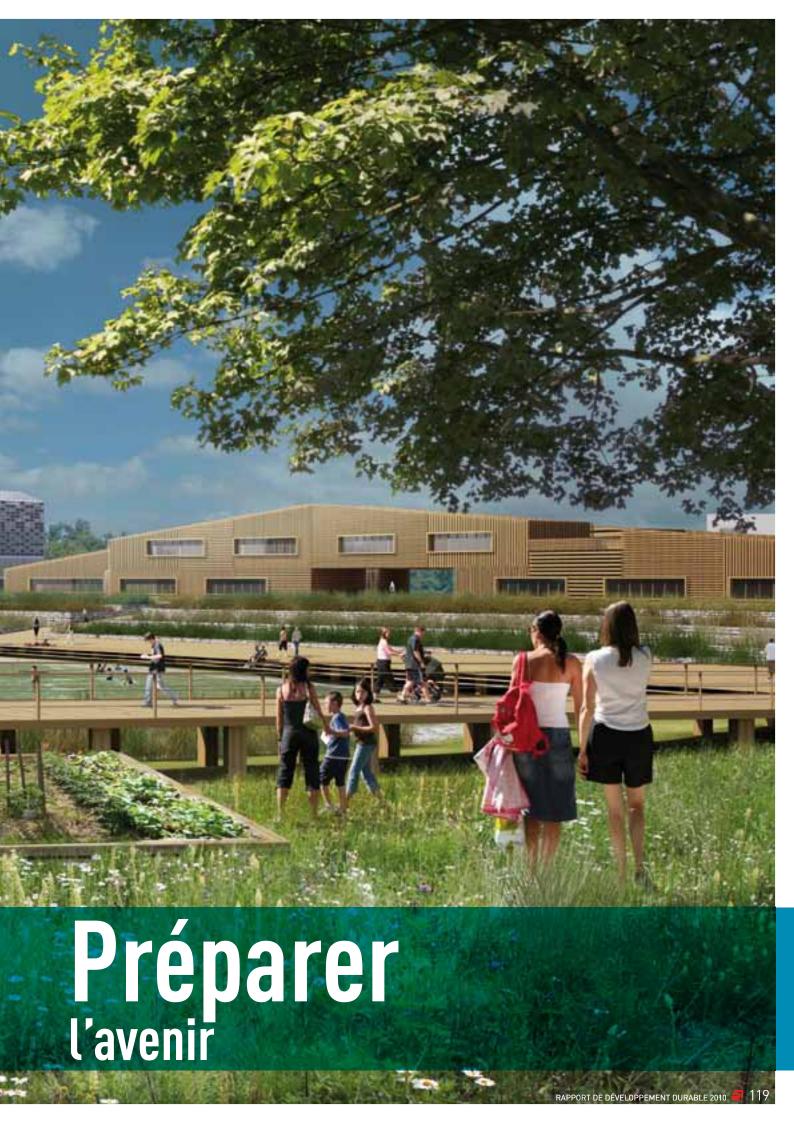
Prouesse et innovation

10 000 tonnes d'acier, 100 000 boulons, 39 810 m² de couverture, 3 800 m² de façade... Pour Eiffel, le GSLM est un chantier sans précédent, qui mobilise 9 usines en Europe. L'espace central situé au-dessus de l'aire de jeu pourra être occulté par une toiture mobile, composée de quatre panneaux de 80 m x 35 m. Les 4 hectares de couverture sont réalisés en membrane PVC blanche. Les deux méga-poutres longitudinales (205 m de portée et 16,35 m de hauteur) ont été préfabriquées sur le site de Lauterbourg et transportées par barge sur le site pour assemblage (environ 4 000 tonnes de rejets de CO, économisées). Elles ont trouvé leur emplacement en novembre et les premiers éléments des toitures ont été ripés fin décembre. Associant assemblage par brochage et précontrainte, la conception des méga-poutres a autorisé une conséquente économie d'acier (environ 1 300 tonnes). La préfabrication a permis de réduire les opérations de soudage et d'assemblage, mais aussi les déchets sur chantier. Enfin, le transport par voies d'eau a limité les rejets carbone et les emballages.



d'une isolation thermique extérieure. La consommation énergétique sera équivalente à une consommation BBC (Bâtiments basse consommation), soit inférieure





Phosphore

Une approche de R&D

prospective au service de la conduite du changement

Dès 2007, Eiffage s'est engagé dans la prospective en développement et en aménagement urbain durable, visant à anticiper l'adaptation de l'objet «ville» aux conséquences du changement climatique. Ceci à travers le programme de R&D interne baptisé Phosphore.

> Piloté par la Direction du développement durable du Groupe, le programme Phosphore poursuit des objectifs multiples:

- ouvrir la réflexion des experts issus de tous les cœurs de métiers du Groupe aux apports des disciplines nécessaires à la meilleure compréhension de l'évolution de la ville, en particulier les sciences humaines et sociales:
- prioriser les pistes de R&D les plus crédibles (notamment des points de vue technique et énergétique) dans un contexte de recours exclusif aux énergies renouvelables, dans le droit fil du Grenelle de l'environnement :

préparer les métiers et adapter l'offre d'Eiffage à la montée en puissance des dispositifs de délégation de service public, à l'instar des partenariats publicprivé (PPP) qui placent les opérateurs privés en position de maîtres d'ouvrages.

Des ingénieurs, issus de toutes les branches du Groupe, travaillent ainsi depuis plus de trois ans sur des projets virtuels complets d'aménagement urbain durable pour lesquels le développement durable est une nécessité économique vitale. Et le cahier des charges est des plus contraignants: proscription des énergies fossiles et recours exclusif aux énergies renouvelables, sobriété imposée de tout prélèvement de ressources en eau, en air et en énergie, chasse aux émissions de gaz à effet de serre via l'introduction d'une taxe carbone économiquement dissuasive...

L'éco-quartier Phosphore II est librement accessible sur le site internet d'Eiffage, comme contribution du Groupe au débat public national sur les écoquartiers.

www.eiffage-phosphore.com/phosphore2 Vue générale Phosphore I. réhabilitée



La Halle et sa serre (Phosphore II).



Phosphore I et II: le parti pris d'Eiffage sur prospective urbaine

Les deux premières phases se sont déroulées sur un terrain d'expérimentation réel: la zone d'Arenc à Marseille, dont un diagnostic poussé - climatique, géographique, géologique, et également historique et culturel - a préalablement été réalisé.

Après une première phase (2007-2008), centrée sur la conception d'une gare multimodale et d'une tour de services efficientes sur le plan énergétique, la deuxième tranche des travaux de Phosphore s'est achevée en septembre 2009, proposant la conception d'un pan de ville de 170 hectares, accueillant 32 000 habitants et autant d'emplois.

Le projet répond aux principes de la Haute Qualité de Vie®, référenciel de construction durable, né des travaux de Phosphore, et visant une approche systémique dans la conception de projets urbains. Phosphore a en effet rapidement démontré que la conception de l'écoquartier nécessitait, pour Eiffage, de construire une stratégie à l'échelle de la ville, notamment sur les questions de mobilités, d'énergie et d'habitat.

Les contributeurs de Phosphore se sont également attachés à réinterroger systématiquement les pratiques actuelles. Les procédés brevetés par les équipes R&D (EBT®, Luciole®, Unibridge®, modules HVA Concept™...) ont ainsi pu trouver de nouvelles applications et démontrer la pertinence de leur développement industriel, en éprouvant la solidité de principes constructifs ou d'avancées technologiques actuels tels que les façades double-peau, l'éolien urbain ou la biomasse.

> Vue générale Phosphore II.





Phosphore III: nouvelle génération.

Phosphore III: des propositions concrétisées pour un aménagement urbain durable

Dans un contexte climatique et socio-économique renouvelé (à l'horizon 2030), Phosphore III a choisi un nouveau terrain de jeu virtuel: 500 hectares à Strasbourg, avec pour objectif d'y imaginer 3 écoquartiers attenants dans le respect de l'approche systémique de la Haute Qualité de Vie®.

Démarrés en octobre 2010, les travaux seront restitués devant le Président-Directeur général et le Conseil des dirigeants du Groupe en juin 2011:

- la finalisation du référentiel Haute Qualité de Vie®, traduisant l'approche en rupture et la démarche systémique d'Eiffage, directement applicable sur des opérations courantes;
- un scénario à horizon 2030 et 2050 de transfert modal des personnes, de rupture de charge des marchandises et de collecte et d'acheminement des déchets, présenté à l'échelle de l'agglomération strasbourgeoise, incluant la création et la requalification d'infrastructures, accompagnées d'une offre de transports adaptés;
- la stratégie énergétique, avec un bouquet composé exclusivement d'énergies renouvelables à l'échelle du centre-ville de Strasbourg;

- la définition, le cahier des charges et la recette technique de différentes typologies de Bâtiment à énergie positive (BEPOS) ;
- l'application du principe de solidarité énergétique® du neuf vers l'existant à l'échelle de l'îlot, en tenant compte des questions d'optima économiques et des limites de rénovation énergétique du bâti ancien:
- l'évolutivité de plusieurs bâtiments, offrant la possibilité de faire varier la configuration des volumes et la programmation des espaces sans nécessiter de gros œuvre et en limitant au maximum le recours au second œuvre;
- une stratégie et des techniques alternatives de gestion de l'eau à l'échelle du quartier, accompagnée d'un schéma d'optimisation du cycle de l'eau à l'échelle du bâtiment;
- la prise en compte de la santé des usagers et des biorythmes humains dans les solutions d'aménagement et de construction proposées.

Ces travaux seront virtualisés sur trois zones situées au centre de Strasbourg: le quartier Gare Basse, le quartier Wacken et la place de Haguenau.

HQVie®



se précise

S'appuyant sur l'expérience opérationnelle des branches du Groupe, ensemblier de la ville, et sur la base des recommandations d'élus, d'urbanistes, d'experts en environnement et en sciences sociales, le référentiel HQVie® formalise une approche intégrant les plus hauts standards du développement durable traitant des dimensions constitutives de la ville durable : le respect des spécificités locales, la sobriété et la gestion raisonnée des flux (énergie, déchets, eau, mobilités).

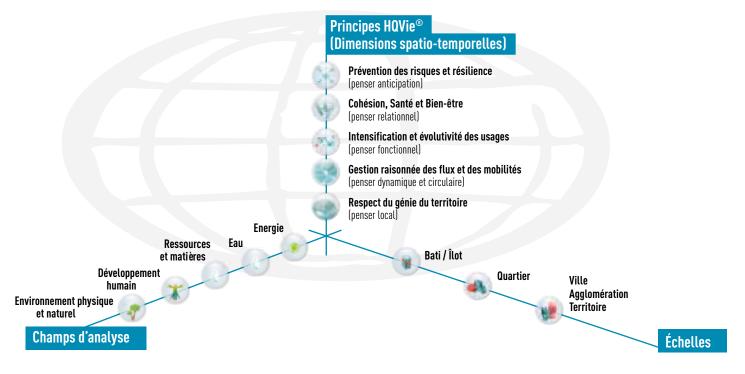


Après avoir déposé le concept en 2008 et en 2009 auprès de l'INPI, Eiffage a approfondi en 2010 le référentiel HQVie® (Haute Qualité de Vie®, H.Q.V.®, HQV®). Le référentiel est déjà expérimenté dans des réponses à appel d'offres impliquant des équipements urbains de nature et d'échelle différentes, répartis sur toute la France: Zac, équipements sportifs, hospitaliers et scolaires, programmes de logements, de bureaux et de services...

La Haute Qualité de Vie® en trois dimensions

L'architecture du référentiel HQVie® s'articule autour de trois dimensions:

- Les principes traduisent l'approche systémique et spatio-temporelle du référentiel. Interdépendants et solidaires, ces cinq principes sont applicables quelles que soient la nature et les échelles d'un projet urbain.
- Les champs d'analyse représentent toutes les composantes d'un projet urbain. Chaque champ est analysé à travers le prisme des principes HQVie® pour des orientations concrètes en matière d'aménagement et de construction durables.
- Les échelles représentent les périmètres d'analyse variant selon la nature du projet urbain. Différentes solutions proposées par Eiffage en matière de construction et d'aménagement durables sont associées à chacune d'entre elles.



Innovation

La R&D

pour préparer l'avenir

La Recherche et Développement (R&D) est un élément essentiel à la croissance et au développement des entreprises, notamment par la conception et la maîtrise de techniques innovantes. Les structures dédiées des branches, organisées et particulièrement actives, se rapprochent du monde de la recherche.

La Direction stratégie et développement

La Direction S&D conduit une politique active de veille et d'innovation notamment via son réseau d'une dizaine de correspondants innovation issus de différents métiers et de différentes entités géographiques. APRR participe actuellement aux programmes de développement de systèmes de transports intelligents en Europe, particulièrement dans le cadre du programme Easy Way, dont l'objectif est de réduire à la fois la congestion et les émissions de CO₂.

La branche entretient des relations diversifiées avec le monde de la recherche:

- cofinancement de thèses (Copafaune) (cf p. 83), accueil de thésards, y compris parmi leurs salariés;
- mise à disposition du réseau autoroutier, immense champ d'expérimentation pour les entreprises et les bureaux d'études, leur permettant de tester leurs innovations, le cas échéant dans le cadre des chartes innovation Asfa-Setra.

Clemessy ou l'innovation planifiée

La mise en place des plans moyen terme par axe Marché et le récent plan à trois ans ont conforté Clemessy dans la nécessité d'être encore plus présente au plus près de ses clients.

Chacune des équipes d'animation/pilotage de chaque axe marché a ainsi identifié les thèmes de R&D nécessaires à la meilleure adéquation de l'offre branche par rapport aux besoins de ses clients, en termes de performance, de productivité et de respect de l'environnement.

Les projets de R&D, coportés par les opérationnels et la Direction industrielle, génèrent l'élaboration de solutions de base reconductibles, qui permettent d'améliorer le positionnement concurrentiel de la branche.

Les programmes portent sur les trois métiers de Clemessy: mesures, optimisation et maintenance. De nombreux projets contribuent aux objectifs de développement durable découlant du Grenelle II: véhicule électrique, avion électrique, gestion de l'énergie, maintenance prédictive de centrale de production d'énergies renouvelables, suivi des émissions dans l'air...



EN ACTION ____

Sisec : un isolant breveté Eiffage Construction

Sisec, système novateur d'isolation thermique extérieure, est un produit composite formé, entre autres, de deux couches d'isolant, et dont l'épaisseur n'excède pas 16 centimètres. Il est particulièrement adapté aux opérations de réhabilitations thermiques des immeubles de type HLM construits dans les années 1970, ainsi qu'à celles visant le label BBC (Bâtiment basse consommation). Il permet d'isoler l'enveloppe des bâtiments, tout en offrant des propriétés mécaniques suffisantes pour y accrocher n'importe quel type de revêtement extérieur dont le poids peut aller jusqu'à 25 kg/m². Conçu sous forme d'éléments dont la taille variera de 0,3 à 0,5 m² et d'un poids compris entre 6 et 10 kg, sa mise en œuvre sera tout à fait possible par un seul opérateur. À noter que Sisec fait l'objet d'une instruction de Pass'Innovation, premier pas avant l'attribution d'un avis technique délivré par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment).





L'usine de Fresnay-sur-Sarthe,

La R&D d'Eiffage Construction

Eiffage Construction mène une démarche harmonisée de capitalisation des savoirs et d'innovation dans des domaines transversaux, non exclusivement techniques. L'innovation est, dans la branche, une démarche participative et collective, qui vise à diffuser et mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques.

Eiffage Construction a ainsi mis en place, au sein du département R&D, une cellule de conduite du changement afin d'aider les réseaux de compétences internes à évoluer de manière coordonnée dans les réponses aux problématiques thermiques.

En termes d'usage du bâtiment (confort et santé, écoconception, gestion du bâtiment tout au long du cycle de vie), la R&D participe activement au laboratoire de prospective Phosphore III, ainsi qu'aux groupes de travail créant des produits types au service du développement commercial et des clients.

L'usine de Fresnay-sur-Sarthe a pour vocation de servir de lieu d'expérimentation et de démonstration pour ces évolutions techniques, tant en termes de produits qu'en termes de services.

Eiffage Travaux Publics

La R&D d'Eiffage Travaux Publics s'organise autour de plusieurs axes: développement de nouveaux produits et procédés, recherche professionnelle, projets nationaux et projets de recherche ANR (Agence nationale de la recherche).

Les choix thématiques de recherche sont issus des besoins des régions, des pôles de spécialité et des filiales, et prennent en compte les demandes des clients, ainsi que les évolutions technologiques et environnementales, particulièrement importantes au cours de ces dernières années.

La R&D se développe autour de sujets variés :

- économie des matériaux et recyclage,
- limitation des consommations d'eau,
- sauvegarde de la biodiversité,
- limitation des émissions (gaz à effet de serre, particules...), et produits à faible signature carbone.

Ces recherches sont, pour une large part, prévues en application de la Convention d'engagement volontaire signée en mars 2009 par les syndicats d'entreprises (FNTP, USIRF, Syndicat des terrassiers...) et le MEEDDM (ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer), qui fixe des objectifs précis pour les années à venir.

EN ACTION __

Appartement témoin du futur pour solutions durables

Situé sur même lieu que le centre de solutions producteur des modules HVA Concept™ (cf. RA 2009, page 96) et opérationnel depuis le 31 mars 2010, le « laboratoire » de Fresnay-sur-Sarthe simule un logement conforme à la norme BBC (Bâtiment basse consommation) et permet au département R&D d'Eiffage Construction de tester des systèmes constructifs innovants. Pas d'éprouvettes, ni de microscopes, et nulle blouse blanche à l'horizon dans cet équivalent de F3 de 76,5 m² de surface habitable, répondant strictement aux normes BBC, grâce à sa structure bois, complétée par une chape béton, garante de son inertie thermique. Il est doté de façades modulables et d'équipements de pointe : porte soufflante permettant de détecter les fuites d'air, caméra infrarouge pour enregistrer la moindre variation de température... Ces caractéristiques lui permettent d'offrir des conditions idéales pour la réalisation d'expériences grandeur nature visant à mettre au point des solutions durables pour les logements de demain.

Le projet européen Miriam

La performance des matériaux reste une cible de recherche privilégiée: les bétons de type BFUP-BSI®, la durabilité et réparation des ouvrages, la réduction du bruit, et les produits respectueux de l'environnement et de la santé.

En 2010, les projets ANR, Orthoplus et Recyroute sont arrivés au terme des phases expérimentales sur ouvrages. Pour le projet Orthoplus, d'importants essais ont eu lieu sur la dalle du LCPC à Paris, sur l'ouvrage expérimental de Monthyon et sur le viaduc de Millau. Pour le projet Recyroute, les essais en vraie grandeur ont eu lieu sur le manège LCPC de Nantes, avec une expérimentation d'environ dix mois. 2011 sera consacrée à l'exploitation des résultats et aux rapports de synthèse.

Pour tous ces projets, des partenariats importants sont établis avec les écoles et les universités, le réseau scientifique et technique de l'état. D'autres partenariats existent également dans le secteur de la chimie et avec les pétroliers (BP, Total...).

Un nouveau projet ANR a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres 2011: Badifops qui va permettre d'étudier la tenue au séisme du BFUP-BSI®.

Dans le cadre de l'innovation routière, pilotée par le Setra pour le compte du MEEDDM, sur sept projets, deux projets sont issus d'Eiffage Travaux Publics: Orthodalle (qui consiste à réparer des ouvrages à dalle orthotrope avec du BSI®) et GB5 (nouvelle grave-bitume, économe en bitume). Ces innovations seront validées en 2011 sur plusieurs sites.

Le projet TRACC: une coopération internationale





Les Mégapoutres (Eiffel) mises en œuvre au GSLM.

Eiffel ou l'innovation continue

Optimiser les projets clients (méga-poutre du stade de Lille), développer les méthodes et les techniques (viaduc de la Grande Ravine sans appui), moderniser et automatiser les outils de production, développer de nouveaux produits... la culture de l'innovation est, chez Eiffel, une réalité quotidienne.

Afin de mettre en valeur cette qualité exceptionnelle, la branche a opté pour la publication sur l'intranet d'un recueil des innovations qui ont vu le jour ces deux dernières années. Le Directeur développement (mobilisé sur l'EPR chinois à Taishan) a été relayé par les Directeurs développement durable et achats de la branche, en charge de la collecte des innovations et du rendu de ce recueil.





Sur le terrain

Eiffel primée pour le viaduc de la Grande Ravine

Eiffel a été primée, lors du Concours Architecture & Structure de 2010, pour le viaduc de la Grande Ravine à l'île de la Réunion. Le jury du Syndicat de la construction métallique de France a émis un commentaire élogieux : «Le jury, non sans émotion, entend saluer tout à la fois, la performance, 300 m d'un seul jet au-dessus d'un vide de 170 m, avec une dalle orthotrope de 3560 tonnes d'acier sur deux béquilles béton, et l'élégante finesse d'un ouvrage magnifiquement inséré dans ce site sauvage. À l'image de la technique s'appropriant le parti de l'architecte dans une exécution parfaite, l'ouvrage, tel une lame portée par deux doigts jaillissant des flancs de la ravine, réunit désormais ses deux rives dans un spectaculaire trait d'union.» (cf. site Internet de la SCMF).



Le laboratoire de R&D de Forclum

Le projet Impulsion 2010 a mis en évidence un certain nombre de moteurs de croissance (optimisation énergétique dans le domaine tertiaire, bâtiments basse consommation dans le domaine des infrastructures, mise en valeur et sûreté urbaine, transports propres et systèmes de production d'énergie) qui nécessite en préalable une offre Produit en adéquation avec le métier d'installateur. Forclum se positionne en amont de la demande, bien avant que cette dernière ne soit perçue par les industriels, notamment dans le cadre des PPP dont l'exigence de performance, pour une réalisation généralement placée à deux ou trois ans, nécessite un travail d'anticipation et de prévalidation important.

Pour répondre à cette exigence, Forclum s'est dotée d'une équipe et d'un laboratoire de recherche en développement qui pratique une veille technologique pointue, tant sur les offres en préparation des fournisseurs que sur les évolutions technologiques de fond, puis valide des solutions efficaces permettant de soutenir les moteurs de croissance.

Eiffage: Les Trophées de l'innovation 2011

Tous les 2 ans s'expriment, lors des Trophées, les capacités d'innovation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, dans tous les domaines : le cœur de métier, qui a couronné les poutres principales du Stade de Lille, l'environnement avec la calculette CO, d'Eiffage Construction, l'initiative sociale/sociétale avec le recours à un Esat pour la création de gîte de chiroptères, la fonction support avec la mise à disposition d'un système d'intervention à distance, et enfin les ATT (Amélioration technique terrain) avec la bascule de chaussée, les mannequins de coffrage grande dimension, la protection au feu des câbles des ponts à haubans, la machine à souder de petites poutres reconstituées soudées ou la fabrication des gaines techniques pré-équipées. Sans oublier le Grand prix décerné par le jury aux modules lumineux Luciole®.

Les Trophées de l'innovation 2011 ont été lancés le 11 octobre 2010 par Jean-François Roverato. Les prix devraient être remis le 4 novembre 2011.

EN ACTION.

Des innovations fortes

Forclum a, cette année, déposé deux nouveaux brevets, fruit des réflexions de la branche autour de la réduction de la facture énergétique.

Le premier concerne un système de régulation de l'éclairage intérieur en fonction de la lumière du jour, conforme aux objectifs de la nouvelle norme EN 12 464. Utilisant les technologies à LED, le système permet des économies dans le domaine de l'éclairage de l'ordre de 25 à 40 % par rapport aux meilleures solutions en tubes fluorescents.

Le second brevet concerne le développement d'un appareil d'éclairage public à LED. Marché majeur pour Forclum, il était essentiel de maîtriser l'offre d'une activité en plein bouleversement et dans laquelle de nombreuses errances technologiques sont constatées. Dans ce domaine spécifique de mise en valeur et de sûreté urbaine, l'objectif recherché est la réduction de la facture énergétique, l'optimisation de la maintenance, l'augmentation de la sécurité urbaine et du confort des usagers. Les résultats, très satisfaisants, permettront le passage, en 2011, à une phase de développement de prototypes et de tests en site réel.



Innovation

La démarche

« Projets Pilotes »

Développée en interne, la démarche « Projets Pilotes » permet l'émergence de prototypes intégrant des enjeux développement durable mobilisant et valorisant des savoir-faire particuliers.

L'objectif est à la fois de promouvoir l'innovation et de développer des solutions techniques reproductibles, des offres commerciales différenciantes ou des comportements performants, tout en maîtrisant les prises de risques.



Tous les métiers du Groupe ont ainsi l'opportunité de démontrer, dans le cadre d'une action volontaire, leurs savoir-faire novateurs et de leur implication dans la démarche de développement durable. Les projets pilotes retenus peuvent bénéficier d'une aide financière de la Direction du développement durable.

EN ACTION

Quelques projets pilotes de l'année 2010

Biodiversité

- Étude de la biodiversité sur le site de Lauterbourg (Eiffel) (cf. p. 80)
- Biodiversité, ouvrages laboratoires et vitrines écologiques (APRR)

Désirant renforcer l'attractivité pour la faune sauvage des passages sous l'autoroute, APRR a proposé la création de nouveaux aménagements pour ces ouvrages, incluant mesures et observation des usages sur cinq ans. Souhaitant ouvrir cette expérimentation au monde extérieur, elle organisera des visites scientifiques et pédagogiques. Les résultats seront intégrés au « Pack prévention et maîtrise du risque biodiversité » Eiffage.

■ Création d'un chiroptoduc sur l'A65 (Concessions)

Alien'or a proposé une nouvelle conception d'ouvrage, permettant aux chiroptères de franchir l'autoroute sans risque. Le projet prévoit le « détournement » des couloirs de vol par l'intermédiaire des portiques de signalisation.

Réduction de l'empreinte écologique

Réduction de l'empreinte environnementale bureautique (APRR)

Le projet est global et comprend une étude d'optimisation de la consommation d'énergie du parc informatique et de réduction des déchets informatiques, la mise en place d'une démarche éco-responsable et la sensibilisation des utilisateurs.

Technique

■ Déploiement des bonnes pratiques en efficience énergétique (Forclum)

Permettre à tous les maillons de la chaîne, du commercial aux compagnons, d'avoir un seul et même langage en matière d'efficience énergétique, et faire en sorte que les différents niveaux de l'organisation comprennent les enjeux et les objectifs attendus, tant en termes de construction de bâtiments énergétiquement efficients qu'en termes de rénovation, tels sont les objectifs du projet qui ont conduit Forclum à former plus de 600 personnes à l'efficience énergétique dans le cadre des formations FEE-Bat. Ces formations se poursuivent en 2011 et sont étendues aux salariés d'Eiffage Construction.

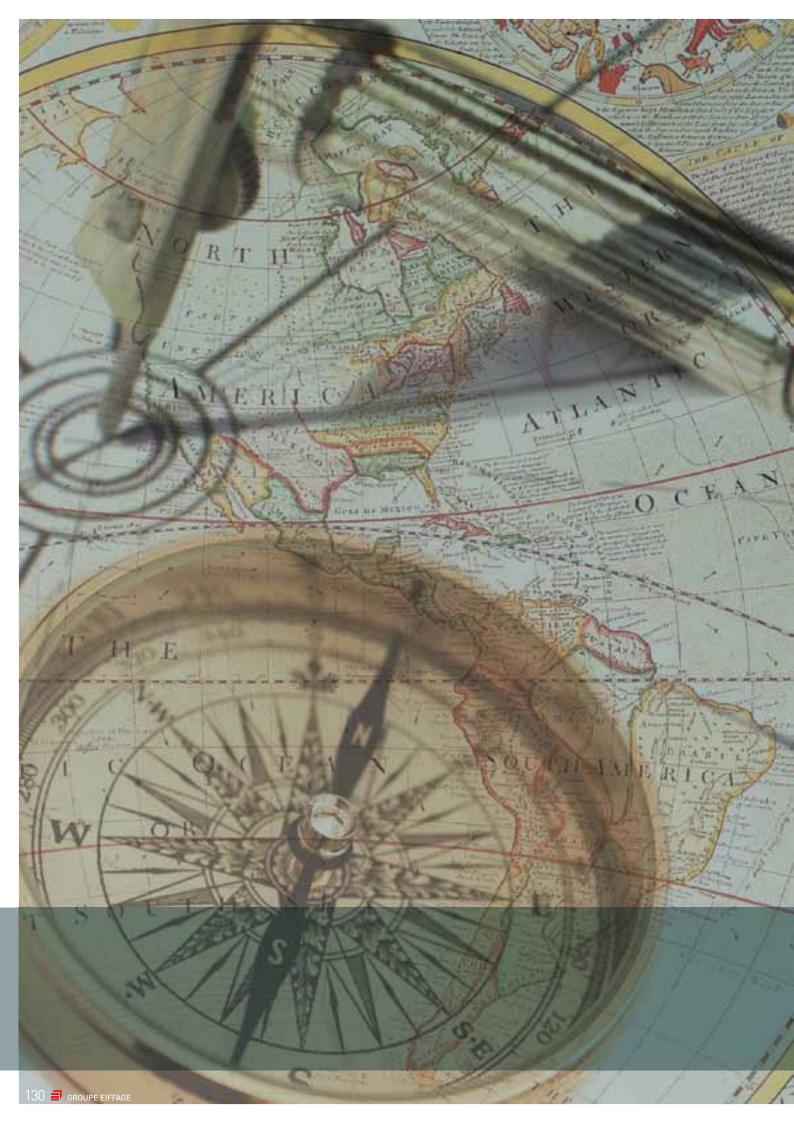
Social/Sociétal

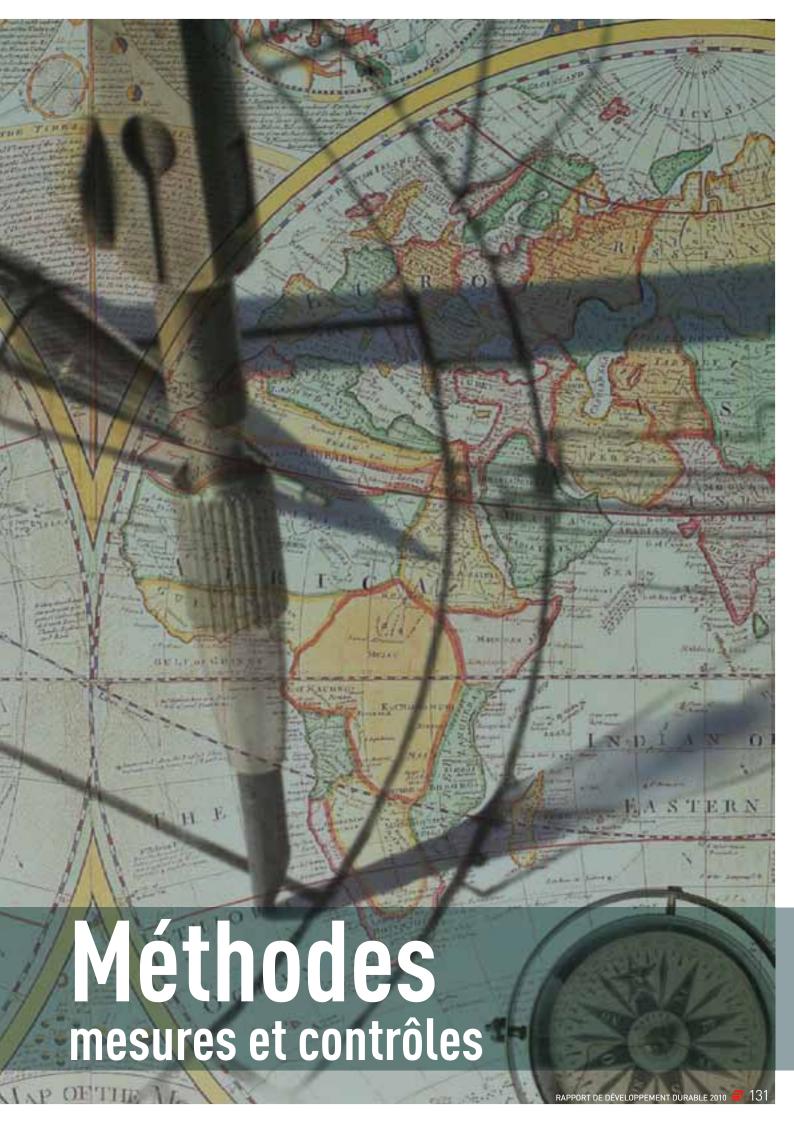
■ Aide au développement du photovoltaïque pour tous (Eiffage)

Eiffage s'est investi en tant que partie prenante directe de l'association « Technologies solaires pour tous », créée pour favoriser le développement du photovoltaïque dans les zones à ensoleillement modéré et développer en région des connaissances et savoir-faire pertinents. au-delà du modèle économique actuel. L'objectif est le développement de compétences photovoltaïques à forte valeur ajoutée en Nord -Pas-de-Calais.

■ Création de la fonction Rime, Responsable interbranche du maintien dans l'emploi (Délégation Eiffage Ouest)

Dans le cadre des travaux de l'Institut Eiffage, un groupe de travail dédié au maintien dans l'emploi a proposé la création de la fonction Rime, que le délégué Eiffage de la région Ouest a décidé de mettre en place dans sa délégation. Le Rime assure, sur le territoire de sa délégation, le lien entre les responsables des établissements de toutes les branches et les instances de reclassement. Il prend en charge tous les dossiers de reclassement de sa délégation et rend compte directement au délégué Eiffage.





Outils

GEODE

l'outil de maîtrise environnementale du Groupe

La nouvelle version sous format Web de l'outil de maîtrise environnementale du Groupe, GEODE (Gestion opérationnelle de l'environnement), sera mise en service dans les prochaines semaines. L'application, codéveloppée par la Direction du développement durable et le prestataire qui assure la veille réglementaire environnement-sécurité d'Eiffage depuis plusieurs années, est un élément essentiel de la maîtrise des impacts des activités sur l'environnement.

La nouvelle version de GEODE présentera :

- une méthode complète et éprouvée, basée sur l'opérationnel et reconnue comme performante par les auditeurs tierce partie;
- une base de travail commune à toutes les branches et prenant en compte les problématiques de chacune;
- une gestion optimisée d'exigences réglementaires européennes, nationales et locales très lourdes, incluant le suivi de la conformité;
- une mise à jour systématique et automatique des textes et les alertes relatives aux pertes de conformité;
- un accès immédiat et interactif à un documentaire adapté et régulièrement mis à jour (FDS, cycle de vie des matériaux, nomenclatures des ICPE, des IOTA, des déchets);
- une administration flexible des données par les utilisateurs sur les sites, permettant la consolidation aux différents niveaux de l'organisation (filiale, région, branche, Eiffage);
- un espace de travail collaboratif.

Une veille personnalisée et adaptée aux activités du Groupe

Depuis plus de six ans, Eiffage bénéficie d'une veille juridique environnement et sécurité dédiée, organisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé. Le contrat permet la mise à disposition, pour l'ensemble des métiers, d'un bulletin de veille hebdomadaire national et européen, complété par un accès aux textes nationaux et européens. Des fiches thématiques, développées par activités ou phases de projet, donnent aux animateurs environnement une perception globale de la réglementation applicable à leurs opérations.

La veille est complétée par un contrat d'assistance permettant aux responsables et directeurs environnement des sièges de branche de disposer de conseils personnalisés dans l'interprétation et l'application de la réglementation.

La veille juridique sera intégrée dans l'outil GEODE dès sa mise en service. Elle sera alors personnalisée par site, en fonction des activités déclarées dans l'application.





Les outils de maîtrise

de l'enjeu biodiversité

2010, année internationale de la biodiversité, a été l'occasion pour la Direction du développement durable de produire et de diffuser des outils opérationnels ciblés, permettant aux collaborateurs d'assimiler et d'intégrer la prévention et la maîtrise du risque d'atteinte à la biodiversité dans l'exercice des métiers du BTP.

Le pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité

Le pack biodiversité est un outil innovant réalisé en interne. Destiné aux responsables environnement et aux directeurs d'entreprises et d'exploitation, il traite les enjeux réglementaires et opérationnels de la préservation de la biodiversité liés aux projets, qu'ils soient en phase d'appels d'offres, de conceptionconstruction ou d'exploitation et réhabilitation, selon une triple approche:

- une approche contextuelle décrivant les éléments généraux (politique nationale, acteurs...), les enjeux et les risques (réglementation, procédures administratives, diagnostic écologique...);
- ■une approche méthodologique présentant les mesures type d'évitement, de réduction et de compensation, à décliner au cours des différentes phases des projets, ainsi que des retours d'expérience internes;
- une approche thématique transversale milieux/

Le fonds documentaire biodiversité

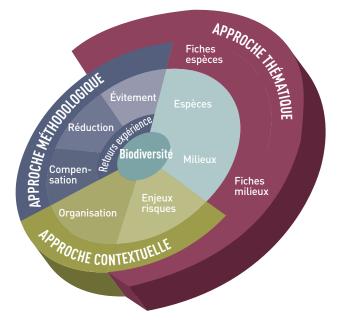
La Direction du développement durable a constitué une bibliothèque interne recensant environ 120 études naturalistes récentes ayant servi lors d'appels d'offres au sein des branches. Ce fonds documentaire sera accessible en accès restreint au 1er semestre 2011 depuis le site intranet du Groupe, avec pour ambition le meilleur partage des connaissances écologiques sur les milieux naturels et les espèces faunistiques et floristiques rencontrées dans l'exercice des métiers du BTP. Cet outil est cohérent avec la «Charte Biodiversité» du Groupe adoptée en mai 2009, qui prône notamment la sensibilisation des collaborateurs et la systématisation de la notion de préservation de la biodiversité, dans l'exercice quotidien des

Le module d'évaluation économique de la compensation écologique

Eiffage a formalisé en septembre 2010 sa propre approche de la compensation écologique des impacts résiduels, cette dernière étant devenue, depuis le Grenelle de l'environnement, une problématique majeure des projets d'aménagement et d'équipement du territoire.

Un groupe de travail interne et pluridisciplinaire a ainsi conçu un outil pratique d'évaluation économigue du risque de la compensation biodiversité, à partir de la connaissance réglementaire la plus récente et du retour d'expérience interne (en particulier des autoroutes A65 et A406). L'outil est diffusé aux responsables de projets lors des appels d'offres ou des phases de développement de projets.

Organisation du pack biodiversité



Outils

Sextant

le vecteur essentiel d'une gestion optimisée

des ressources humaines

Le Système d'information RH (SIRH), puissant levier d'évolution de la fonction ressources humaines, poursuit son développement au sein du Groupe.



Sextant - Formation et compétences

L'application permet de traiter le plan prévisionnel de formation et sa réalisation, ainsi que les instituts de formation du Groupe.

En 2010, elle a été déployée sur la branche Construction et sur trois Directions régionales pilotes d'autres branches. Le reste du périmètre de la formation professionnelle sera couvert au printemps 2011.

Sextant - Pilotage

Outil de reporting convivial et intuitif, il offre aux responsables RH et aux opérationnels l'accès à des tableaux de bord et indicateurs partagés sur les effectifs, les mouvements de personnel et les risques professionnels.

En 2010, le périmètre a été complété d'analyses de rémunérations, de coûts de personnel et de formation professionnelle. L'information sera livrée au printemps 2011.

Sextant - Contrats

Cet outil de conception des contrats de travail et des documents associés permet de créer et de fiabiliser les modèles, notamment par la mise à disposition d'une bibliothèque d'articles juridiques communs ou spécifiques. La production des contrats de travail des cadres est effective depuis janvier 2010. La branche Métal et Laborde Gestion seront intégrées au processus en 2011.

Sextant - Mobilité/Recrutement

En production depuis plus de deux ans, l'outil permet l'optimisation du processus de recrutement en permettant à la fois aux collaborateurs d'accéder aux offres de postes à pourvoir en interne, et aux responsables RH de proposer aux managers les candidats les plus adaptés à leurs besoins, et ce dans les meilleurs délais.

Sextant - Intérim

L'outil couvre tout le processus de gestion de l'intérim. Premier projet transverse du programme, il apporte un service aux opérationnels (émission des demandes et signature des contrats de mise à disposition), aux ressources humaines (sécurisation juridique des contrats), aux achats (meilleur contrôle des partenaires et de l'application des accords cadres), et aux comptables (fiabilisation et fluidification du contrôle des factures et de la vision des engagés). Les agences de travail temporaire sont également utilisatrices de la solution.

Sextant - Paie et gestion des temps

La formalisation dans un livre blanc de toutes les règles de paie en vigueur dans le Groupe a fait évoluer le projet Sextant - Paie vers un double objet, paie et gestion des temps et des activités. Les effets attendus en sont la saisie unique des temps de main-d'œuvre, une vision plus régulière des compteurs (à la semaine au lieu du mois), et la production d'un bilan maind'œuvre (gestion des activités).



Mesures

Loi NRE

Les données présentées ci-dessous concernent uniquement le périmètre France.

Loi NRE – Compte rendu social

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Clemessy	Total
1. RESSOURCES HUMAINES									
Effectif total									
2009	77	4 008	11 736	326	18 507	3 725	14 743	4 921	58 043
2010	67	3 981	11 478	360	18 294	4 428	15 160	4 934	58 702
Nombre d'embauches CDD									
2008	14	145	513	4	599	228	614	NC	2117
2009	81	131	354	46	639	175	434	124	1 984
2010	113	142	412	60	656	203	403	130	2 119
Nombre d'embauches CDI									
2008	1	122	1201	2	1941	398	1306	NC	4971
2009	6	112	499	71	1 006	268	612	180	2 754
2010	1	100	555	56	1 052	332	682	228	3 006
Nombre jeunes -30 ans recrutés									
2008	13	133	1105	0	1559	415	1178	NC	4 403
2009	69	91	559	33	1 092	230	679	165	2 918
2010	109	128	633	28	1 072	222	652	270	3 114
Nombre de licenciements			0.75						4.040
2008	1	35	347	16	565	63	221	NC	1 248
2009	2	47	352	9	476	62 	190	63	1 201
2010	0	29	299	7	600	75	100	46	1 156
Effectif moyen intérimaires sur l'année									
2008	0	232	2374	3	1214	968	2238	NC	7029
2009	0	219	1 886	5	1 251	714	1 832	601	6 508
2010	0	193	1 759	2	1 394	734	1 818	627	6 527
Heures supplémentaires									
2008	0,00%	1,40%	2,30%	0,00%	2,80%	2,60%	0,20%	NC	1,90%
2009	0,00%	1,41%	3,07%	0,00%	4,30%	2,10%	0,11%	2,72%	2,41%
2010	0,00%	1,87%	1,89%	0,00%	3,53%	3,24%	0,15%	2,49%	2,03%
2. ABSENTÉISME									
Maladie									
2008	4,11	4,86	4,69	2,23	4,97	4,57	4,57	NC	NC
2009	2,13	4,83	4,42	1,49	8,20	5,51	3,87	3,47	5,55
2010	1,55	4,75	4,88	2,05	5,41	6,99	4,32	3,48	4,89
Accidents du travail									
2008	0	0,36	1,06	0	0,84	0,75	0,63	NC	NC
2009	0	0,31	0,99	0,06	1,25	0,68	0,55	0,45	0,84
2010	0	0,41	0,97	0,01	0,89	0,91	0,57	0,49	0,74
Global									
2008	7,14	7,71	8,77	3,06	10,89	12,15	7,47	NC	NC
2009	4,94	7,15	8,98	2,25	18,08	8,34	6,56	5,27	10,82
2010	4,71	6,95	10,80	2,90	13,17	9,75	7,34	5,41	9,60
3. RÉMUNÉRATIONS									
Salaire moyen mensuel chargé cadres									
2008	10 372	7 523	8 037	7 151	7 540	6 823	6 535	NC	NC
2009	9 506	7 760	7 958	9 756	7 056	6 775	6 027	5 703	NC
2010	9 840	7 970	7 734	9 036	7 241	6 072	6 860	6 181	NC
Salaire moyen mensuel chargé ETAM									
2008	2 478	3 937	3 840	2 875	3 929	3 836	3 512	NC	NC
2009	2 754	4 024	3 877	4 541	3 936	3 926	3 417	3 409	NC
2010	2 854	4 226	3 927	4 574	3 830	3 428	3 851	4 019	NC
Salaire moyen mensuel chargé ouvriers									
2008	S0	3 776	3 039	S0	2 872	2 913	2 843	NC	NC
2009	S0	3 855	3 004	S0	2 960	3 037	2 840	2 497	NC
2010	S0	3 974	3 012	S0	2 782	2 517	3 271	3 252	NC
Taux de charge moyen									
2008	1,40	1,47	1,70	1,92	1,68	1,54	1,65	NC	1,65
2009	1,48	1,47	1,71	1,68	1,68	1,50	1,65	1,47	1,60
2010	1,53	1,49	1,73	1,70	1,68	1,46	1,65	1,47	1,60

Loi NRE – Compte rendu social

	essions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Clemessy	Total
4. ÉGALITÉ HOMME/FEMME									
Taux de femmes cadres dans l'effectif cadres	/0.05	0/7/	1/ 20	1/ /0	7.50	0.00	0.00	NO	NO
2008 2009	48,05 53,25	26,76 26,69	14,30 14,38	16,48 27,91	7,50 7,58	8,08 8,62	9,99 10,24	NC 7,26	NC 13,16
2010	46,15	26,93	15,51	26,43	7,38 11,80	13,18	11,51	7,20 7,66	13,70
Taux de femmes cadres dans l'effectif total	40,10	20,70		20,40	11,00	10,10	11,01	7,00	10,02
2008	46,15	43,42	9, <i>7</i> 9	15,64	11,11	10,77	10,30	NC	NC
2009	35,71	42,49	9,80	25,81	11,53	11,84	11,03	9,67	11,55
2010	57,89	41,93	10,11	25,54	7,62	8,96	10,17	9,77	11,53
5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ									
Taux de fréquence des accidents du travail									
2008	0	10,61	25,68	0	23,68	12,42	14,72	NC	NC
2009	0	11,71	24,74	0	19,76	11,94	15,33	12,54	NC
2010 Taux de gravité annuel	0	13,30	21,19	0	23,76	12,63	16,50	15,11	18,78
2008	0	0,26	1,01	0	0,73	0,46	0,44	NC	NC
2009	0	0,28	1,04	0	0,75	0,49	0,56	0,34	NC NC
2010	0	0,50	0,85	0	0,75	0,37	0,54	0,45	0,69
Taux de gravité réglementaire									
2008	0	0,39	1,89	0	1,32	0,93	0,72	NC	NC
2009	0	0,41	1,51	0	1,24	1,28	0,82	0,48	NC
2010	0	0,63	1,73	0	1,25	0,40	0,80	0,65	1,06
Taux de fréquence des intérimaires									
2009	0	20,11	40,61	0	26,35	NC	39,17	NC	NC
2010 (FORMATION	0	8,95	52,46	0	25,70	43,60	44,49	NC	36,67
6. FORMATION									
% Coût formation Hygiène et sécurité	0.10	0.07	0.00	0.07	0.05	4.07	1.07	NO	NO
2008	0,12	0,97 1,07	0,88 0,90	0,07	0,85 0,79	1,06 0,95	1,06 1,06	NC 1.57	NC 0.07
2010	0,10 0,07	0,98	0,90 0,82	0 0	0,79 0,55	0,95 1,01	1,06 1,02	1,54 1,56	0,96 0,87
% Coût global formation	0,07	0,70	0,02		0,00	1,01	1,02	1,00	0,07
2008	0,59	3,90	2,41	4,23	1,75	2,22	2,76	NC	NC
2009	0,56	4,06	2,40	0	1,64	2,12	2,85	3,97	2,51
2010	1,27	3,95	2,60	3,25	1,53	2,01	2,82	3,77	2,52
7. HANDICAPÉS									
Nbre de handicapés (DOETH case C)									
2088	1,22	68,34	307,68	1,00	319,00	141,56	320,45	NC	1 159,25
2009	1,22	75,99	318,44	1,00	418,14	144,84	355,76	168,65	1 484,04
2010	1,00	74,36	318,79	2,00	496,89	142,35	379,30	142,37	1 558,06
Nombre d'unités associées à contrats									
avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D) 2008	0,55	3,13	18,72	0,02	58,07	3,19	26,38	NC	110,06
2009	0,55	2,20	8,42	0,18	12,62	9,92	20,40	7,81	62,10
2010	0,48	3,12	8,15	2,48	12,19	6,97	14,43	5,02	52,84
Effectif manquant minoré des ECAP (DOETH case H					,				
2009	1,77	54,09	157,37	3,60	599,89	43,58	186,50	55,16	1 101,96
2010	1,50	51,08	143,27	12,41	117,66	55,19	118,43	40,68	540,22
Indemnités payées (DOETH case N) (en euros)									
2008	0	299 749	287 355	45 871	447 126	140 883	788 412	NC	2 009 396
2009	0 0	284 927	363 834	50 518 54 551	383 196	163 634	738 646	253 678 201 491	2 238 433
Embauche handicapés en 2010	U	272 279	300 095	54 551	277 353	176 226	636 416	201471	1 918 411
2010	0	4	15	0	30	6	9	1	65
8. ŒUVRES SOCIALES (en %)		-	.5			J			- 55
2008	1,33%	3,73%	2,69%	S0	2,14%	3,43%	3,70%	NC	3,04%
2009	1,82%	3,73%	2,17%	50 S0	2,14 % 1,40 %	2,03%	2,98%	2,41%	2,23%
2010	1,82%	3,67%	3,09%	1,71%	3,87%	2,03 %	3,17%	2,41 % 2,29%	3,28%
9. SOUS-TRAITANCE	, /-	-,	_,	-,,-	-,	,	-,	_,,	,,
Part de sous-traitance Hors groupe (en %)									
2008	0,00%	0,59%	40,98%	S0	7,69%	14,19%	10,92%	NC	NC
2009	0,00 %	0,00%	30,86%	S0	2,54%	29,96%	9,38%	13,60%	NC
2010	0,00%	0,00%	45,88%	S0	4,90%	22,97%	12,84%	11,63%	NC

Note: Les chiffres en italique indique une correction par rapport aux publications précédentes.



Loi NRE – Compte rendu environnemental

Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Clemessy	Total
1. CONSOMMATION DE RESSOURCES	7.1.7.7.7							
Consommation eau (en m³)								
2008 7 250	479 240	532 955	4075	1306384	30 450	46 516	NC	2 406 870
2009 8 839	500 100	500 156	6 139	1476339	46 706	48 001	27 232	2 613512
2010 10 966	462 016	363 948	5 082	1 204 965	56 660	47 317	25 193	2 176 147
Consommation électricité (en GWh)								
2008 1,5	69,6	61,9	2,8	85,8	16,4	19,7	NC	257,70
2009 1,5	78,6	60,9	3,4	91,9	15,4	19,1	12,1	282,90
2010 1,6	73,8	62,6	3,5	96,4	19,0	20,8	11,5	289,20
Consommation fuel FOD (en L)	4.050.400	F00 /40			00/000	4 0 / 0 0 7 4		
2008 16 000	1 252 128	780 613	0	46 961 718	386 030	1 260 071	NC CO	50 656 560
2009 16 500 2010 14 950	1 177 602 1 014 701	650 206 820 195	0 0	55 364 986 44 762 340	600 483 674 917	1 196 135 1 488 929	S0	59 005 912 48 77 6 032
Consommation fuel lourd (en L)	1014 /01	820 175	U	44 / 02 340	0/471/	1 400 727	50	46 / / 0 032
2008 0	0	39 799	0	14 825 289	59 892	12 109	NC	14 936 889
2009 0	0	15 841	0	10 489 379	0	19 686	S0	10 524 906
2010 0	0	4 284	0	16 281 144	0	9 987	50 S0	16 295 415
Consommation gaz (kWh)	Ĭ				İ			
2008 0	7 070 279	1 485 594	0	391 655 119	16 242 457	7 933 786	NC	424 387 235
2009 0	6 083 380	2 194 073	7	516 488 438	18 809 335	7 935 273	10 925 487	562 435 993
2010 0	4 831 338	5 097 427	7	502 475 284	21 606 066	8 430 607	10 389 797	552 830 526
Consommation GO, essence et kérosène (en L)								
2008 29000	5 807 167	8 346 225	38 000	46747123	2 097 122	21704686	NC	84 769 323
2009 27 800	5 827 857	7 558 462	74 436	36 842 461	1 671 325	19 767 032	1 629 046	73 398 419
2010 32 500	6 454 480	7 513 846	91 666	38 212 552	2 448 779	19 933 609	1 656 086	76 343 518
Consommation totale carburant (en L)								
2008 45 000	7 059 295	9 166 637	38000	108 533 930	2 543 044	22 976 866	NC	150 362 772
2009 44 300	7 005 459	8 224 509	74 436	102 598 326	2 271 808	21 098 138	1 629 046	142 946 022
2010 47 450	7 469 181	8 338 525	91 666	99 256 036	3 123 696	21 432 525	1 656 086	141 414 965
Consommation totale de granulats (en tonnes)				05/444/0				05/444/0
2008 S0	S0	S0	SO.	35 411 163	S0	S0	SO.	35411163
2009 S0 2010 S0	S0 S0	S0 S0	S0 S0	32 065 442 40 565 941	S0 S0	S0 S0	S0 S0	32 065 442 40 565 941
2. DÉPENSES PRÉVENTIVES	30	30	30	40 303 741	30	30	30	40 303 741
Montant des Investissements préventifs environnement (en e 2008 0	uros) 15 459 798	955 048	0	3 407 018	530 886	543891	NIC	20896641
2009 0	12 948 794	508 955		6 759 693	219 714	212 363	NC n	20 649 519
2010 0	5 375 000	399 416	0 0	3 572 454	223 257	267 263	0 0	9 837 390
Montant des dépenses préventives de fonctionnement environ	i	1	Ü	3 372 434	223 237	207 203	U	7037370
2008 0	18709427	1002679	0	1 654 695	163743	1 113 767	NC	22 644 311
2009 0	15 793 276	1 008 476	0	4 557 554	149 657	1 298 600	0	22 807 563
2010 2500	14 047 217	1 066 142	0	2 582 465	79 252	1 213 228	0	18 990 804
Dépenses préventives fonctionnement (en %)								
2008 0%	1,02%	0,04%	S0	0,08%	0,03%	0,07%	NC	NC
2009 0,00%	0,85%	0,05%	S0	0,14%	0,02%	0,07%	0,00%	NC
2010 0,05%	0,72%	0,04%	S0	0,08%	0,02%	0,07%	0,00%	0,23%
3. CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENT, QUALITÉ, SÉCURITÉ								
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (en %)								
2008 S0	0,00%	66,32%	S0	17,68%	0,00%	46,36%	NC	NC
2009 S0	75,58%	69,90%	S0	24,02%	8,47%	71,53%	NC	NC
2010 50	100,00%	91,99%	S0	82,20%	12,66%	83,82%	0,00%	NC
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001 (en %)								
2008 SO	100,00%	95,86%	S0	85,07%	18,76%	82,01%	NC	NC
2009 S0	100,00%	90,97%	S0	91,20%	64,70%	83,37%	98,66%	NC
2010 S0	100,00%	97,58%	S0	94,80%	84,48%	81,58%	98,51%	NC
Chiffre d'affaires certifié Sécurité (en %)								
2008 S0	0,00%	44,10%	S0	8,38%	10,14%	28,46%	NC	NC
2009 S0	0,00%	47,77%	S0	12,40%	50,31%	33,63%	54,86%	NC
2010 50	0,00%	64,02%	S0	11,70%	45,11%	36,37%	59,83%	NC

Loi NRE – Compte rendu environnemental

			Eiffage	1	Eiffage Travaux				
	Concessions	APRR	Construction	Holding	Publics	Eiffel	Forclum	Clemessy	Total
4. PROCÉDÉS SPÉCIAUX								•	
ARC 700 ou similaire en m²									
2009	S0	S0	S0	S0	533 248	S0	S0	S0	533 248
2010	S0	S0	S0	S0	307 674	S0	S0	S0	307 674
EMF 200 en m²									
2009	S0	S0	S0	S0	113 566	S0	S0	S0	113 566
2010	S0	S0	S0	S0	28 500	S0	S0	S0	28 500
EBT en tonne									
2009	S0	S0	S0	S0	64 662	S0	S0	NC	64 662
2010	S0	S0	S0	S0	105 690	S0	50	50	105 690
5. DÉCHETS									
Déchets dangereux (en tonnes)									
2009	0	200	454	S0	868	265	785	103	2 675
2010	0	133	249	S0	3 908	235	2 059	95	6 679
Déchets non dangereux (en tonnes)									
2009	6	6 395	22 678	S0	62 436	2 670	94 458	724	189 367
2010	6	6 374	25 500	S0	57 200	2 733	7 657	583	100 053
Déchets inertes (en tonnes)									
2009	0	0	34 669	S0	1 782 283	192	161 591	20	1 978 755
2010	0	0	41 282	S0	1 952 034	311	126 415	24	2 120 066
Dépenses déchets (en €)									
2009	600	1 562 284	11 287 128	2 326	4 702 101	338 801	1 571 474	NC	19 464 714
2010	600	1 392 545	11 297 650	0	5 464 651	340 233	1 620 221	NC	20 115 900
6. PROVISIONS ET CAUTIONS ENVIRON	NNEMENT								
Provisions environnement									
2009	0	0	387 810	0	3 095 385	0	63 500	111 000	3 657 695
2010	0	0	375 000	0	4 745 859	0	67 100	82 000	5 269 959
Cautions financières environnement									
2009	0	324 000	17 940	0	13 870 778	0	0		14 212 718
2010	0	324 000	0	0	14 356 340	0	0		14 680 340



Contrôles

Rapport d'examen

de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs de développement durable publiés dans le rapport annuel 2010 de la société Eiffage

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes d'Eiffage, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs de développement durable relatifs à l'exercice 2010 présentés dans la partie développement durable du Rapport Annuel 2010 du Groupe.

Les indicateurs de développement durable sélectionnés sont les sui-

Indicateurs sociaux

- TF Taux de Fréquence de l'ensemble du personnel (accidents du travail),
- TGR Taux de Gravité Réglementaire de l'ensemble du personnel (accidents du travail),
- Nombre d'handicapés (case C de la DOETH),
- Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (case D de la DOETH).

Indicateurs environnementaux

- Consommation d'électricité,
- Consommation totale de carburant.
- Consommation de gaz,
- Consommations d'eau.
- Produits spéciaux : surfaces traitées ou quantités utilisées de ARC 700, EMF 200 et EBT.

Ces indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction du développement durable du groupe Eiffage, conformément aux procédures de reporting internes du groupe Eiffage, disponibles sur demande au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons examiné l'organisation mise en place par le Groupe, les procédures de reporting existantes au regard de leur cohérence, leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible, ainsi que les outils de reporting associés.

Ces travaux ont été réalisés sur la base d'entretiens et de tests de cohérence afin de vérifier la bonne compréhension et la correcte application de ces procédures, que nous avons conduits:

- au siège du groupe Eiffage avec les représentants de la Direction développement durable,

- dans les entités du Groupe avec les correspondants en charge du reporting développement durable au sein de chacune des branches du groupe incluses dans notre revue: Eiffage Construction, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Concessions, Eiffel, Forclum, APRR et
- Concernant les indicateurs sélectionnés, nous avons revu leur cohérence et leur réalité au regard de l'organisation mise en place et des procédures existantes, des documents disponibles et des outils de reportina utilisés.

Ces travaux ont consisté en des entretiens, des tests de cohérence et des tests de détail pour vérifier les calculs et rapprocher les données avec les pièces justificatives, que nous avons conduits:

- en ce qui concerne la collecte des données, dans les établissements du Groupe avec les correspondants en charge du reporting développement durable de : « Eiffage Travaux Publics Littoral Enrobés Nord - Réty», «Eiffage Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne -Établissement Loire Auvergne - Agence de Clermont», «Eiffage Travaux Publics DLE ouest - La Chapelle sur Erdre», «Bocahut Avesnes sur Helpe», «Eiffage Construction Nord Aquitaine - Pôle Bâtiment», «Eiffage Construction Nord Aquitaine - Pôle Construction», «Eiffage Construction Auvergne - Clermont», «Eiffage Construction Haut Rhin», «Forclum Anjou Maine - Le Mans », «Forclum Industrie Nord – Verquin », «Forclum Aquitaine – Pessac», «Forclum Porte d'Auvergne - Riom», «Eiffel Métareg -Pessac », «Eiffel Industrie Atlantique Ouest - Saint Nazaire », «APRR DR Rhin», «APRR - DR Besançon», «Clemessy Siège - Mulhouse», en ce qui concerne la validation des données, dans les Directions Opérationnelles - DOP - avec les correspondants en charge de la validation des informations développement durable de: «Eiffage Travaux Publics Nord Industries», «Eiffage Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne - Établissement Loire Auvergne », « Eiffage Travaux Publics DLE ouest », « Eiffage Construction Nord Aquitaine », « Eiffage Construction Auvergne», «Eiffage Construction Haut Rhin», «Forclum Anjou Maine», «Forclum Industrie Nord», «Forclum Aquitaine - Pessac», «Forclum Porte d'Auvergne», «Eiffel Siège», «APRR Siège», «Clemessy Siège»
- en ce qui concerne la consolidation des indicateurs, au siège du Groupe:
- avec les représentants de la Direction Développement Durable.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les indicateurs examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting internes du groupe Eiffage applicables à l'exercice 2010.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2010

L'un des Commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Yan Ricaud Associé Commissaire aux comptes

Thierry Raes Associé Département Développement durable

Contrôles

Réponse au Global Compact



		Principes Global Compact	Réponse Eiffage (chapitres du rapport annuel)
Droits de l'Homme	1	Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international	■ Valeurs / Valeurs / Cahier « Éthique & Engagements » ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Diversité (Femmes - Seniors - Handicap) - Illettrisme - Recrutement Emploi – Intérim d'insertion - Plan Espoir Banlieues - CREPI
	2	S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements»
Normes de travail	3	Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements» ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Gestion du personnel / Accords collectifs
	4	Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements»
	5	Soutenir l'abolition effective du travail des enfants	■ Contexte et Organisation / Achats responsables■ Valeurs / Valeurs / Cahier « Éthique & Engagements »
	6	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession	■ Contexte et Organisation / Achats responsables ■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements» ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Diversité (Femmes - Seniors - Handicap) - Illettrisme - Recrutement Emploi – Intérim d'insertion - Plan Espoir Banlieues - CREPI
Environnement	7	Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements» ■ Réduction empreinte écologique / Biodiversité / Politique Biodiversité - Charte biodiversité - Engagement Countdown - Chaire d'entreprise - Contrat-cadre ONF - Valorisation biomasse - Compensation ■ Préparer l'avenir / Anticipation du changement climatique / Phosphore - HQVie® ■ Préparer l'avenir / Innovation / R&D - Trophées de l'Innovation - Projets pilotes ■ Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / GEODE - Outils biodiversité
	8	Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements» ■ Réduction empreinte écologique / Carbone ■ Réduction empreinte écologique / Biodiversité / Politique Biodiversité - Charte biodiversité - Engagement Countdown - Chaire d'entreprise - Contrat-cadre ONF - Valorisation biomasse - Compensation - Actions des branches - Réduction des impacts environnementaux ■ Construction durable / Pratiques et procédés - Efficience énergétique - ENR ■ Préparer l'avenir / Anticipation du changement climatique / Phosphore - HQVie® ■ Préparer l'avenir / Innovation / R&D - Trophées de l'Innovation - Projets pilotes ■ Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / GEODE - Outils biodiversité
	9	Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements» ■ Contexte & Organisation / Capitalisation ■ Réduction empreinte écologique / Carbone ■ Réduction empreinte écologique / Biodiversité / Politique Biodiversité - Charte biodiversité - Chaire d'entreprise - Compensation - Valorisation biomasse - Impacts biodiversité - Réduction des impacts environnementaux ■ Construction durable / Pratiques et procédés - Efficience énergétique - ENR ■ Préparer l'avenir / Anticipation du changement climatique / Phosphore - HQVie® ■ Préparer l'avenir / Innovation / R&D - Trophées de l'Innovation - Projets pilotes
Lutte contre la corruption	10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.	■ Valeurs / Valeurs / Cahier «Éthique & Engagements» ■ Contexte & Organisation / Capitalisation

Document édité par la Direction du développement durable d'EIFFAGE.

Conception et réalisation: ��rokapi - Crédit photos: © Pascal Aimar pour Tendance Floue - Michel Beck - Francis Bocquet - Annabelle Buchner - Campomar - Xavier Chabert - Alexis Chézière - Jacky Chretien - Frédéric Collot - Christian Couvert - FLE - Gilles Galoyer-Jamais Vu! - JP Humbert - Alain Leduc - Gilles Moullec - Max Lerouge - P. Le Doaré - Christian Peltier - Erick Saillet - CPE Scorp - Léonard de Serres - Cécile Toppin - Gérard Tordjman - Alexis Tourreau - Jean-Paul Viguier, SA d'architecture - K. Warny - Tandem - Zaoum - 3° Œil studio / Pierre Gautier Architecture / Eiffage - Remerciements à l'Office national des forêts - ® Tous droits réservés.

Photothèques: Eiffage, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Sénégal, Eiffel, Goyer, Forclum, Clemessy, APRR, AREA, D.R.
Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples: la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.







163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine Téléphone : +33 (0)1 41 32 80 00 – Télécopie : +33 (0)1 41 32 80 10 Capital Social de 360 000 000 euros (90 000 000 actions de 4 euros) RCS Nanterre 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – Code APE 7010 Z